John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
22 4. 1
Vol. 1.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lettresmmoires06estr

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

Tant en qualité d'Ambaſſadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,

Que comme Ambaſſadeur Plénipotentiaire

À LA PAIX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Meſſieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:

Ouvrage où ſont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et pluſieurs autres choſes très-intéreſſantes.

NOUVELLE EDITION,

Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été ſupprimé dans les précedentes.

TOME SIXIEME.

A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCXLIII.

ADAMS
WNH 1
U.B.

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin. Le 5. Août 1667.

VOtre dépêche du 28. ne m'oblige à aucune réponſe, que pour vous dire que quelques-uns des Amis de Monſieur d'Eſtrades ne lui ont pas gardé le ſecret, ſur les diligences qu'il a faites pour traverſer la

concluſion du Traité des Suédois, car Monſieur van Beuningen m'a parlé là-deſſus en raillant, comme d'une affaire que nous avions voulu empêcher.

Le Roi déſire que vous faſſiez ſçavoir à Meſſieurs les Etats, que Sa Majeſté a pris la réſolution de leur faire rendre les Iſles de Tabago & de Saint Euſtache, & la Colonie de Baumerona, & demain j'en fournirai les expéditions à Monſieur van Beuningen, c'eſt-à-dire les ordres pour ceux qui y commandent, dont je vous adreſſerai même des Publicats par l'ordinaire prochain.

Préſuppoſant que la Paix aura été ſignée avant la fin du dernier mois, je commence à vous en faire mes complimens, & à vous témoigner l'extrême joye que je reſſens, que deux de mes plus chers Amis ayent eu la bonne fortune d'acquérir cette nouvelle gloire dans le monde, & un ſi grand mérite auprès de Sa Majeſté.

Comme elle s'approche de vous & s'éloigne d'ici, je vous demanderois plûtôt des nouvelles de l'Armée, que je ne puis vous en donner.

Un Parti de la Garniſon de Lille a pris le Courier Héron, qui eſt à moi, & qu'on me renvoyoit de Douay. Quoique je ne ſache pas encore ſi ledit Héron aura pû jetter ſa dépêche, je ne doute pas, ſoit qu'elle ait été priſe ou non, que Monſieur Caſtel Rodrigo ne fonde mille chiméres ſur l'interprétation de ce Paquet, où il trouvera d'ici à un an ce qu'il croira nous pouvoir nui-

re

re auprès de chaque Prince ou Potentat, puis même qu'avant d'en avoir véritablement pris aucun, il débitoit à Cologne, en ſa maniére, des Lettres de Monſieur le Tellier à moi, qu'il diſoit avoir en original, mais ne les montroit qu'à ceux qui lui avoient déja dit qu'ils ne connoiſſoient pas le caractére dudit Sieur le Tellier. Vous ſerez, s'il vous plaît, alerte ſur ſes artifices. Cependant je vous puis aſſûrer, le Roi m'ayant du depuis envoyé le *Duplicata* de ladite dépêche de Héron, que je n'y ai pas trouvé un ſeul mot qui regarde Meſſieurs les Etats, ni même qu'ils y ſoient nommez.

Je vous adreſſe un Paſſeport pour Madame la Grande Maréchalle de Pologne, qui vient en France par la Hollande : je vous prie de le lui faire remettre à ſon paſſage.

MÉMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 6. Août 1667.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, qu'ayant été fait des plaintes au Roi ſon Maître, d'une ſentence de

confiſcation renduë par le Collége de l'Amirauté d'Amſterdam le 17. Juillet dernier, d'un Vaiſſeau Marchand François, dont tout l'équipage l'étoit auſſi, nommé la Catherine de Saint Jean; Sa Majeſté lui a donné ordre de demander en ſon nom à Vos Seigneuries, ſur quels motifs ladite Amirauté a confiſqué ledit Vaiſſeau, & ce qu'il y avoit dedans; parce que ſi c'eſt ſous prétexte que les Placards de Vos Seigneuries ont défendu la pêche de la Baleine, comme porte ladite Sentence, ledit Vaiſſeau étant François & nullement ſujet à l'obſervation deſdits Placards, qui n'ont leur étenduë que ſur ceux de la domination de Vos Seigneuries, il n'a pas dû être confiſqué ſur ce fondement, qui eſt nul & inſoûtenable: & Sa Majeſté ne voyant pas hors cela qu'il y ait eu le moindre lieu à cette confiſcation, a ordonné très-expreſſément audit Ambaſſadeur Extraordinaire, de demander inceſſamment, juſques à l'effet, la reſtitution dudit Vaiſſeau confiſqué, & de ce qui étoit dedans, comme ayant été traité contre le Droit des Gens & la teneur du Traité de 1662., qui donne la liberté aux Vaiſſeaux François d'aporter & de remporter de la Marchandiſe des Ports de Vos Seigneuries; ou autrement de ſçavoir d'Elles les motifs qu'a eu ladite Amirauté d'Amſterdam de confiſquer ledit Vaiſſeau, pour en rendre compte enſuite à Sa Majeſté, qui eſt fort mal ſatisfaite d'un procédé auſſi extraordinaire que celui qu'on à tenu à l'égard de ſes Sujets, dont le propriétaire dudit Vaiſ-

ſeau

ſeau reçoit un dommage très conſidérable. Donne à la Haye le ſixième d'Août 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 7. Août 1667.

MOnſieur Pelletier, Conſeiller en vôtre Parlement de Paris, eſt ſi bien inſtruit de tout ce qui s'eſt paſſé en nôtre Négociation, & ſi capable d'en rendre compte à Vôtre Majeſté, qu'il eſt inutile que nous ajoûtions rien à ce qu'il aura l'honneur de lui repréſenter. Les trois Traitez de Paix furent ſignez hier au ſoir en même tems, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre & les Plénipotentiaires de Dannemarc & des Etats, ont reconnu & déclaré publiquement, qu'ils étoient redevables d'un ſi grand bien aux ſoins que Vôtre Majeſté a voulu prendre pour les en faire joüir.

Nous avons ſuivi, en dreſſant les Articles, les ordres qui étoient portez par nôtre Inſtruction, & contenus dans les dépêches que nous avons reçûës depuis. Pour ce qui regarde la forme, ſoit dans la préface ou dans la diſpoſition deſdits Articles, & dans l'expreſſion dont nous nous ſommes ſervis, il a été néceſſaire que nous nous ſoyons accommodez à ce que les Médiateurs & les

Ambaſſadeurs d'Angleterre ont déſiré de nous: ces ſortes d'affaires ne ſe font pas autrement, & nous avons crû ſatisfaire à nôtre devoir en avançant la concluſion du Traité aux conditions auxquelles il a plû à Vôtre Majeſté de nous permettre de le ſigner. Que s'il y a quelque choſe qui ait beſoin d'être éclairci, nous ſupplions très-humblement Vôtre Majeſté, de nous faire la grace d'entendre ce que Monſieur Pelletier lui repréſentera là-deſſus, & de croire que ſi nous n'avons pas été aſſez heureux pour bien réüſſir, ce n'a pas été manque de zèle & d'application pour exécuter ſes commandemens.

Monſieur Coventry nous a rendu une Lettre du Roi ſon Maître, par laquelle il nous prie de nous employer pour le retour de Kievit: c'eſt le beau Frere de Tromp, & l'un de ceux qui avoient intelligence avec le Buat. Nous avons communiqué cette Lettre aux Plénipotentiaires des Etats, & nous les avons preſſez de contribuer en ce qui dépendroit d'eux, de donner cette ſatisfaction au Roi de la Grande Bretagne. Ils nous ont dit tous trois en particulier, que ſi la choſe étoit en leur pouvoir, ils la feroient avec joye; qu'ils étoient perſuadez que Kievit n'avoit point eu d'autres deſſeins que celui de faciliter la Paix, mais qu'il avoit de grands ennemis; & que c'étoit la raiſon pour laquelle ſon rétabliſſement ſeroit difficile; que néanmoins ils en écriroient à leurs Supérieurs. Selon toutes les apparences la réponſe qu'ils recevront ne ſera pas favorable;

rable. Monſieur de Wit, qui eſt ſon ennemi, ſe fera un point d'honneur d'empêcher ſon retour, ce qui lui ſera d'autant plus facile que ſes biens ont été confiſquez au profit de la Ville de Rotterdam.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ayant encore la plume à la main, nous dirent en préſence des Médiateurs, que le Roi leur Maître les avoit chargez de prier très inſtamment Vôtre Majeſté, d'accorder à ſa conſidération la grace à Monſieur le Marquis de Flammarin, & de Vous aſſûrer que le Roi de la Grande Bretagne ne pourroit recevoir un témoignage de Vôtre amitié qui le touchât plus ſenſiblement; qu'il aimoit ledit Sieur de Flammarin, qu'il lui étoit obligé pour l'avoir ſervi dans la Bataille qui ſe donna la premiére année de la Guerre, avant que Vôtre Majeſté eût pris la réſolution de ſecourir les Etats; qu'il conſidéroit de plus, qu'il n'avoit pas été l'Auteur de la querelle qui l'avoit fait tomber dans le mauvais état où il eſt depuis ſix ans, & qu'il croyoit que ſa punition avoit été aſſez longue & aſſez rude, pour ſervir d'un grand exemple, & aſſûrer à l'avenir l'exécution de vos Edits.

Les Plénipotentiaires des Etats nous déclarerent enſuite qu'ils avoient reçû ordre de leurs Maîtres de ſupplier très-inſtamment Vôtre Majeſté d'accorder la même grace à Meſſieurs de la Freté, qui avoient expoſé leur vie dans des occaſions très perilleuſes pour défendre la Cauſe commune, & qui en ſervant ſur les Vaiſſeaux des Etats, depuis que Vôtre Majeſté avoit déclaré la Guerre

au Roi de la Grande Bretagne, ſembloient avoir ſuivi leur devoir & mérité doublement qu'il plût à Vôtre Majeſté de leur par donner.

Pour éviter les incidens qui pourroient naître ſur l'échange des ratifications, Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre nous ont prié d'en dreſſer un Projet. Nous avons crû que le meilleur étoit de nous arrêter à celui du Traité des Pirénées, & ces Meſſieurs l'ont accepté. Ils ſouhaiteroient que Vôtre Majeſté la fit expédier en Latin, ſuivant la Traduction qui en a été faite: leur raiſon eſt, que leurs Traitez ordinaires entre Vôtre Majeſté & le Roi de la Grande Bretagne ſe faiſant en François, la ratification en doit être dreſſée dans la même langue, mais que comme on eſt convenu dans cette Aſſemblée, à cauſe des nations différentes, de ſe ſervir de la langue Latine, il ſemble qu'il y ait quelque néceſſité de s'en ſervir encore dans l'Acte qui aſſûre tout ce qui s'eſt traité entre nous. Vôtre Majeſté eſt libre d'en uſer comme il lui plaira, car nous ne nous ſommes engagez à rien, & de quelque maniére que la ratification ſoit expédiée, pourvû que les clauſes eſſentielles s'y rencontrent, l'échange s'en fera ſans difficulté. Les Danois, pour plus grande ſûreté, ont voulu prendre quatre ſemaines pour la délivrer, on a ajoûté, *ou plutôt ſi faire ſe peut*, parce qu'ils ne doutent point qu'ils ne l'ayent dans vingt jours.

Nous ſommes tous demeurez d'accord, que la publication de la Paix ſe feroit à la

Haye

Haye deux jours après, à compter de celui auquel la poſte partira après ledit échange fait. Il importe aux Sujets de Vôtre Majeſté que cela s'exécute ponctuellement, parce qu'il n'y aura point de reſtitution des priſes faites dans de certains termes, qui courent depuis le jour de cette ſolemnité.

Les Médiateurs nous ont préſenté un Ecrit, par lequel ils nous ont propoſé de comprendre nommément Meſſieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, Monſieur le Duc de Holſtein de la branche de Gottorp & les Villes Anſéatiques: nous nous en ſommes excuſez de concert avec les Plénipotentiaires de Dannemarc & des Etats, aſſûrant néanmoins leſdits Médiateurs, que la nomination ſe feroit par des déclarations particuliéres, ſelon ce qui fut pratiqué en exécution du dernier article du Traité de Munſter. Spanheim a ſollicité cette nomination avec les derniéres inſtances de la part de Monſieur l'Electeur Palatin, juſques à déclarer ouvertement, qu'il étoit venu exprès en cette Ville, quoique les Lettres de Créance qu'il préſenta, il y a deux mois, à tous les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires qui ſont dans l'Aſſemblée, ayent témoigné le contraire; cet Electeur ayant écrit, qu'il l'envoyoit auprès de moi Courtin, ſur quelques difficultez qui concernoient l'exécution de la Sentence arbitrale renduë dans Heilbron. Cette affectation pour une choſe dans laquelle il n'a, ni ne peut jamais avoir, aucun intérêt, a un peu ſurpris ceux qui ne connoiſſent pas l'humeur

du Prince. Nous avons fait connoître à ſon Envoyé, qu'il ne s'agiſſoit que de la France; que toutes les fois que ſon Maître ſupplieroit Vôtre Majeſté de le nommer, elle le feroit volontiers; que ſi nous nommons quelqu'un, il ſeroit compris dans la Liſte, puiſqu'il n'y auroit point de difficulté pour ſon rang; mais que celles que nous rencontrerons pour le rang de beaucoup d'autres Princes, dont nous ſerions engagez de faire mention, nous obligeroit à ne nous point expoſer au hazard de donner ſujet à la plûpart des Amis & Alliez de Vôtre Majeſté de ſe plaindre de nous. Ces raiſons nous ont ſervi de prétexte pour ne pas alléguer celles que Monſieur de Lionne nous a fait ſçavoir, qu'il avoit repréſenté à Vôtre Majeſté, lorſqu'il nous a répondu, qu'il approuvoit l'ouverture que nous avions faite, de nous arrêter ſur ce point à l'expédient qui fut trouvé le meilleur dans l'Aſſemblée de Munſter.

Monſieur Brand eſt arrivé aujourd'hui, pour nous prier de la part de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, de ménager auprès de Vôtre Majeſté, qu'il ſoit nommé par une déclaration particuliére, comme étant compris dans la Paix. Nous lui avons répondu, que nous ne manquerions pas de vous rendre compte de la réquiſition qu'il nous faiſoit, & même nous lui avons fait eſpérer que Vôtre Majeſté accorderoit volontiers à Monſieur l'Electeur ſon Maître ce témoignage de ſon amitié. Le Roi de la Grande-Bretagne, celui de Dannemarc & les Etats conſentent à cette nomination; ainſi il ſemble

ble que Vôtre Majeſté ne peut pas refuſer la ſienne.

Monſieur de Beverning nous eſt venu dire dans ce moment, que le Réſident que les Etats ont à Bruxelles, arriva hier au ſoir en poſte en cette Ville pour lui propoſer deux choſes : la prémiére, que Meſſieurs les Etats, ſous prétexte de reformer quelques Troupes, les faſſent paſſer au ſervice du Roi Catholique; & l'autre, qu'ils, lui prêtent deux millions de livres, pour leſquels il engageroit les droits qui ſe lévent ſur la Meuſe & ſur l'Eſcaut; ce que ledit Sieur de Beverning nous a témoigné être fort avantageux auxdits Etats, qui ſeroient maîtres par ce moyen du Commerce des deux Riviéres. Il a ajoûté, qu'il l'avoit renvoyé ſur le champ dire au Marquis de Caſtel Rodrigo, qu'il ne ſe chargeroit pas d'appuyer ces deux propoſitions; mais qu'au cas qu'il eût pouvoir de convenir de la part du Roi ſon Maître, touchant la ſatisfaction qui ſeroit donnée à Vôtre Majeſté pour ſes prétenſions, il le prioit de le lui faire ſçavoir promptement à la Haye, parce que ſi cela étoit, Meſſieurs les Etats lui feroient des ouvertures d'accommodement. Ledit Sieur de Beverning nous a proteſté qu'il étoit bon Hollandois, & fort perſuadé que l'intérêt de ſon Païs étoit, de ne ſe point ſéparer de l'ancienne liaiſon qu'il avoit toûjours euë avec la France; mais qu'il voyoit bien que faute d'argent, de Troupes & de bonne conduite, les Eſpagnols ſeroient chaſſez des Païs-Bas, & que cela donnoit de ſi grands

ombrages à toutes les Provinces-Unies, qu'il croyoit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que Vôtre Majesté s'étant expliquée, il faloit voir ce qu'on pourroit faire pour la contenter. Il a ajoûté encore, que l'Isola parloit comme étant assûré que le Roi de la Grande Bretagne ne laisseroit pas faire cette conquête à Vôtre Majesté sans s'y opposer, jusques-là même qu'il avoit promis un secours de 12. mille hommes, pour arrêter le progrès de nos armes, & qu'il étoit nécessaire de prendre garde à ce qui viendroit de ce côté là.

Nous l'avons remercié de la confidence qu'il nous faisoit, & des bons sentimens qu'il nous a témoignez, de procurer la satisfaction qui est dûë à Vôtre Majesté; & nous n'avons rien oublié pour lui faire connoître, que le meilleur moyen dont les Etats se puissent servir pour demeurer en paix & sans jalousie de vos conquêtes, est de ne donner aucune espérance de secours aux Espagnols, pour les reduire à la nécessité de s'accommoder; nous l'avons même invité de s'employer pour cet accommodement, selon les conditions auxquelles Vôtre Majesté offre d'y donner les mains. Il nous a paru qu'il avoit beaucoup d'envie de s'en mêler, & il nous a protesté en cet endroit, qu'il ne souhaiteroit jamais rien en ce monde, s'il étoit assez heureux pour achever un ouvrage si salutaire à toute la Chrêtienté, & particuliérement à son Païs.

Ce que nous pouvons ajoûter de nous-mêmes, c'est que les Etats ne s'étant accom-

mo-

modez auſſi promptement qu'ils ont fait avec la Suéde, que pour être libres, il y a beaucoup d'apparence que tous les ſecours qu'ils pourroient donner ſous main, & ſans qu'il paroiſſe qu'ils prennent parti, ils les donneront liberalement & même avec beaucoup de diligence, parce qu'ils ſçavent bien que toutes les grandes Villes des Païs-Bas commencent à branler, & qu'elles reconnoiſſent que les Eſpagnols ne ſont pas en état de les défendre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Août 1667.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi ſon Maître, de renouveller à Vos Seigneuries les inſtances qu'il leur a ci-devant faites, & ſi ſouvent reitérées au nom de Sa Majeſté, pour donner à l'Ordre de Malte la ſatisfaction qu'il y a ſi long-tems qu'elle attend de l'équité de Vos Seigneuries: Leſquelles inſtances Sa Majeſté a crû devoir diſcontinuer durant un tems que Vos Seigneuries avoient des affaires plus importantes & plus preſſées, qui ne leur permettoient pas de donner leur application à celle-ci; mais à pré-

ſent qu'Elles & leurs Peuples vont entrer dans la joüiſſance d'une Paix glorieuſe & avantageuſe, S. M. ſe ſent obligée dans cette occaſion de convier fortement Vos Seigneuries, de reprendre le cours de ladite affaire. Elles ne ſçauroient rien faire qui ſoit, ni plus juſte, ni plus agréable à toutes les Puiſſances qui prennent part à l'intérêt d'un Ordre auſſi célébre & auſſi recommandable que l'eſt celui de Malte: Et ledit Ambaſſadeur eſpére que Vos Seigneuries, non ſeulement par la conſideration de S. M. qui s'y eſt toûjours employée, & s'y employe encore avec la ferveur qu'elles ſçavent, mais par la leur propre, mettront bien-tôt la derniére main à cette affaire; d'autant plus qu'on l'a déja vûë à la veille & comme ſur le point d'être achevée de leur conſentement, & que l'on regardera ſa fin & ſa concluſion comme un effet de la juſtice & de la prudence de Vos Seigneuries, qui en la terminant peuvent ajoûter cette nouvelle félicité à celle de la Paix, puiſque le dédommagement dont l'on étoit convenu en faveur dudit Ordre n'eſt preſque pas conſiderable, à l'égard de l'avantage qui en reviendra aux Sujets de Vos Seigneuries dans leur Commerce, & de l'applaudiſſement univerſel que leur attirera l'accompliſſement de cette affaire. Donné à la Haye le 11. *d'Août* 1667.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin. Le 12. Août 1667.

J'Ai reçû par le dernier ordinaire le *Duplicata* qu'il vous a plû m'adreſſer de toute la dépêche que Monſieur Pelletier a portée directement au Roi. Puiſqu'il n'eſt point paſſé juſques ici, je préſuppoſe comme une choſe infaillible que Sa Majeſté vous l'aura renvoyé avec ſa Ratification du Traité que vous avez ſigné; en tout cas néanmoins ſelon les nouvelles que j'aurai ſans doute, avant qu'il ſoit deux jours, de l'Armée, qui doit être approchée de vous par le ſiége de Lille, qui a déja été inveſti, je tiendrai une autre Ratification toute prête pour vous l'adreſſer, ou par un Courier exprès, ſelon qu'il me ſera mandé, ou par l'ordinaire prochain, & en cela on n'aura point perdu de tems, puiſque vous n'êtes obligé de fournir cette piéce qu'aux derniers jours de ce mois-ici.

Je vous adreſſe cependant deux expéditions dont j'ai donné deux autres ſemblables à Monſieur van Beuningen, pour la reſtitution à Meſſieurs les Etats de l'Iſle de Tabago & de Saint Euſtache, & de la Colonie de Baumerona, quoique nous n'ayons jamais ouï parler de cette derniére.

Je

Je me réjoüis de nouveau avec vous, à préſent que l'affaire de la Paix éſt conſommée, de la nouvelle gloire que vous y avez tous deux acquiſe, & je vous rends graces auſſi de la bonté que vous avez euë, d'appuyer auſſi fortement que vous avez fait auprès du Roi, la priére de Meſſieurs les Etats en faveur de Meſſieurs de la Freté.

Sa Majeſté vous aura fait ſçavoir ſes intentions ſur l'Acte particulier que demandent Meſſieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin, à quoi je ne crois pas qu'il y ait difficulté, & ſur ce que vous avoit dit, touchant un accommodement, Monſieur de Beverning, dont le zèle eſt fort à loüer.

Je ne crois pas qu'on doive expedier la Ratification du Roi en autre Langue que la nôtre, il y a plus d'un ſiécle que la Secretairie d'Etat n'en a uſé autrement.

J'ai écrit au Roi du préſent des Médiateurs & de vos intérêts, dont je n'ai pas encore de réponſe.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 12. *Août* 1667.

ENfin, Monſieur, nous avons ſigné la Paix avec la ſatisfaction de tous ceux qui étoient engagez dans la Guerre, & nous avons reçû des remercîmens de nos Ennemis & de nos Alliez. Le Roi par ſa ſage con-

conduite, & par un procédé ſincére, honnête & digne de lui, vient de confondre ceux qui doutoient de ſes bonnes intentions, & on ne peut plus l'accuſer de nourrir la diviſion parmi ſes voiſins. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ſouhaitent fort que la Ratification ſoit en Latin, par les raiſons qui ſont contenuës dans la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire à Sa Majeſté; vous jugerez bien mieux que nous, ſi on leur peut donner cette ſatisfaction. Il a falu contenter les Médiateurs, & leur rendre (ſi on oſe parler ainſi) ce qu'ils nous avoient prêté dans les Traitez faits entre la Suéde & le Dannemarc à Rotſchild & à Coppenhague. Le Roi étoit Médiateur dans tous les deux, & nous nous ſommes réglez ſur le dernier, qui nous a paru le plus autentique.

Nous avons été obligez auſſi d'avoir quelque complaiſance pour les Ambaſſadeurs d'Angleterre, lorſqu'on a formé les articles; vous ſçavez qu'on n'eſt pas maître des expreſſions, & que, pour s'accommoder, il faut que chacun ſoit content. Pour ce qui regarde les choſes eſſentielles, rien n'a été omis de ce qui étoit porté par nôtre Inſtruction.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre ont beaucoup d'impatience de repaſſer la Mer. Nous leur avons promis que la Catification de Sa Majeſté ne les arrêtera pas ici; nous eſpérons, Monſieur, que vous dégagerez nôtre parole. Monſieur Pelletier a un Paſſeport pour nous venir trouver, nous

vous

vous prions néanmoins pour plus grande ſûreté, de nous adreſſer encore un *Duplicata* de la Ratification par l'ordinaire. Nous allons cependant faire un petit voyage à la Haye, où nous employerons nos offices pour favoriſer la Négociation de Monſieur l'Ambaſſadeur de Portugal, ſuivant les ordres que nous en avons reçus.

Vous avez peut-être ouï dire qu'on fait battre le tambour en ce païs quand les Ambaſſadeurs en partent, pour ſçavoir s'ils ne doivent rien, & comme nous entendrons bien-tôt la chamade en cette Ville, nous aurions beſoin qu'on ſongeât un peu à nous, & qu'il plût à Sa Majeſté de régler un peu nos appointemens, ſelon la dépenſe extraordinaire dont nous avons été chargez. Il nous ſera dû cinq mois à la fin de celui-ci, c'eſt-à-dire lorſqu'on échangera les Ratifications; & comme nous avons ſauvé cinquante mille francs au Roi, nous eſpérons que Sa Majeſté nous fera rembourſer de ce que nous avons avancé pour ſon ſervice.

Monſieur Pelletier eſt chargé de toutes les déclarations particuliéres qui ont été données, pour lever les difficultez qui euſſent éloigné la concluſion du Traité; mais comme elles ne doivent pas être ratifiées, nous n'en voyons point de *Duplicata* dans le paquet que nous vous adreſſons par la voye du Courier ordinaire, par lequel, comme nous l'avons déja dit, nous vous ſupplions de nous faire tenir la Ratification; celle du Roi de Dannemarc, ſelon le calcul de ſes

Am-

Ambaſſadeurs, leur doit être renduë le 20. de ce mois.

Auſſi-tôt que le Traité de Paix a été ſigné, j'ai dépêché, moi d'Eſtrades, un Exprès au Teſſel, pour porter les ordres à Monſieur de la Roche de partir avec l'Eſcadre du Roi pour Breſt, conformément aux ordres de Sa Majeſté.

Monſieur de Beverning nous a dit, que le préſent que les Etats feroient à chacun des Médiateurs ſeroit de 4000. écus.

Voici un projet de nomination pour Monſieur l'Electeur de Brandebourg, que vous prendrez la peine de corriger ſi vous ne le trouvez pas bien. Il eſt néceſſaire, pour le contenter, d'y faire mention des Ports, à cauſe de ceux de Memel & de Pillau, qui ſont ſur la Mer Baltique; en retranchant ce mot, la même déclaration ſe peut appliquer à Monſieur l'Electeur Palatin. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ont promis au Sieur Spanheim, de lui en fournir une avant l'échange des Ratifications. Vous nous remettrez bien avec lui, ſi vous nous donnez lieu de lui faire le même préſent.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin. Le 19. Août 1667.

J'Ai reçû hier deux expéditions de la Ratification du Roi pour les faire ſceller à à Monſieur le Chancélier ; j'en ai envoyé une à la Cour pour être remiſe à Monſieur Pelletier, & je vous adreſſe l'autre par l'ordinaire : on les a fait en Latin, parce qu'on n'avoit pas encore reçû la Lettre par laquelle je conſeillois de n'en pas uſer de la ſorte ; mais j'en adreſſe auſſi une autre en François à Monſieur le Tellier, qu'il pourra, ſi on le juge à propos, vous envoyer par ledit Sieur Pelletier.

Je dois vous avertir, que la dépêche dont étoit chargé le Courier Héron, qu'un parti des Ennemis a pris priſonnier avec tous les paquets, étoit chiffrée & déchiffrée en même tems de vôtre chriffre, & qu'ainſi le Marquis de Caſtel Rodrigo en ayant maintenant le clef, il ſeroit fort inutile que ni vous ni moi miſſions rien en chiffre, juſques à ce que nous ayons eu le moyen de vous envoyer un autre chiffre : ſi Monſieur Courtin aporte celui que nous avions enſemble en Allemagne, il faudra, s'il vous plaît, qu'il vous en donne une Copie, & que d'abord vous vous en ſerviez, comme je ferai de

mon

mon côté, dès que j'apprendrai qu'il vous aura remis ladite Copie.

Le Roi déſire que, par un office exprès & efficace, que Monſieur d'Eſtrades paſſera promptement à la Haye auprès de Meſſieurs les Etats, il leur témoigne, que Sa Majeſté a grande paſſion de voir accommoder les différens qu'ils ont avec le Roi de Portugal, à la ſatisfaction des deux Partis, & qu'elle ſçaura beaucoup de gré auxdits Etats, s'ils veulent travailler de la même ſorte à cet accommodement, & y aporter de telles facilitez qu'ils le puiſſent bien-tôt conclure; Sadite Majeſté voulant & pouvant bien les aſſûrer, que le Roi de Portugal, de ſa part, s'accommodera avec eux ſelon la raiſon & la juſtice dont elle ſe rendra volontiers reſponſable : cependant vous donnerez avis, s'il vous plaît, ſans perte de tems, au Miniſtre de Portugal de cet ordre de Sa Majeſté que vous avez reçû, & de la diſpoſition où vous êtes de le bien exécuter & ſans délai.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin. Le 24. Août 1667.

ON a appris ici avec beaucoup de joye la concluſion du Traité, à laquelle vous avez ſi bien travaillé ; & Sa Majeſté vous en ſçait tout le gré que vous en ſçauriez déſirer, & que mérite le ſervice que vous venez de lui rendre.

La Ratification n'arrivera pas à Breda auſſi-tôt qu'on en étoit convenu, mais on a été juſques ici dans des lieux d'où la communication étoit fort difficile à Paris.

On donnera les ordres pour la publication de la Paix, ainſi que vous en êtes demeurez d'accord.

Elle trouve bon de comprendre Meſſieurs les Electeurs de Brandebourg & Palatin dans le Traité par des déclarations particuliéres, & veut bien leur donner cette ſatisfaction.

Sa Majeſté accorde à chacun de vous, Meſſieurs, mille écus par mois pour tout le tems que vous avez été à Breda ; je ſuis bien aiſe de vous donner cette nouvelle, & j'aurai toûjours beaucoup de joye quand je pourrai vous ſervir en quelque choſe.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 25. Août 1667.

NOus reçûmes avant hier la Ratification que vous nous aviez adreſſée par la voye de l'ordinaire. Comme toutes les autres étoient déja arrivées, nous nous aſſemblâmes dès le même jour, & nous convinmes que l'échange & la publication s'en feroit le lendemain. Deux raiſons nous obligérent à faire la publication dans la forme que vous verrez dans une des affiches que nous avons fait imprimer; la prémiére, afin que la Mer fut plutôt libre; la ſeconde, afin que les termes, pendant leſquels il n'échéoit point de reſtitution pour les Vaiſſeaux pris, expirent en même jour: car comme il eût été difficile, à moins que de perdre encore bien du tems, de faire faire la publication en même tems en France, en Angleterre, en Dannemarc, & dans les Païs de l'obéïſſance des Etats, nous avons tous jugé qu'il étoit important pour le bien commun, de rétablir promptement le Commerce, & nous croyons que Sa Majeſté ne deſaprouvera pas la penſée que nous avons euë pour le bien de ſes Sujets.

L'échange des Ratifications ſe fit hier au matin, après lequel les Ambaſſadeurs d'Angleterre nous vinrent rendre viſite dans l'appar-

partement que nous avons dans le Château, & dînerent enſemble chez moi d'Eſtrades.

La publication ſe fit ſur les quatre heures après midi devant la porte de nos maiſons avec des Trompettes, ainſi qu'on a accoûtumé d'en uſer en de pareilles rencontres. Cette maniére de publier fut préférée à celle de crier par les carrefours, pour éviter les conteſtations qui auroient pû naître, & parce que nous aurions voulu que nos Trompettes euſſent fait le prémier appel, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre n'en ſeroient pas demeurez d'accord. Les Plénipotentiaires des Etats firent faire leur Proclamation devant l'Hôtel de Ville, & mettre leurs affiches dans tous les coins des ruës; nous crûmes que nos maiſons repréſentoient la France, l'Angleterre & le Dannemarc, & chacun ſe contenta d'afficher l'Ordonnance devant ſa porte. Le ſoir nous fîmes couler des fontaines de vin; les Plénipotentiaires des Etats firent allumer un feu compoſé de grands flambeaux devant l'Hôtel de Ville, & ſervirent dans la Salle une grande collation; ils avoient invité les plus belles filles des Provinces, il y en avoit neuf qui vous auroient redonné la ſanté; nous bûmes des *ſommetjes* avec elles. Il faut vous expliquer comment cela ſe fait: on met du vin & du ſucre dans un verre, la fille commence à en avaler une gorgée, puis elle rend le verre à l'homme qui le lui a préſenté & le baiſe à la bouche; l'homme fait la même choſe de ſon côté, juſques à ce qu'il ne reſte

pas

pas une goute de vin dans le verre : cela dura bien avant dans la nuit.

Comme vous ne nous avez point fait de réponſe, ni ſur nos appointemens, ni ſur les préſens pour les Médiateurs, nous nous ſéparerons d'avec eux. Peut-être que Monſieur Pelletier nous aportera quelque réſolution là-deſſus, & quoiqu'à la vérité ces Meſſieurs n'ayent pas eu beaucoup de peines pour nos affaires, la bienſéance veut néanmoins qu'on en uſe à leur égard comme on a toûjours fait dans de ſemblables occaſions.

Je continuerai d'appuyer, moi d'Eſtrades, la Négociation de Monſieur l'Ambaſſadeur de Portugal; nous nous ſommes fort employez tous deux pour l'avancer, dans le dernier voyage que nous avons fait à la Haye. J'eſpére d'être bien-tôt en état de vous en rendre compte, moi Courtin, ayant réſolu de partir d'aujourd'hui en huit jours, ſi j'apprens que Dom Jean de Monroi, qu'on m'a dit avoir été arrêté auprès de Peronne, quoiqu'il eut paſſé par la France avec un Paſſeport, ait été mis en liberté; autrement je ne me fierai pas à celui de Monſieur de Caſtel Rodrigo, & je m'en irai plûtôt par Mer, ce qui néanmoins me ſeroit fort incommode à cauſe de mon Equipage.

Nous vous envoyons les Copies des Mémoires & Extraits que Dom Eſteven de Gamarre fait courir par les Villes de Hollande, depuis que les dépêches dont Héron étoit chargé ont été interceptées. Il y a un article

qui regarde nos Négociations, qui assûrément ne vient pas de vous, & dorénavant il sera difficile de persuader ici, que nous ayons eu dessein d'empêcher ou de retarder la conclusion de la Paix.

La Publication qui s'est faite ici n'empêche pas qu'il ne soit nécessaire d'en faire encore une en France, en Angleterre, en Dannemarc & dans le Païs de l'obéissance des Etats. Ainsi, Monsieur, nous vous supplions de dégager la parole que nous avons donnée, aussi-tôt que vous en aurez reçû les ordres de Sa Majesté.

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 27. Août 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, le Sieur Colbert du Teron, Intendant de ma Marine de Ponant, ayant été obligé, pour satisfaire aux ordres que nous lui avions donné, de pourvoir à la fourniture de nos Magasins, & nommément à ce qui regardoit l'entretien de la fonderie de Xaintes, il s'adressa, il y a environ un an, au Sieur Tersmitte, Commissaire du Commerce de la Couronne de Suéde, résidant à la Rochelle, pour faire venir d'Angleterre trois cens soixante & deux

deux saumons d'étain, dont on employe cinq ou six pour cent pour la fonte des Canons. Cet étain ayant été chargé dans un Navire nommé le Postillon, a été rencontré sortant de Portsmouth par un Armateur de Zélande, & mené dans sa Province; sur quoi nous avons voulu vous faire cette Lettre, pour vous assûrer que ledit étain a été acheté par nos ordres, pour la fourniture des Magasins de Marine, & vous requérir en même tems, de vouloir bien ordonner à l'Armateur Zélandois qu'il ait à nous le restituer, comme vous jugerez sans doute vous-mêmes que la justice & la raison veulent qu'il en soit usé entre de bons & fidéles Alliez: Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit au Camp devant Lille le 27. jour d'Août 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Plus bas,

DE LIONNE.

La Suscription étoit:

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 2. Septembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 25. que j'ai auſſi-tôt envoyée au Roi, pour lui faire ſçavoir, s'il ne l'a appris plûtôt, que l'échange des Ratifications de la Paix avoit été faite heureuſement le 24. du paſſé, dont Sa Majeſté aura beaucoup de joye. Je ne doute pas qu'elle n'approuve fort les réſolutions que vous avez priſes pour la publication de la Paix dans le lieu même de l'Aſſemblée, & en la maniére que vous l'avez faite. Nous allons maintenant travailler à la faire publier à Paris & par tout le Royaume.

J'ai vérifié certainement, que le Gouverneur n'a point eu de clef de votre chifre, ainſi vous pouvez continuer à vous en ſervir, d'autant plus que le malheur a voulu, lorſque j'ai reçû votre dépêche du 25., que mon Commis, qui eſt revenu de l'Armée avec moi, n'a pas ici une copie de la clef du chifre de Monſieur Courtin, ainſi je n'ai pû ſçavoir ce que vous me mandiez avec ce chifre-là, que j'ai pourtant expliqué par diſcrétion.

Tout préſentement je reçois une dépêche du Roi, qui me mande qu'il a accordé à Meſſieurs les Electeurs de Brandebourg & Pala-

Palatin les déclarations qu'ils désirent pour être compris de sa part dans la Paix. J'envoyerai l'une à Monsieur Millet, qui se trouve à Berlin, & qui la remettra entre les mains de l'Electeur de Brandebourg même, ce qui pourra lui servir pour d'autres Négociations qu'il est chargé de faire; & je donnerai ici à Monsieur Pauvel celle qui est pour son Maître.

Sa Majesté a résolu de faire un présent aux Ambassadeurs de Suéde, qui sera de quatre mille écus pour chacun; j'y tiendrai la main.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 8. Septembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 2. de ce mois. Je continuerai de me servir du chifre que vous m'avez donné.

Il n'y a sorte d'artifices que Dom Esteven de Gamarre n'ait pratiquez pour obliger les Etats à prendre la résolution de le secourir; il a été lui-même dans les Etats Généraux & chez tous les Députez des Provinces, pour leur dire que Gand & Bruges étoient pris, & tout le Païs perdu. Il a envoyé Richard, Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, & son frere, Consul de la Nation Espagnole, par toutes les Villes de Hollande; ils y ont même répandu de l'ar-

gent, & ce n'a pas été inutilement, dans l'emportement qui a paru dans toutes les Villes contre les progrès du Roi. Le Sieur de Wit, Colonel Irlandois, & le Sieur Borgeis, Conseiller de Brabant, ont été envoyez à la Haye par Castel Rodrigo, & ont tellement pressé les Etats & exageré la perte de tout le Païs-Bas, que, quoi que j'aye pû faire, je n'ai pû empêcher la convocation extraordinaire de l'Assemblée de Hollande, qui sera plus nombreuse en Députez que les ordinaires, & par conséquent des gens nouveaux, avec qui il sera plus difficile de négocier. La plûpart sont arrivez dès hier: ils ont été présens avec leurs familles à un feu de joye que j'ai fait faire pour la Paix, & à un festin, où le Prince d'Orange, les Ambassadeurs, & plusieurs des Etats avec leurs familles étoient, & une grande quantité de peuple, à qui on fit couler du vin quatre heures durant: quoique ce ne soit qu'une bagatelle, néanmoins cela a servi dans cette conjoncture, tout ce qui se fait paroissant l'être par l'ordre du Roi pour réjoüir le Peuple. Monsieur de Wit Pensionnaire a été chez lui, & devant sa porte, à danser & se réjoüir avec le Peuple jusques à deux heures après minuit, & a fait un grand festin. Nous nous sommes visitez les uns & les autres pendant les feux, & avons bû à la santé du Roi avec le Peuple; je suis encore tout fatigué de cette journée.

Je reviens présentement aux grandes allarmes que les Etats ont eu des frayeurs

que

que Dom Esteven de Gamarre leur avoit données, qui ont cessé présentement par l'arrivée de Monsieur de la Faye, qui nous a aporté les nouvelles de tout ce qui s'est passé sur le Canal de Bruges, & comme le Roi étoit parti pour Paris, & avoit ordonné que son Armée fut mise dans les Places; ce qui marquoit clairement, que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas d'attaquer Gand & Bruges. Je fus chez Monsieur de Wit lui communiquer mes avis, & ensuite, de concert entre nous deux, je visitai tous les Députez des Villes de Hollande, & n'oubliai rien de tout ce que j'ai crû devoir dire pour détruire tout ce que Dom Esteven de Gamarre avoit publié, faisant voir son dessein, qui n'étoit que de les surprendre par quelque résolution précipitée, qui les auroit portez à une rupture contre Sa Majesté; que je les priois d'agir à l'avenir avec moins de précipitation, & de faire réflexion qu'ils s'étoient assemblez sur les assûrances que l'Ambassadeur d'Espagne avoit données de la prise de Gand & de Bruges, sans avoir attendu aucun éclaircissement là-dessus, ni eu égard aux assûrances que je leur avois données du contraire; que j'espérois que dorénavant ils n'iroient pas si vîte, & auroient plus de confiance aux bonnes intentions que Sa Majesté avoit toûjours euës pour leur repos & pour leurs avantages; qu'elle sçavoit bien qu'après la déroute de toute la Cavalerie ennemie, si elle eût seulement marché devant Gand & Bruges, ces Places se seroient renduës; mais que

leur seule consideration l'en avoit détourné pour ne leur pas donner de l'ombrage, & aussi pour leur donner le tems de disposer les Espagnols à faire raison à Sa Majesté sur les Droits de la Reine; & que ce procédé honnête & desintéressé les devoit porter à une bonne & forte résolution d'obliger les Espagnols à satisfaire le Roi, & en cas de refus, joindre leurs armes aux siennes pour les y forcer; que je les priois de remarquer la différence de nos procédez en leur endroit: que les Espagnols publient la perte de tout le Païs-Bas, & la prise de Gand & de Bruges pour les surprendre & les obliger de rompre avec nous; & le Roi, sans faire valoir les grandes obligations que les Etats lui ont, retire son Armée après une Victoire qui lui donne facilité de conquérir tout le Païs-Bas, pour ne pas leur donner tant d'ombrage; ce qui marque bien l'affection desintéressée que Sa Majesté a pour l'Etat, au lieu que les Espagnols ne tâchent qu'à les surprendre par des terreurs feintes & par des prises de Places imaginaires; que j'ajoutois encore, qu'ils pouvoient se souvenir de tout ce que le Gouverneur de Flandre a fait contr'eux pendant la Guerre de Munster, la prise des Châteaux de Veaux & d'Oldenbosch, l'entreprise sur le Fort de Climar, & le nombre de Troupes & d'Officiers qu'il a licentié pour servir ledit Evêque contre eux, qui sont des contraventions manifestes aux Traitez d'Alliance, qui les doivent persuader, que son intention n'a jamais été autre pour eux que de leur susci-

ter des affaires; & ainſi qu'ils doivent ſe précautionner contre tous ces nouveaux Envoyez, qui vont juſques dans leurs familles inſinuër la ſûreté qu'il y a de traiter une Ligue défenſive pour la conſervation des Païs-Bas. Il m'a paru que cet entretien a produit un bon effet dans l'eſprit des Députez, & je puis vous aſſûrer que Monſieur de Wit m'a ſecondé avec adreſſe ſur cette matiére; car je ſçai que, faiſant ſemblant d'être de l'avis des plus échauffez contre nous, il les a ramenez dans le bon ſentiment. Mais après avoir entretenu Monſieur Courtin ſur l'état des affaires, il ſera néceſſaire, parce que je ſuis fort preſſé là-deſſus, Monſieur, de me mander une réponſe ſur les propoſitions d'accommodement, & Monſieur de Wit ne manque pas tous les ordinaires de me la demander.

L'épouvante de la Cavalerie des Ennemis a été ſi grande après le Combat, qu'elle s'eſt retirée en déſordre à l'Ecluſe, Ardenbourg, Iſendyk, Philippine & le Sas de Gand, toutes Places qui apartiennent aux Etats.

Meſſieurs les Médiateurs s'attendent à un préſent du Roi. Le plûtôt qu'on le leur pourra envoyer ce ſera le meilleur. Les Etats leur ont donné 4000. écus à chacun.

Je ſçai d'un de mes Amis, Député de la Ville de Haerlem, que les Eſpagnols offrent de donner aux Etats des Places de ſûreté, s'ils veulent entrer dans le Traité de Ligue offenſive & défenſive pour le maintien des Païs-Bas, & qu'on a propoſé Oſ-

tende & Namur. Monſieur de Wit ne m'en a rien dit, & m'a deſavoüé qu'on lui en eût parlé; je ne doute pas pourtant que cela ne ſoit vrai, & que la choſe n'ait été propoſée; mais je crois auſſi que Monſieur de Wit ne réſoudra rien, & n'y donnera pas ſon conſentement, qu'il n'ait vû bien clairement qu'il n'y a rien à éſperer ſur les propoſitions d'accommodement qu'il m'a faites, & que je n'aye reçû réponſe du Roi là-deſſus.

Cependant ſi cela alloit plus avant, je vous ſupplie de me faire ſçavoir, ſi je ne dois pas faire quelque déclaration là-deſſus aux Etats par une Audience publique, pour leur faire connoître que le Roi prendra pour une infraction au Traité de 1662. s'ils entrent dans aucun Traité défenſif pour la Flandre.

Je viens d'aprendre préſentement, que les deux Envoyez de Caſtel-Rodrigo font de grandes inſtances près des Etats pour leur emprunter trois millions de livres: ils offrent d'abandonner tous les Droits & Péages de la Meuſe & de l'Eſcaut, & même ils font entendre qu'ils engageront de leurs Places pour ſûreté de ladite ſomme.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 9. Septembre 1667.

A Préſent que Leurs Majeſtez ſont de retour ici, & Dieu merci en parfaite ſanté, je m'en vais reprendre avec vous le commerce de nos Lettres, avec plus de ſoin que ma maladie & mon éloignement de la Cour ne me l'ont permis depuis quelques mois.

Le Roi a fort approuvé que l'on tâche de faire entre les François & les Anglois, pour la ſûreté des Vaiſſeaux Marchands qui navigeront, ce qui a été propoſé par les Plénipotentiaires des Etats, de donner des Paſſeports de part & d'autre; j'en écrirai demain à Monſieur de Ruvigny, qui eſt paſſé à Londres, afin qu'il concerte la choſe avec le Roi de la Grande-Bretagne. Le Roi ſe tiendra obligé à tous les Princes qui lui offriront leur interpoſition pour ſon accommodement avec les Eſpagnols, & parce que Sa Majeſté le ſouhaite ſincérement, & parce qu'elle ſeroit bien aiſe que tous les Princes de l'Europe, s'il étoit poſſible, pûſſent être témoins de la modération dont elle veut uſer en cette Négociation-là. Mais la jonction deſdits Princes, comme celle de l'Angleterre & des Etats, pour lui faire de pareilles

reilles offres conjointement, ne lui peut pas être fort agréable ; & il y a encore à considérer que Sa Majesté, en acceptant celle des Etats, ne se fasse point tort aux raisons qu'elle a de prétendre, qu'ils soient obligez à faire après les prémiers quatre mois un autre personnage que celui de Médiateurs, étant tenus par le Traité à garantir tous les droits de Sadite Majesté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 16. Septembre 1667.

LE Sieur de Lionne m'a lû vôtre dépêche du 8. de ce mois. L'artifice dont Gamarre a usé, en repandant dans les Provinces-Unies les fausses nouvelles des prises de Gand & de Bruges, à dessein de porter les esprits à quelque résolution précipitée contre mes intérêts, & peut-être non moins contre ceux desdites Provinces, doit leur faire bien ouvrir les yeux à l'avenir à tout ce qui viendra de cette part-là, pour le tenir fort suspect ; cependant il est à croire de la prudence des Etats, qu'ils reconnoîtront facilement que tous les partis que les Espagnols peuvent leur offrir, même avec la remise d'Ostende ou de Namur, pour les porter à entreprendre une Guerre contre moi, ne sçauroient leur être si avantageux, ni si sûrs pour leur Etat, que de promouvoir l'ac-

l'accommodement, dans la disposition où je suis de me contenter de conditions fort raisonnables: en tout cas, avant que de faire aucune démarche où il n'y eut plus de retour, ils doivent, s'ils se veulent conduire avec leur sageſſe ordinaire, attendre la réponſe que je ſuis ſur le point de faire aux derniéres propoſitions du Sieur de Wit, pour reconnoître ſi j'ai véritablement dans le cœur la diſpoſition que je dis pour cet accommodement, ou ſi j'ai les ſentimens d'une ambition immodérée, comme mes Ennemis veulent le leur perſuader. J'eſpére de renvoyer la ſemaine prochaine le Sieur van Beuningen informé à fond de toutes mes intentions. La matiére eſt ſi importante & ſi délicate, qu'elle mérite bien que je prenne le tems d'y délibérer quelques jours, mes occupations de Guerre ne m'ayant pas permis de le faire pendant la Campagne. Depuis que j'ai ſçû la propoſition du Sieur de Wit, ce que je vous en puis dire par avance, eſt que je mettrai l'accommodement entre les mains des Etats, à des conditions qu'eux-mêmes ne ſçauroient trouver déraiſonnables.

Mais à dire vrai, je ne prétendrai pas m'être engagé à rien, ſi je ne vois que les Etats, qui ſeroient en bonne juſtice obligez par nos Traitez à ſoûtenir mes droits, non ſeulement ne ſatisfont pas à cette obligation, mais font quelques pas de partialité, comme ſeroit celui dont vous parlez à la fin de vôtre derniére dépêche, de prêter des ſommes d'argent aux Eſpagnols ſur les Péages de l'Eſcaut & de la Meuſe.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 17. Septembre 1667.

J'Ecrivis l'ordinaire dernier à Monſieur de Lionne l'inquiétude où j'étois des cabales & intrigues des Eſpagnols dans les Villes de Hollande contre les intérêts de Vôtre Majeſté: j'ai été du depuis éclairci de toutes choſes, & j'ai appris que les Envoyez de Caſtel Rodrigo ont fait grands progrès dans les eſprits des Villes, les ayant perſuadez que le Livre de l'Iſola, appellé *le Bouclier d'Etat & de Juſtice*, fait voir clairement que les Droits de la Reine ne ſont pas bien fondez, & qu'il détruit entiérement toutes les raiſons alléguées par les Livres qui ont été préſentez aux Etats par ordre de Vôtre Majeſté. Ils publient auſſi, que ſon deſſein eſt de ſe rendre Monarque univerſel, à quoi Vôtre Majeſte n'aura pas grande peine lorſqu'elle aura conquis la Flandre, qu'on doit déja compter pour perduë, ſi les Etats ne ſe déclarent promptement pour eux en leur envoyant un ſecours conſidérable. Après avoir été aſſûrez de tout ce que deſſus, & avoir remarqué beaucoup de crainte & d'altération dans l'eſprit de mes plus particuliers Amis, je fus trouver Monſieur de Wit, & lui témoignai, que j'étois ſurpris de voir un ſi grand changement dans l'eſprit des Dé-

Députez de cette Assemblée, & qu'ils me paroissoient être plus Espagnols que François, sans avoir aucun égard à l'obligation du Traité de 1662., qui a été exécuté de nôtre part dans tous ses points, si ponctuellement & avantageusement pour le bien des Etats; que j'estimois qu'il étoit tems que lesdits Etats songeassent que les quatre mois étoient expirez, & qu'étant obligez de garantir Vôtre Majesté de tous ses Droits, elle s'attendoit qu'ils se déclareroient contre ses Ennemis en vertu dudit Traité de 1662.

Je lui ajoûtai, que j'avois grand sujet de me plaindre, de voir les mesures & les liaisons que les Etats prenoient de toutes parts sans m'en donner aucune connoissance; que je sçavois que les prémiers avis de la disgrace du Chancélier d'Angleterre leur étoient venus par un Courier exprès de Castel Rodrigo; que cette nouvelle avoit été débitée comme un ouvrage du Comte de Molina & de l'Isola, & le coup donné par leur cabale; qu'on les assûroit en même tems, que le Roi d'Angleterre entreroit dans leur parti pour s'opposer aux desseins de Vôtre Majesté; que tant de Couriers envoyez de la part des Espagnols dans les Villes & Provinces me donnoient de l'ombrage, aussi bien que les préparatifs de tant d'Ambassades extraordinaires vers l'Angleterre, la Suéde, l'Electeur de Brandebourg & l'Empereur; que j'étois bien informé que le prétexte étoit, pour unir tous ces Rois & Princes pour être Médiateurs pour la Paix; mais aussi que je ne doute pas, que toutes ces liaisons nous en éloigneroient

roient plus que de nous en approcher, étant bien averti que le Prince Maurice a ordre de faire une grande union entre l'Empereur & les Etats; que l'on n'oublie rien auprès du Comte de Dohna pour porter le Roi ſon Maître à prendre des ombrages des Conquêtes que Vôtre Majeſté a faites; qu'il a dépêché enſuite ſon Secretaire en Suéde pour recevoir de nouveaux ordres, & a différé ſon voyage de France, qu'il avoit eu ordre de faire.

Que dans les prémiers trois jours de l'Aſſemblée de Hollande on y a délibéré d'accepter les offres des Eſpagnols; ſçavoir de leur prêter trois millions, & licentier ſix mille hommes pour entrer à leur ſervice, moyennant qu'ils donnent la Place d'Oſtende & autres pour ôtages & ſûreté; que cinq Villes ont voulu conclure, mais que les autres ont dit qu'il faloit plûtôt ſçavoir ſi Sa Majeſté vouloit entendre à un accommodement, & qu'en cas de refus ils accepteroient les offres qu'on leur fait.

Il me répondit, qu'il ne pouvoit deſavouer que les Envoyez d'Eſpagne ne fiſſent de grands devoirs pour obliger les Etats à ſe déclarer, pour conſerver ce qui leur reſte des Païs-Bas; que le Livre, apellé *le Bouclier d'Etat & de Juſtice*, n'ait fait grand progrès dans l'eſprit des Peuples, & qu'il ne ſoit évident que les formes n'ont pas été obſervées par la priſe des armes de Vôtre Majeſté; que les Etats obſerveroient très-ponctuellement & mot à mot les articles du Traité de 1662; qu'il n'y avoit rien qui o-

bli-

bligeât lesdits Etats à rompre contre les Espagnols; que Vôtre Majesté a attaqué, & pris des Places, sans même avoir donné tems aux parties de chercher un accommodement; & qu'ils satisfaisoient aux devoirs d'un bon Allié, en cherchant les voyes d'accommodement, ainsi qu'il a paru par les propositions qu'il m'avoit fait il y a deux mois, sans que Vôtre Majesté y ait fait aucune réponse: ce qui fortifie les raisons que les Envoyez d'Espagne alléguent, que Vôtre Majesté ne veut que gagner du tems, les amuser & prendre tout; qu'il a cru me devoir représenter, que les Etats ne peuvent plus demeurer en suspens; que s'il plaît à Vôtre Majesté qu'ils se mêlent d'un accommodement, il espére qu'on y contraindra les Espagnols par les propositions qu'il m'a déja faites; que pour les y obliger d'autant plûtôt, il à dit a Dom Esteven de Gamarre, que Vôtre Majesté auroit pris Gand & Bruges, si les Etats n'avoient commencé une Négociation, & qu'elle a eu cette modération de ne passer pas plus avant: ce qu'il a avancé pour la plus grande gloire du Roi, sçachant bien que ce qui l'a obligé de retirer son Armée, est qu'elle n'avoit pas assez d'Infanterie pour faire des siéges considérables & garder les grandes Places qu'il a prises, mais qu'il ne vouloit perdre aucune occasion qui puisse disposer les parties à satisfaire Vôtre Majesté; que si elle avoit agréable d'accorder une suspension d'armes jusques au mois de Mars, il ne douteroit pas du bon succès d'un accommodement;

qu'il

qu'il n'y a plus de tems à perdre; que ſi Vôtre Majeſté refuſe la bonne volonté que les Etats ont de s'employer pour la Paix, ils ſeront perſuadez avec raiſon que Vôtre Majeſté veut la Guerre & conquérir tout le Païs; qu'il ne ſeroit pas tems de faire des Alliances & de ſe précautionner, lorſque Vôtre Majeſté ſeroit le maître de leurs frontiéres; qu'ils ſe trouveroient dans le même deſordre où ſont à préſent les Eſpagnols; que, pour éviter un tel malheur, ils envoyent vers tous les Rois & Princes, pour les prier de ſe joindre à eux pour procurer la Paix à la Chrêtienté, & en cas qu'on ne la puiſſe faire, pourvoir chacun à ſa ſûreté; qu'il ne pouvoit pas non plus conſeiller à ſes Maîtres de refuſer les propoſitions que les Eſpagnols leur font, en cas que Vôtre Majeſté veuille continuer la Guerre; qu'on n'auroit jamais pris cette voye, ſi Vôtre Majeſté eut eu aſſez de confiance en eux pour les accepter pour Médiateurs; mais que, voyant que Vôtre Majeſté a d'autres penſées, & ne répondoit rien ſur cette matiére depuis deux mois, ils ont ſujet de croire qu'elle prend d'autres meſures.

Qu'il m'aſſûre qu'il demeurera toûjours ferme à tout ce qu'il nous a dit, à Monſieur Courtin & moi, qui eſt de porter ſes Maîtres à demeurer inſéparablement dans les intérêts de Vôtre Majeſté, ſelon les conditions propoſées, eſtimant que c'eſt le bien & l'avantage des uns & des autres; mais que ne les pouvant obtenir, il faut de néceſſité

que

que les Etats cherchent des ſûretez avec des Alliances qui les puiſſent mettre à couvert de la grande puiſſance de Vôtre Majeſté.

Par cette réponſe & par la diſpoſition que je remarque dans les eſprits des Villes, Vôtre Majeſté jugera bien que, dès que les Etats auront perdu l'eſpérance d'un accommodement, ils prendront parti.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 22. Septembre 1667.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois. Les eſprits de cette Aſſemblée ſont ſi préoccupez contre nous, que nous avons jugé à propos, Monſieur de Wit & moi, de les ſéparer ſous quelques prétextes pour quelques jours, ce qu'il a fait; & cependant on pourra travailler à ôter l'impreſſion que les Eſpagnols ont donné dans les Villes, que Vôtre Majeſté veut abſolument la Conquête des Païs-Bas, & après cela attaquer les Provinces-Unies.

L'eſpérance que Vôtre Majeſté donne de dépêcher au plûtôt le Sieur van Beuningen avec une réponſe favorable, donne bien de la joye à Monſieur de Wit, qui fera ce qui dépendra de lui pour empêcher que ſes Maîtres ne prennent des réſolutions précipitées,

pitées, en acceptant les offres que les Espagnols leur font.

J'ai rendu compte à Vôtre Majesté par mon Courier, de tout ce qui s'est passé dans l'entretien que Monsieur de Wit & moi avons eu. Il persiste à dire, qu'il n'est pas dans son pouvoir d'empêcher les Etats de se joindre aux Espagnols, si les Conquêtes de Vôtre Majesté vont plus avant; il la supplie très instamment de ne pas perdre la conjoncture de sortir d'une Guerre avec tant de gloire & de réputation, & d'obtenir pour la prétension de ses droits un partage aussi avantageux que celui qu'il a proposé.

Je lui ai repliqué, que pour mettre fin à cette Guerre, comme il désire, il faut aller plus avant que ce qu'il a proposé, & qu'il y a des Places conquises depuis, dont Vôtre Majesté ne se relâchera pas; dans tous nos entretiens je n'ai parlé que de moi-même, ne l'ayant pû faire autrement sans ordre de Vôtre Majesté.

Monsieur Flemming, Ambassadeur de Suéde, est mort subitement à Bréda: il étoit sur le point de partir pour l'Angleterre. Monsieur le Comte de Dohna ne parle plus d'aller en France; selon ce que j'ai pû pénétrer, il pourroit bien passer en Angleterre en la place dudit Flemming, il attend des ordres de Suéde pour sçavoir ce qu'il deviendra.

Mon Fils vient d'arriver tout présentement. Il n'y a que trois jours qu'il est parti d'Alost: je l'ai envoyé tout aussi-tôt chez Monsieur de Wit, pour lui dire que Monsieur de Turen-

renne l'avoit dépêché exprès, pour faire ſçavoir à Meſſieurs les Etats, que ſelon les ordres de Vôtre Majeſté, après avoir mange & ruiné les Fourages proche des grandes Villes ennemies, & raſé Aloſt & Deynſe, pour ôter aux Eſpagnols la commodité d'y faire ſubſiſter des Corps d'Armée pendant l'hyver, il envoyoit l'Armée dans des quartiers d'hyver. Il en a dit autant au Préſident de ſemaine, dont ils ont bien eu de la joye, ce qui a été auſſi-tôt raporté à l'Aſſemblée, qui a pris réſolution d'en faire part aux Villes: ce qui n'aidera pas peu à les faire voir clair aux artifices des Eſpagnols, d'autant plus que Caſtel-Rodrigo a dépêché un Courier à Dom Eſteven de Gamarre, qui eſt arrivé au même tems que mon Fils. Ce Courier lui apprend le ſiége de Bruxelles, & continué à demander du ſecours. Ces deux nouvelles arrivées en même tems, & ſi contraires, me ſerviront beaucoup dans cette conjoncture, & retarderont les projets des Eſpagnols.

Les dépêches qui viennent d'Angleterre aſſûrent la ruine du Comte de Clarendon, & que la Cabale d'Eſpagne eſt celle qui gouverne à préſent.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades, envoyé par Monſieur de Lionne. Le 27. Septembre 1667.

LE Sr. de Wit ayant fait prier inſtamment le Roi par le dit Sr. Comte d'Eſtrades, au commencement du mois de Juillet dernier, de vouloir s'expliquer des ſatisfactions que S. M. pouvoit déſirer pour un accommodement avec l'Eſpagne des différens qui avoient depuis quelques mois altéré le répos public, ledit Sr. de Wit ſe laiſſant entendre, que ſi Sadite M. & les Etats pouvoient convenir enſemble des conditions dudit accommodement, les Etats obligeroient les Eſpagnols à y donner les mains, & par des offices très-efficaces, & par la voye même des Armes, s'il étoit néceſſaire de les employer: Sadite M. ayant trouvé la penſée dudit de Wit très-bonne, comme pouvant même affermir pour jamais une parfaite Union entre cette Couronne & leur Etat, lequel ne pourroit plus concevoir d'injuſtes ombrages de la grandeur de ſes deſſeins & de la puiſſance de S. M., elle chargea ledit Sr. d'Eſtrades de dire audit Sr. de Wit, qu'après avoir mûrement conſidéré & déliberé ſur une matiére ſi importante, elle avoit enfin pris la réſolution, pour le bien de la Paix, de ſe contenter d'un accommodement aux conditions ſuivantes, en cas que l'on portât les Eſpagnols à y donner les mains.

A ſçavoir, que leſdits Eſpagnols lui céderoient pour ſes prétenſions préſentes, la Franche Comté, le Duché de Luxembourg, Charleroy, Cambray & le Cambreſis, Tournay, Doüay, Aire & Saint Omer, Bergues & Furnes; & en cela même S. M. a eu égard à uſer de beaucoup de modération, en conſidération de ce que l'Eſpagne devroit faire en même tems pour la ſatisfaction du Roi de Portugal, Sadite Majeſté ne pouvant ni voulant conclure aucun accommodement ſans ledit Roi: & à dire vrai, Sadite Majeſté ayant des droits ſur toutes les Provinces des Païs-Bas de la domination d'Eſpagne, à la reſerve de quelque partie du Comté de Flandre, & ſe trouvant aſſez en état de s'en faire faire raiſon par les armes, aucune perſonne deſintéreſſée ne peut nier, que ce qu'elle s'explique de prétendre pour ſa propre ſatisfaction ne fût très-modéré. En quoi, comme il a été dit, elle a pour but le contentement du Roi de Portugal, que les Eſpagnols devoient auſſi ſatisfaire ſur le tître de Roi, qui eſt le ſeul différend qui reſtoit entr'eux.

Ledit Sieur Comte d'Eſtrades manda au Roi par la dépêche du 21. Juillet, que le Sieur de Wit lui avoit dit, qu'après avoir diſcouru, comme de lui-même, avec les plus habiles Députez de l'Aſſemblée de Hollande, ſur les conditions de l'accommodement ci-deſſus exprimées, ils avoient tous jugé, enſuite des entretiens qu'ils avoient ſouvent eû ſur cette matiére avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, Friquet, & autres perſonnes affectionnées à la Maiſon d'Autriche, que les Eſpagnols abandonneroient preſque auſſitôt tous les Païs-Bas que de céder à Sa Majeſté

ſté les Places & Païs qu'on vient de dire.

Mais que ſi Sadite Majeſté vouloit ſe reſtraindre à une prétenſion plus modérée, le dit de Wit, & les Députez ſes Amis, avec leſquels il en avoit conféré comme de lui-même, eſtimoient qu'ils pourroient porter les Eſpagnols à ſatisfaire Sa Majeſté aux conditions ſuivantes.

De céder la Franche Comté, Cambray & le Cambreſis, Doüay, Saint Omer, Aire, Bergues & Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances; que Charleroy ſeroit raſé, & que Tournay & toutes les autres Places que S. M. auroit priſes ſeroient renduës; que S. M. conſentiroit à une ſuſpenſion d'armes pendant deux mois, que les Etats feroient négocier à Madrid & à Vienne, pour faire conſentir les Eſpagnols à ce que deſſus, & au cas que leſdits Eſpagnols ne ſe portaſſent pas à ſatisfaire Sadite Majeſté aux conditions ci-devant immédiatement ſpécifiées, leſdits Etats prendroient les armes pour les y contraindre par la force, dans le même moment que leſdits Etats s'engageroient par un Traité avec Sa Majeſté.

Ledit de Wit ajoûta, qu'il faudroit auſſi en même tems prendre des meſures enſemble ſur le cas du décès du Roi d'Eſpagne ſans Enfans, & que ces meſures-là ſeroient de faire un Traité ſéparé du premier, qui porteroit, que dans le cas ſuſdit de la mort du Roi d'Eſpagne, on reprendroit le même projet qui avoit été fait, il y a quelque tems, avec le même partage; & que S. M. & les Etats prendroient les armes pour chaſſer les Eſpagnols des Païs-Bas, & cantonner les groſſes Villes, & les obliger à ſe

mettre

mettre en République; ce que arriveroit avant que l'Empereur fut en état de les ſecourir; que par ce moyen Sadite M. ſeroit libre pour recueillir la ſucceſſion dans toute l'étenduë des Royaumes que les Eſpagnols poſſédent, & que ledit de Wit eſtimoit, que ce n'étoit pas peu de choſe de n'avoir rien à craindre du côté de l'Allemagne, puiſque les Etats & leurs Alliez pouvoient mettre une puiſſante Armée ſur pied pour s'oppoſer à tout ce qui viendroit du côté de l'Empire. Voilà quelle fut la Réponſe du Sr. de Wit & ſes offres ſur la prémiére déclaration du Roi; ſur quoi S. M. ayant de nouveau très-mûrement délibéré après ſon retour de l'Armée, & voulant faire connoître à tout le monde, par de très-ſenſibles & palpables effets, la vérité de tout ce qu'elle a toûjours dit & écrit de ſa diſpoſition raiſonnable & fort modérée, vû la qualité & l'importance de ſes droits, & combien elle eſt éloignée des penſées de la Monarchie Univerſelle que ſes Ennemis lui attribuent malicieuſement & fauſſement, ou d'avoir formé un deſſein immuable de faire la Conquête entiére du Païs-Bas, comme auſſi voulant témoigner aux Etats Généraux des Provinces-Unies ſes Alliez la complaiſance qu'elle veut avoir pour leur ſatisfaction, & combien elle défére, ſoit à leurs conſeils ou à leurs déſirs; Sadite M. veut que ledit Sr. d'Eſtrades faſſe confidemment entendre audit Sr. de Wit:

En prémier lieu, que ſur le cas à venir & fort incertain de la mort du Roi d'Eſpagne ſans Enfans, elle agrée & accepte entiérement la propoſition qu'a faite ledit Sr. de Wit, aux mêmes termes qu'elle eſt ci-devant énoncée, &

en passera & signera dès à présent les Traitez qu'elle a proposez.

En second lieu, que moyennant les conditions réciproques que le Sr. de Wit a offertes de la part des Etats en la maniére ci-devant exprimée, touchant l'accommodement des différens présens, S. M. consentira à se contenter pour sa satisfaction du Duché de Luxembourg, Cambray & du Cambresis, de Doüay, d'Aire & de St. Omer, Bergues & Furnes, avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, de raser Charleroy, & rendre au Roi d'Espagne toutes les autres Places & Païs que ses armes ont ou auront conquises depuis leur entrée en Flandre: & en considération de ce que ledit Roi accordera de traiter avec le Roi de Portugal, non plus de Courronne à Courronne, comme il avoit été fait par l'entremise des Anglois, mais fera la Paix avec lui de Roi à Roi, Sadite M. se départira pour ce simple Traité d'honneur de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournay, qu'elle avoit demandez par sa prémiére proposition.

Ledit Sr. d'Estrades devra même là-dessus faire remarquer audit Sr. de Wit, que ce point de Portugal ne sçauroit plus porter d'obstacle à un accommodement général, puisque les Ministres d'Espagne qui résident dans toutes les Cours, y ont depuis quelque tems publié, que la résolution a été enfin prise à Madrid de faire la Paix avec le Portugal, & de traiter de Roi à Roi, ce qui en faisoit la seule difficulté.

Ledit Sr. d'Estrades fera remarquer aussi audit de Wit, sur le changement qu'elle a fait dans

dans la proposition, de la Franche-Comté au Duché de Luxembourg, que le Sr. van Beuningen lui-même a souvent témoigné ici, sur des entretiens qu'il dit avoir eû avec des Ministres de la Maison d'Autriche, que l'Espagne consentira plus aisément à céder le Luxembourg, où elle ne posséde plus qu'une seule Place, & où S. M. en a trois fortifiées, qu'elle ne céderoit la Franche-Comté, qui a une plus grande étenduë de Païs, & qu'elle considére davantage, pour être l'ancien Patrimoine de la Maison de Bourgogne; & qu'ainsi le changement de l'une à l'autre dans l'offre dudit Sr. de Wit, est plûtôt une facilité qu'un obstacle que S. M. apporte à la Paix.

Et même ledit Sr. d'Estrades dira au Sr. de Wit, que si les Espagnols aiment mieux céder la Franche Comté que le Duché de Luxembourg, S. M. y donnera encore les mains.

Quant à la suspension d'armes, il lui dira, qu'avant qu'on ait pû avoir aucune réponse d'Espagne, la saison de l'hyver, qui est si proche, naturellement fait ladite suspension d'armes, dont les conditions, si on vouloit en faire un Traité, seroient vraisemblablement mal-aisées à ajuster.

Qu'en tous cas néanmoins, si les Etats persistent en ce désir, S. M. en accordera tout le principal & seul effet qu'ils y peuvent considérer pour leurs intérêts, c'est-à-dire qu'elle ne fera point de difficulté de promettre, qu'elle n'entreprendra rien sur aucune place forte des Espagnols dans les Païs-Bas, si eux s'obligent réciproquement à ne rien entreprendre sur les

Places fortes de S. M., ou qu'elle a ci-devant poſſedées de ce côté-là, ou qu'elle a conquiſes dans la derniére Campagne, & même au lieu de trois mois que le Sr. de Wit avoit demandé, S. M. accordera, ce qui vient d'être dit, juſques à la fin du mois de Mars prochain qui ſont ſix mois entiers, à condition que les Etats promettront dès à préſent, que ſi entre-ci & tems-là l'accommodement, tel qu'il eſt ci-deſſus projetté, n'a pû être fait par le refus des Eſpagnols d'y conſentir, les Etats ne feront plus, ſur quelque prétexte que ce puiſſe être, aucunes nouvelles inſtances à S. M. pour la prorogation, au de-là dudit mois de Mars, dudit concert, de ne point entreprendre dans les Païs-Bas ſur les Places fortes de l'un & de l'autre.

Cependant afin que toute la Chrêtienté, & nommément les Etats, connoiſſent encore plus évidemment quelles ſont les véritables diſpoſitions de S. M. à un prompt accommodement, & quelle eſt là-deſſus la modération de ſes ſentimens, ledit Sr. d'Eſtrades déclarera encore de ſa part audit Sr. de Wit, que ſi les Eſpagnols ſe trouvent avoir trop de répugnance à ſatisfaire Sadite M. aux conditions ci deſſus ſpécifiées, elle conſentira à poſer dès à préſent les armes, & auſſi ſacrifiera au repos public toutes les eſpérances qu'elle peut aſſez raiſonnablement concevoir de pouſſer ſes progrès fort avant dans la Campagne prochaine, pourvû que les Eſpagnols, en contentant d'ailleurs le Roi de Portugal, veüillent lui céder en bonne forme, par un Traité de Paix qui ſe pourroit faire cet hyver, toutes les Places fortes & Poſ-

Poſtes, & leurs Châtellenies & dépendances, que ſes armes ont & auront conquiſes, ou occupées, ou fortifiées pendant la Campagne de cette année; & par le moyen de cette alternative, que S. M. trouvera bon que les Etats puiſſent offrir au Roi d'Eſpagne, moyennant toûjours les conditions réciproques de leur part ci-deſſus ſpécifiées & offertes par le Sr. de Wit ſur le cas du refus des Eſpagnols de conſentir à l'accommodement, il eſt aiſé à voir que S. M. met entre les mains dudit Roi d'Eſpagne la Paix de la Chrêtienté, par une ceſſion de certaines Places qu'il a déja perduës, & que vraiſemblablement les autres Princes jugeront qu'il eſt peut-être moins en état de reconquérir que d'en perdre d'autres encore, par les avantages que celles-là donnent aux Armées de S. M. de pouſſer ſes progrès. Après quoi on laiſſe à juger à toutes perſonnes déſintéreſſées, ſi S. M. peut faire de plus grandes avances, & aporter de plus grandes facilitez qu'elle ne donne au rétabliſſement du repos public; & ſi après cela aucun Prince ou Potentat peut, avec la moindre apparence de raiſon ou de juſtice, ſonger à former des Ligues contre ſes deſſeins, comme tendant à la Monarchie Univerſelle, ou ſeulement à la Conquête des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 28. Septembre 1667.

POur satisfaire à l'ordre du Roi dont il est parlé au dernier article du Mémoire de Sa Majesté, je vous dirai, que je ne l'ai point lû à Monsieur van Beuningen, lequel part demain de Paris, mais que Sa Majesté m'a commandé de lui en dire toute la substance. Il a témoigné être satisfait de toutes les résolutions que Sa Majesté a prises, au-de-là même de ses espérances; car il ne s'attendoit nullement à l'alternative que Sa Majesté a offerte de son propre mouvement, & qui non seulement prouve avec tant d'évidence la sincére disposition de Sa Majesté à la Paix; mais qui peut donner lieu aux Princes qui s'entremettront, d'obliger les Espagnols à y consentir. Si ceux-ci ne veulent pas seulement céder ce qu'ils ont déja perdu, & qu'ils n'oseroient peut-être soûtenir eux-mêmes qu'ils soient en état de reconquérir; il faut nécessairement qu'ils avouent, qu'ils ont dessein d'embarasser avec eux d'autres Princes dans cette Guerre; & ce sera alors à ceux-ci à juger, s'ils le doivent faire pour des gens à qui l'on offre plus que de rai-

raiſon, pour leur donner moyen de ſe retirer d'une aſſez mauvaiſe affaire, qu'ils veulent encore rendre pire par une invincible opiniâtreté. Monſieur van Beuningen a aſſûré qu'il feroit merveilles de de-là pour la ſatisfaction du Roi, à préſent qu'il a connu à fond ſes bonnes intentions; mais je ſuis obligé de vous avertir, & par vôtre moyen Monſieur de Wit, afin qu'il y prenne garde & y remédie, que je le trouve un peu trop perſuadé que le Roi, moyennant l'accommodement préſent, devroit confirmer la renonciation de la Reine, & abandonner toutes ſortes de prétenſions pour l'avenir. Cela m'a obligé à lui déclarer fortement, que Sa Majeſté, quoi qu'il en puiſſe arriver, ne commettra jamais l'indignité de déclarer bonne ladite renonciation, après avoir ſoûtenu par tant de convainquantes raiſons qu'elle étoit nulle & tout-à fait invalide. Monſieur de Wit, qui a une grandeur d'ame & une capacité beaucoup au deſſus de l'ordinaire, a bien vû d'abord qu'il ne faloit pas toucher cette corde ni de part ni d'autre, parce que ce ſeroit un écueil où toutes les Négociations échoueroient. Il faut ſortir, ſi l'on peut, du différend préſent, & remettre l'avenir à la diſpoſition du Ciel, & peut-être à la plus reculée poſterité d'y pourvoir; car il eſt même bien plus probable que le cas n'arrivera point, le Roi d'Eſpagne ayant toute la ſanté, & même la vigueur que ſes plus paſſionnez Sujets peuvent déſirer qu'il ait: en tout cas on y peut remédier, pour l'intérêt que croyent y avoir les Etats,

par l'expédient du Traité que le Sieur de Wit propoſe.

J'ai dit à Monſieur van Beuningen, que ſi on s'attachoit à vouloir former une Aſſemblée, il étoit bien à craindre qu'il n'y eût point de Paix, quoique le Roi ait augmenté le tems des trois mois juſques à ſix; Monſieur de Wit en verra mieux que moi les raiſons. Le Roi pourtant conſentira à tout ce qui regardera ladite Aſſemblée, pourvû qu'elle ſe faſſe en ces quartiers de deçà dans une Ville neutre, comme pourroit être Liége ou Cologne; mais le vrai moyen de finir l'affaire, ou ſe détromper bien-tôt qu'elle ne ſe peut conclure, ſeroit, qu'après que le Roi & les Etats auront pris enſemble leurs liaiſons, ſuivant la propoſition dudit Sieur de Wit, ceux-ci envoyent exprès à Madrid en toute diligence une perſonne expreſſe bien informée & fort capable de traiter cette affaire. Il me ſemble que le choix, ou de Monſieur van Beuningen, ou de Monſieur de Beverning, ſeroit le meilleur de tous, & de prendre après des inſtructions; car s'il a ordre de parler hautement en cas de beſoin, les Eſpagnols plieront, & nous aurons la Paix. J'ai dit la même choſe à Monſieur van Beuningen touchant cet envoi, & il l'a pris, comme il devoit, pour une nouvelle marque fort certaine d'une évidente ſincérité des intentions du Roi. Vous jugerez de-là, ſi Monſieur de Wit vous demande d'avoir cela par écrit, ce que vous pourrez lui dire ſuivant le Mémoire du Roi: vous vous en défendrez, ſur ce qu'on ne vous

a pas mandé ſi vous le pourrez faire; mais vous lui offrirez, pour le ſoulagement de ſa mémoire, de lui en dicter la ſubſtance en peu de paroles, comme je l'ai dicté ici à Monſieur van Beuningen en fort peu de mots.

Depuis ce que deſſus écrit, j'ai reçû vôtre dépêche du 22. Sa Majeſté a été bien aiſe d'apprendre le bon effet qu'a produit de de-là ce que Monſieur de Turenne avoit chargé Monſieur le Marquis d'Eſtrades de dire à Meſſieurs les Etats. Ils auront par-là pû connoître, que les ordres qu'elle donne aux Généraux de ſes Armées s'accordent entiérement à ce qu'elle leur fait dire d'ailleurs ſur le ſujet de l'accommodement & de ſes intentions toutes pacifiques, ſi les Eſpagnols ne la forcent à reprendre les guerriéres.

LETTRE

De Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 29. Septembre 1667.

LEs choſes ſont au même état que je vous ai mandé le dernier ordinaire, à la reſerve que les Etats ont preſſé le départ de Monſieur Meerman pour l'Angleterre, qui doit être dans deux jours.

Le ſujet de ce voyage précipité eſt une

Lettre que le Roi a écrite aux Etats, la plus obligeante que pas un Roi leur ait jamais écrite. Il leur témoigne désirer avec impatience l'arrivée de leur Ambassadeur, pour leur donner des marques de la véritable & sincére amitié qu'il veut lier avec eux; il y a d'autres termes fort engageans, & qui tendent à de grandes liaisons. Quand j'ai sçû le contenu de ladite Lettre, & l'empressement que la Province de Hollande avoit de faire partir le Sieur Meerman seul, sans attendre ses Collégues, je fus chez Monsieur de Wit, & lui dis, que je croyois qu'il feroit mieux d'attendre le retour de Monsieur van Beuningen, pour sçavoir la réponse du Roi avant de faire partir Monsieur Meerman, qui pourroit peut-être s'engager, étant en Angleterre, à des choses contraires à nos intérêts. Il me répondit, qu'il avoit fait ce qu'il avoit pû pour différer ce voyage; mais que n'y ayant pû réüssir, il avoit été obligé de suivre les sentimens de la plus grande partie des Villes; que Monsieur Meerman étoit de ses amis & dépendant de lui; qu'il m'assûroit qu'il ne feroit rien sans le communiquer à Monsieur de Ruvigny, & sans agir de concert avec lui sur toutes les affaires; & me pria d'écrire audit Sieur de Ruvigny de prendre confiance audit Meerman, comme étant chargé de ne rien faire sans sa participation.

J'ai écrit à Monsieur de Ruvigny par le Sieur de Meerman conformément à ce que dessus, & ai communiqué la Lettre à Monsieur

ſieur de Wit, qui l'a trouvée ſelon ce qu'il m'avoit dit.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 30. *Septembre* 1667.

SA Majeſté déſire que vous preniez ſoin d'adreſſer une Copie de ſon Mémoire à Monſieur de Pomponne, chifrée du chifre que vous avez enſemble, non pour rien traiter de ce qu'il contient en la Cour où il eſt, mais afin que cette connoiſſance lui ſerve à mieux diriger ſa conduite dans ſes Négociations. J'écris ce ſoir audit Sieur de Pomponne l'ordre que Sa Majeſté vous en a donné.

Dans un entretien que j'eus hier avec Monſieur l'Archevêque d'Ambrun, il m'a apris une particularité que je crois qu'il peut être bon que Monſieur de Wit n'ignore pas, & cela le fortifiera encore dans le ſentiment, que, ſur le fait de la renonciation de la Reine, il a d'abord mieux pris le bon parti que Monſieur van Beuningen ne ſembloit le prendre ici dans pluſieurs diſcours, mais peu perſuaſifs, qu'il nous tenoit pour porter le Roi à une choſe que Sa Majeſté ne fera pas; cette particularité eſt, que le Sieur d'Ambrun s'entretenant, quelques jours ſeulement avant ſa ſortie de Madrid, avec le

Duc de Médina de las Torres, qui a le ſoin des affaires étrangéres du côté du Nord, & étant tombé ſur ladite renonciation, ledit Duc lui dit, qu'il ne falloit pas eſpérer que jamais la Junta del Governo, ni celle d'Etat, conſeillaſſent à la Reine d'Eſpagne de faire aucun Acte, par lequel ils demeuraſſent d'accord que ladite renonciation fût nulle & invalide: à quoi l'Archevêque ayant reparti, que l'accommodement étoit donc impoſſible, & qu'il ſeroit fort inutile d'y penſer qu'après dix ans de Guerre, lorſque les parties en ſeroient bien laſſes, ou que l'une des deux auroit ſuccombé; ledit Duc repliqua promptement, point du tout, mais l'accommodement ſe doit faire, & ſe peut toûjours traiter ou conclure ſur les Conquêtes qu'a, ou qu'aura faites le Roi vôtre Maître, ſans entrer ni de part ni d'autre ſur le fait de la renonciation: à quoi l'Archevêque témoigna d'acquieſcer; & pour confirmation de ce que ledit Duc avoit dit, il ajoûta, que comme le Roi ne croiroit pas avoir beſoin, pour mieux prouver l'invalidité de la renonciation de la Reine, d'en tirer un Acte exprès des Eſpagnols, il voyoit bien auſſi que ceux-ci ne croiroient pas avoir beſoin, pour mieux prouver la validité de la renonciation, d'en tirer aucun Acte exprès de Sa Majeſté.

J'ai cru auſſi qu'il ſeroit bon que je vous envoyaſſe, pour le faire voir à Monſieur de Wit, l'article d'une dépêche de feu Henri le Grand, tiré d'un livre de toute la Négociation de Vervins, qu'on y a imprimé depuis quelques jours, par lequel

vous

vous verrez ce que Henri le Grand répondit à une instance qu'on lui faisoit alors pour une cessation d'armes. Vous verrez que le cas est merveilleusement approprié à celui d'aujourd'hui, que le bon sens est toûjours le même, & se trouve être de tous les tems; & que le Roi, sans en rien sçavoir, a justement répondu comme avoit fait le Roi son Ayeul.

Le Roi a déclaré ces jours ici un nouveau Général d'Armée, & sa résolution a déja reçû, de tous ceux qui l'ont apprise, les applaudissemens qu'elle méritoit; comme Sa Majesté veut avoir au Printems prochain sur le Rhin une Armée composée au moins de vingt cinq mille hommes, pour aller à la rencontre du Corps que les Espagnols voudroient faire venir des Etats héréditaires d'Autriche aux Païs-Bas, & s'opposer à leur passage, Sa Majesté a cru qu'elle ne pouvoit mettre à la tête de cette Armée, pour la commander, une personne qui le sçût si bien faire, à beaucoup près, que Monseigneur le Prince, dont même le seul nom, & les grandes qualitez connuës & si souvent éprouvées sur le même Rhin, ne serviront pas moins à fortifier nos Amis dans leurs bonnes intentions, qu'à donner de la terreur, & avec raison, à tous ceux qui voudroient nous nuire. Il n'est presque pas concevable dans quel transport de joye a été mondit Seigneur le Prince quand Sa Majesté lui a déclaré son intention. Il est retourné à Chantilly pour quelques jours, pour donner ordre à ses affaires, & se rendre dans son Gou-

vernement de Bourgogne au 15. du mois prochain, pour commencer à y prendre soin des vieilles Troupes ou des nouvelles levées, à mesure qu'elles y arriveront, qui devront composer l'Armée. Monseigneur le Duc d'Angbien y aura le commandement de la Cavalerie.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 6. Octobre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche par mon Courier, & le *Duplicata* par l'ordinaire. Il ne se peut rien voir de plus modéré que ce qui est porté dans le Mémoire du Roi, qui confirme ce que Sa Majesté a toûjours dit, qu'elle feroit voir le désir qu'elle a de procurer la Paix à la Chrêtienté, par les conditions modérées dont elle se contenteroit. Ce que Sa Majesté pratique aujourd'hui confond ses Ennemis, qui publient par-tout, qu'elle vouloit se rendre le Monarque universel, & qui seront dans la honte de voir Sa Majesté dans des sentimens si honnêtes, & desintéressez pour le bien de la Paix.

Je fus trouver tout aussi-tôt Monsieur de Wit & lui lûs le Mémoire du Roi, & ce qu'il devoit sçavoir du contenu en vos deux dépêches: il me témoigna avoir de la joye de la réponse du Roi, qu'il trouvoit fort prudente & raisonnable; qu'il demeuroit toû-

toûjours dans les ſentimens qu'il nous avoit dit à Monſieur Courtin à & moi, que ſon avis ſeroit de contenter Sa Majeſté ſur ſes demandes; mais qu'il étoit obligé de ménager les eſprits de la Hollande pour leur faire goûter cette réponſe, & les diſpoſer à donner les ordres néceſſaires pour avancer cette Paix; que lorſqu'il me fit cette propoſition il y a trois mois, il voyoit toutes les Villes diſpoſées à pouſſer les affaires contre les Eſpagnols, en cas de refus de leur part; que préſentement onze Villes ſont portées à recevoir leurs offres, leſquelles ils ont augmenté depuis deux jours des Villes de Bruges, de Venlo & Ruremonde, & de ce qu'ils poſſédent dans le païs d'Outre-meuſe, en cas qu'ils veuillent les aſſiſter d'une ſomme de quatre millions, & licentier des Troupes qu'ils prendront en ſervice; que toutes les Places reſteront entre les mains des Etats juſques à un entier payement; que ces grandes offres partagent les affections des Peuples, qu'on ne gouverne plus facilement; que néanmoins il travaillera de tout ſon pouvoir à toutes choſes lorſque Monſieur van Beuningen ſera arrivé, & qu'il fera ſon raport aux Commiſſaires des affaires ſecretes: qu'il remarquoit de la difficulté ſur deux points; l'un eſt, de faire convenir les Eſpagnols de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, l'autre, que la ſuſpenſion d'armes n'eſt pas générale, parce que c'eſt continuër la Guerre que de faire des actes d'hoſtilité à la Campagne, & que la véritable ſuſpenſion d'armes ſeroit de faire ceſſer toutes ſortes d'ac-

d'actes d'hoſtilité, tant ſur les Villes qu'à la Campagne, & même les levées de Contributions; que la Copie de la Lettre du feu Roi Henri le Grand ne pouvoit pas ſervir d'exemple touchant la ſuſpenſion d'armes, parce que ledit Roi eût manqué aux Traitez qu'il avoit avec les Etats, ſi la ſuſpenſion eut été générale; mais que le Roi étant libre, & n'ayant aucun engagement avec des Alliez qui en puiſſent recevoir préjudice, il eſtime que cela faciliteroit fort l'accommodement de commencer par une ſuſpenſion d'armes ſans exception.

Que pour ce qui eſt du cas de la rupture contre l'Eſpagne, en cas qu'elle refuſât les conditions ſpécifiées dans ledit Mémoire, il ne l'a allégué que de lui-même, comme c'eſt encore ſon avis, mais non pas de la part & avec autoriſation des Etats, comme il paroît que le Roi le croit par ſon Mémoire; qu'il y avoit des meſures à prendre avec ſes Maîtres dans des conjonctures, qui ne pouvoient plus avoir de lieu en d'autres; qu'il eut pû ſe faire fort, il y a trois mois, de toute la Hollande; qu'il ne pourroit pas s'aſſûrer à préſent de quatre Villes, pour les porter à une rupture, en cas de refus des Eſpagnols; mais qu'il falloit négocier, & qu'il n'oublieroit rien pour faciliter ce grand ouvrage, & remettre les eſprits dans l'aſſiéte où ils étoient il y a trois mois; qu'il me prioit de lui donner Copie de mes dépêches pour agir avec plus de force, ſans quoi il ne pourroit pas inſinuër le chemin qu'il faut tenir, pour prendre une bonne ré-

réſolution. La concluſion fut, que Monſieur van Beuningen étoit fort perſuadé, que la Paix ne pouvoit être de durée, ſi le Roi ne confirmoit la renonciation de la Reine; qu'il eſtimoit que pluſieurs des Etats ſeroient de ce ſentiment, & que pour lui, il n'en étoit pas éloigné, & qu'au lieu de rien entamer ſur cette affaire, il falloit attendre l'arrivée de Monſieur van Beuningen. Je vous avouë que ſur tout ce que deſſus je l'ai trouvé plus froid que de coûtume, & le connoiſſant comme je fais, j'ai eſtimé lui devoir répondre de moi même:

Que s'il ne trouve pas l'avantage des Etats dans la réponſe deſintéreſſée que le Roi fait, à quoi il a été plus porté par leur intérêt propre que par le ſien, il n'avoit qu'à me le dire lorsqu'il auroit conféré avec ceux qui doivent prendre connoiſſance de l'affaire; parce que le Roi ayant ſatisfait à ſa conſcience, & au déſir de ſes Alliez pour le bien de la Paix, en ſe réduiſant à ſi peu de choſe, vû ſes grands droits & prétenſions, & cette conduite de Sa Majeſté n'ayant rien produit auprès des Etats, que leurs ombrages apparens, qui ne ſe peuvent concevoir que par des eſprits malintentionnez, elle en tirera cet avantage, de voir clair à ſes affaires, & de prendre ſes meſures juſtes ſans perdre de tems.

Que pour ce qui eſt du Traité de Portugal, ce que je lui ai lû dans une de mes dépêches, fait voir que ce ne ſera pas un obſtacle au Traité, que le point de la ſuſpenſion d'armes; que quand le Roi la fera

ſelon qu'elle eſt marquée dans le Mémoire, elle aſſûre les places de part & d'autre: ce qui ſert pour la fin principale de la ſuſpenſion, qui eſt d'empêcher que la Négociation ne ſoit troublée par la conquête de quelque Place de conſidération.

Que les Contributions doivent ſubſiſter; que c'eſt une dépendance des Places qu'on a priſes; que pendant le Traité des Pirenées les Contributions ont ſubſiſté, & même on a payé tout ce qui étoit dû de reſte après la Paix.

Que s'il perſiſte dans les impreſſions que Monſieur van Beuningen lui a données par ſes Lettres, que l'accommodement ne pouvoit être ſûr ſi le Roi ne confirmoit par quelque acte la renonciation de la Reine; je pouvois l'aſſûrer dès à préſent, que le Roi ne le feroit jamais, & que ſi lui ou d'autres ſe perſuadoient que Sa Majeſté en pût ſeulement ſouffrir la propoſition, ils ſeroient fort trompez, & il vaudroit bien mieux continuër la Guerre, que d'entrer en Négociation avec de telles penſées. Je croi qu'il ſongera à la réponſe que je lui ai faite. J'ai eſtimé la devoir faire ainſi, afin que dans la prémiére converſation qu'il aura avec Mr. van Beuningen, ils ſoient perſuadez, que ſi on va au but de l'affaire, & ſelon la propoſition faite par ledit Sieur de Wit, le Roi n'entendra à aucun accommodement.

Je lui ai refuſé la Copie de mes dépêches, lui diſant, que je ne les pouvois donner ſans ordre, mais que je vous en écrirois cet ordinaire. Si Monſieur van Beuningen n'a

n'a pas écrit avant ſon depart les points en ſubſtance contenus dans le Mémoire du Roi, il ſera impoſſible à Monſieur de Wit de négocier avec tant de gens, qu'il n'ait une Copie dudit Mémoire, & vous me permettrez de vous dire, Monſieur; qu'il eſt conçû avec tant de prudence & de précaution pour tous les Alliez, & qu'il fait connoître ſi nettement la généroſité du Roi & ſa grande inclination pour la Paix, que je ſouhaiterois qu'il y en eût, s'il étoit poſſible, des exemplaires dans toutes les Villes de Hollande, & même dans tous les Royaumes voiſins, pour avoir un applaudiſſement univerſel.

J'envoyerai mardi prochain une Copie par l'ordinaire à Monſieur de Pomponne, ainſi que vous me l'ordonnez.

Je ne répondrai pas au Mémoire du Roi que Monſieur van Beuningen ne ſoit arrivé, & que je n'aye eu conférence ſur ce qu'il contient avec Monſieur de Wit & les Députez des affaires ſecretes.

Comme nous étions ſur le point de nous ſéparer Monſieur de Wit & moi, il me vint en penſée de lui dire, que le Roi entendoit que Tourneham avec ſon Bailliage & dépendances fût compris, comme étant du Gouvernement de St. Omer, ce qu'il étoit bon d'expliquer, pour ne tomber pas dans les inconvéniens où l'on a été quand on a travaillé aux limites après la Paix, le Roi devant avoir pour ſon partage ce qui dépend de Théroüaune qu'on nomma Bailliage; & quand on vint au réglement, il ſe trou-

trouva qu'il n'y avoit pas de Bailliage, mais bien Terrage; ainſi l'on perdit une quantité de Villages qui euſſent reſté à la France ſi le mot de Terrage eût été nommé. Surquoi je lui dis de moi même, que ſi on ne nommoit pas Tourneham dans les demandes, comme étant de la dépendance de St. Omer, les Eſpagnols pourroient dire après le Traité fait, qu'il n'en eſt pas, & que c'eſt une Capitainerie à part, & un démembrement de la Comté de Guines, qui fut donnée pour partie de la rançon de François prémier, & que quelque Paix que Charlesquint, ou Philippe ſecond ayent faite avec la France, ils ont toûjours conſervé ladite Baronie de Tourneham, comme une piéce détachée des autres Gouvernemens. Je croi que, pour éviter les diſputes, il ne ſeroit pas mal à propos de nommer la Baronie de Tourneham avec ſon Bailliage & ſes dépendances dans les prétenſions du Roi: par ce moyen Sa Majeſté poſſédera tout l'Artois, ſans que le Roi d'Eſpagne y ait rien. Sa ſituation entre Ardres & St. Omer eſt conſidérable, auſſi bien que la quantité de fiefs Nobles qui en relévent, qu'on m'a dit monter à ſeize mille.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 12. Octobre 1667.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez : La conduite qu'ont tenuë nos Ambaſſadeurs pendant tout le cours de la Négociation de la Paix, qui a été heureuſement concluë à Bréda entre la France, l'Angleterre & vos Etats, vous ayant fait connoître par avance le déſir très-ſincere que nous avons toûjours à procurer vôtre repos, en faiſant ceſſer une Guerre, dans laquelle nous n'étions entrez que pour ſatisfaire au devoir de nôtre Alliance, & pour le ſeul maintien de vôtre tranquillité; Nous ne pouvons pas douter que cette connoiſſance ne vous ait fait concevoir tous les bons ſentimens que vous nous témoignez : mais vous devez être perſuadez auſſi avec la même juſtice, que les aſſûrances que vous nous donnez de vôtre reſſentiment confirmeront de plus en plus la bonne volonté que nous avons pour tout ce qui regarde vos avantages, & que toutes les occaſions qui ſe préſenteront de vous en donner des nouvelles preuves nous ſeront agréables. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-

chers

chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Saint Germain en Laye le douziéme jour d'Octobre 1667.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La ſuſcription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 13. *Octobre* 1667.

QUand j'en étois-là de cette Lettre, Monſieur van Beuningen m'eſt venu voir. J'ai remarqué par ſes diſcours, qu'il ne croit pas que l'accommodement ſe puiſſe faire, ſans qu'on ſpécifie que la ceſſion des places qu'on donnera, eſt pour confirmer la renoncia-

ciation. J'apprens même de certains lieux, qu'il a insinué que la sûreté des Etats s'y trouve, en évitant par-là une nouvelle Guerre: vous le connoissez, & comme il abonde dans son sens, & qu'il a du crédit dans Amsterdam, il n'aura pas de peine à les porter à suivre son sentiment: il y doit aller demain.

Il m'a demandé une copie du Mémoire du Roi, sur ce qu'ayant fait son raport aux Etats, il leur a dit, que vous l'aviez assûré que j'avois des ordres de conférer avec lesdits Etats sur cette matiére, & que vous lui aviez seulement dit de bouche les conditions; que pour l'autoriser auprès de ses Maîtres, il étoit néceſſaire que je lui donnasse ladite copie. Je lui ai dit, que j'avois lû le Mémoire à Monsieur de Wit, qu'il avoit même copié de sa main les conditions, & qu'il pouvoit sçavoir de lui si elles se raportoient avec ce que vous lui aviez dit.

Monsieur de Wit & lui ont quelque raison de ne pouvoir traiter cette affaire avec les Etats sur des choses qui lui ont été dites verbalement, & sans aporter aucun écrit; cela ne se pratique pas ici: & quand les Commissaires des affaires secretes seront assemblez, ils ne manqueront pas de me demander par écrit les conditions dont le Roi se contentera. Comme vous me défendez de les donner, les choses seront surſises jusques à ce que j'aye réponse à cette dépêche. J'ai aussi remarqué que Monsieur van Beuningen croit, que les Etats ne puissent consentir à se mêler, de l'affaire, s'ils ne sont assûrez

ſûrez de la renonciation, & même il ſoutient par de fortes raiſons, que ſon éloquence lui ſuggére, que les Eſpagnols ne peuvent conſentir à aucun accommodement ſans cette condition, que la renonciation aura lieu. Il dit auſſi que l'intérêt du Roi de Portugal eſt une pierre d'achopement; que les Eſpagnols ont bien pû ſe réſoudre de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi pour faire une ligue contre la France, mais qu'ils ne le feront pas pour donner à la France ce qu'ils ne croyent pas lui devoir.

Je ne ſçai pas quels ont été ſes ſentimens quand il eſt parti d'auprès de vous, mais ſelon ce que j'apprens de mes Amis particuliers, & qui ſont dans l'intérêt du Roi, il eſt perſuadé qu'on peut faire une grande Ligue avec l'Empereur, le Roi de Suéde & le Roi d'Angleterre, pour s'oppoſer aux conquêtes de Sa Majeſté, en cas qu'elle ne veüille pas conſentir que ladite renonciation ſubſiſte. Je vois fort bien qu'il a perſuadé Monſieur de Wit ſur ce point. J'ai cru vous en devoir donner avis par avance, & vous dire tout ce que deſſus. Je répons à mes Amis conformément à la dépêche du Roi & aux vôtres. La méfiance eſt très-grande, & les Eſpagnols ſe ſervent de l'occaſion comme ils firent à Munſter, en répandant de l'argent, & en travalllant par toutes ſortes de voyes à ôter les Etats de nos intérêts.

LET-

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 14. Octobre 1667.

L Ionne m'a lû vôtre dépêche du ſixiéme de ce mois, où, à dire vrai, j'avois crû trouver de grands remercîmens du Sieur de Wit, de tant de facilitez que j'ai aportées à donner moyen aux Etats de moyenner la Paix cet hyver, acceptant, ſans y rien changer, les propoſitions dudit Sieur de Wit, & y ajoûtant même d'autres offres au de-là de ſes eſpérances. Cependant je n'y ai rémarqué que des froideurs de la part de ce Miniſtre, & des nouvelles difficultez qu'il ſe forme lui-même, pour diminuer le mérite de ma conduite & de ma modération, auſſi-bien que l'obligation que les Etats m'en doivent avoir. J'attendrai à faire un jugement plus certain de toute cette affaire juſques à l'arrivée du Sieur van Beuningen, qu'il ait été ouï, & qu'on vous ait rendu une réponſe préciſe ſur mes offres; mais ce commencement ne m'en fait rien pronoſtiquer de bon: auſſi vous puis-je dire par avance, que ſi on continuë alors à me parler du même ton qu'a fait d'abord ledit de Wit, j'aurai bien-tôt pris mon parti, & je ſuis aſſûré que je le prendrai bon, & n'y rencontrerai pas toutes les difficultez que les Etats peuvent s'imaginer.

On me mande de la Haye même, que le Sieur Meerman, qu'on a fait partir avec tant de précipitation pour l'Angleterre, eſt chargé de faire des propoſitions de ligue contre ma Couronne, ſur la parole que les Miniſtres d'Eſpagne prétendent avoir tiré du Roi d'Angleterre, qu'il en gardera fidélement le ſecret aux Etats, & ne s'en prévaudra point pour les mettre mal avec moi. Si la choſe ſe paſſe de cette ſorte, dont je ſerai aſſez ponctuellement informé, leſdits Etats ne pourront pas trouver étrange que je ſonge auſſi à moi, & que je pratique tous les moyens qui me pourront tomber dans l'eſprit.

Je ſouhaite ſincérement la Paix; j'ai prouvé démonſtrativement cette vérité, par l'acceptation entiére d'une propoſition qui venoit du Sieur de Wit lui-même, à laquelle j'ai même ajoûté une alternative que les Eſpagnols ne peuvent refuſer avec raiſon & bienſéance, puiſque j'ai déclaré que je poſerois les armes & ſacrifierois toutes mes eſpérances au bien du repos public, me contentant de ce que j'ai déja occupé & qu'on ne m'ôtera pas aiſément. Si toutes ces avances & ces facilitez ne ſont pas capables d'empêcher que mes Alliez, entre les mains deſquels je puis dire que j'ai mis la ſûreté de la Paix, ne propoſent eux-mêmes des ligues pour entrer en Guerre contre moi, ſe départant ainſi ſans néceſſité & d'une maniére peu honnête de mon Alliance, un moment après qu'ils en ont reſſenti deux ans durant des effets ſi avantageux, & qui m'ont coû-

té

té quelques dépenſes aſſez conſidérables ; j'eſpére que je ſerai ſuffiſamment juſtifié devant Dieu & devant les hommes de toutes les réſolutions que je pourrai prendre, pour me garantir d'un mal que je n'avois pas mérité par mon procédé ni paſſé ni préſent. Je veux pourtant croire encore que l'arrivée du Sieur van Beuningen, qui m'a paru fort bien intentionné à ſon départ, ſervira à redreſſer toutes choſes ; & que les Etats ayant, comme j'ai déja dit, entre leurs mains la ſûreté de la Paix, s'ils veulent ſeulement parler avec fermeté aux Eſpagnols, prendront plûtôt le parti de l'honneur, de la bonne foi, de la gratitude, & de leur véritable intérêt, qui eſt ſans doute de ſe tenir inſéparablement attachez à l'amitié de cette Couronne, que de les expoſer tous ſans néceſſité à une nouvelle Guerre, dont le ſuccès demeureroit toûjours fort incertain, quand même la plûpart des autres Puiſſances ſe ſeroient liguées contre moi, ce que j'eſpére pourtant qui n'arrivera pas.

Ce que je vous ai dit ſur les propoſitions de la Ligue en Angleterre, dont le Sieur Meerman peut être chargé, ſur cette prétenduë parole du Roi d'Angleterre d'en garder fidélement le ſecret, je vous le dis encore ſur l'autre affaire dont parle vôtre derniére dépêche, des prétenduës offres que les Eſpagnols font aux Etats de leur céder Bruges, Venlo, Ruremonde, & ce qui leur reſte dans le Païs d'Outre-meuſe, en cas que leſdits Etats veuillent les aſſiſter d'une ſomme de quatre millions, & licentier frau-

duleuſement de leurs Troupes qu'ils recevroient à leur ſervice; car je ne ferois aucune différence d'une pareille Convention faite par mes Alliez avec mes Ennemis, à celle d'une Ligue formelle & ouverte contre moi: & en effet ſi des Alliez, qui ſe ſont obligez par un Traité à garantir tous mes droits, & duquel ils ont déja éprouvé tant d'utilité à mes dépens, non ſeulement ne me garantiſſent pas leſdits droits, mais aſſiſtent mes propres Ennemis de leurs forces & de leur argent, pour leur donner moyen de ſe retirer de la néceſſité de m'en faire raiſon, il n'y eut jamais d'infraction formelle à un Traité ſi celle là ne l'eſt; & vous pouvez déclarer nettement là-deſſus au Sieur de Wit, que, ſi ſes Maîtres ſe portent à une choſe de cette nature, j'aurai tout ſujet de ne les pas diſtinguer d'une ligue à l'autre.

Quant aux deux difficultez dont le Sieur de Wit vous a parlé, l'une qui regarde le Portugal, & l'autre la renonciation de la Reine, je ſuis certain qu'elles ſe trouveront plus dans l'eſprit des Médiateurs, comme il arrive aujourd'hui, que dans la volonté des Eſpagnols, & ſur-tout ſi on leur parle avec fermeté.

Car en prémier lieu, pour ce qui regarde le Portugal, j'eus hier des nouvelles de Lisbonne, qui m'apprennent que l'Envoyé d'Angleterre avoit enfin propoſé de la part des Eſpagnols qu'on traiteroit avec eux de Roi à Roi, & qu'il lui avoit été répondu, qu'on me feroit part de la propoſition, & qu'on ne pouvoit rien conclure ſans moi; ainſi

ainſi voilà cet obſtacle levé, ſi ce n'eſt qu'on ſe veuille imaginairement figurer, que les Eſpagnols ne voudront pas faire la même choſe en faiſant la Paix conjointement que ſéparément; mais le pas le plus difficile étant fait, il ne ſera pas mal aiſé, en leur parlant fermement, de les y porter, auſſi bien en un cas qu'en un autre.

Quant à la renonciation, le ſeul diſcours dont je vous ait fait part que le Duc de Médina a tenu ſur cette matiére avec l'Archevêque d'Ambrun, doit faire juger que la difficulté, comme j'ai dit, eſt plus dans la crainte des Interpoſiteurs que dans la diſpoſition de mes Parties, qui cherchent eux-mêmes les moyens de ſurmonter cet écueil touchant la ſuſpenſion. Après cet expédient, auquel j'ai conſenti, qui met en ſûreté pendant ſix mois toutes les Places de Flandre, & qui eſt auſſi tout ce que les Etats, pour diſſiper leurs prétendus ombrages, peuvent déſirer, ſi on me preſſoit de faire quelque choſe au de-là en ce point ici, j'aurois ſujet de croire qu'on n'a d'autres intentions en cela que de me porter à faire une démarche qui donne lieu ou prétexte au Roi de Portugal de s'accommoder avec mes Ennemis à mon excluſion: ſi le Sieur de Wit a vû mon Traité avec ce Roi-là, il y aura remarqué, que je ſuis à ſon égard juſtement dans le même cas que le Roi mon Ayeul étoit avec les Etats, de ne pouvoir faire ni Paix ni Tréve que conjointement.

Il faudroit que le Sieur de Wit eût la mémoire bien mauvaiſe, s'il n'avoit retenu

des Propoſitions qui viennent de lui-même, auxquelles je n'ai ajoûté, pour plus grande facilité, qu'une alternative, de demeurer avec ce que je poſſede: ainſi je ne vois pas bien cette néceſſité que vous dites qu'il y a d'avoir une Copie de mon Mémoire pour y faire déliberer les Provinces. On ne m'avoit jûſques ici parlé que d'une communication aux Commiſſaires des affaires ſecretes; & celles de cette nature peuvent ſi mal-aiſément réüſſir ſans le ſecret, que je crois qu'une des choſes les plus importantes pour ſon bon ſuccès, eſt que la perſonne que les Etats pourroient ſe réſoudre d'envoyer à Madrid, y pût arriver ſans que les Eſpagnols eûſſent auparavant aucune connoiſſance de ſes Commiſſions; car en uſant autrement, ceux d'entre eux qui ne ſouhaitent pas la Paix, ne s'appliqueront qu'à chercher les moyens d'éluder le deſſein deſdits Etats de les y obliger à quelque prix que ce ſoit.

Avec cela, ſi ledit de Wit perſiſte à déſirer que vous lui donniez quelque choſe dudit Mémoire par écrit, pour montrer encore en cela avec quelle ſincérité j'agis, je trouve bon que vous le faſſiez, réduiſant toute ſa longueur, comme il eſt fort facile, en peu de lignes ſubſtantielles, où vous n'omettrez pas la ſatisfaction de Portugal, & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Eſpagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles j'ai acquieſcé à la conſidération deſdits Etats.

J'ai fort loüé vôtre zèle en ce que vous me

me propoſez touchant Tourneham & ſon Bailliage; mais je n'eſtime pas que pour ſi peu de choſe il faille groſſir ma propoſition, ou pour mieux dire, ajoûter à celle dudit de Wit : vous pourrez ſeulement lui dire, pour s'en ſervir autant qu'on pourra en tems & lieu, que dans les dépendances de St. Omer j'entens que ledit Tourneham & ſon Bailliage ſoient compris: on pourroit dire encore, en demandant Aire & St. Omer, & généralement tout ce qui reſte à l'Eſpagne dans l'Artois.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 14. *Octobre* 1667.

LE Roi apprenant qu'un certain Livre qu'un nommé Auboy a fait imprimer depuis peu, intitulé, *les Droits du Roi ſur l'Empire*, fait grand bruit dans le monde, & que les Ennemis en prennent occaſion en diverſes Cours des Princes d'en faire tirer des conſéquences fort deſavantageuſes à Sa Majeſté, comme ſi elle avoit formé le deſſein d'envahir tous les autres Etats, ſelon les occaſions qui s'en pourront préſenter: Sadite Majeſté, pour faire voir au Public combien elle-même deſapprouve ce Livre, a commencé par le châtiment de l'Auteur. qu'elle a fait mettre à la Baſtille; la vérité étant d'ailleurs, qu'elle n'a jamais eu aucune connoiſſance de ce Livre avant qu'il ait pa-

au jour, comme on le peut assez remarquer par le Privilége de Sa Majesté que ledit Auboy a eu l'audace de faire mettre à la tête, qui est daté de l'année 1649. pendant nos plus grands mouvemens, & ce Privilége-là même peut être faux ou subreptivement obtenu, & c'est ce qu'on va examiner. En tout cas je ne crois pas que personne puisse dire, que le Roi en ce tems-là de division intestine, & dans sa minorité, songeât beaucoup à la Monarchie universelle, dont ses Ennemis lui attribuent les pensées malicieusement & faussement.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 20. Octobre 1667.

VOtre Majesté aura vû par les deux dernières dépêches que j'ai écrit à Monsieur de Lionne, ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, van Beuningen & moi, dans les Conférences que nous avons euës ensemble sur le contenu du Mémoire de Vôtre Majesté, & toutes les repliques que je leur ai faites sur les difficultez qu'ils m'aportoient aux conditions propoſées par ledit Sieur de Wit.

Depuis j'ai eu deux Conférences sur la même matiére avec eux deux, mais comme Monsieur van Beuningen ne se rend pas sur la renonciation qu'il soutient être nécessaire,

ou

ou qu'autrement la Paix ne ſera pas de durée, & que les Etats ſeront toûjours expoſez au même péril de voir les Païs Bas conquis par Vôtre Majeſté; à quoi il a ajouté, qu'on ne peut rien traiter, ſi on met en condition l'accommodement du Roi de Portugal, étant une infraction au Traité qu'ils ont avec le Roi d'Eſpagne, ni prendre les armes pour contraindre ledit Roi à céder les Places que Vôtre Majeſté demande; tout ce que deſſus étant ſoûtenu par ledit van Beuningen avec tant de véhémence, j'eſtimai à propos de rompre cette converſation, après lui avoir ſuffiſamment expliqué, que le Traité de Portugal n'étoit pas une affaire à arrêter la Négociation, les Parties étant déja d'accord de traiter de Roi à Roi: & que pour la renonciation, Medina de las Torres s'étoit fait entendre à Monſieur d'Ambrun, qu'il n'en faloit pas parler de part ni d'autre, ce qui eut dû ſuffire à tout autre eſprit moins paſſionné que le ſien. Nous nous ſeparâmes de la ſorte, & je remis au lendemain à aller chez Monſieur de Wit, que j'avois trouvé plus raiſonnable, pour traiter ſeul avec lui la même matiére. Il me témoigna déſirer avec paſſion de trouver quelque expédient pour terminer l'affaire; qu'il étoit impoſſible qu'elle pût paſſer dans les Etats, étant propoſée ſelon qu'elle eſt couchée dans le Mémoire de Vôtre Majeſté; que d'abord toutes les Villes refuſeront ſur le cas de rompre avec l'Eſpagne ſur le ſujet de l'accommodement du Roi de Portugal, qui n'avoit jamais été nommé dans

les propoſitions qu'il avoit faites, ainſi c'eſt un cas nouveau qui change toute l'affaire; qu'il croit que les Etats donneront des aſſûrances à Vôtre Majeſté, qu'ils employeront leurs offices fortement & avec vigueur pour faire conſentir les Eſpagnols à traiter de Roi à Roi avec le Portugal, mais qu'ils ne peuvent pas promettre de les y forcer par la voye des armes, & rompre le Traité d'Alliance qu'ils ont fait avec eux, ſans aucun ſujet; qu'on pourroit coucher un projet, tel qu'il eſpéroit que les Etats le pourroient agréer, & le communiquer à Vôtre Majeſté, pour agir enſuite ſelon qu'elle l'approuvera; qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour diſpoſer les eſprits de l'Aſſemblée pour ne parler pas de la renonciation; que Vôtre Majeſté eſt ſuppliée de conſidérer, qu'on ne traitoit pas une grande affaire, comme celle dont il eſt queſtion, avec le conſentement de tant de têtes, ſans prendre des ménagemens qui ne ſe pratiquent pas dans les Royaumes, où la volonté du Roi décide tout ce qu'il faut: il faut du tems dans une République pour négocier & diſpoſer les affaires pour ce qu'on déſire.

Enſuite de quoi nous couchâmes les articles de ce projet, que ledit de Wit croit pouvoir faire paſſer à ſes Maîtres, ſi Vôtre Majeſté les agrée.

Et comme le troiſiéme Article ne diſtingue pas Vôtre Majeſté d'avec le Roi d'Eſpagne, je lui dis, que ce terme de refuſant ne devoit être appliqué qu'au Roi d'Eſpagne,

ne, & non à Vôtre Majeſté: il me repliqua, qu'il l'entendoit ainſi, & que Vôtre Majeſté ſe contentant des Places ſpecifiées dans ſon Mémoire, ne pouvoit jamais être refuſant, & ne couroit nul riſque d'avoir leurs armes contre elle, & qu'il eſpére qu'enſuite les Etats le preſſeront d'agir pour faire l'échange des Places propoſées avec celles que Vôtre Majeſté a conquiſes, à cauſe du voiſinage de leur Païs, & qu'il ſera bien plus en état de réüſſir à le faire agréer auxdits Etats & aux Eſpagnols, Vôtre Majeſté demeurant Maître des places conquiſes, que ſi on faiſoit l'autre propoſition d'abord.

Comme l'on ne fait pas les affaires tout d'un coup avec ces gens-ci, j'ai cru qu'il faloit entrer en matiére de moi-même, le tout étant remis à l'examen de Vôtre Majeſté, pour y augmenter ou diminuer ſelon qu'elle jugera à propos, ſans qu'elle ſoit engagée à rien par ce projet, qui ne laiſſera pas d'être utile pour rompre les meſures que les Eſpagnols prennent par toutes voyes dans les Villes, qui ne réſoudront rien avec eux, pendant qu'elles auront eſpérance d'un accommodement.

Monſieur de Wit me pria que nous allaſſions tous deux chez Monſieur van Beuningen pour lui communiquer ce Projet, parce qu'il eſt abſolument néceſſaire de le ménager, & qu'il en ſoit d'accord, pour le faire agréer à la Ville d'Amſterdam, où il eſt tout puiſſant. Il eût bien de la peine à le faire

convenir qu'on ne parlât pas de la renonciation ; il y consentit à la fin, & promit d'agir bien auprès de ses Maîtres.

J'ai donné à Monsieur le Comte de Dohna de la part de Vôtre Majesté la Boëte de Portrait qu'elle lui a donnée : il en témoigne beaucoup de reconnoissance ; il l'a montrée à Messieurs les Etats, qui l'ont trouvé fort belle.

J'ai donné à Monsieur de Wit la Copie de ce qui est porté dans le Mémoire de Vôtre Majesté touchant deux propositions d'accommodement, & j'ai reduit toute sa longueur en peu de lignes substantielles, où je n'ai pas omis la satisfaction du Portugal & l'obligation des Etats de ce qu'ils auront à faire, en cas que les Espagnols s'opiniâtrent à ne vouloir pas la Paix aux conditions auxquelles Vôtre Majesté a acquiescé en leur considération.

J'ai parlé au Sieur de Wit sur ce que Vôtre Majesté me mande par sa dépêche du quatorziéme, qu'il seroit à souhaiter que celui que les Etats dépêcheront à Madrid y allât si secretement, qu'il y pût être sans que les Espagnols en sçussent rien : sur quoi il m'a répondu, que cela ne se peut pas, & que la constitution de l'Etat ne permettoit pas que l'on prît une telle résolution sans l'Assemblée d'Hollande & la communication des Provinces ; ce seroit autrement rompre l'Union.

Que les uns & les autres pouvoient bien, pour un plus grand secret, donner pouvoir aux Commissaires des affaires secretes, d'être seuls

seuls à en prendre connoissance; que c'est à quoi il travailleroit que de tirer ce consentement.

Il m'a dit que le Sieur de Meerman n'avoit autre ordre des Etats, que de faire le Traité de renouvellement de Commerce, & lier une bonne amitié pour l'avenir avec le Roi d'Angleterre.

Qu'il avoit aussi ordre de prier ledit Roi, de joindre ses offices pour l'accommodement entre Vôtre Majesté & les Espagnols, afin de procurer la Paix dans la Flandre; que cela est couché dans son instruction dans des termes qui ne peuvent choquer Vôtre Majesté, & est fort éloigné de vouloir faire une Ligue contr'elle; qu'il m'assûroit que les Etats ne feroient aucune Ligue, ni n'accepteroient pas les propositions des Espagnols, tant qu'ils croiroient que Vôtre Majesté auroit intention de s'accommoder; mais que si le contraire paroissoit, en ce cas ils chercheroient de se garantir du voisinage de la France, qui les auroit bien-tôt opprimez par sa grande puissance.

Je lui répondis, que ce discours étoit ambigu, & qu'ils pourroient bien dès à présent prendre des mesures de Ligue sous prétexte d'un accommodement. C'est tout ce qui s'est passé entre nous, & Vôtre Majesté me permettra de lui dire avec le zèle & l'affection que j'ai pour son service, que le plus sûr est, qu'elle s'assûre par des Alliances autant de Princes qu'elle pourra, en cas que la Paix vienne à ne pas réüssir.

Comme j'achevois cette dépeche, Meſſieurs de Wit & van Beuningen ſont venus me trouver, pour me prier d'écrire à Vôtre Majeſté, qu'ils la ſupplient de prendre confiance avec eux, & qu'ils conduiront l'affaire d'une maniére que Vôtre Majeſté aura ſatisfaction entiére ; mais qu'il eſt abſolument néceſſaire qu'elle ſoit entamée ſuivant le Projet, afin d'ôter la méfiance que la plûpart des Villes ont de la France ; qu'ils ne doutent pas de les ramener avec un peu de patience. J'ai trouvé Monſieur van Beuningen tout changé, juſques-là qu'il m'a dit, qu'on lui avoit hier donné la queſtion pour être Eſpagnol & qu'il étoit tout François, qu'il partoit préſentement pour Amſterdam, & qu'il y diſpoſeroit ſes Amis à s'unir plus que jamais avec la France. Monſieur de Wit s'en va dans d'autres Villes, & à mon retour de Boiſleduc, où je vais voir mon Fils, qui y eſt fort malade, je paſſerai à Leyde, Rotterdam & Delft, où j'ai des Amis.

PRO-

PROJET

D'Accommodement envoyé au Roi, de la Haye le 20. Octobre 1667.

QUe l'Etat ne pourra se résoudre à forcer le Roi d'Espagne par les armes à passer les conditions que l'on voudra faire servir de fondement à un Traité de Paix, pour les raisons alléguées de bouche à Mr. le Comte d'Estrades; & qu'ainsi, en la conjoncture présente, où les esprits sont partagez, on ne le juge pas nécessaire en aucune façon; d'autant plus que Sa Majesté Très-Chrêtienne ayant déclaré, qu'elle se contente de faire la Paix, en retenant ce qu'elle a pris par les armes, en cas que les Espagnols n'aiment mieux lui accorder d'autres conditions proposées de sa part, il n'est pas à douter que Sa Majesté ne considére la possession de ce qu'elle tient aux Espagnols, comme un moyen compulsif, assez puissant pour les porter à la contenter dans un accommodement, & que tout ce qu'on peut raisonnablement demander à Messieurs les Etats après cela, est qu'ils veuillent concourir à empêcher que Sa Majesté ne soit point troublée en ladite possession tant que la Paix ne sera pas faite, sur quoi on pourroit donner contentement à Sadite Majesté en la maniére suivante.

Que les Etats Généraux se devront obliger, & tâcher d'obliger réciproquement aux points & articles suivans les Princes d'Allemagne, &

& particuliérement ceux qui ſont préſentement aſſemblez à Cologne, & généralement tous les Princes qui ſeroient vraiſemblablement capables de troubler l'eſperance de la Paix, par le poids qu'ils pourroient apporter en joignant leurs armes à l'un ou à l'autre parti.

1. *De faire office auprès des Rois de France & d'Eſpagne, pour entamer une Négociation dans un lieu neutre, comme la Haye, ou autre part dans ce Voiſinage.*

2. *De diſpoſer les deux Parties à y conſentir; que cependant par maniére d'Interim, pour un terme de ſix mois, les affaires ſoient laiſſées aux termes & en la poſture où elles ſe trouvent préſentement par le ſort des armes, dans l'eſpérance que pendant ce même terme on réüſſira dans la Négociation pour une Paix perpétuelle.*

3. *En cas que l'un ou l'autre refuſe l'Interim ci-deſſus projetté, de ſouſtraire tous offices d'ami au refuſant, & de préter toute aide & aſſiſtance à l'acceptant, même en joignant, en cas de beſoin, les armes avec lui, pour obliger efficacement le refuſant à y donner les mains.*

4. *Au cas que la Paix ne fût pas concluë avant l'expiration dudit terme de ſix mois, les Etats & leſdits Princes ſeront obligez de faire continuër & ſubſiſter ledit Interim par les moyens ſuſmentionnez, juſques à la concluſion finale dudit Traité principal, & s'appliquer ſérieuſement à le faire réüſſir par des échanges proportionnez, ou autres conditions raiſonnables; mais en cas d'une opiniâtreté mal-fondée, ſe ſervir encore contre le refuſant des mêmes*

moyens

moyens ſpécifiez dans le troiſiéme article, pour éteindre ainſi tout à fait un feu qui donne tant d'apréhenſion d'embraſement à tous les voiſins, voire même à toute la Chrétienté.

5. Et afin que l'on n'ait aucun ſujet d'aprébender, qu'un reſte mal éteint de ce même feu ne vienne à rallumer un jour une nouvelle Guerre, les Etats & leſdits Princes s'obligeront enſemble à une garantie la plus ſolemnelle & la plus forte qui ſe puiſſe faire, pour l'obſervation ponctuelle de toutes les conditions du ſuſdit Traité de Paix.

Et quoique tout ce que deſſus ſoit couché en termes qui ſemblent indifféremment toucher l'Eſpagne comme la France, cela ne peut pas diminuër la ſatisfaction que le Roi Très-Chrétien doit avoir, de ce qu'on lui propoſe un moyen aſſûré de parvenir à ſes fins, d'autant plus qu'on ſera obligé d'uſer de cette manière d'agir de la part deſdits Etats, pour tirer dans le même deſſein pluſieurs Princes d'Allemagne, qui ſans cela pourroient être portez à des réſolutions plus dangereuſes pour eux & pour la France.

Il ſemble raiſonnable, & même ſatisfaiſant à l'intention du Roi, que pendant l'Interim S. M. tienne & demeure en poſſeſſion, non ſeulement des Places conquiſes par ſes armes, mais auſſi des Châtellenies & autres dépendances d'icelles, ceſſant au reſte les Contributions dans les Païs qui n'en dépendent pas; comme auſſi de même devront ceſſer toutes ſemblables Contributions que les Eſpagnols tirent préſentement dans le Territoire de Sa Majeſté.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades Le 21. Octobre 1667.

LE Roi n'a pas sujet de faire de guéres bons jugemens du succès de l'affaire dont il est question, sur les prémiers discours que vous en a tenus de de-là Monsieur van Beuningen, puisqu'il est persuadé que Sa Majesté doit acheter la Paix par une renonciation générale à tous ses droits à venir; ce Ministre veut être plus prévoyant, & regarder plus avant dans l'avenir que les Espagnols mêmes, qui ne prétendant présentement qu'à se tirer d'une affaire assez fâcheuse, tenoient le discours qu'a tenu le Duc de Medina à Monsieur d'Ambrun, tel que je vous l'ai mandé, & qui doit être toûjours vôtre bouclier à ces sortes d'attaques injustes; y ajoûtant toûjours cette déclaration formelle, que quoi qu'il en puisse arriver, Sa Majesté n'entrera en aucune maniére dans le point des autres Droits qui lui pourroient écheoir par la mort du Roi d'Espagne, lequel Dieu merci se porte fort bien, & avec la grace du Ciel aura une longue & nombreuse succession; en tout cas, ces Messieurs se pourront ressouvenir en tout tems, que Sa Majesté a mis la sûreté de la Paix en leurs mains, aux mêmes conditions que les principaux Directeurs de leur Etat ont désiré d'El-

d'Elle; & ſi cela ne peut ſervir de rien, le Roi en ſera déchargé devant Dieu & devant les hommes, & ſçaura bien prendre ſon parti, qui ſera certainement bon.

Ce qui me ſurprend le plus, eſt ce que vous me mandez que Monſieur van Beuningen perſüade Monſieur de Wit, lequel n'avoit jamais rien dit d'approchant, à ce que Monſieur Courtin m'aſſûre. Cependant tout ce que je vous mande ne ſont que diſcours préliminaires; car le Roi doit attendre pour ſe réſoudre, de ſçavoir la réſolution préciſe de l'Etat ſur le raport dudit van Beuningen, & juſques là ſuſpendre toutes choſes & même ſes jugemens ſur ce qu'ils feront ou ne feront pas: d'autant plus qu'il ſe peut faire, que, quand même on aura de de-là intention de lier & d'achever entre le Roi & les Etats le concert que ledit de Wit avoit propoſé, auquel Sa Majeſté a donné les mains, on vous parlera toûjours de la confirmation de la Renonciation de la Reine, pour tâcher de l'arracher de Sa Majeſté dans les conditions de l'accommodement; mais à bien attaquer, bien défendre.

Cependant vous pouvez juger ſi cette conduite, tenue aujourd'hui par des Alliez ſi obligez, doit beaucoup convier Sa Majeſté à vous ordonner de leur remettre des propoſitions pas écrit qui la lient, pendant qu'ils veulent demeurer entiérement libres, & qu'ils menacent même de faire armer & liguer toute la Terre contre cette Couronne. Ce n'eſt pas par ces voyes que l'on peut diſpo-

poſer les grands Rois à faire ce qu'on déſire d'eux: l'amour & la confiance peuvent auprès d'eux plus que les ménaces d'une violence, & particuliérement quand elle eſt injuſte, & que, bien loin d'avoir rien fait pour ſe l'attirer, ils ont fait tout pour l'éviter. Sa Majeſté eſt encore bien plus ſurpriſe d'une circonſtance qui lui eſt venuë de Madrid depuis peu de jours. On vous a toûjours donné à entendre, que c'étoient les Eſpagnols qui offroient des Places ou gages aux Etats pour tirer d'eux en prêt des Troupes & de l'argent; cependant la propoſition en vient de Monſieur de Wit ſeul, & cela eſt ſi vrai, que le Conſeil d'Etat d'Eſpagne, & celui des ſix Régens, qu'ils appellent *la Junta del Governo*, a blâmé hautement leurs Miniſtres de dehors qui ont prêté l'oreille à une propoſition de cette nature, prétendant ſans doute d'être aſſiſtez gratuitement. Ainſi, ſi Meſſieurs les Etats entreprennent à l'avenir quelque choſe contre le Roi, dont ils ſont pourtant obligez de garantir les droits, ce ne ſera plus un intérêt utile, mais de pure gayeté de cœur; mais de quelque maniére que la choſe arrive, vous aurez vû dans la dépêche précédente quels ſont là deſſus les ſentimens de Sa Majeſté, à quoi je n'ai rien à ajouter ni à changer.

Tout ce que je vous marque ne diminuë encore rien de l'eſtime & de l'affection que Sa Majeſté conſerve toûjours pour Monſieur de Wit; & elle ſe promet, qu'ayant donné les mains à tout ce qu'il a témoigné déſirer,

& au delà, par l'offre de l'alternative, il conduira toutes choſes à bon port.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre 1667.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe permettre le tranſport de dix piéces de Canon de 24. livres de balle, de deux de 36. & d'une de dix-huit, appartenant à Majeſté, & reſtant de l'armement de ſon Eſcadre, ce que ledit Ambaſſadeur eſpére que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le 26. Octobre 1667.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne Le 27. Octobre 1667.

JE revins hier de Boiſleduc, après avoir paſſé par Rotterdam, Leyde & Delft, où j'ai vû mes Amis, qui m'ont promis de faire des merveilles dans cette Aſſemblée, qui a commencé aujourd'hui. Monſieur van Beuningen a bien agi près de ſes Maîtres d'Amſterdam, il a fait ſon rapport en termes généraux des bonnes intentions du Roi pour la Paix; & comme il y a des choſes à négocier fort ſecretes & importantes, il a demandé à l'Aſſemblée ſi elle ne jugeroit pas à propos qu'elles fûſſent communiquées aux Commiſſaires des affaires ſecretes, avant qu'elles paſſaſſent devant toutes les Provinces. Sur quoi on a réſolu de déliberer, & il n'y a pas à douter que la Province de Hollande ne ſe conforme à cet avis, les meſures ayant été priſes dans les Villes pour cela.

Dans la viſite que m'a rendu Monſieur de Wit, je n'ai pas manqué de lui parler des avis que vous avez eus de Madrid. Il m'a répondu, que les choſes n'étoient pas de la ſorte; qu'il ne deſavoüoit pas que, lorſque les Miniſtres d'Eſpagne & l'Envoyé de Caſtel Rodrigo s'adreſſerent à lui, pour propoſer une Ligue & demander un emprunt d'argen-

gen-

gent, il leur répondit, qu'il ne seroit jamais d'avis que les Etats fissent aucune Ligue contre la France, ni même qu'ils donnassent aucun secours aux Espagnols, mais que s'ils étoient en nécessité d'argent, il se faisoit fort de la part de ses Maîtres, de leur faire acheter Ostende, Bruges, Damme, les Forts St. Job & Isabelle, & sur la Meuse Venlo & Ruremonde, sans aucune condition que celle de donner l'argent des Places qu'ils auroient achetées; & que c'est tout ce qui s'est passé. Il m'a dit de plus, que dans toutes les conférences qu'il a euës avec les Suédois, & autres Princes leurs Alliez, il leur a toûjours fait entendre qu'il faloit s'unir & travailler ensemble, pour accommoder les affaires à la satisfaction de Sa Majesté; que depuis peu encore Monsieur l'Electeur de Mayence ayant envoyé son Neveu vers lui, pour sçavoir ses sentimens sur ledit accommodement, il lui avoit dit de bouche sa pensée pour y parvenir, qui est conforme aux demandes que le Roi fait; & que Sa Majesté verra par sa conduite, que tout ce qu'il dit & fait ne tend qu'à une bonne fin, qui est d'obtenir des Espagnols ce que Sa Majesté désire; mais qu'il est nécessaire qu'il prenne des détours quelquefois, ayant à ménager des esprits fort difficiles.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 28. Octobre 1667.

A Dire vrai, Monſieur, pour vous en dire mon ſentiment particulier, je vous avouërai, que je ne fus jamais plus ſurpris que quand je vis ce Projet, & de quelle maniére on nous avoit changé, comme on dit, les Cartes en main; il n'y a pour le voir qu'à faire réflexion ſur tout le paſſé. Monſieur de Wit preſſe le Roi de s'expliquer confidemment des conditions auxquelles il conſentiroit à un accommodement, promettant que ſi les Etats les trouvent juſtes, ils en peuvent convenir avec Sa Majeſté, & ils joindront leurs forces aux ſiennes pour néceſſiter les Eſpagnols à les accepter. Le Roi là-deſſus s'explique: Monſieur de Wit trouve les conditions un peu trop hautes, les réduit comme il lui plaît, promettant toûjours la conjonction des Etats. Sa Majeſté s'accommode enfin à tout ce que lui-même propoſe & déſire; & non ſeulement fait cela, mais pour faciliter encore davantage la Paix, y ajoûte une alternative, qu'elle poſera les armes, & ſe contentera de demeurer avec ce qu'elle a pris, & quand elle a lieu d'attendre de grands remercîmens d'un procédé ſi obligeant, & de toutes ſes con-

fi-

fidences, & facilitez, elle trouve qu'elle n'a rien fait que dire ſon ſecret inutilement, & qu'on veut même s'en ſervir contre elle, tournant toutes choſes d'un tel biais, qu'il ſe peut dire que ſi le Roi s'y accommodoit, ce ſeroit de ſon propre conſentement que les Etats pourroient tramer & former cent diverſes Ligues contre lui-même.

Voilà ce qui m'a paru à la prémiére vûë de ce beau Projet, néanmoins ce ne ſont, comme je vous ai déja dit, que mes ſentimens particuliers; & vous attendrez, s'il vous plaît, que je vous faſſe ſçavoir en forme ceux du Roi, quand je me porterai mieux, & que je les aurai pû prendre à la ſource.

Je ne veux pas finir ſans vous faire remarquer ſur le mot de la Haye, dont il eſt parlé dans vôtre derniére dépêche, comme d'un lieu où la Paix ſe pourroit traiter, que Sa Majeſté y donnera les mains avec plaiſir; mais qu'il faut auparavant que les Etats, qui envoyent des Ambaſſadeurs en toutes les Cours, en envoyent un auſſi à Rome pour diſpoſer Sa Sainteté, laquelle a été déja acceptée pour Médiatrice par les deux Rois, à envoyer ſes Miniſtres Apoſtoliques audit lieu de la Haye.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 3. Novembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 28. de l'autre mois, par laquelle je vois vôtre ſentiment, & comme vous deſapprouvez le Projet de Monſieur de Wit. Il proteſte toûjours n'avoir autre deſſein que celui de conduire les affaires ſelon les intentions du Roi, & de lui faire obtenir le partage qu'il demande, ou garder tout ce qu'il tient, mais qu'il faudra pour cela qu'il garde des meſures pour y faire conſentir les Etats; que ſi le Roi n'a pas la confiance en lui qu'il croit mériter par le déſir qu'il a de le ſervir, il ne s'en mêlera plus; qu'il ne ménage les Princes d'Allemagne qu'afin qu'ils ne s'écartent pas, & que les Etats les puiſſent tenir unis pour concourir au même but, qui eſt qu'ils ſe trouvent tous dans un même ſentiment, pour faire entendre fortement aux Eſpagnols, qu'il faut qu'ils acceptent l'une ou l'autre propoſition; que les Etats donneront aſſûrance au Roi, qu'acceptant l'une des deux propoſitions portées dans ſes Mémoires, ils ne le tiendront pour refuſant; ainſi cette condition ſera toute contre l'Eſpagne en cas qu'elle rejette l'accommodement, & que lui Sieur de Wit n'aura pas de peine à faire rompre les Etats, & à joindre leurs for-

forces à celles du Roi, puiſque ce ſera une condition accordée entr'eux & les Princes d'Allemagne.

Que pour ce qui regarde la condition du Roi de Portugal, les Etats ne s'obligeroient jamais de rompre pour ſes intérêts contre le Roi d'Eſpagne, mais qu'ils promettoient bien de faire tous les offices qui dépendront d'eux, pour porter les Eſpagnols à traiter avec lui de Roi à Roi.

Les Etats ſont contens de traiter l'accommodement au lieu que le Roi voudra, ſoit Cologne, Aix, Liége, Maſtricht ou la Haye; en quelque lieu que ce ſoit, ils ſeront très-aiſe d'y voir les Plénipotentiaires de Sa Sainteté.

Ce que je vous mande, Monſieur, n'eſt que pour vous rendre compte de tout ce qui ſe paſſe, & vous aſſûrer que, dans toutes les Conférences que j'ai euës avec Meſſieurs de Wit & van Beuningen, je n'ai rien relâché de ce qui étoit contenu dans le Mémoire du Roi touchant les conditions de l'accommodement; mais les affaires ne ſont plus comme elles étoient, & il n'eſt pas au pouvoir de Monſieur de Wit de porter les Etats à rompre contre l'Eſpagne. Monſieur van Beuningen a été propoſé par l'Aſſemblée de Hollande pour deux Emplois, l'un près de l'Empereur, Collégue du Prince Maurice, & l'autre pour retourner en France y négocier l'affaire qu'il a entre les mains. Il ſe défend de l'un & l'autre Emploi; il ſera pourtant obligé d'en accepter un. Je vous prie, Monſieur, de faire réflexion ſur l'é-

tat préſent des affaires de ce Païs, & ne les regarder pas comme elles étoient pendant la Guerre d'Angleterre, les eſprits étant changez ; ainſi ce que Monſieur de Wit a propoſé en ce tems-là, & qui eut été agréé infailliblement par les Etats & près de ſes Maîtres, ne le ſçauroit être à préſent ſans changer la forme de la propoſition, demeurant néanmoins toûjours à la ſubſtance, qui eſt de faire avoir au Roi le partage qu'il demande, ou l'alternative. Pour venir à bout de cela, j'y vois deux grandes difficultez, leſquelles étant ſurmontées, on peut compter la Paix faite : l'une eſt la condition du Roi de Portugal, à quoi les Etats ne conſentiront jamais, de promettre qu'ils rompront contre l'Eſpagne s'il n'eſt traité de Roi à Roi : cette propoſition eſt inſurmontable dans l'Aſſemblée de Hollande, par la haine qu'ils ont contre les Portugais, & pour le démêlé qu'ils ont préſentement d'une prétenſion de huit millions, qui porte les eſprits des Etats hors du repos.

L'autre eſt la méfiance que les Etats ont, qu'il n'y aura nulle ſûreté quand la Paix ſera faite, & que le Roi rompra ſous quelqu'autre prétexte ; ſur quoi les Etats n'agiront pas bien nettement, juſques à ce qu'ils ſoient aſſûrez que le Roi agréera la garantie de tous les Rois, Princes & Etats reçûs pour Médiateurs dans le Traité de Paix. Ces deux difficultez levées, qui remettront entiérement la confiance, j'oſerois bien avancer, qu'avec un peu de tems on porteroit les Etats, avec l'aide de Meſſieurs de Wit & van Beuningen, à rom-

rompre contre le Roi d'Eſpagne, en cas de refus des conditions propoſées, moyennant qu'on convînt dès à préſent d'un partage, ainſi qu'il auroit été fait après la mort du Roi d'Eſpagne.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 4. Novembre 1667.

AVant toutes choſes je me rejouïrai avec vous de tout mon cœur, du bon ſuccès du voyage que vous avez fait à Boiſleduc; & à dire vrai, jamais courſe ne fut mieux employée que la vôtre, puiſque ſans cela vous y perdiez un Fils de grand mérite, que vos ſoins ſeuls & vôtre application ont ſauvé. Monſieur le Tellier, à ma priére, en a rendu compte au Roi, qui a témoigné en être fort aiſe, & prendre part à vôtre ſatisfaction

Mon mal continuë encore, & il m'arrive fort à propos que je n'ai pas à vous entretenir beaucoup ſur votre derniére dépêche, car en l'état où je ſuis je n'aurois guéres eu moyen d'y ſatisfaire. Tout ce que j'ai charge de vous mander ſur vôtre précédente du vingtiéme, & le Projet qui l'accompagnoit, ne conſiſte qu'à vous dire aujourd'hui de la part du Roi, & comme ſes propres ſentimens, tout ce que je vous écrivis il y a aujourd'hui huit jours comme les miens

ſur ledit Projet. On ne voit pas ici par quels détours, comme vous le dites dans vôtre derniere dépêche, Monſieur de Wit veut conduire les choſes à la ſatisfaction de Sa Majeſté, mais aſſûrément ce ne ſera pas du conſentement de Sa Majeſté qu'il les conduira par la voye d'un Projet de la nature de celui que vous m'avez adreſſé, & qu'elle donnera elle-même ſon aveu & ſon agrément à Meſſieurs les Etats, pour leur laiſſer traiter les Ligues avec d'autres Princes contre elle-même. Si cela arrive, on en aura du déplaiſir ici; mais on n'y demeurera pas les bras croiſez, & chacun s'aidera le mieux qu'il pourra.

Ce que j'ai remarqué, c'eſt que le Traité de 1662. s'en ira à vau l'eau; car les Etats doivent bien croire, qu'étant engagez par ledit Traité à garantir ſes droits au Roi, & non ſeulement ne le faiſant pas, mais prenant des liaiſons pour empêcher Sa Majeſté de s'en faire faire raiſon elle-même, Sadite Majeſté, après une contravention ſi formelle de leur part, n'aura pas ſujet de faire grand fondement ſur le contenu audit Traité, dont néanmoins les Provinces-Unies ont juſques ici retiré tant d'avantages, & Sa Majeſté tant de préjudices par une Guerre entrepriſe pour leur ſeul intérêt, contre tous ceux de ſa Couronne. J'aurois cent choſes à vous dire ſur ce beau Projet, par lequel on nous a changé toutes les Cartes en main; mais outre que l'état de ma ſanté ne me le permet pas, je ſuis aſſûré

que

que Monſieur de Wit & Monſieur van Beuningen les voyent tout auſſi-bien que moi.

Je ne puis finir ſans vous dire entre vous & moi, pour vôtre ſatisfaction particuliére, que ſi, après que le Roi a mis entre les mains des Etats la ſûreté de la Paix, aux conditions que Monſieur de Wit a lui-même propoſées, pourvû qu'on voulût parler de de-là comme il faut aux Eſpagnols, leſdits Etats, au lieu de cela, prennent des écarts, & font des liaiſons contraires aux intérêts de Sa Majeſté, on ne s'en mettra pas ici autant en peine qu'ils le peuvent croire. Je ſçai ce que je dis, & ſur quel fondement je le dis. Ceux qui nous voudront faire du mal, s'en feront plus à eux-mêmes, & peut-être en avanceront mieux les avantages de Sa Majeſté; c'eſt pourquoi, vivez avec gayeté, quoi que vous voyïez arriver.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Novembre 1667.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre du Roi ſon Maître, de demander de ſa part à Vos Seigneuries la reſtitution de l'Etain que Sa Majeſté a en Zélande, étant fort ſurpriſe de ce qu'après que cette Amirauté l'a engagée à écrire à Vos Seigneuries une Lettre expreſſe là deſſus, ſur la déclaration qu'elle fit, que s'il lui apparoiſſoit que ledit Etain appartient à Sadite Majeſté, il n'y auroit aucune difficulté à la reſtitution, ainſi que le feu Sieur Janot, Conſul des François, en fût d'ailleurs aſſûré par ceux du Collége de ladite Amirauté; au lieu d'y ſatisfaire, on continuë à retenir ledit Etain par des voyes de chicanerie, juſques à demander que le Roi plaide ſa cauſe par Avocat, ce qui eſt entiérement contre la dignité de Sa Majeſté, après la déclaration qu'elle a faite elle-même, que ledit Etain lui apartient, & a été acheté de ſon argent pour employer à ſes fonderies de France. Le Roi voit en outre de quelle façon il eſt conſidéré par cette Amirauté, par la reſtitution qu'elle a faite, il y a long-tems, du Vaiſſeau Suédois,

dois, & la retention seule durant cinq mois de son Etain, ce qui ne lui donne pas lieu d'attendre un succès favorable en cette restitution, quoique très juste: néanmoins Sa Majesté a commandé audit Ambassadeur, de prier derechef Vos Seigneuries, de donner leurs ordres à la dite Amirauté de rendre ledit Etain à Sa Majesté, sur la Lettre qu'elle a écrite à Vos Seigneuries, laquelle doit être plus forte que tout ce que pourroient dire des Avocats: à quoi ledit Ambassadeur ajoûte, que Messieurs du Collége de l'Amirauté de Zélande ont dit au même feu Janot, que si Vos Seigneuries leur eûssent écrit de rendre ledit Etain au Roi sur sa Lettre, ils l'auroient fait tout aussi-tôt, mais que n'ayant écrit que de faire justice, ils en avoient usé comme ils avoient fait. C'est pourquoi ledit Ambassadeur redouble ses instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise d'envoyer de nouveau à ladite Amirauté une Copie de la même Lettre du Roi, à ce qu'elle n'en prétende cause d'ignorance, & que sur les ordres de Vos Seigneuries elle fasse restituer sans aucun délai ledit Etain, dont la continuation du refus ne peut causer que des suites qui seroient fâcheuses, & que l'on peut prévenir. Donné à la Haye le 5. Novembre 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 10. *Novembre* 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 4. du courant. J'apprens avec bien du déplaiſir la continuation de vôtre indiſpoſition.

J'ai fait entendre à Monſieur de Wit, que ſon Projet n'avoit pas agréé au Roi, qui s'en tenoit aux points de ſon Mémoire, à quoi il s'étoit réſolu ſur la même propoſition, & qu'il n'y avoit rien à retrancher.

Il m'a répondu, que c'étoit aſſez pour chercher d'autres voyes qui puiſſent faire réüſſir les affaires à la ſatisfaction de Sa Majeſté: que comme les Etats ont avis de Suéde, que le Roi a fait entendre à cette Couronne-là qu'il agréeroit ſa médiation; que les Princes du Rhin leur ont auſſi fait ſçavoir la même choſe à leur égard, & que même Monſieur le Prince de Strasbourg lui a fait écrire, que le Roi conſentoit à une ſuſpenſion d'armes, & qu'il feroit ſon poſſible pour aller juſques à la Haye conférer avec lui ſur un ſujet ſi important; il croit que les affaires ne peuvent que bien aller: que ſon ſentiment ſeroit, que Meſſieurs les Etats reſtaſſent Médiateurs, comme les autres, faiſant tous les offices poſſibles près des Eſpagnols pour donner ſatisfaction au Roi; que déja leſdits Etats auroient écrit à leur Ambaſſa-

deur

deur en Eſpagne, pour parler vigoureuſement ſur cette matiére. Sur quoi je lui ai repliqué, que ce n'étoit pas aſſez d'y avoir écrit, mais qu'il faloit y avoir envoyé dans cette conjoncture, ou Monſieur van Beuningen, ou Monſieur de Beverning, & que ſi les Eſpagnols refuſoient, les Etats étoient obligez à rompre par ſa propoſition, & que de plus le Traité de 1662. les y obligeoit auſſi pour ſoûtenir tous les droits du Roi. A quoi il m'a répondu, qu'il me fit cette propoſition de lui-même, dans un tems que, ſi le Roi l'eût accepté, il étoit en état de la faire paſſer aux Villes; mais que la réponſe n'étant venuë que trois mois après, pendant lequel tems les eſprits ont été fort aliénez de la France, tant par le retardement de la jonction de la Flote du Roi à celle des Etats, ainſi qu'il avoit été convenu par un Traité ſigné le cinquiéme Mai, que par les Conquêtes que Sa Majeſté continuoit de faire, qui leur faiſoient voir le deſſein qu'elle avoit de ſe rendre maître des Païs-Bas, & qu'il n'eſt pas aiſé de ramener des eſprits égarez qui ont perdu la confiance.

Que ſur les ombrages que prenoient les Etats, comme il avoit ſujet de le croire par diverſes plaintes qu'ils lui avoient faites dans les conférences qu'il avoit euës avec des Miniſtres des Princes d'Allemagne, il pouvoit cependant m'aſſûrer en homme d'honneur, qu'il ne s'y étoit rien paſſé qu'à l'avantage de Sa Majeſté, & pour les unir & agir tous enſemble contre les Eſpagnols, en cas

qu'ils rejettaſſent ladite propoſition de Sa Majeſté.

Mais qu'il me devoit dire, qu'ils ont lieu de douter que le Roi veüille la Paix, puiſqu'il ne répond rien ſur la garantie, qui eſt un point eſſentiel, & ſans lequel il ne peut y avoir de ſûreté à ce qui ſe traitera; que la condition de rompre contre l'Eſpagne, en cas que le Roi de Portugal ne ſoit traité de Roi à Roi, ne peut pas être propoſée, & qu'ainſi c'eſt rendre inutiles toutes les autres propoſitions.

Quant à ce qui regarde l'engagement où les Etats ſont par le Traité de 1662. de maintenir tous les Droits du Roi, il en convient, & qu'ils le feront fort ponctuellement; mais que celui dont il eſt queſtion n'eſt pas vérifié & eſt tout nouveau; qu'il n'aura pas de peine à juſtifier la conduite des Etats en cette rencontre; que par diſcrétion ils mettent ſous ſilence beaucoup de ſujets de plaintes; qu'une des principales eſt d'avoir commencé une Guerre, après leur avoir promis de bouche & par écrit, qu'on ne l'entreprendroit pas ſans leur participation, & qu'on n'a pas laiſſé de faire entrer l'Armée du Roi dans la Flandre, en même tems que Sa Majeſté leur a ſignifié ſes prétenſions; que par le Traité des Pirenées il eſt dit, qu'on ne viendra pas à la voye de fait des armes en cas de quelque démêlé, que ſix mois après qu'il ſera arrivé, pendant lequel tems on tâchera de terminer les différens.

Cependant on n'a rien ſçû des plaintes du Roi que par ſon entrée en Flandre à la tête

tête de 40. mille hommes, & par la prise de cinq ou six places des plus considérables des Païs-Bas.

Après quoi les Etats ont leur conscience à couvert, & se croyent fort libres de n'être pas obligez de garantir une telle Guerre, & d'avoir observé en tous ses points le Traité de 1662. Vous jugerez bien, Monsieur, qu'après tout ce discours j'aurois été bien en peine si la fin de vôtre Lettre ne m'en avoit ôté, par l'assûrance qu'elle me donne, que, quoi que les Etats fassent, les affaires du Roi n'en iront pas plus mal. J'estime après cette sûreté, que le mieux est de ne point répondre à Messieurs de Wit & van Beuningen que ce que je leur ai dit par deux fois depuis hier, qui est que le Roi demeure ferme à ce qui est porté par son Mémoire, & qu'il n'est pas question de changer de proposition, puisque Sa Majesté se fixe à cela.

Je vous ai expliqué par ma précédente dépêche du 3. l'état des affaires de ce Païs-ci, & les moyens d'obliger les Peuples à rompre contre l'Espagne. Je vous dirai encore, Monsieur, que je suis assûré de cinq Villes de Nord-Hollande, en cas que les autres tombent dans le sentiment de la rupture; c'est tout ce qui dépend de moi d'avoir ménagé les esprits de mes amis à suivre ce sentiment: si Messieurs de Wit & van Beuningen y pouvoient porter les autres Villes dans cette prochaine Assemblée du 15. de ce mois, on pourroit être assûré que tout ce que le Roi désire seroit exécuté;

mais à vous dire le vrai, je remarque ici tant d'intrigues & tant de diverſes opinions & d'ombrages de la grande puiſſance du Roi, que je ne ſçai ce qu'on ſe doit promettre du ſuccès de cette Négociation.

Monſieur van Beuningen a refuſé aux Etats de retourner en France, comme auſſi d'aller en Allemagne, Collégue de Monſieur le Prince Maurice, avec le ſecret & la Créance des Etats.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 17. Novembre 1667.

DEpuis les deux derniéres dépêches que j'ai écrites à Monſieur de Lionne, Dom Eſteven de Gamarre & le Baron de Brigeuis ont eu pluſieurs conférences avec Monſieur de Wit & divers Députez des Villes de Hollande, dont quelques-uns ſont de mes amis particuliers, qui m'ont dit tout ce qui s'eſt paſſé, auſſi bien que Monſieur de Wit, à qui ces deux Miniſtres d'Eſpagne ont déclaré, que le Conſeil d'Eſpagne ne pouvoit conſentir par achat à aucune des Places des Païs-Bas; mais que ſi les Etats vouloient ſe déclarer contre la France, & former une une Ligue défenſive avec la Maiſon d'Autriche pour la conſervation des Païs-Bas, ils avoient pouvoir en ce cas de traiter avec

leſ-

leſdits Etats & leur donner ſatisfaction ſur la vente des Places propoſées.

Le Sieur de Wit leur a répondu, que l'intention de ſes Maîtres n'ayant été que d'acheter, & non de prêter ni s'engager à rien contre les Traitez qu'ils ont avec Vôtre Majeſté, il leur déclaroit, qu'il romproit toutes ſortes de Négociations avec eux; dont ayant rendu compte aux Députez de Hollande qui ſont reſtez à la Haye, ils ont confirmé cette réſolution. Sans m'arrêter trop au raport que Monſieur de Wit m'en a fait, j'ai été confirmé de tout ce que deſſus par deux Députez des principaux, de l'affection & de la fidélité deſquels je ſuis aſſûré à n'en pouvoir douter, dans les choſes qui regardent le ſervice de Vôtre Majeſté.

Dans cette diſpoſition j'ai eſtimé devoir pouſſer les affaires dans cette conjoncture, qui m'a paru fort favorable. J'ai été chez Monſieur de Wit, & après l'avoir loüé ſur la réponſe qu'il a faite aux Miniſtres d'Eſpagne, nous ſommes tombez ſur les prémiéres propoſitions qu'il nous avoit faites, à Monſieur Courtin & à moi, & ſur la différence qu'il y avoit entr'elles & ſon dernier Projet; que Vôtre Majeſté ne conſentiroit pas qu'il y eût aucun changement à ce que lui-même avoit propoſé; qu'il me paroiſſoit glorieux pour lui & avantageux pour les Etats, de finir une Guerre entre deux grands Rois par leur Médiation, dont ils auroient ſeuls l'honneur. Il me répondit, qu'il étoit vrai qu'il n'avoit rien tant ſouhaité que de mettre une bonne fin à ce grand ouvrage;

ge; qu'il y voyoit des difficultez insurmontables, & qui ne paroissoient pas lorsqu'il nous a fait la proposition, qui sont l'engagement que Vôtre Majesté a avec le Roi de Portugal, & la condition qu'elle leur impose par son Mémoire, ce qui ne passera jamais dans les Etats; & l'autre, que ses Maîtres voudront être assûrez que, Vôtre Majesté ayant le partage qu'elle demande, la Paix sera ferme & de durée: ce que les Etats ne pourront jamais croire, que tous les Rois, Princes & lesdits Etats n'entrent dans la garantie de ce qui se traitera: & comme nous n'avons parlé que de nous-mêmes, & que nôtre conversation n'engage à rien Vôtre Majesté, j'ai cru que je devois pénétrer jusques où pourroit aller l'action de Etats, en cas que Vôtre Majesté s'accommodât à ces deux points. Je lui dis, que je ne croyois pas que Vôtre Majesté relâchât rien de ce qui regarde le Portugal; que pour cette garantie je la trouvois superfluë, puisque le Traité que Vôtre Majesté signeroit, auroit plus de force que toutes les garanties des Rois & Princes d'Allemagne; que cela me faisoit de la peine, en ce qu'il paroissoit que ces sortes de garanties présuppoſoient des ombrages & des méfiances qui desobligent un grand Roi leur Allié comme Vôtre Majesté, qui de son côté leur a témoigné en tant d'occasions signalées son affection. Mais posons le cas que Sa Majesté, pour les satisfaire, s'accommodât à ce qu'ils désirent sur ces deux points, qu'est-ce que les Etats feroient en cas que le Conseil

ſeil d'Eſpagne ne conſentît pas audit partage, ou qu'il tirât les affaires en longueur, pour faire perdre le tems d'agir en campagne, ce qui ſeroit très-préjudiciable à Sa Majeſté, en ce que, pour entreprendre de grands deſſeins au mois de Mai, il faut ſe préparer deux mois auparavant; qu'ainſi je dois l'avertir, afin qu'il prenne ſes méſures, qu'il faut être aſſûré au prémier Mars ſi le Traité ſe fera ou ne ſe fera pas.

Il me répondit, qu'il ne doutoit pas que les Etats ne rompiſſent contre le Roi d'Eſpagne en cas de refus d'accommodement, & que c'étoit ſon avis; mais que ſa peine étoit de convenir de ce qui ſe feroit après cette rupture; car peut-être que Sa Majeſté prendroit des Places dans leur voiſinage, ce qui leur donneroit de ſi grands ombrages, que la bonne intelligence ne dureroit pas long-tems, & qu'ainſi il pourroit en arriver de même du côté de la France par la priſe de quelques Places par les armes des Etats; & qu'il me diſoit franchement, que ces ſortes de concerts ſi importans ne ſe pouvoient pas bien faire par Lettres, y ayant trop de choſes à repliquer avant de convenir. Je lui dis que les Etats pourroient remédier à cet inconvénient, en envoyant leurs intentions par Monſieur van Beuningen, qui ſeroient écoutées favorablement de Vôtre Majeſté. Il me repliqua, qu'il avoit déja refuſé d'y aller, & que comme ils étoient dans une République, chacun trouvoit aſſez d'amis dans les Villes pour obtenir ce qu'il déſire; mais qu'il y trouvoit

un

un autre inconvénient plus grand, c'eſt qu'une perſonne députée de l'Etat pour des Royaumes doit avoir ſon Inſtruction de la part de toutes les Provinces, & il n'y en a pas un qui oſât ſe charger d'une telle Commiſſion ſecrete, de crainte d'en être recherché un jour. A quoi il ajoûta, que lui-même n'oſeroit rien avancer dans cette affaire, ſans être d'accord auparavant avec Vôtre Majeſté de toutes choſes dans le dernier ſecret; que pour parvenir à cette fin, il ne voyoit qu'un ſeul expédient, qui étoit que je fiſſe un voyage près de Vôtre Majeſté pour ajuſter toutes choſes; qu'il me ſeconderoit ſur tout ce dont nous avions parlé, & qu'il ſe faiſoit fort de faire agréer aux Etats tout ce qui ſeroit arrêté entre Vôtre Majeſté, lui & moi, dont je lui rendrois compte avec la permiſſion de Vôtre Majeſté, lorſque je ſerois auprès d'Elle; que comme il avoit confiance en moi, il n'héſitoit pas de s'ouvrir, qu'il ſçavoit que j'avois gagné toute la Nord-Hollande pour rompre dès à cette heure contre l'Eſpagne, ſi Vôtre Majeſté vouloit conſentir à un partage; qu'il me vouloit auſſi dire avec la derniére confiance, qu'il ſuivroit ce même ſentiment, mais qu'il faloit ſe garder de Monſieur van Beuningen, qui y étoit tout-à-fait contraire; qu'il ne faloit pas laiſſer que de le ménager, nous étant bon pour d'autres affaires. Je lui repliquai, que je ne pouvois pas nier que je n'euſſe des Amis en Nord-Hollande qui étoient fort perſuadez qu'il valoit mieux rompre avec l'Eſpagne & faire un partage que de ſe

ſé-

ſéparer de l'Alliance de Vôtre Majeſté; que je ne pouvois pas ſortir d'ici ſans congé; que tout ce que je pouvois faire, étoit de rendre compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il m'avoit dit, & attendre ſes ordres; que comme elle voit plus clair que perſonne dans ſes affaires, elle prendra enſuite ſes réſolutions ſelon ſes intérêts & ſon plus grand avantage.

C'eſt, Sire, ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & moi, depuis ſix jours que nous avons eu diverſes Conférences. Si Vôtre Majeſté approuvoit que j'allaſſe lui rendre compte de tout ce que deſſus, Meſſieurs les Etats me donneroient un Vaiſſeau, avec lequel je paſſerois par Marée, quand bien le vent ſeroit contraire; ce ne ſeroit qu'un voyage de trois ſemaines au plus pour aller & pour venir. J'attendrai les ordres de Vôtre Majeſté, & les exécuterai très-ponctuellement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 18. *Novembre* 1667.

J'Avois préparé toutes les dépêches du Roi qui ſont ci-jointes, & faiſois état de vous les envoyer par un Courier, lors qu'avant qu'elles ayent pû être miſes en chiffre j'ai reçû la vôtre du 10. qui m'a appris que, ſur ce que vous aviez fait entendre à Monſieur de

de Wit que ſon Projet n'avoit pas agréé au Roi, qui s'en tenoit au point de ſon Mémoire; vôtre Miniſtre vous avoit répondu, que c'étoit aſſez de ſçavoir cela, pour chercher d'autres voyes qui puſſent faire réüſſir les affaires à la ſatisfaction de Sa Majeſté.

Cette connoiſſance a failli à me faire ſupprimer tout le travail que j'avois fait, mais Sa Majeſté a voulu qu'à toutes fins je ne laiſſaſſe pas de vous adreſſer, mais ſeulement par l'ordinaire, le Mémoire & l'autre Projet que j'avois dreſſé; car comme il pourra arriver que l'on rebattra ſouvent avec vous les mêmes matiéres, vous y trouverez toûjours de nouvelles armes pour vous défendre de toutes ſortes d'injuſtes attaques, & obliger ces Meſſieurs avec qui vous avez à traiter, à demeurer dans les termes des propoſitions qu'eux-mêmes ont faites, & que Sa Majeſté a acceptées, quoique fort à ſon préjudice, pour le ſeul bien de la Paix, & pour s'accommoder à ce qu'ils croyent être de leur intérêt; car pour les deux raiſons qu'a alléguées Monſieur de Wit, pour tâcher de juſtifier le changement de ſa conduite & de ſes propres propoſitions, comme celle que Monſieur de Beaufort n'a pas joint la Flote des Etats, ſont ſi frivoles, qu'il y a peine à croire qu'un auſſi habile homme ait voulu les mettre en avant; & après tout, il ne faloit donc pas que Monſieur van Beuningen ſollicitât ici, peu de jours avant ſon départ, avec tant d'ardeur les derniéres réſolutions de Sa Majeſté, qu'il les trouvât, comme il dit, ſi juſtes & ſi favorables pour

la

la Paix, & promît de s'en ſervir de de-là à faire des merveilles ; ce n'eſt pas ſans doute de cette ſorte qu'on doit traiter avec de grands Rois, les faire expliquer de leurs intentions, les remercier, & puis les mettre en poche ſans vouloir s'en ſervir pour les faire accepter à ſes Parties, mais ſonger ſeulement à former de grandes Ligues contre ſon Allié qui a mis la Paix entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu.

Car, Monſieur, pour ne vous rien céler, outre ce qui vous a été dit des Négociations des Princes de l'Empire, le Roi ſçait que le Sieur Meerman n'oſant pas propoſer au Roi d'Angleterre directement une Ligue de ſes Maîtres avec lui contre la France pour la défenſe des Païs-Bas, de crainte ſans doute que ce ſecret ne vint bien-tôt aux oreilles de Sa Majeſté, il a prié le Comte de Molina Ambaſſadeur d'Eſpagne, de le faire, & lui a donné pouvoir pour les Etats, de l'aſſûrer que leur intention eſt de faire ladite Ligue, ſi le Roi d'Angleterre y a la même diſpoſition qu'eux. Je vous prie de dire de ma part à Mr. de Wit, que ſi on continuë à joüer le Roi, je vois S. M. en réſolution de le rendre au double, quoi qu'il en puiſſe arriver ; & à dire vrai, je ne comprens pas, quand même l'honneur & la bonne foi ne ſeroient pas ſi notablement bleſſez, à quoi peuvent être bonnes ces fineſſes, quand on a la Paix en main par des voyes plus honnêtes & plus ſûres.

Les recriminations que fait Monſieur de Wit, de ce que ſes Maîtres n'ont pas été

avertis du deſſein de Sa Majeſté d'entrer dans les Païs-Bas, que peu de tems avant qu'elle ſe ſoit miſe en devoir de l'exécuter, ſont aujourd'hui bien à propos. Ce que nous voyons qui ſe paſſe tous les jours à la Haye ne juſtifie que trop que Sa Majeſté n'en pouvoit uſer d'une autre maniére, ſans s'expoſer aux mêmes préjudices qu'elle eût ſouffert ſi elle eût découvert toutes ſes penſées aux Eſpagnols. Je ne croi pas même qu'on reſſente à Madrid, autant qu'à la Haye, le moindre progrès des armes du Roi: Sa Majeſté n'a que de bonnes intentions, Dieu les bénira ſans doute, & l'aſſiſtera; & après tout, on lui peut peut-être faire du mal, mais il ſera mal-aiſé de lui en donner la crainte.

La propoſition qu'on vous a faite, que les Etats demeurent ſimples Médiateurs, eſt aſſez ſurprenante & extraordinaire, après les choſes qui ſe ſont paſſées, ſi ce n'eſt peut-être qu'on ait entendu que ce ſeroit une Médiation armée, qui déclareroit aux Eſpagnols que les Etats leur ont obtenu telles & telles conditions de Paix, qui leur ſont très-avantageuſes en l'état préſent de leurs affaires, & que s'ils font difficulté de les accepter, Meſſieurs les Etats ont promis au Roi de joindre leurs forces aux ſiennes pour les y forcer. Voilà le diſcours qui peut produire la Paix en peu de jours, & non pas des Négociations ſoûterreines de Ligues & d'Unions, qui ſont auſſi peu néceſſaires qu'il eſt peu certain qu'elles réüſſiſſent.

Le Roi n'a rien fait dire à Monſieur l'Evêque

que de Strasbourg, ni à aucun autre, touchant la ceſſation de l'action des armes, ſi ce n'eſt ce qu'on a dit à Meſſieurs les Etats, que Sa Majeſté s'engageroit à n'entreprendre rien juſques à la fin de Mars ſur aucune Place forte des Eſpagnols, eux s'engageant au réciproque envers Sa Majeſté; & c'eſt ce que ledit Evêque aura expliqué pour une ſuſpenſion, & qui eſt néanmoins bien différent; car les partis ne laiſſeroient pas de ſe battre pendant l'hyver à la Campagne, & les Contributions d'être levées le mieux qu'on pourra de part & d'autre: ce qui ne fait rien au gros de l'affaire pour la Paix, & ne peut altérer les conditions que l'on auroit concertées, comme elles pourroient être changées par la ſurpriſe de quelque Place ou Poſte conſidérable. Si Monſieur de Wit ſe veut donner la peine de bien lire le Traité des Pirenées, il n'y trouvera pas, comme je vous ai dit, qu'on n'en viendra pas à la voye des armes, au cas de quelque démêlé, que ſix mois après qu'il ſera arrivé. Monſieur de Caſtel Rodrigo s'étoit auſſi mépris à avancer la même choſe dans le libelle qu'il vouloit envoyer au Roi au tems de ſon entrée dans les Païs-Bas; mais il fut bien étonné quand il trouva dans la réponſe que je fis au Marquis de Fuentes ſur ledit libelle, que je le renvoyois à apprendre à mieux lire une autre fois, parce qu'il ne trouveroit autre choſe dans ledit Traité des Pirenées, touchant ces prétendus ſix mois de tems, ſinon qu'ils ſont donnez aux ſujets pour retirer leurs effets de leurs Royaumes: ce que

Sa

Sa Majeſté offrit alors aux Eſpagnols, & en effet il n'a rien fait ſur eux que plus de ſix mois après ſon entrée dans les Païs-Bas, & quand les Eſpagnols les prémiers lui en ont montré l'exemple.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades, envoyé par Monſieur de Lionne. Le 18. Novembre 1667.

ON s'étoit juſques-ici contenté de mander au Sieur Comte d'Eſtrades en général, que Sa Majeſté ne pourroit admettre le Projet venu avec ſa dépêche du 20. Octobre, & on avoit cru fort ſuperflu d'alléguer aucune des raiſons particuliéres pour leſquelles Sa Majeſté ne pourroit rien traiter ſur une piéce conçûë aux termes qu'eſt ledit Projet, ne ſemblant pas poſſible que ledit Sr. de Wit, qui l'a dreſſé, n'y vît ces raiſons-là auſſi-bien que Sa Majeſté même; mais puiſqu'elle a encore appris par la dépêche dudit Sieur d'Eſtrades du troiſiéme de ce mois, que l'on perſiſte toûjours de de-là, non ſeulement à vouloir ſoûtenir la piéce, mais même à la faire valoir comme fort avantageuſe à Sa Majeſté, elle veut bien aujourd'hui l'examiner en détail, pour faire connoître au Sieur d'Eſtrades, que preſqu'en toutes ſes parties il ne s'en pouvoit guéres concevoir, ni former aucune qui pût être ſi préjudiciable à cette Couronne, où ſes intérêts fuſſent plus hazardez,

&

& enfin qui pût moins conduire à la Paix, ſi ce n'eſt peut-être une Paix telle que les Eſpagnols peuvent la ſouhaiter.

En prémier lieu, ſur ce que Sa Majeſté, après avoir purement & ſimplement accepté la propoſition du Sieur de Wit, ſur la qualité de ſa ſatisfaction, ce qui pouvoit ſuffire à l'égard de Meſſieurs les Etats, a ajoûté, qu'elle ſe contenteroit encore d'une autre alternative, c'eſt-à-dire de la ceſſion de ce que ſes armes ont occupé pendant la Campagne paſſée, il ſe trouve que ce qu'elle a fait en cela par un pur excès de ſa paſſion pour la Paix, eſt aujourd'hui en pluſieurs façons tourné par ledit Projet contre elle-même; car dans le préambule, après avoir poſé ce fondement, que Sa Majeſté conſidére la poſſeſſion de ſes conquêtes comme un moyen compulſif aſſez puiſſant pour porter les Eſpagnols à la contenter dans un accommodement; on en tire d'abord une conſéquence très-préjudiciable à Sa Majeſté, que ce qu'elle peut demander après cela raiſonnablement à Meſſieurs les Etats, eſt qu'ils veuillent bien concourir à empêcher que Sadite Majeſté ne ſoit troublée en ladite poſſeſſion tant que la Paix ne ſera pas faite, ſans s'expliquer dans quel eſpace de tems on s'oblige de la faire faire, ce qui néanmoins ſeroit indiſpenſablement néceſſaire, pour les raiſons qui ſeront ci-après déduites, quand même S. M. voudroit préſentement demeurer d'accord, ce qu'elle ne peut jamais faire, de ce principe qu'on veut établir, qu'elle ne peut rien demander raiſonnablement aux Etats, au delà de leur concours pour empêcher qu'el-

le ne ſoit troublée dans la poſſeſſion de ſes conquétes.

Secondement, pour montrer qu'on tourne les propres facilitez de S. M. contre elle-même, on voudroit bien faire une queſtion au Sr. de Wit, ſur la préſupoſition que S. M. n'eût point parlé de la ſeconde alternative, ſçavoir, quelle auroit donc été la conduite qu'il auroit fait tenir à Mrs. les Etats, pour porter les Eſpagnols à l'acceptation de la prémiére propoſition que ledit de Wit lui-même avoit faite, & laquelle S. M. a purement & ſimplement acceptée; & on lui demanderoit volontiers, ou qu'il faſſe tenir aujourd'hui cette même conduite auxdits Etats, ou qu'il avouë qu'on n'avoit pas fait alors ladite propoſition au Roi avec une entiére ſincérité.

En troiſiéme lieu, on a fort remarqué, comme étant une choſe infiniment ſurprenante, la déclaration contenuë dans les prémiéres lignes du Projet, que les Etats ne pourront jamais ſe réſoudre à forcer le Roi d'Eſpagne par les armes, à paſſer les conditions que l'on voudra faire ſervir de fondement à un Traité de Paix: cela eſt directement contraire au prémier principe que le Sr. de Wit lui-même a établi dans cette Négociation, & ſans lequel, à dire vrai, jamais le Roi ne s'y ſeroit relâché autant qu'il a fait, & peut-être même n'y auroit pas prêté l'oreille ſans l'offre de forcer les Eſpagnols par les armes aux conditions dont on conviendroit. Le Sieur d'Eſtrades, par cette ſeule circonſtance, pour ne rien dire de beaucoup d'autres, jugera ſi on a eu tort ou raiſon de lui écrire, qu'on lui avoit,

voit, comme on dit, changé, les cartes en main.

En quatriéme lieu, dès qu'on veut y entrer en matiére, le Projet commence par déſirer le conſentement du Roi ſur les Négociations que les Etats veulent faire pour une plus étroite liaiſon avec les Princes de l'Empire, ſous prétexte de les attirer dans leurs mêmes ſentimens, c'eſt à dire, à ce qu'ils auroient promis à Sa Majeſté touchant les conditions de la Paix.

Le Roi a eu une entiére confiance au Sieur de Wit, & ſe tient aſſûré de ſes bonnes intentions, & ſur le ſujet de l'accommodement, & même qu'il ſe faſſe à des conditions avantageuſes à cette Couronne; mais quelle eſt la perſonne qui pourra véritablement répondre à Sa Majeſté de deux choſes, toutes deux néanmoins de la derniére importance ſur cette matiére?

L'une, que ledit Sieur de Wit ſera dans la ſuite maître entiérement des réſolutions des Etats, puiſque déja il déclare, qu'il ne peut les porter à ce que lui-même avoit offert, de forcer les Eſpagnols par les armes.

La ſeconde, que leſdits Etats demeurent toûjours les maîtres de toutes les réſolutions deſdits Princes de l'Empire, étant au contraire bien plus à croire & à craindre, que le plus fort en nombre n'entraînât le plus foible: & quand, après tout, leſdits Princes prendroient quelque réſolution opoſée aux intérêts de S. M. & aux conditions concertées avec elle, n'eſt-il pas aiſé à voir que les E-

tats payeroient alors de la mauvaise excuse qu'ils n'en ont pas été les maîtres, & qu'il en a falu suivre le torrent? Mais ce qui est en cela bien plus étonnant, & fait voir qu'on n'a pas de de-là toute la bonne opinion qui se doit de la prudence de S. M., on désire son propre consentement à laisser former une puissante Ligue, qui pût aussi-tôt & vraisemblablement tourner contre elle-même, que lui être favorable, à cause de tant de divers intérêts ou inclinations contraires des autres Princes dont elle seroit composée. Bien plus, la plûpart desdits Princes feroient grande difficulté d'entrer en aucun engagement de cette nature, & laisseroient courir les Officiers, quand ils croiroient de pouvoir choquer S. M. en s'en mêlant, où, au contraire, si on leur pouvoit faire voir que S. M. est demeurée d'accord elle-même de cette Ligue, il n'y auroit ni Potentat ni Prince qui n'y entrât volontiers: cependant si les choses après cela doivent s'y décider par la pluralité des suffrages, où seroit la sûreté que le Roi peut avoir que les Etats demeurassent toûjours les maîtres de toutes les délibérations, puisque, comme il a été déja remarqué, le Sr. de Wit témoigne dès à présent de n'avoir pas même entiérement en son pouvoir celles de ses Maîtres? Le Roi, en cette Négociation-ci, ne veut avoir à traiter & concerter les choses qu'avec les Etats, & S. M. se chargera elle-même de faire que ses amis dans l'Empire concourent à leurs mêmes sentimens, sans qu'il soit besoin d'aucune union entr'eux pour en tirer cet effet-là.

Quant aux Princes qui auroient eu des intérêts ou des inclinations différentes, le Roi s'en

s'en mettra fort peu en peine & de tous les efforts qu'ils ſçauroient faire, quand Sa Majeſté aura les Etats pour elle, en conformité des méſures qu'ils auroient priſes avec Sa Majeſté.

*Tout le Projet en ſoi eſt fort ſurprenant, mais la partie en laquelle il eſt le plus extraordinaire, ou pour mieux dire tout-à-fait déraiſonnable, c'eſt celle de l'*interim *indéterminé, n'y étant défini aucun terme précis dans lequel les Eſpagnols ſoient obligez, ou d'accepter l'un des deux Partis, ou d'être tenus pour réfuſans la Paix: ce qui néanmoins eſt ſi raiſonnable & ſi indiſpenſablement néceſſaire, qu'on a grand ſujet de s'étonner que le Sieur de Wit ait pû croire Sa Majeſté capable de faire une ſi grande faute, que ſeroit celle de ſe lier éternellement les mains à ne pouvoir faire agir ſes armes pour forcer les Eſpagnols à la Paix, mais d'attendre là-deſſus leur commodité d'y conſentir; laquelle n'arriveroit peut-être de 20. ans, quand ils n'auroient d'autre raiſon pour prolonger cela, que d'attendre la majorité de leur Roi, & cependant ſe mettre en meilleur état de défenſe.*

Sa Majeſté peut-elle, ſur des Négociations dont le ſuccès eſt ſi incertain, s'empêcher par prudence de faire faire les revûës à ſes vieilles Troupes, d'en lever quantité de nouvelles pour former de grandes Armées? Et ces Armées-là devroient-elles être entretenuës inutilement par elle aux dépens de Sa Majeſté & de ſon Royaume, pour attendre qu'il plaiſe aux Eſpagnols de donner les mains à la Paix? Et ſeroit-ce un bon compulſoire pour les y obliger, que d'avoir

mis en pleine ſûreté tout ce qu'ils poſſédent aujourd'hui aux Païs-Bas, & leur avoir ôté toute l'appréhenſion de rien perdre à l'avenir? Enfin, ſi ce moyen-là peut conduire à la Paix, on s'en raporte à ce qu'en dira le Sieur de Wit lui-même, dépouillé de toute paſſion ou prévention.

Par ce qui vient d'être dit, il eſt aiſé de voir, que jamais le Roi ne peut conſentir à un interim *qui ſoit pouſſé plus loin que la fin du mois de Mars, qui eſt le terme que S. M. a déja offert, & eſt plus que ſuffiſant pour avoir une réponſe poſitive des Eſpagnols, par laquelle ils déclarent, s'ils veulent, ou non, accepter une des deux alternatives. Il eſt bien vrai que ſi on veut paſſer un tems ſi précieux en des Négociations fort inutiles entre S. M. & leſdits Etats, la fin de Mars pourroit arriver avant qu'on ait ſeulement pû faire aux Eſpagnols les propoſitions qui doivent leur être portées; & particuliérement ſi on ne vouloit commencer à leur parler qu'après avoir traité diverſes Ligues avec d'autres Princes & Potentats: mais en ce cas-là S. M. a grand ſujet de proteſter, comme elle fait dès à préſent, qu'il ne pourra lui être imputé rien de toutes ces longueurs, ni des préjudices que la Chrêtienté pourra recevoir, quand l'action des armes recommencera au Printems prochain, & que la Paix n'aura pû ſe faire.*

Le troiſiéme Article du Projet ſemble être aſſez irréguliérement, pour ne pas dire artificieuſement couché; car au lieu de porter la coignée à la racine, en diſant que celle des deux parties qui refuſera l'une ou l'autre des deux alter-

*ternatives concertées, ſera tenuë pour avoir refuſé la Paix, & conſéquemment toute aſſiſtance à l'autre, même par la jonction des armes; l'article ne fait tomber cette peine que ſur celle qui refuſera de conſentir à l'*interim*, c'eſt-à dire que ladite peine ne peut tomber que ſur le Roi, qui a ſi grand intérêt de ne maintenir pas de grandes Armées inutilement dès que le Printems ſera arrivé, & jamais ſur les Eſpagnols, qui ont toûjours demandé à cor & à cri la ſuſpenſion, qui eſt la même choſe que ledit* interim*, & qui ſouhaiteroient de le pouvoir faire durer juſques à la majorité de leur Roi.*

Le quatriéme Article ne parle qu'en termes ambigus, ſujets à double entente, dont même l'explication y eſt entiérement reſervée aux Etats; car au lieu de ſpécifier au long chacune des deux alternatives, pour ſtipuler l'obligation de forcer les Eſpagnols, même par les armes, à accepter l'une ou l'autre; il eſt ſeulement dit, que l'on s'appliquera, ſérieuſement à faire réüſſir l'accommodement par des échanges proportionnez ou autres conditions raiſonnables, & même en cas d'une opiniâtreté mal fondée. Qui eſt ce donc qui jugera de cette opiniâtreté, pour ſçavoir ſi elle eſt mal fondée, & qui jugera encore, ſi les conditions ſont juſtes ou déraiſonnables? Ce ne ſeront pas les parties; & alors il ne ſerviroit de rien au Roi d'avoir ſtipulé leſdites conditions avec les Etats: mais ce ſeroit aux Etats eux-mêmes & aux autres Princes liguez à le décider pleinement ſelon leur volonté; & ſi S. M. refuſoit de s'y ſoûmettre, elle auroit auſſi-tôt ſur les bras toutes les forces d'une puiſſante Ligue.

Sur le cinquiéme Article, comme S. M. ne fera jamais d'accommodement qu'elle n'ait deſſein d'entretenir de bonne foi, elle demeurera d'accord ſans aucune peine, que tous les Princes & Potentats qui le voudront bien faire, donnent aux Eſpagnols leur garantie de ce que S. M. aura ſigné.

Quant à ce qui eſt dit enſuite, que l'on propoſe un moyen aſſûré à S. M. de parvenir à ſes fins, d'autant plus qu'on ſera obligé d'uſer de cette maniére d'agir de la part des Etats, pour tirer dans le même deſſein pluſieurs Princes d'Allemagne, qui ſans cela pourroient être portez à des réſolutions dangereuſes pour eux & pour la France; S. M. remercie les Etats de cette bonne volonté, dont la moitié lui ſuffit, c'eſt-à-dire que leſdits Etats ne promettent que pour eux-mêmes, & le promettent ſans ambiguité ni équivoque, comme elle eſt prête de le faire de ſa part fort clairement & nettement: & c'eſt ſeulement le véritable moyen de parvenir ſûrement à la fin commune que l'on s'eſt propoſée d'un bon accommodement, aux conditions dont on conviendroit enſemble par anticipation.

Le dernier Article du Projet, touchant le retranchement des Contributions, pour tâcher de ruiner les Troupes du Roi de France & fortifier celles des Ennemis, fait voir en des Alliez de S. M. trop de partialité pour les Eſpagnols, en une affaire qui ne regarde point les Etats, pour qu'il ſoit beſoin d'autre réponſe que de la lecture du ſeul article pour être rejetté; d'autant plus que les choſes demeurant en l'état qu'elles ont été établies touchant les Contributions,

tions, c'eſt un nouveau compulſoire aſſez preſſant pour porter les Eſpagnols à la Paix. Voilà pour ce qui regarde ledit Projet.

Quant à ce qui eſt dit depuis dans la dépêche du troiſiéme de ce mois, que les Etats donneront aſſûrance au Roi, qu'acceptant l'une des deux propoſitions portées dans ſon Mémoire, ils ne le tiendront pas pour refuſant, & partant que cette condition ſera toute contre l'Eſpagne, en cas qu'elle rejette l'accommodement; cela eſt bon, pourvû qu'il ſoit convenu d'un tems qui devra être entre ci & la fin de Mars, dans lequel les Eſpagnols ſeront tenus de déclarer, s'ils acccptent ou non l'une des deux alternatives, & que ne le faiſant pas, le Roi, qui ne pourra plus être tenu pour refuſant la Paix, fera agir ſes armes en toute liberté, & les Etats y joindront les leurs, pour forcer les Eſpagnols auxdites conditions de Paix.

Quant aux Négociations avec les Princes de l'Empire, pourvû qu'il ne ſe traite point de liaiſons réëlles avec eux par des Traitez, S. M. après que tout aura été arrêté & ſigné entr'elle & les Etats, non-ſeulement ne le prendra point mauvais, mais juge qu'il ſera très-utile que leſdits Etats communiquent la choſe aux dits Princes, pour leur inſpirer, s'il eſt poſſible, les mêmes ſentimens, comme étant les plus juſtes & les plus ſûrs moyens qu'ils ont trouvé pour parvenir promptement à un bon accommodement. Cependant, pour rendre Projet pour Projet, avec cette différence, qu'il n'y aura rien dans celui du Roi qui ne ſoit très-juſte & très-utile pour avancer la Paix, & d'ailleurs qui ne

ſoit fondé ſur les propres offres du Sr. de Wit, S. M. adreſſe audit Sr. d'Eſtrades, dans un autre Mémoire à part, des Points dont elle eſt toute prête de convenir ſans perte de tems avec leſdits Etats.

Comme ledit Sr. d'Eſtrades donne la Paix pour certaine, en cas que l'on pût trouver des expédiens pour guérir les ombrages des Etats ſur deux grandes difficultez qu'il prévoit en cette Négociation; l'une, ſur le point du Portugal, & l'autre, ſur la ſûreté du Traité par la garantie des autres Princes & Potentats; ſi ledit Sr. d'Eſtrades en a bien jugé, on peut tenir la Paix pour faite, puiſque par le Projet que S. M. envoye, les expédiens y ſont tous trouvez, pour ſortir, à la ſatisfaction des Etats, de ces deux grandes difficultez qu'il appréhendoit. Mais il ne faut pas auſſi que S. M. faiſant tout ce que les Etats veulent pour guérir leurs ombrages, & ayant d'ailleurs conſenti à toutes les conditions de Paix qu'ils ont eux-mêmes déſirées & propoſées, ils ne faſſent auſſi pas de leur part ce qui eſt néceſſaire pour guérir les juſtes ombrages de S. M., ſur les grandes Ligues qu'ils veulent ſans néceſſité traiter avec des Princes de l'Empire, & peut-être encore ailleurs; ni qu'ils conteſtent auſſi avec S. M. ſur la qualité des obligations qu'ils doivent réciproquement contracter envers elle; d'autant plus que ce ne ſeroit pas trop hazarder, d'oſer répondre, que ſi le Traité ſe peut faire de delà, ſuivant le Projet que le Roi en envoye, ſans y rien changer, la Paix ſe peut tenir pour infaillible: les Eſpagnols n'étant pas

en

en état, dès qu'ils le ſçauront, d'oſer ne pas accepter l'une des deux alternatives.

Comme il faut ſouvent s'accommoder à la portée des eſprits à qui on a à faire, plutôt que de porter les choſes à bout, quoiqu'on fût fondé en toute raiſon de le faire, S. M. conſidérant la grande difficulté, pour ne pas dire peut-être impoſſibilité, qu'il y aura à diſpoſer les Peuples des Provinces-Unies de rompre contre l'Eſpagne, pour la forcer à accepter les conditions de la Paix, quoiqu'elles ne ſoient autres que celles que les principaux Directeurs de leur Etat ont propoſées & déſirées de S. M. qui y a généreuſement donné les mains; Sadite M. donne pouvoir audit Sr. d'Eſtrades à toute extrémité, & quand il ne pourra faire mieux, de ſe relâcher de la prétenſion de ladite rupture contre les Eſpagnols, & de ſe contenter en ſa place, que les Etats s'engagent à Elle en la meilleure maniére qu'elle pourra déſirer; qu'en cas que leſdits Eſpagnols rejettent & ne veuillent point accepter l'une des deux alternatives contenuës dans le Projet que l'on a adreſſé aujourd'hui audit Sr. d'Eſtrades, les Etats s'opoſeront avec toutes leurs forces aux Troupes qui pourroient venir du côté d'Allemagne au ſecours des Eſpagnols dans les Païs-Bas, par quelque Potentat ou Prince que leſdites Troupes ſoient envoyées, & lui apartiennent, ſans exception d'aucun; ainſi que le Sr. van Beuningen, étant ici, l'a ſouvent offert, comme une choſe entiérement conforme au Traité de 1662., par lequel les Etats ſe ſont obligez à ſe déclarer contre tout Aggreſſeur de S. M.:

& peut-être le même engagement desdits Etats doit avoir encore lieu, quand l'Empereur ou quelqu'autre Prince, au lieu d'envoyer leurs forces en Flandre, s'en serviront pour attaquer l'Alsace & la Bourgogne.

POINTS

Que pourroit contenir le Traité qui est à faire entre le Roi & Messieurs les Etats, mentionnez dans le Mémoire ci-dessus.

SA Majesté entre ci & la fin du mois de Mars, pour le bien de la Paix, si les Espagnols en acceptent la proposition dans ce terme-là, se contentera, pour la satisfaction qu'elle prétend des Droits échus à la Reine par la mort du Roi d'Espagne, de la cession que lui feront en bonne forme lesdits Espagnols des Places fortes, Forts, Postes, & leurs dépendances que ses armes ont occupé pendant la Campagne derniére: que si les Espagnols aiment mieux traiter avec elle d'un échange desdites conquêtes, Sadite Majesté, pour cette même satisfaction des Droits échus à la Reine, & dans le même terme de la fin de Mars, se contentera de la possession de ce qu'ils possédent présentement dans le Duché de Luxemtourg, de Cambrai & de Cambresis, Doüay, Aire & St. Omer, Bergue & Furnes, & leurs Bailliages, appartenances

&

& dépendances, & que Charleroi ſera raſé, & Sa Majeſté reſtituëra aux Eſpagnols toutes les autres conquêtes non comprijes en cet article que ſes armes ont fait cette Campagne; que pour plus grande facilité de la Paix, ſi les Eſpagnols aiment mieux céder à Sa Majeſté la Franche Comté que le Duché de Luxembourg, pour partie des ceſſions, au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, Sa Majeſté en recevra la ceſſion au lieu & place dudit Duché de Luxembourg, pour partie des ceſſions à faire dans l'article immédiatement précédent.

Que Sadite Majeſté, moyennant les ceſſions ſuſdites, ou du prémier parti qu'elle offre ou du ſecond, fournira au Roi d'Eſpagne ſes rénonciations & celle de la Reine en bonne forme de tous les Droits échus à ladite Reine par la mort du défunt Roi d'Eſpagne, & conſentira volontiers que tous les Princes & Potentats, qui le voudront faire, donnent réciproquement aux Parties leur garantie de ce que chacun d'elles aura ſigné.

Que les Etats ayant trouvé raiſonnables les propoſitions & offres ſuſdites de Sa Majeſté, qu'elle a même beaucoup modérées, comme ils ſçavent, à leur priére & conſidération, promettent réciproquement à Sa Majeſté, qu'ils employeront leurs offices auprès des Eſpagnols avec toute ſorte d'efficace pour les porter, entre ci & la fin de Mars, à l'acceptation de l'une des deux alternatives; & dès lors, ou après ledit tems expiré, Sa Majeſté ne pourra plus étre cenſée & réputée par leſdits Etats avoir réfuſé la Paix, mais

ſeulement leſdits Eſpagnols, auxquels en conſéquence toute aſſiſtance, de quelque nature qu'elle ſoit ou puiſſe être, dans la continuation de cette Guerre, non ſeulement ſera réfuſée par leſdits Etats, mais ils joindront leurs forces en nombre compétant & non moindre de... d'Infanterie & de Chevaux, juſques à ce qu'on ait pû conjointement obliger leſdits Eſpagnols de donner les mains à la Paix.

Les Etats promettent en outre à Sa Majeſté, de ne fournir aucun ſubſide d'argent à aucun Prince ou Potentat de l'Empire, ou hors dudit Empire, qui voudront employer leurs armes contre le Roi en faveur des Eſpagnols dans la continuation de cette Guerre, quand les Eſpagnols auront réfuſé la Paix aux conditions ci-deſſus ſpécifiées de l'une des deux alternatives. Quant au point de Portugal, comme S. M. ſçait que la réſolution a été priſe à Madrid de traiter avec le Roi de Portugal de Roi à Roi, ce qui formoit la ſeule difficulté qui a arrêté la concluſion de cet accommodement avant le Traité fait avec la France & le Portugal; que cette offre doit avoir été déjà faite au le Roi de Portugal, & qu'il n'eſt pas à croire que les Eſpagnols vouluſſent la retracter; quant à ce point-là près, & tous les autres articles ajuſtez, il ſeroit effectivement queſtion de faire ceſſer tous les maux de la Chrêtienté par la prompte concluſion d'un bon accommodement: Sa Majeſté ſe contentera ſur ce chef-ci des offices que les Etats lui promettront de faire avec toute ſorte d'efficace auprès

des

des Eſpagnols, pour les maintenir dans la bonne réſolution qu'ils ont priſe de traiter la Paix avec le Roi de Portugal de Roi à Roi; Sadite Majeſté ſçachant bien qu'elle ne peut pas raiſonnablement demander à ſes Amis & Alliez au de-là deſdits offices en une affaire qui leur eſt tout-à-fait étrangére, mais ſe réſervant en même tems, en cas d'une opiniâtreté invincible deſdits Eſpagnols, de faire ce à quoi elle eſt obligée, pour ne jamais manquer au Traité qu'elle a avec le Roi de Portugal.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 24. Novembre 1667.

LE Courier eſt arrivé ſi tard que je n'ai pas eu preſque le tems d'avoir lû les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire déchiffrées, pour en avoir pû conférer à fond avec Monſieur de Wit, qui ne m'a vû qu'un moment avant le départ de cet ordinaire. Je n'ai pas laiſſé de lui faire entendre la ſubſtance de tout ce que le Roi a trouvé à rédire à ſon dernier Projet. Je ſuis tombé enſuite ſur les points qui facilitent l'accommodement, & qui ont été un obſtacle juſques à préſent à ne pouvoir pas ſeulement en faire la propoſition aux Etats. Il trouva que l'article qui regarde le Portugal eſt trop obſcur, & n'éclaircit pas aſſez les intentions

tions du Roi ſur la Paix : il ſouhaiteroit qu'il fût dreſſé en cette forme ; que les Etats promettroient de faire des offices preſſans, pour que la Paix avec le Portugal ſe fît, afin que le Roi d'Eſpagne traitât avec lui de Roi à Roi ; que ſi néanmoins cela ne ſe peut pas obtenir par les offices ſuſdits, leſdits Etats d'un côté, ſeroient obligez de paſſer outre par les armes à l'égard de ce point ; & que le Roi d'autre côté, les autres articles ſe pouvant obtenir des Eſpagnols, ne laiſſeroit pas de conclure le Traité de Paix ſur leſdits autres articles.

La raiſon qu'il allégue eſt, que le Projet du Roi s'explique d'une maniére, que Sa Majeſté ſe ſentiroit obligée de ne conclure pas de Paix avec l'Eſpagne, ſi le Portugal n'avoit ſatisfaction, & qu'ainſi tout ce que les Etats feroient avec elle ſur tous les autres articles ſeroit nul.

Quant aux Alliez, ledit Sieur de Wit croit qu'il ſera avantageux au Roi, que lorſque Sa Majeſté & les Etats ſeront d'accord de tous les points, ils tâchent enſemble & de concert de les attirer au même accord.

Il reſte ſatisfait de la garantie des Princes & Potentats en la forme que Sa Majeſté la propoſe.

Quant à ce qui regarde la déclaration de joindre les armes des Etats à celles du Roi, en cas que les Eſpagnols refuſent l'une des deux propoſitions d'accommodement, il dit, qu'il ne tiendra pas à lui que cela ne s'exécute, mais auſſi qu'elle ne paſſera pas

dans

dans l'Assemblée sans difficulté : la Ville d'Amsterdam, dont Monsieur van Beuningen est un des membres, y étant contraire, par le trouble que cela aporteroit à son Commerce, & qu'il a gagné quelques Villes qui y sont disposées.

Pour ce qui est de toute la Province de la Nord Hollande nous en sommes assûrez. Il croit, qu'outre le peu d'inclination que ces Peuples ont d'entrer en Guerre, il sera impossible de les y engager, quand bien tout seroit uni pour cela, si l'on ne convient d'un partage dès à présent, comme celui dont il avoit été parlé après la mort du Roi d'Espagne.

Comme, pour traiter toutes ces affaires, il faut conférer avec les Députez des affaires secrétes, ledit Sieur de Wit en fera la demande aux Etats, afin qu'on puisse rendre compte au Roi avec plus de certitude de tout ce qui se sera passé dans nos Conférences.

Ce ne sera qu'à l'extrémité que je me relâcherai de ce qui est porté dans vôtre Dépêche, touchant les obligations des Etats à rompre contre le Roi d'Espagne en cas de refus.

Louvigny est arrivé à la Haye de la part de Castel Rodrigo, & a vû avec Dom Esteven de Gamarre tous les Députez de Hollande chez eux, pour leur demander secours, & continuer les mêmes pratiques qu'ils ont faites depuis l'entrée des armes du Roi dans les Païs-Bas.

Le Sieur de Wit m'a assûré, que toute la

réponſe a été, qu'ils n'entendroient à aucune propoſition qui allât contre l'obſervation de leurs Traitez, & demeureroient fermes dans les intérêts du Roi.

Quant à ce qui regarde ce que vous m'avez écrit de Monſieur Meerman, Monſieur de Wit m'a aſſûré qu'il n'en étoit rien, & que c'étoit un artifice des Eſpagnols; que s'il avoit voulu croire tout ce qu'on lui a mandé que Monſieur de Ruvigny propoſoit au Roi d'Angleterre contre les Etats, il auroit eu lieu de ſe précautionner, mais qu'il a rejetté ces avis comme venant d'un lieu ſuſpect; qu'il me donnoit ſa parole en homme d'honneur, qu'on ne feroit rien contre les Traitez que les Etats ont avec la France, & qu'ils demeureroient fermes dans ſes intérêts.

Je vous envoye un Projet de Traité que le Sieur Kempinck, Envoyé de la part du Cardinal de Heſſe, a fait avec la Province de Hollande, touchant les biens qu'il y a dans ladite Province apartenans à l'Ordre de Malthe. On s'eſt hâté de le faire, après avoir reconnu par une ſuite de tant d'années, qu'il étoit impoſſible d'en venir à bout, ſi l'on n'en traitoit avec les Provinces en particulier, & j'ai cru enfin que l'on devoit embraſſer le conſeil de ceux qui nous ont repréſenté l'impoſſibilité de réüſſir ſans cela, & les avantages que l'Ordre tirera de ces Traitez particuliers, comme celui qui eſt conclu avec les Etats de Hollande ſous le bon plaiſir de l'Ordre: car après qu'elle aura payé, elle voudra que les au-

autres Provinces payent auſſi, & permettra la ſaiſie des biens que la Province d'Utrecht poſſéde en celle-ci. La ſomme qui a été ſtipulée par ce Traité ſemblera peut-être modique, mais on la trouvera grande en effet, ſi on conſidére le revenu, qui eſt ſi médiocre, qu'après que l'on en aura déduit les dépenſes néceſſaires pour les Aumônes, qui ſont fort grandes, pour les bâtimens & pour les charges de l'Etat, il n'en reſtera à peine que la quatriéme partie; de ſorte que ſi les autres Provinces payent à proportion, l'Ordre pourra avoir quelque ſujet de ſe plaindre de ceux qui ne lui feront pas une reſtitution entiére de ce qui lui apartient, mais non de ceux qui ont fait en cette rencontre tout ce qu'on pouvoit déſirer de leur diligence & affection, pour lui faire avoir l'équivalent en quelque ſorte.

Monſieur l'Evêque de Strasbourg doit arriver à la Haye dans deux jours, pour conférer avec Monſieur de Wit ſur les affaires de la Paix.

Le Neveu de Monſieur l'Archevêque de Mayence écrit audit Sieur de Wit, que ſon Oncle approuvoit toutes ſes penſées, touchant la maniére dont il agiſſoit pour ledit accommodement.

J'ai ſi peu de tems, & le départ de l'ordinaire me preſſe ſi fort, que je ſuis obligé de remettre au prochain ordinaire à vous écrire amplement ſur tous les ordres que j'ai reçûs du Roi par vos Dépêches, leſquels je n'outrepaſſerai pas. Je vous dirai ſeulement, que l'Aſſemblée commença hier, qu'el-

qu'elle eſt nombreuſe, & que l'on voit les divers Partis ſortir & entrer à tous momens dans les Maiſons des Députez.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 25. Novembre 1667.

LA Dépêche du Roi eſt ſi ample, que je n'ai rien à y ajoûter, ſi ce n'eſt pour vous confirmer encore plus fortement, que, vû les choſes qui ſe paſſent au lieu où vous êtes, on doit avoir grand ſujet de ſoupçonner, qu'on ne vous a propoſé de vous éloigner, que pour vous ôter le moyen d'en traverſer la concluſion, & par conſéquent le diſcours du partage n'a été qu'un amuſement. Nous en ſerons bien-tôt éclaircis. Cependant il pourroit aſſez raiſonnablement arriver, que Monſieur de Wit ne trouvera pas à prendre ſes méſures ailleurs en pluſieurs endroits de la même maniére qu'il ſe le propoſe, s'il n'a pas une véritable intention que ſes Maîtres demeurent unis avec le Roi.

Je ferai remettre ici à Monſieur de Puffendorf le préſent du Roi pour la Veuve & les Enfans de Monſieur Flemming. Vous remarquerez, Monſieur, ſur le ſujet du partage, que quand le Traité de 1635. fut fait, le Roi n'avoit pas le grand nombre de Places qu'il a euës depuis par la Paix des Pirenées, ni il n'avoit pas les droits qui ſont échus

chus depuis à la Reine par la mort du Roi d'Eſpagne, ni ne ſe trouvoit pas en poſſeſſion, comme il l'eſt aujourd'hui, de pluſieurs Places & d'une grande étenduë de Païs, que ſes armes ont occupé en la derniére Campagne: ce que je ne dis pas pour apporter aucune difficulté au même partage de 1635., mais pour vous donner lieu de faire connoître à Monſieur de Wit, qu'en l'état préſent des choſes il ſera incomparablement moins avantageux à Sa Majeſté qu'il ne l'étoit en 1635. & par conſéquent donneroit de plus grands avantages à Meſſieurs les Etats.

Le Roi a avis qu'il y a toûjours bon nombre d'Armateurs à Vliſſingue, qui prennent des Commiſſions à Oſtende pour courir ſus aux Sujets de Sa Majeſté, auxquels ils ont déja fait pluſieurs déprédations. Sa Majeſté déſire que vous en faſſiez de vives plaintes aux Etats, & telles qu'en effet la choſe le mérite, afin qu'ils pourvoyent à reprimer ce ſcandaleux déſordre entre des Alliez, & qu'elle ne ſoit pas obligée d'y mettre la main elle-même par les moyens qu'elle aviſera, étant une choſe qui ne ſe peut ſouffrir.

L'Ambaſſadeur de Meſſieurs les Etats a enfin formellement propoſé au Roi d'Angleterre la Ligue contre le Roi, & étoit ſur le point de le mettre par écrit, comme on le lui avoit demandé.

Pour vous témoigner que le Roi eſt bien informé des beaux projets qui ſe font de delà, je vous dirai, outre ce qui eſt porté par

la

la Lettre du Roi, que la ſomme que les Etats veulent fournir aux Eſpagnols eſt de cinq millions de florins, dont ont prétend que ceux-ci ſe ſerviront pour gagner la Suéde, l'Electeur de Brandebourg, Brunſwic &c. & que ſuivant le projet l'Eſpagne ſera incluſe dans ladite Ligue, mais que cela ſera ſecret dans les commencemens, parce qu'on veut prétexter la Ligue ſur la Paix, que l'on dira au Roi pour la reſtitution de ſes Conquêtes, & que Sa Majeſté le refuſant, comme il arrivera ſans doute, toute la Ligue ſe joindra alors aux Eſpagnols pour y forcer Sa Majeſté & prendre même la moitié de la France; je vous aſſûre que le Traité du partage eſt un coup plus ſûr à Meſſieurs les Etats pour procurer la Paix que cette Ligue qu'ils veulent former, quoique Monſieur de Wit ait conſeillé à Monſieur de Blaeiſpel d'aller faire un Traité à Bruxelles, lequel j'eſpére n'aura point d'effet, quand même il auroit été ſigné.

Comme les Eſpagnols ne répondent rien, depuis le tems qu'il y a que le Roi s'eſt expliqué à Monſieur van Beuningen, de vouloir bien s'engager juſques à la fin de Mars à n'entreprendre rien ſur aucune de leurs Places fortes, pourvû qu'ils s'obligeaſſent réciproquement à la même choſe, il ſera bon, & même il eſt néceſſaire que vous déclariez à Meſſieurs les Etats, que Sa Majeſté, par le long ſilence des Eſpagnols, n'étant liée à rien, ils ne devront pas être ſurpris s'ils entendoient dire que les armes de Sa Majeſté eûſſent fait quelques nouvel-

les

les Conquêtes pendant cet Hyver, afin qu'eux ni aucun autre ne puisse dire, après que la chose seroit arrivée, que Sa Majesté eût manqué à sa parole.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 25. Novembre 1667.

J'Ai vû dans vôtre dépêche du 17. les assûrances que le Sieur de Wit vous a données, de porter Messieurs les Etats à rompre contre l'Espagne, en cas qu'elle refuse l'accommodement, & que ledit de Wit étoit d'avis, que pour mieux concerter toutes choses vous vinssiez faire une course de deçà, pour me rendre compte de vive voix de tout ce qu'il vous auroit dit sur la matiére, & lui pouvoir raporter en toute diligence mes intentions.

Je n'ai pas estimé à propos que vous quittiez vôtre poste pour un seul moment, parce que je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'il s'y passe de certaines Négociations, dont l'effet me seroit extrêmement préjudiciable si elles venoient à se conclure; & si je ne prenois beaucoup de confiance en l'amitié dudit Sieur de Wit, j'aurois même lieu de soupçonner, qu'on n'eût voulu vous éloigner pour quelque tems, qu'afin de pouvoir mieux prendre ses résolutions pendant vôtre absence, sans que vous eussiez eu moyen de les pé-

pénétrer, & par conſéquent de les traverſer. En un mot, quoi que l'on vous ait dit qui y ſemble contraire, la matiére qui eſt préſentement ſur le tapis, par l'entremiſe principalement d'un Miniſtre d'un Prince d'Allemagne que je pourois bien nommer ſi je voulois, eſt de fournir une grande ſomme d'argent aux Eſpagnols, ſous prétexte d'achat ou d'engagement de leurs Places, qui puiſſe, au défaut de leurs propres moyens qui leur manquent au beſoin, leur ſervir à gagner l'amitié, & s'aſſûrer des aſſiſtances de la Suéde, des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & de la Maiſon de Brunſwic, former de tous ces Princes une Ligue dont l'Empereur ſeroit le Chef, dans laquelle les Etats entreroient ſecrétement par le moyen de cette aſſiſtance, y trouvant deux avantages; l'un, d'acquerir des Places des Eſpagnols, & l'autre de me faire la Guerre des forces d'autrui couvertement, & ſans paroître, ſe déchargeant même des ſubſides qu'ils ont payé juſques ici à la Maiſon de Brunſwic, & à l'Electeur de Brandebourg. Voilà un beau projet, s'il peut réüſſir, & que pour mon fait auſſi je ne trouve point d'Ami qui veuille rendre la pareille pour moi à ceux qui m'auroient ſi bien traité, après que j'ai mis la Paix en leurs mains, aux conditions qu'eux-mêmes m'ont propoſées & témoigné déſirer de moi, & qu'il eſt certain même que cette Paix-là ne dépend que de la ſeule déclaration que les Etats feroient à Madrid, s'ils le vouloient, qu'en cas que l'Eſpagne refuſe leſdites conditions, dont

ils

ils ſont convenus avec moi, ils ſont réſolus, pour leur propre intérêt, plûtôt que de faire la Guerre à un Allié dont ils viennent de recevoir tant d'aſſiſtances en une grande extrémité de beſoin, de joindre leurs forces aux miennes pour obliger l'Eſpagne à l'acceptation deſdites conditions, la raiſon d'Etat ne leur permettant pas de voir tomber tous les Païs-Bas en ma puiſſance, ſans au moins la diminuër de ce qu'ils pourront en acquérir par la jonction de leurs armes aux miennes, il eſt indubitable que cette ſeule déclaration produiroit la Paix en un inſtant.

Le nouveau Traité d'un partage dont vous me parlez dans vôtre derniére dépêche, feroit auſſi également le même effet pour la promptitude de la concluſion de la Paix; & je veux croire en partie de la prudence du Sieur de Wit, en partie de l'affection qu'il a pour moi, qu'après avoir bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre, & reconnu ſans doute que toutes les autres Ligues qui ſe traitent ne ſont pas exemptes de beaucoup d'embarras & d'écueils, & que le véritable intérêt de ſes Maîtres, leur avantage & leur ſûreté, ſe rencontrent incomparablement bien mieux à ſe tenir toûjours unis avec ma Couronne, il s'appliquera tout de bon & tout entier à faire réüſſir ledit Traité de partage, auquel je ſuis entiérement diſpoſé de ma part, & de l'exécuter ſincérement après qu'il ſera fait, en cas que les Eſpagnols ne veuillent pas accepter entre-

ci & la fin de Mars l'une des deux alternatives que j'ai propoſées & offertes.

Pour accélerer le Traité, ſi on a de de-là une véritable intention, il n'eſt point néceſſaire que vous veniez ici; au contraire, ce ſeroit autant de tems perdu inutilement. Ledit de Wit vous pourra dire à fond tout ce qu'il a penſé là-deſſus, & me le faiſant ſçavoir, je vous informerai en toute diligence de mes intentions. Si nous avions à en faire la prémiére ébauche, cela pourroit être long, mais nous avons heureuſement le Traité de 1635. qui nous régle. Faites-moi ſçavoir au plûtôt ce qui vous aura été dit, car je ne puis pas demeurer dans l'incertitude, & ſans me précautionner, pendant que tant d'autres travaillent à me ſuſciter des embarras.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Novembre 1667.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de repréſenter à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a eu avis qu'il y a tous les jours bon nombre d'Armateurs de Vliſſingue, qui prennent des Commiſſions à Oſtende, pour cou-

courir ſus à ſes Sujets, auxquels ils ont déja fait pluſieurs déprédations, & qu'elle a chargé ledit Ambaſſadeur d'en faire de très-vives plaintes à Vos Seigneuries, & telles qu'en effet la choſe le mérite, afin qu'elles pourvoyent à réprimer ce ſcandaleux déſordre, qui en pourroit attirer une infinité d'autres, s'il n'y étoit promptement remédié: C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de faire leurs ſérieuſes réfléxions ſur un inconvénient de cette nature, qui ne ſe peut ſouffrir entre des Alliez en aucune maniére que ce ſoit, & de faire enſorte que par la Réſolution qui ſera priſe ſur le préſent Mémoire, Sa Majeſté puiſſe être aſſûrée que ce déſordre ceſſera entiérement, ſans qu'elle ſoit obligée par ſa continuation de le faire ceſſer elle-même par les moyens qu'elle aviſera. Donné à la Haye le 30. *Novembre* 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 1. *Decembre* 1667.

HIer & aujourd'hui j'ai eu des Conférences avec Meſſieurs de Wit & van Beuningen, le dernier étant Commiſſaire dans les affaires de France de la part de la Ville d'Amſterdam. Je leur ai fait enten-

dre le contenu aux dépêches de Vôtre Majesté : sur quoi ils ont paru être surpris, protestant tous deux, & me jurant sur leur salut, qu'il n'y a rien dans les instructions de Monsieur Meerman touchant les affaires des Païs-Bas, si-non que l'Etat est résolu de travailler efficacement pour un accommodement entre la France & l'Espagne, & convie l'Angleterre d'entrer dans les mêmes intentions ; & que ledit Sieur de Meerman n'a rien proposé au Roi d'Angleterre, ni discouru avec Monsieur l'Ambassadeur Molina, qui sorte de ces termes. Lesdits Sieurs de Wit & van Beuningen m'ont protesté avec les mêmes sermens, que jamais il n'est entré dans l'esprit des Membres de la Province de Hollande, de faire aucune Ligue avec l'Espagne, ni avec aucun Prince d'Allemagne contre la France, ni pour agir séparément, ni conjointement à l'expulsion des Conquêtes que Vôtre Majesté vient de faire dans les Païs-Bas.

Qu'en effet il y a eu quelque pour-parler entre les Ministres d'Espagne & quelques-uns de l'Etat, sur l'engagement & l'hypotéque de quelques Places dans les Païs-Bas, moyennant une somme d'argent.

Que les conventions que l'on a projettées avec les Princes d'Allemagne ne portent autre chose, si-non qu'on travailleroit à un accommodement entre la France & l'Espagne, & que pour empêcher que les affaires cependant ne fûssent pas sujettes à des altérations préjudiciables, on porteroit l'une & l'autre partie à une cessation d'armes, & que

Vô-

Vôtre Majeſté pouvoit conſidérer ſi l'intention des Etats a été à blâmer en cela, comme il ſemble que Vôtre Majeſté le juge, puiſqu'elle avoit été aſſûrée par moi, que leſdits Etats, moyennant ladite ceſſation d'armes, ne déclareroient jamais Vôtre Majeſté pour refuſante, tant qu'elle ſe contenteroit des conditions de la Paix par eux propoſées.

Que le pour-parler ſur leſdits engagemens s'eſt fait dans un tems que les eſprits étoient remplis d'inquiétude & de méfiance, ſur ce que Vôtre Majeſté laiſſoit paſſer trois mois, ſans repliquer aux avances qui avoient été faites par les diſcours dudit Sieur de Wit.

Que préſentement on eſt revenu entiérement de tous ces engagemens, & qu'il y a une diſpoſition ſincére & entiére dans l'Etat, de coöpérer fortement & vigoureuſement à procurer à Vôtre Majeſté la ſatisfaction qu'elle déſire de l'Eſpagne, & de convier les amis des Etats en Allemagne d'entrer dans les mêmes intentions & les mêmes engagemens avec eux, pour le même but, ſans aucune Ligue qui puiſſe être déſagréable à Vôtre Majeſté; & que Meſſieurs le Etats donnant à Vôtre Majeſté toutes les marques effectives de la netteté & ſincérité de leurs intentions en ceci, elle veüille bien mettre leurs eſprits en repos, en ce que la Guerre venant à continuër, elle ne pouſſera pas plus loin ſes Conquêtes du côté du Païs Bas: que ce que Meſſieurs les Etats pourront accorder en ceci eſt ſi fort & ſi efficace pour procurer ladite Paix,

qu'on ne peut pas attendre plus d'effe de la déclaration contre l'Eſpagne, laquelle Vôtre Majeſté preſſe ſi fort, que de ce que Meſſieurs les Etats & leurs Alliez féront pour obliger les Eſpagnols à la Paix.

Que tant s'en faut que le Roi puiſſe demeurer dans aucun ombrage, que Meſſieurs les Etats voudront contribuër quelque choſe par leurs conſeils à rétarder la concluſion de la Paix, qu'il paroîtra ſans doute dans tout leur procédé, qu'ils l'accepteront autant qu'il leur ſera poſſible; & ainſi que ſi dans les Propoſitions qui pourroient être avancées pour la conduite de cette affaire, Vôtre Majeſté remarquoit, que s'il y eût des choſes qui éloignaſſent les eſpérances de la Paix, Meſſieurs les Etats ſe trouveront toûjours diſpoſez à ſatisfaire là-deſſus, pourvû que Vôtre Majeſté convienne auſſi avec eux des expédiens qui ſervent à guérir les eſprits de l'appréhenſion de la Conquête du Païs-Bas par ſes armes; que ſi Vôtre Majeſté veut bien donner des ſûretez à Meſſieurs les Etats contre leſdites appréhenſions, ils aſſûreront que leſdits Etats n'apporteront aucune difficulté à accorder à Vôtre Majeſté tout ce qu'elle peut déſirer d'eux, afin de ne lui cauſer point de préjudice au deſſein de parvenir ſûrement à ladite Paix.

Je leur ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majeſté des bonnes intentions que les Etats témoignent avoir pour demeurer liez avec fermeté à ſes interêts, & rejetter les propoſitions qui leur ſeroient faites

au

au contraire, que pour effectuër ces bonnes intentions, il y a un chemin plus court que celui qu'ils proposent, qui est de faire signifier aux Etats & aux Princes de l'Empire, que Vôtre Majesté se contentant d'un partage, s'ils ne s'y conformoient dans le dernier de Mars, ils seroient obligez de joindre leurs armes avec celles de Vôtre Majesté, & d'attaquer la Flandre conjointement.

Que ce que je leur disois étoit conforme mot à mot à la proposition que Monsieur de Wit nous avoit faite, à Monsieur Courtin & à moi, & que j'espérois que Messieurs les Etats trouveroient tant d'avantages dans cette prémiére ouverture, qu'ils ne laisseroient pas perdre l'occasion d'en profiter.

Que je trouvois bien de la défectuosité dans sa proposition, qui ne parloit pas d'un terme préfix touchant la suspension d'armes, non plus que de celui, qu'il est nécessaire de sçavoir si les Espagnols accepteront ou refuseront les conditions d'accommodement; que j'étois assûré que Vôtre Majesté avoit tant de bonté pour Messieurs les Etats, qu'elle s'accommoderoit, autant qu'il lui seroit possible aux Constitutions de l'Etat; mais que pour y parvenir il faut s'expliquer; que je n'entens pas ce qu'ils veulent dire, quand ils prient Vôtre Majesté de leur ôter les ombrages & méfiances; que je ne vois pas qu'elle puisse rien faire de plus fort, ni qui marque mieux son inclination pour eux, que de leur mettre la Paix dans la main; que dans toutes les Conférences que j'avois euës

avec lui Sieur de Wit ſur cette matiére, il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit avancé; que je voulois bien croire que les diſpoſitions qui ſe trouvent aujourd'hui dans les eſprits des Députez des Villes ſur les affaires qu'on traite, ne ſont pas ſi fermes qu'elles ne puiſſent changer, & que lorſqu'il me parle de lui-même, & que je fais fondement ſur la parole d'un Miniſtre qui doit avoir l'agrément de ſes Maîtres, il ſe trouve peu de jours après que ce n'eſt rien, parce que les Etats n'y ont pas conſenti; qu'ainſi je les priois tous deux, puiſqu'ils ſont nommez Commiſſaires des affaires ſecretes, de me dire s'ils ont pouvoir de leurs Supérieurs de me parler, ou s'ils viennent comme d'eux-mêmes; car en ce dernier cas je tiens nôtre Conférence comme inutile. Sur quoi ledit Sieur de Wit me répondit, qu'ils avoient conféré avec les Commiſſaires des affaires ſecretes avant de venir chez moi, qu'ils étoient convenus de tout ce qu'il m'avoit dit, avec déſir de pouvoir avoir lieu d'ôter la méfiance qu'il m'avoit marquée.

Que ſi, en cas de refus des Eſpagnols des conditions propoſées, Vôtre Majeſté leur vouloit donner des aſſûrances de n'entreprendre rien dans le Païs-Bas, & d'avoir ſeulement les Places fournies, & une Armée ſur la défenſive, qui eſt la ſeule choſe qui pourroit ôter la méfiance aux Etats, ils voyent tous deux une entiére diſpoſition aux Etats, de ne trouver rien à redire que Vôtre Majeſté pouſſe ſes Conquêtes contre l'Eſpagne dans la Franche-Comté, l'Eſpa-

pagne, la Catalogue & l'Italie, & qu'ils ne doutent pas tous deux qu'en ce cas-là, ſi les Eſpagnols, l'Empereur, ou quelqu'autre Prince d'Allemagne, ſe joignoient pour attaquer quelqu'une des Places de Vôtre Majeſté, ou entraſſent en France pour y faire des Conquêtes, les Etats déclaraſſent la Guerre ou ne n'attaquaſſent le Païs-Bas avec toutes leurs forces. Sur quoi je lui ai repliqué, que le prétexte de la rupture eſt auſſi fort, par le refus que les Eſpagnols feroient de la Paix aux conditions qu'ils ont eux-mêmes propoſées, comme par l'attaque de quelqu'une des Places que Vôtre Majeſté a conquiſes.

Je les preſſai fort ſur les conditions du dernier Projet de Vôtre Majeſté, ſur leſquelles le Sieur van Beuningen s'écria fort, diſant que c'étoit la ruine de la Ville d'Amſterdam, qui avoit pour 30. millions de Commerce en Eſpagne & en la Mer Méditerranée, & qui en raporteroit 60. millions, & qu'elle n'y conſentiroit jamais. Je lui dis, qu'il en ſeroit de même lorſque, Vôtre Majeſté ſeroit attaquée, en cas qu'elle tournât ſes armes ailleurs: ſurquoi il me repliqua, qu'il y avoit bien de la différence, en ce que les Eſpagnols ou Allemans ſeroient les aggreſſeurs, & que par le Traité de 1662. les Etats ſont obligez de rompre quand on eſt attaqué. Enfin, Sire, il faudroit une main de papier pour rendre compte à Vôtre Majeſté de tout ce qui s'eſt dit là-deſſus de part & d'autre: nous avons été plus de quatre heures ſur cette matiére. Je n'ai ou-

blié aucune raiſon portée par vôtre Mémoire & par vos dépêches. Certainement Mr. de Wit ne veut pas faire paſſer aux Etats tout ce qu'il avance: ce n'eſt pas qu'il ait deſſein de tromper; car je ſçai, à n'en pouvoir douter, que s'il eût été cru, les Etats auroient rompu en cas de refus, & nous avons encore bien des Villes de ce ſentiment, mais elles ne ſont pas aſſez fortes contre Amſterdam & Rotterdam, qui y ſont tout-à-fait contraires, & juſques-là qu'elles ont rejetté la propoſition du partage où beaucoup d'autres inclinoient. Peut-être qu'une autre conjoncture nous ſera plus favorable, & qu'on pourra reprendre ce qu'il faut laiſſer à préſent. J'ai vû Monſieur de Wit ſix mois de ſuite ne pouvoir réſoudre les Villes d'Amſterdam, de Haerlem & de Rotterdam de rompre contre l'Angleterre, par ce même intérêt, qu'elles avoient 700. Navires Marchands en Eſpagne & dans la Méditerranée; cependant il arriva une conjoncture que non ſeulement ces Villes rompirent, mais qu'elles ont été les plus échauffées à maintenir la Guerre.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 1. Decembre 1667.

MEſſieurs de Beverning & van Beuningen ſe ſont joints pour ſolliciter auprès des Villes de Hollande une Compagnie de Cavalerie vacante pour un de leurs Parens, nonobſtant qu'ils ſçuſſent que Monſieur de Wit, ſon Frere Bourguemaître de Dort, & ſon Couſin-germain qui eſt dans les Etats Généraux, portant le même nom, euſſent pris leurs meſures près des Villes pour avoir leur nomination en faveur d'un de leurs Neveux, & tirer la parole des Villes d'Amſterdam, Haerlem, Tergou & Rotterdam, ce qui perſuadoit Monſieur de Wit que l'affaire étoit aſſûrée.

Dans les ſollicitations de Meſſieurs de Beverning & van Beuningen, ils ont déclaré hautement & fait entendre aux Députez, que la République n'étoit pas libre ſi tous les emplois & les Charges dépendoient d'une ſeule famille; que pour eux, ils aimoient mieux ſe retirer tout-à-fait du Païs que d'y être, en voyant pratiquer de telles injuſtices; que leur Parent étoit Lieutenant de la Compagnie vacante, & que celui de Meſſieurs de Wit étoit un jeune homme & Cornette d'une autre Compagnie; qu'ils étoient les Maîtres pour juger du droit & du méri-

te des prétendans, ſans qu'aucune autre conſidération les porte à favoriſer l'un ou l'autre, mais qu'ils demeureront toûjours fermes pour la liberté & s'opoſeront aux oppreſſions.

Ce diſcours a été pouſſé ſi avant par l'un & l'autre, que les Villes d'Amſterdam, de Haerlem, de Tergou & Rotterdam firent dire à Monſieur de Wit, qu'elles ne pouvoient tenir leur parole, & qu'il y avoit juſtice à donner la Compagnie au Lieutenant.

Ledit Sieur de Wit fort prudemment les remercia de leur avis, & ſe départit de ſa ſollicitation, & hier il fût pourvû à ladite Compagnie ſuivant le déſir de Meſſieurs de Beverning & van Beuningen.

Vous ne devez pas douter, Monſieur, que cela n'ait touché la Famille des de Wits, mais de telles mortifications arrivent ſouvent parmi des Peuples comme ceux ci.

Les Eſpagnols n'ont pas perdu de tems dans cette conjoncture de pouſſer leurs affaires; les derniers 20. mille écus que Louvigny a aportez d'une Lettre de change de Rodrigo, Banquier d'Anvers, addreſſée à Mendes-Flores ſon Correſpondant à Amſterdam, a été délivrée à Richard, Secretaire de l'Ambaſſade d'Eſpagne, qui eſt encore dans les Villes pour en faire la diſtribution. Le Baron de Brigeuis a fait auſſi ſes liberalitez, & il n'y a jour que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ne viſite tous les membres de cette Aſſemblée; j'en fais de même de

mon

mon coté; & quand je ſerai informé par vous à quoi le Roi deſtine les dix mille Rixdalers d'une Lettre de change que Monſieur Colbert m'a adreſſée cet ordinaire, peut-être trouverai-je plus de facilité à détrompe ces gens-ci des grands ombrages qu'ils ont de la France, & à leur faire prendre de bonnes Réſolutions. Vous verrez par la Lettre du Roi tout ce que Meſſieurs de Wit & van Beuningen m'ont dit touchant l'état des affaires préſentes. Il ne faut pas, s'il vous plaît, être ſurpris des changemens que vous remarquez dans les différentes propoſitions qui ſe font, parce que tout ce que Monſieur de Wit trouve raiſonnable, & qu'il eût pû faire dans un autre tems, il ne le peut à préſent; ce que je vous puis dire eſt, que je crois qu'il y va de bonne foi pour faire obtenir au Roi la ſatisfaction qu'il demande; que la propoſition qu'il m'avoit faite de faire un tour en France, n'étoit que ſur ce qu'il y avoit quatre Villes qui étoient portées au partage, & que préſentement elles n'en veulent plus; & il me le dit deux jours après le départ de l'ordinaire, comme n'étant plus d'avis de faire le voyage de France; ainſi on peut juger par-là, qu'il ne vouloit pas m'éloigner pour conclure quelque choſe au préjudice du Roi pendant mon abſence. Je puis auſſi vous aſſûrer, qu'il connoît très-bien que ſon intérêt propre, auſſi bien que celui des Etats, eſt de ne ſe ſéparer pas de la France; mais je vous prie, Monſieur, faites réflexion ſur la maniére de ce Gouvernement, la diverſité

des cabales & des factions qui y ſont, & que bien ſouvent, pour les conduire à ce qu'on veut, on prend un chemin tout contraire. Je vois grande apparence, ſi le Roi ſe réſout à s'accommoder à leur foibleſſe, qui eſt de leur ôter les ombrages qu'ils ont de la Conquête de la Flandre, qu'on les conduira inſenſiblement à la rupture, en cas que le Roi d'Eſpagne attaque quelqu'une des Places que le Roi occupe, ou que du côté de l'Empire il y eût quelque jonction pour ce même ſujet. Enfin, Monſieur, vous verrez par la dépêche du Roi ce qui s'eſt paſſé entre Meſſieurs de Wit, van Beuningen, & moi, en deux conférences que nous eûmes hier & aujourd'hui, & que celles que j'ai euës avec pluſieurs Députez des Villes y ſont conformes.

La Ville d'Amſterdam & celle de Rotterdam, où ſont les ſiéges de l'Amirauté, ne veulent en aucune maniére entendre à rompre contre l'Eſpagne, par le grand intérêt qu'elles ont au Commerce. La Ville d'Amſterdam a elle ſeule cinq cens Navires en Eſpagne, Smirne & la Mer Méditerranée, avec la Cargaiſon de trente millions, qui en raporteront 60. millions s'ils reviennent à bon port.

Je vous prie de ménager ce que je vous mande en particulier du démêlé de Meſſieurs de Wit avec Meſſieurs de Beverning & van Beuningen. Ils ſe ſont raccommodez, mais je vous dirai confidemment, que la pluralité des Céſars ne peut pas être enſemble; que Monſieur de Beverning a déja été obligé d'accepter la Commiſſion d'aller en Allemagne

gne Collégue de Monſieur le Prince Maurice, & que Monſieur van Beuningen ſe défend d'aller en France, quelques offres & avantages qu'on lui faſſe pour cela: comme il a la Ville d'Amſterdam pour lui, je crois qu'on aura de la peine à l'ôter de ce Païs, où il eſt avec grand crédit.

Comme la cabale du Prince d'Orange n'a pas agi dans les intérêts de Monſieur de Wit, on prit hier Réſolution dans l'Aſſemblée de Hollande, d'éteindre pour jamais la Charge de Stadthouder, avec ſerment à toute l'Aſſemblée de n'écouter ni accepter jamais la propoſition de la rétablir, ce qui a été enregîtré dans le Greffe. On verra dans quelque tems bien d'autres choſes; vous jugez bien Monſieur, que dans toutes ces ſortes de changemens il faut du tems pour prendre ſes meſures, & qu'on ne peut vous parler juſte du jour à la journée.

Quant à ce qui regarde le voyage du Sieur Blaeſpiel à Bruxelles, Monſieur de Wit proteſte qu'il n'a eu Commiſſion de lui pour traiter aucune affaire; qu'il lui dit ſeulement, qu'il ne ſeroit pas mal-à-propos, quand il verroit Caſtel Rodrigo, de lui faire entendre, que s'il ne portoit les affaires à donner ſatisfaction au Roi, les Etats ſeroient à la fin obligez de porter les choſes ſi avant, & conjointement avec la France, que les Eſpagnols auroient regret d'avoir perdu l'occaſion de s'accommoder; qu'il ne croyoit pas que le Roi eût ſujet de ſe plaindre de ſa conduite, puiſqu'il faiſoit tout ce qui dépendoit de lui pour lui procurer ce qu'il deman-

mande; que ſes avis ne ſont pas toûjours ſuivis, & que bien ſouvent il faut reculer pour mieux ſauter.

Meſſieurs les Etats ont écrit de fortes plaintes en Zélande ſur le ſujet de ſes Armateurs qui prennent Commiſſion d'Oſtende, & ont ordonné qu'ils fuſſent châtiez ſévérement.

Quant à la prétenſion du Sieur de la Magdelaine, Meſſieurs les Etats prirent Réſolution, dès le tems qu'il étoit en Hollande, de donner 3000. liv. pour la rançon de tous les Priſonniers, leſquels ils délivrérent à Monſieur d'Eſpagne, Major du Régiment de la Freté. On ne revient plus après de telles Réſolutions.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 2. Décembre 1667.

LE Roi a vû vôtre dépêche du 24. Il faudra attendre la ſuivante pour ſçavoir plus à fond les ſentimens de Monſieur de Wit, ſur celle de Sa Majeſté du 18. dont vous n'avez pû l'entretenir qu'un moment. Il vous en a néanmoins aſſez dit, pour faire juger à Sa Majeſté, que ces Meſſieurs voudroient bien lui lier les mains & demeurer entiérement libres, & que pour cela ils ſe ſervent merveilleuſement bien du point de Portugal, comme d'un prétexte éternel qu'ils

qu'ils auront concerté avec le Roi & promis à Sa Majeſté. Ils auront pourtant de la peine, quoi qu'il en puiſſe arriver, à tirer jamais d'elle, ni ſous prétexte de l'obſcurité de l'article, ni ſous aucun autre, une déclaration que Sa Majeſté ſoit capable de manquer à ſa foi & à ſon honneur, en manquant à un autre qu'elle a fait avec le Roi de Portugal, ſi ledit Roi lui-même n'eſt le prémier à y manquer, & c'eſt de quoi on ſera bien-tôt éclaici; car quand le dernier ordinaire d'Eſpagne eſt parti de Madrid, non ſeulement les Miniſtres, mais perſonne du vulgaire n'ignoroit que la Reine d'Eſpagne veut en toute maniére envoyer Dom Jean d'Autriche au Païs-Bas; que celui-ci a formellement déclaré, qu'il n'y viendroit point que l'accommodement de Portugal ne fût fait; que là-deſſus la Réſolution avoit été priſe, de faire offrir en Portugal, par les Miniſtres d'Angleterre, de traiter de Roi à Roi & non plus une Trêve ſeulement, mais la Paix (ce qui faiſoit les deux ſeules difficultez du Traité) en cas que le Roi de Portugal veuille conſentir de ſe départir de l'Alliance qu'il a faite avec la France.

On peut donc dire vraiſemblablement, & même fort véritablement, qu'avant qu'il ſoit un mois, on ſçaura ſi les Portugais ont accepté la Paix & le titre de Roi avec la condition d'abandonner l'Alliance de la France, ou s'ils l'auront rejetté & pris la réſolution de demeurer fermes dans ladite Alliance, & d'accomplir nôtre Traité de bonne foi. Au prémier cas, les Etats n'auront plus

le

le prétexte qu'ils font aujourd'hui ſi bien valoir pour ne ſe pas lier; au ſecond, on ne croit pas ici qu'eux-mêmes vouluſſent conſeiller à Sa Majeſté d'abandonner un Roi, qui, pour demeurer ferme dans ſon parti, auroit refuſé un accommodement accompagné de toutes les autres conditions qu'il pourroit déſirer pour lui-même, hors celles de ſa ſûreté.

Audit prémier cas toutes les difficultez de l'accommodement de Sa Majeſté avec l'Eſpagne ſeront levées entre Sa Majeſté & les Etats, puiſqu'Elle a conſenti de ſe ſatisfaire de ce que Monſieur de Wit lui-même a propoſé, c'eſt-à-dire, a retranché de ſes prémiéres prétenſions. Au ſecond, ſi leſdits Etats veulent l'accommodement, ils trouveront ſans doute que la voye la plus aſſûrée & la plus courte pour y parvenir, ſera celle de déclarer aux Eſpagnols avec la vigueur néceſſaire, qu'il faut qu'ils accordent au rétabliſſement du repos public ce qu'ils auroient voulu accorder & même offert pour continuër à le troubler, c'eſt-à-dire de traiter la Paix, & de Roi à Roi avec le Portugal.

Il eſt certain qu'il ne faudra pas moins qu'une déclaration de cette nature, & même accompagnée de toutes les autres démonſtrations requiſes de jonction & d'union de Forces, pour diſpoſer l'Eſpagne à la Paix; car par une ſeule circonſtance qui vient d'arriver, on peut facilement juger qu'on n'a à Madrid aucune veine qui y tende. Vous avez déja ſçû que le Roi, à la requiſition du Pa-

Pape, avoit envoyé au Cardinal Viſconti, Nonce en Eſpagne, des Paſſeports en blanc pour les Plénipotentiaires que la Reine d'Eſpagne voudroit nommer & envoyer de deçà, pour ſe trouver au lieu de l'Aſſemblée où on conviendroit de traiter la Paix: or par des Lettres du dix de ce mois, le Cardinal mande à l'Abbé Vibo, qui fait ici les affaires de Sa Sainteté, qu'il a reçû leſdits Paſſeports, mais qu'ils ſeront fort inutiles, parce que la Reine d'Eſpagne ne veut conſentir à traiter qu'en l'un de ces trois endroits, Rome, Veniſe, ou aux Pirenées.

La prémiére réflexion qu'on peut faire là-deſſus, eſt que le Pleinpouvoir que Caſtel Rodrigo avoit reçû étoit faux ou illuſoire.

La ſeconde, que l'Eſpagne ne fait pas grand cas de la Médiation d'autres Princes que de celle du Pape & de la République de Veniſe, prétendant ſans doute que les autres Potentats ſont obligez de la ſecourir pour leur propre intérêt, & par conſéquent de faire un perſonnage bien différent de celui de ſimples Entremetteurs, qu'ils ne veulent point leur laiſſer prendre.

La troiſiéme, qu'elle n'a pas un véritable deſſein de traiter, mais ſeulement de pouſſer les difficultez & les conteſtations des préliminaires juſques à la fin de Mars, eſpérant qu'en ce tems les autres Princes s'adreſſeront de nouveau au Roi, pour le prier & le preſſer d'accorder un nouveau terme de ceſſation d'hoſtilitez, ſans prétendre d'em-

ployer

ployer ce tems-là à la Négociation: ce que Sa Majeſté très-certainement n'accordera point, & même ne le pourroit faire ſans agir contre la Paix même, à laquelle ſes Ennemis ne conſentiront jamais que de pure force, & ſans ſouffrir d'ailleurs des préjudices irréparables, pour n'être pas obligé d'entretenir inutilement, & aux ſeuls dépens de ſon Royaume & de ſes Sujets, les grandes Armées qu'elle aura alors formées, & dont la prudence aujourd'hui ne lui permet pas d'interrompre les ſoins un ſeul inſtant.

Monſieur de Wit a rendu juſtice au Roi, quand il n'a rien cru de tout ce qu'on lui a voulu perſuader, que Monſieur de Ruvigny avoit fait à Londres, diverſes propoſitions contre les Etats, car rien n'eſt ſi faux que cette impoſture: je ne dis pas que ſi les Etats faiſoient des pas avec le tems contre cette Couronne, contraire à nos Traitez, Sa Majeſté n'employât alors tous les moyens dont elle ſe pourroit aviſer, & qui ſeroient en ſon pouvoir, pour n'en ſouffrir que le moins de préjudice qu'il ſeroit poſſible; mais j'eſpére que cela n'arrivera point, & Sa Majeſté a fort agréé & pris grande confiance en la parole que Monſieur de Wit vous a encore donnée depuis peu, que ſes Maîtres ne feront rien contre les Traitez & demeureront fermes dans les intérêts de Sa Majeſté.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 5. Decembre 1667.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de vouloir accorder leur Paſſeport à Madame la Marquiſe d'Eſtrades, ſa Belle-Fille, qui eſt prête de retourner en France avec ſes Chevaux de Caroſſe, & neuf de Selle pour ſes Gens qui l'accompagneront, le tout au nombre de quinze Chevaux: & comme ce ſont des Chevaux de ſervice qui apartiennent à ladite Dame Marquiſe, & n'ont point été achetez nouvellement en ce Païs, ledit Ambaſſadeur ſera fort obligé à Vos Seigneuries, s'il leur plaît de comprendre dans le même Paſſeport une exemption des droits qui pourroient être demandez pour leſdits Chevaux, tant en Hollande qu'en Zélande, par où elle doit paſſer, afin qu'elle n'ait aucun embaras là-deſſus dans ſon paſſage, & Vos Seigneuries lui feront en cela une faveur très-ſinguliére, & ſans réſumption. Donné à la Haye le cinquiéme Décembre 1667.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 8. Decembre 1667.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du deuxiéme du courant. Je ſouhaiterois que les affaires puſſent aller auſſi vîte dans une République comme dans un Royaume, mais il arrive des incidens qui troublent; celui des Lettres que Dom Eſteven de Gamarre a écrit aux Villes, & le Mémoire qu'il a préſenté à Meſſieurs de Hollande contre Monſieur de Wit, leur faiſant connoître à tous qu'il les mene par le nez comme des Enfans, qu'il traite en même tems avec l'Eſpagne & avec la France, que de l'Eſpagne il veut acheter des Places & ſe lier dans ſes intérêts, & qu'à la France il promet de faire rompre les Etats, & attaquer la Flandre conjointement avec elle, & contraindre les Eſpagnols à la Paix; à quoi il ajoûte beaucoup de choſes contre ledit Sieur de Wit. Comme il n'eſt pas aimé de tout le monde, cela lui donne des affaires, dont je croi qu'il ſortira à ſon avantage. Meſſieurs de Beverning, van Beuningen & lui ſont à préſent fort unis. Le prémier ira en Allemagne, le ſecond ſe défend toûjours de retourner en France, & Monſieur de Wit prépare tous les reſſorts imaginables pour l'y faire aller.

Depuis ma derniére Dépêche l'Aſſemblée de

de Hollande s'eſt ſéparée, & ne reviendra que demain. Les Députez ſont allez trouver leurs Supérieurs ſur tout ce qui s'eſt paſſé entre Meſſieurs de Wit, van Beuningen & moi, dont je rendis compte au Roi l'ordinaire dernier. J'ai perſiſté à dire à ces Meſſieurs & aux Députez, que j'ai vû que le Roi ne relâcheroit rien de ſon dernier Projet: que s'ils vouloient la Paix, ils n'avoient qu'à prendre leur Réſolution, & qu'il ne faloit pas amuſer plus long-tems Sa Majeſté par des tergiverſations. Je n'oublie rien en même tems pour maintenir la Nord-Hollande dans les bons ſentimens où elle eſt, & faire mon devoir dans cette conjoncture, où les Eſpagnols ſement de l'argent de touts côtez, quoique fort miſerables. Nous ſommes, Monſieur, à la criſe des affaires, & ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne a écrit & dit contre Monſieur de Wit ne m'aidera pas peu de pouſſer de mon côté à faire prendre une bonne Réſolution. Depuis cette eſcapade de cet Ambaſſadeur, je vois bien des gens qui étoient froids pour Monſieur de Wit, qui s'échauffent & prennent ſon parti. Je ne puis encore vous rien mander de poſitif, mais j'eſpére qu'il portera ſes Maîtres à une bonne Réſolution. Il faut agir par degrez avec ces gens-ci, & ne pas penſer les porter tout d'un coup à une rupture, mais bien les engager & ſe lier par un Traité à ne s'en pouvoir défendre. Je ne me relâche pas encore de la rupture en cas de refus des Eſpagnols; au contraire je commence à m'appercevoir que les principales

Villes

Villes cherchent des expédiens, pour trouver des termes où ce mot de rompre ne ſoit pas, mais l'équivalent, & produiſant en effet la rupture, afin que ceux qui négocient n'effarouchent pas tout d'un coup les Villes juſques à donner la négative. C'eſt dans ces conjonctures que la liberalité du Roi ſeroit bien employée, & quelqu'argent diſtribué à propos pourroit fort avancer les affaires & épargner de grandes ſommes que la continuation de la guerre coûtera.

Monſieur Colbert m'a adreſſé une Lettre de change de dix mille Rixdalders qui ſont vingt-cinq mille livres de cette monnoye, pour les employer ſelon les ordres du Roi: vous me ferez ſçavoir, s'il vous plaît, Mr. à quoi Sa Majeſté les deſtine. Je vous aſſûre que Monſieur de Wit, voyant que le Roi demeure ferme à ſon Projet, ainſi que je lui déclarai nettement que Sa Majeſté n'en retrancheroit rien, fait de ſon mieux pour porter les Villes à s'approcher le plus près qu'elles pourront des ſentimens du Roi.

Je lui ai parlé ſur le fait du Portugal; il a approuvé ce que vous m'écriviez là-deſſus, & que le Roi ne doit pas donner un prétexte au Portugal de ſe ſéparer de ſes intérêts dans cette conjoncture; mais il dit qu'il appréhende que leurs offices ne réüſſiſſent pas près des Eſpagnols pour la ſatisfaction du Portugal, & que ce point étant capable d'empêcher la Paix, quand bien les Eſpagnols conviendroient avec la France des conditions que Sa Majeſté demande, tout le tra-

travail des Etats ſeroit inutile pour mettre la derniére fin à cet ouvrage, qui eſt leur but principal, & que ce ſeroit une choſe fâcheuſe pour les Etats, d'avoir fait tant d'avances & de déclarations qui ne ſerviroient qu'à leur attirer bien des Ennemis inutilement.

Sur quoi je lui ai repliqué, que le bien de la Paix dépendant de là, il me ſembloit qu'il n'y avoit pas à héſiter de paſſer par deſſus la conſidération qu'il m'alléguoit, d'autant que les Etats ſeuls en auroient tout l'honneur, n'étant pas croyable qu'un Roi de Portugal, refuſant la Paix que l'Eſpagne lui offre, parce qu'il ne veut pas renoncer à l'Alliance de la France, puiſſe être abandonné du Roi; & que s'il juge que dans la conjoncture préſente le Roi ne le doive pas faire, Sa Majeſté doit être encore plus obligée à le ſoûtenir, quand on ſçaura au vrai qu'il aura refuſé cette Paix. Je vois bien que le Sieur de Wit, ayant à ſatisfaire pluſieurs Villes qui ne ſont pas toutes portées pour nous, trouve des difficultez en des choſes qu'il paſſeroit aiſément s'il étoit ſeul; mais c'eſt la conſtitution de cet Etat qui le veut ainſi, & il eſt néceſſaire de s'y accommoder quelquefois, ou d'en faire ſemblant, pour laiſſer paſſer les mauvaiſes humeurs, & reprendre la matiére dans un tems plus favorable.

Ce que vous m'apprenez par une Dépêche du Cardinal Viſconti, nous ſervira bien, à Monſieur de Wit & à moi, pour faire voir dans cette Aſſemblée & aux Villes,

que les Eſpagnols n'agiſſent pas ſincérement pour la Paix, & que les lieux de Rome, Veniſe, & les Pirenées ne ſont pris que pour faire perdre le tems de la Campagne au Roi. Je lui ai auſſi déclaré que, pour quoi que ce ſoit qui puiſſe arriver, le Roi n'accordera pas un plus long délai de la ſuſpenſion d'armēs qu'à la fin de Mars, dont je le priois d'avertir Meſſieurs les Etats.

Monſieur Courtin vous peut dire, qu'il nous a bien coûté de l'argent pour le paſſage des Soldats qui ſortoient des priſons pendant nôtre ſéjour à Bréda. Depuis que je ſuis retourné à la Haye, j'ai donné huitcens Paſſeports à des Soldats & Cavaliers que j'ai faits à Rotterdam, & un écu à chacun pour leur paſſage & nourriture; tout ce qui a été fait priſonnier à Charleroi, Dendermonde, Malines, Gand, Bruges & Anvers eſt venu à la Haye. Je n'ai pas compté ces dépenſes là au Roi, non plus que pluſieurs autres qui ſe font pendant l'Aſſemblée de Hollande, parce que j'eſpére que ſervant bien, Sa Majeſté fera quelque choſe pour moi, ou pour ma famille, qui récompenſera toutes mes pertes. La plûpart des Soldats qui ont paſſé par la Zélande ſont venus ici tout nuds & miſérables: je leur ai fait donner des chemiſes & des habits ſuivant leur néceſſité: s'il en vient d'autres, j'aurai un ſoin très-particulier de les aſſiſter, & de les envoyer en France, ſuivant que le Roi me l'ordonne.

J'ai été prié par Monſieur de Wit, de vous de-

demander comme de moi-même, ſi le Roi trouveroit bon que vous m'en écriviſſiez, que Sa Majeſté auroit bien agréable, que dans ces conjonctures d'un Traité de Paix Monſieur van Beuningen vînt en France: je lui ai répondu, que je croyois qu'il ſeroit aſſez tems de vous le mander, quand les Etats auroient pris réſolution de contenter le Roi ſur tous les points de ſon dernier Projet, & que l'affaire étant encore en Négociation dans les Villes, ſans ſçavoir au vrai ce qui en réüſſira, cette demande ſeroit ſuperfluë. Vous me manderez, s'il vous plaît, vôtre ſentiment là-deſſus.

Je vous ſupplie de dire à Monſieur le Grand-Prieur, qu'on n'oubliera rien pour porter les autres Provinces à faire comme la Hollande, pour les biens de l'Ordre de Malthe. Monſieur l'Evêque de Strasbourg doit arriver demain: on lui a préparé le Logis des Ambaſſadeurs extraordinaires. Je ne manquerai pas de lui rendre mes devoirs, ſçachant bien qu'il eſt dans les intérêts du Roi.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 9. Décembre 1667.

QUand je ne ſerois pas dans le lit, comme je ſuis, avec d'aſſez fâcheuſes incommoditez, vôtre derniére Dépêche ne m'auroit donné occaſion d'y répondre autre choſe que ces trois mots-ici, qu'il eſt comme impoſſible de rien négocier avec des gens qui font tous les jours de nouvelles propoſitions; & qui, après avoir obtenu toutes les choſes qu'ils déſiroient, quoiqu'ils ne les eſpéraſſent pas, ne les comptent plus pour rien, & ſe dédiſent de tout ce qu'ils ont avancé, ſur la mauvaiſe excuſe qu'il n'eſt plus en leur pouvoir. J'ai combattu cent fois avec M. van Beuningen ſur la propoſition qu'il faiſoit, & qu'on renouvelle aujourd'hui, que le Roi porte ſes armes en d'autres endroits qu'aux Païs-Bas, & que Meſſieurs les Etats y défendront ſes ſi Conquêtes quelqu'un veut les attaquer. Je puis vous dire que ledit van Beuningen avoit quelque honte lui-même de faire une pareille propoſition, & néanmoins la voilà encore ſur le tapis; parce qu'on n'a plus rien à dire de bon, qu'on veut nous amuſer de quelque apparence de Négociation, & qu'on ſe confie à celle qu'on fait avec d'autres, que j'oſerois pourtant bien répondre qui n'auront pas un meil-

meilleur ſuccès. Le Roi ſçait le concert fait entre Meſſieurs Meerman & Boreel & les Miniſtres d'Eſpagne en pluſieurs Conférences qu'ils ont euës, d'accompagner la propoſition qu'ils doivent faire au Roi d'Angleterre touchant les moyens de procurer la Paix, d'une forte remontrance, pour lui faire connoître qu'il eſt néceſſaire de penſer en même tems aux moyens d'empêcher la ſuite des progrès de la France; & leſdits Meerman & Boreel ont déja promis aux Eſpagnols de donner cela par écrit, ſi on le déſire d'eux de la ſorte.

Cependant, quand vous vous en plaindrez à Monſieur de Wit, je ne doute pas qu'il ne vous réponde pour la ſeconde fois, que ce ne ſont qu'artifices des Miniſtres d'Eſpagne; mais ſi la choſe continuë à aller ce train là, le Roi fera auſſi ſes propoſitions, qui ſeront peut-être de nature à être auſſi-tôt embraſſées que celles d'aucun autre.

Pour revenir maintenant à ce qu'on vous a dit en dernier lieu, je demande ſeulement, dans le cas que le Roi ſe réſolut à porter l'effort de ſes armes ailleurs qu'aux Païs Bas, quelle confiance le Roi pourroit prendre en Meſſieurs les Etats, qu'ils voulûſſent bien défendre avec les leurs ſes Conquêtes; eux qui ont témoigné tant de déplaiſir de les voir faire, qui en ont conçû tant d'ombrages, & qui n'omettroient rien de poſſible, de leur propre aveu, pour les lui faire rendre, s'il étoit en leur pouvoir? Et ſi les ſoixante millions que le Commerce d'Eſpagne importe aux Provinces-Unies dans cet-

te conjoncture, à ce qu'elles disent elles-mêmes, empêchent qu'ils n'osent déclarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent la Paix aux conditions que Monsieur de Wit a exigées de Sa Majesté, & qu'elle y donneroit les mains; la considération de ces mêmes soixante millions n'empêcheroit-elle pas mieux encore, que Messieurs les Etats ne défendissent sincérement au Roi des Conquêtes qui leur donnent tant de peines & d'ombrages? Quand ceux qui ont l'honneur d'être écoutez de Sa Majesté dans ses Conseils auroient perdu le sens, au point de lui conseiller de prendre cette confiance en Messieurs les Etats, je vous assûre qu'elle seule ne le feroit jamais, étant trop prudente & trop clairvoyante, pour ne pas voir bien évidemment ce qui en arriveroit.

Enfin que les Directeurs de l'Etat tournent de de-là l'affaire en autant de maniéres qu'ils voudront, j'ose dire que, pour procurer à la Chrêtienté une prompte Paix, ils n'en trouveront aucune autre bonne, ni qui ne soit sujette à mille inconvéniens, périls, & embarras, que celle de déclarer aux Espagnols, qu'il faut qu'ils fassent l'accommodement aux conditions qui ont été concertées entre Sa Majesté & les Etats, ou qu'ils joindront leurs armes aux siennes pour les y nécessiter. Il paroît ici incroyable que Louvigny ait porté vingt mille écus à distribuer dans les Provinces-Unies, ni seulement la dixiéme partie de cette somme là, c'est à-dire à ceux qui sçavent, comme le Roi le sçait à n'en pouvoir douter, que la néces-

sité

ſité d'argent eſt telle aux Païs-Bas, que très-ſouvent le Marquis de Caſtel Rodrigo eſt fort en peine de pouvoir trouver mille écus, & que ſouvent auſſi, faute de cinq cens, il eſt forcé de laiſſer périr des Corps de Troupes tous entiers. Quant à la Lettre de Change de dix mille Rixdalers qui vous a été adreſſée, les choſes ſont de de-là en tel état, que Sa Majeſté ne voit pas aujourd'hui en quoi vous les pourriez employer utilement; & je croi qu'elle vous pourroit bien mander de la lui renvoyer, ſi ce n'eſt que vous lui marquiez plus préciſément à quel effet vous la pourriez deſtiner, & qu'elle vous en donne le pouvoir.

Addition.

Depuis ma Lettre écrite j'en ai reçû d'Angleterre, où nous voyons que les Ambaſſadeurs de Hollande ne font plus la petite bouche de déclarer à divers Membres du Parlement, qu'ils croyent être les plus confidens des Eſpagnols, qu'il n'y a aucune Ligue entre l'Angleterre & les Etats qui puiſſe empêcher la perte de la Flandre, à laquelle les uns & les autres ont tant d'intérêt. Je ſçai bien qu'on vous dira encore que la choſe n'eſt pas vraye; mais que répondra Monſieur de Wit, à ce que Monſieur Meerman a dit lui-même à Monſieur de Ruvigny, que ledit de Wit lui a écrit, que les prétenſions du Roi ſur la Paix étoient ſi hautes, qu'il n'y avoit pas moyen

de s'y accommoder, que le Luxembourg étoit la porte de l'Allemagne, que les Suiſſes ne ſouffriroient pas l'aliénation de la Franche-Comté, que Charleroi donnoit trop d'entrée dans le Brabant; & cependant le Roi n'a pas demandé, comme vous ſçavez, le Luxembourg & la Franche Comté conjointement, mais s'eſt contenté de l'un ou de l'autre, & pour Charleroi, il eſt demeuré d'accord qu'il fût raſé. Sa Majeſté à la fin a donné les mains à ce que Monſieur de Wit a déſiré d'elle, & il écrit aux Miniſtres de l'Etat, que ſes prétenſions ſont trop hautes, & qu'il n'y a pas moyen de s'y accommoder. Voilà, Monſieur, la bonne voye qu'il prend pour porter les Eſpagnols à la Paix; mais j'oſerois bien répondre que nos affaires n'en iront pas plus mal.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 15. Décembre 1667.

VOus aurez vû, Monſieur, par ma précédente dépêche, que j'ai répondu à Meſſieurs de Wit & van Beuningen la même choſe que vous me mandez par la vôtre du neuviéme, ſur la propoſition qu'ils ont faite que le Roi portât ſes armes ailleurs qu'en Flandre, en cas que le Roi d'Eſpagne refuſât les autres conditions de Paix dont le Roi eſt convenu. Ils perſiſtent toûjours

jours dans la même propoſition, & tous les autres députez des Villes d'Hollande que j'ai vûs ſont de ce ſentiment, ne voulant pas aider au Roi à prendre la Flandre, comme il ſeroit infaillible ſi Sa Majeſté l'attaquoit avec leurs forces; mais pluſieurs m'ont dit, & particuliérement les Députez de Nord-Hollande, qu'étant aſſûrez que le Roi ſe contentera de ſes conquêtes, & de porter la Guerre ailleurs, ils feront tous leurs efforts pour porter les autres Villes à promettre au Roi, de rompre contre l'Eſpagne & contre l'Empire, en cas qu'ils vouluſſent entreprendre quelque choſe contre les Places que le Roi occupe, & que ce ſeroit une ſûreté pour le Roi d'être aſſûré de conſerver ce qu'il a, & une ſûreté que Sa Majeſté ne ſeroit pas leur Voiſin, ce qu'ils ne peuvent ſouffrir en façon quelconque. Je leur ai allégué ce qui m'avoit déja été dit, que l'intérêt ſeul d'Amſterdam, à cauſe de ſon Commerce en Eſpagne, feroit que cette ville ne conſentiroit jamais à la rupture, & que cette même raiſon ſubſiſteroit, le Roi portant ſes armes ailleurs auſſi bien qu'en Flandre. Surquoi ils m'ont repliqué, que ce n'eſt pas de même, que leurs promeſſes ſignées par un Traité étoient un engagement effectif qu'ils ſouhaitoient la Paix, & que le Roi eût ce qu'il demande; mais qu'ils vouloient auſſi leurs ſûretez, & que ſes armes n'allaſſent pas plus avant; qu'ils me proteſtoient tous, qu'ils feroient tous leurs efforts pour ramener les autres Villes qui ſont contraires à ce deſſein. C'eſt, Monſieur, au vrai l'état où ſont les choſes à préſent, & il n'eſt pas

poſſible d'ôter la méfiance à ces peuples, que le Roi ne veüille ſe rendre Maître de la Hollande; après qu'il le ſera des Païs-Bas.

J'ai tâché de leur ôter cette impreſſion, en leur diſant, que je me faiſois fort de faire conſentir le Roi au partage qui fût fait en l'année 1653. & qu'il accorderoit aux Etats les mêmes conditions. Sur cela deux Députez de Nord-Hollande, fort de mes amis, me tirerent à part, & me dirent, qu'ils avoient été tous portez au partage il y a quinze jours, mais qu'ayant preſſenti les peuples d'Anvers, Brûges & Gand, & fait courre les bruits par tierces perſonnes, qu'ils ſeroient plus heureux de ſe donner aux Etats que de reſter ſous les Eſpagnols, tous les Magiſtrats & le Peuple dirent, que quand ils ne pourroient plus ſe conſerver aux Eſpagnols, ils ſe donneroient plûtôt à la France qu'aux Hollandois, qui ſont hérétiques; que cette grande averſion qu'ils ont contr'eux leur a fait voir, que ce qu'ils feroient ſous l'eſpérance d'un partage, ne ſerviroit qu'à aider toutes les Villes à prendre la réſolution de ſe donner plûtôt à la France; qu'ainſi la prudence veut qu'ils cherchent leur ſûreté par la ſeule voye qu'ils la peuvent trouver, qui eſt que le Roi s'en tienne à ce qu'il poſſéde, & qu'eux ne contribuent pas à leur perte par une déclaration de jonction de leurs Troupes, qui feroit perdre tout le Païs.

Monſieur le Prince de Strasbourg eſt en cette Ville depuis quatre jours: il s'eſt ſervi

vi de mes Caroſſes, & eſt venu dîner chez moi avant d'avoir donné Audience à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Je lui ai dit tout le détail de ce qui s'eſt paſſé dans cette Négociation, depuis la prémiére propoſition de Monſieur de Wit juſques à préſent; je l'en ai voulu informer avant que Meſſieurs de Wit & van Beuningen le viſſent, & afin qu'il fût préparé à tout ce qu'ils lui diroient, & qu'il leur fît entendre que ce procédé laſſeroit enfin Sa Majeſté, & l'obligeroit de prendre ſes meſures ailleurs. Il m'a dit que dans les Conférences qu'il eut hier avec eux, il leur parla fortement, & leur fit entendre, que les Princes d'Allemagne étoient perſuadez que le Roi s'étoit réduit à des prétenſions fort modérées, & qu'il faloit obliger les Eſpagnols de les accepter: mais je n'ai pas trouvé aujourd'hui ces Meſſieurs plus portez à vouloir rompre, en cas de refus, que la derniére fois que je leur parlai. Monſieur van Beuningen eſt le plus échauffé là-deſſus, & il dit à tous les Membres des Villes, qu'il faudroit avoir perdu l'eſprit, & être auſſi aveugle que les Eſpagnols l'ont été, pour laiſſer conquérir la Flandre au Roi, puis la Hollande enſuite; qu'il n'y aura pas de plus grande preuve que Sa Majeſté veut tout conquérir, que celle du refus de l'offre que les Etats font de maintenir les Conquêtes de Sa Majeſté en Flandre, & s'oposer à tous ceux qui les voudroient attaquer, pourvû que le Roi porte la Guerre en d'autres Païs éloignez du leur. Comme il a du crédit, il attire la plus grande partie des

Villes à ſon avis. Comme je les vois tous attachez à ce point, que le Roi ſe contente de ſes Conquêtes, & qu'il porte ſes armes hors de la Flandre, ce que je continuë à rejetter; je n'ai point parlé de ce que vous m'avez écrit, pour diſpenſer les Etats de rompre, pourvû qu'ils promettent de s'opoſer avec toutes leurs forces aux ſecours qui viendront du côté d'Allemagne ou d'ailleurs, parce que ſans cette condition le Roi devoit pouſſer la Guerre dans les Païs-Bas.

Vous voyez à préſent où les choſes vont, & la diſpoſition de ces gens-ci, ſur quoi vous prendrez vos meſures. Tout ce que je puis faire, eſt de profiter du tems & des occaſions ſur les conteſtations des Villes, qui ſont bien ſouvent déſunies.

Si dans ces rencontres vous jugez que des gratifications les puiſſent ramener, ainſi que cela eſt arrivé pluſieurs fois du tems du feu Roi; vous m'en donnerez, s'il vous plaît, vos ordres; ſi non je remettrai, auſſitôt que vous me le manderez, les dix mille Rixdalers entre les mains du Correſpondant de Monſieur Fremont.

Monſieur de Wit n'a pas manqué de me dire, qu'il n'y a pas un mot de vrai de tout ce qu'on vous mande d'Angleterre; que pour détruire ce qu'on dit que Monſieur de Meerman a déclaré à Monſieur de Ruvigny, il n'avoit qu'à me faire lire la Lettre dudit Meerman, qui porte mot à mot que l'Iſola lui a dit, que les prétenſions du Roi n'étoient pas ſuportables, qu'il demandoit la Franche Comté, à quoi les Suiſſes s'opoſeroient,

roient, & n'y consentiroient jamais ; que la Ville de Luxembourg étoit un poste & une entrée de l'Allemagne, & voisine des Païs de Messieurs les Etats, & qu'il vaudroit autant céder tout le Païs-Bas au Roi que de lui accorder ce qu'il demande. Voilà ce que contient cet Article, & le Sieur de Wit a dit, que quant à l'autre point qu'il a écrit à Meerman, que Charleroi, le Luxembourg, & la Franche Comté étoient des prétensions trop hautes, que cela se détruit de soi-même, puisqu'il sçait bien que le Luxembourg n'est proposé qu'en se départant de la Franche-Comté, & que Charleroi doit être rasé. Il m'a témoigné être touché de la facilité qu'on a de croire des choses de cette nature, qui sont fort éloignées de la maniére dont il agit; il m'a assûré, que s'il eût été en son pouvoir de porter les affaires jusques au point que le Roi désire par son dernier Projet, il l'auroit fait; mais que la méfiance est trop grande dans les esprits, que la Guerre continuant, le Roi se rendra maître de la Flandre; & que j'ai pû voir par les habitudes que j'ai dans les Villes, qu'elles ne peuvent être guéries de cette appréhension, tant que le Roi se réservera la liberté d'attaquer la Flandre. Je suis toûjours demeuré ferme à ne rien changer du Projet du Roi, me servant des mêmes raisons portées dans les dépêches de Sa Majesté & dans les vôtres.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne sçachiez mieux que moi la nécessité où les Espagnols sont d'argent: ce billet que Mon-

ſieur le Prince de Strasbourg m'a donné, écrit par l'Iſola, vous le confirmera; mais encore ſoyez aſſûré, s'il vous plaît, que les vingt mille écus ont été délivrez à Amſterdam par Mendez Flores, Banquier, & que la Lettre étoit de Bernardo d'Anvers, Banquier. Richard, Conſul de la Nation Eſpagnole, & parent du Secretaire de l'Ambaſſade, les a touchez: de ſçavoir à quoi ils ont été employez, je ne le puis pas dire au vrai; mais j'ai vû dans les Lettres de quelques Marchands d'Amſterdam, qu'ils faiſoient achat de deux cens milliers de poudre pour Gand, & cette partie pourroit bien être deſtinée pour cela.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 15. *Décembre* 1667.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite, j'ai vû deux Députez de la Ville d'Amſterdam, qui m'ont quelque obligation, & qui ne ſont pas toûjours dans les ſentimens de Monſieur van Beuningen, qui ne veut en aucune façon entendre parler de rupture contre l'Eſpagne. J'en ai vû auſſi d'autres des Villes qui ne nous ſont pas favorables, leſquels je trouve aſſez ébranlez de ſe joindre aux avis de la Nord-Hollande, ſi on leur peut donner ſûreté que le Roi n'étendra pas ſes Conquêtes plus loin dans les

Païs

Païs-Bas. C'eſt à préſent à Sa Majeſté à voir où ſe trouve ſon plus grand intérêt, ou de finir toute ſorte de Négociation avec ces gens-ci, & prendre ſon parti avec ſes autres Alliez pour la Conquête de la Flandre, ou de s'accommoder à la Conſtitution d'une République, que la méfiance arrêtera tout court, ſi Sa Majeſté ne leur donne cette ſatisfaction de pouſſer ſes Conquêtes en aucune façon plus avant; car pour les ſûretez, quand toute la Province de Hollande ſera unie à rompre contre le Roi d'Eſpagne, l'Empereur & ſes adhérans, en cas qu'ils veüillent entreprendre quelque choſe ſur les Places que le Roi a conquiſes, & qu'enſuite les Provinces y conſentiront, & que le Traité ſera ſigné ſur les points de part & d'autre, elles ſeront toutes entiéres, & non pas comme dans les propoſitions qui ont été faites juſques à cette heure ſans concert de toutes les Villes: mais à préſent tout eſt déclaré, & perſonne n'ignore les conditions ſur leſquelles il faut ſe réſoudre; & c'eſt le tems d'agir & de négocier dans les Villes, dans les Provinces & dans les Etats Généraux pour y parvenir. C'eſt ſans difficulté, que ſi le Roi trouve ſon avantage dans cette propoſition, il y a des Villes à gagner qui ne ſont pas pour nous, & que celles qui l'ont été d'abord, doivent recevoir des gratifications. Il y en aura auſſi à faire aux Secretaires des Villes de Hollande, qui ſont au nombre de 25, qui ſont ceux de qui on peut tirer plus de ſervice pour diſpoſer les eſprits à ce que nous déſirons. J'eſtime qu'on ne peut leur don-

donner moins de 100 écus à chacun.

Il y aura auſſi à ménager les Députez des Provinces aux Etats Généraux, afin que ce qui ſera réſolu paſſe ſans difficulté; & on pourra par ce moyen employer utilement les dix mille Rixdalers que le Roi a envoyez. Mais ſi cette propoſition n'agrée pas au Roi, comme il m'a paru par une derniére Dépêche qu'elle ne pouvoit pas être acceptée, vous me permettrez, Monſieur, de vous dire, que non ſeulement je vous renvoyerai les dix mille Rixdalers, mais que ſi j'étois capable de donner conſeil au Roi, je romprois toutes ſortes de meſures avec les Etats, parce qu'auſſi bien ils feront tout ce qu'ils pourront contre ſes intérêts, & ils ſeront tellement confirmez dans les ombrages qu'ils ont de la France, par le refus d'une propoſition qu'ils diſent être tout ce que le Roi demande, qui eſt de garder ce qu'il tient, ou d'avoir en échange les Places portées par ſon Projet, à quoi ils s'obligeront de contraindre les Eſpagnols par un Traité en la forme ſuſdite; que le Peuple ſera tout porté à ſuivre les ſentimens des Etats contre nous, par la même raiſon qu'ils l'ont été contre l'Angleterre, qui eſt pour conſerver leur liberté, & qu'il eſt aiſé de juger que le Roi les attaquera après avoir conquis la Flandre. C'eſt, Monſieur, ce que les partiſans d'Eſpagne publient déja, ſur ce que dans nos deux derniéres Conférences j'ai rejetté cette propoſition, & ſuis demeuré ferme à celle du Roi.

Monſieur le Prince de Strasbourg, qui eſt très-

très-clairvoyant, & qui a eu communication avec Meſſieurs de Wit, van Beuningen & pluſieurs autres, eſt aſſez en balance du parti qu'il faudroit prendre; car d'un côté il trouve que les Etats ſont bons à ménager pour l'argent & les grandes forces qu'ils ont, étant ſûr qu'ils peuvent mettre en campagne vingt mille Hommes de pied & cinq mille Chevaux, & qu'avec cela & les Troupes des Princes Electeurs, il y auroit ſûreté d'empêcher les Eſpagnols & les Impériaux d'entreprendre rien ſur les Conquêtes du Roi en Flandre; & de l'autre il remarque une telle obſtination dans les Etats à vouloir être aſſûrez que le Roi ne pouſſera pas ſes Conquêtes plus avant dans la Flandre pour leur propre ſûreté, qu'il appréhende que cette conteſtation ne rompe toutes ſortes de meſures avec leſdits Etats, le Roi, n'y conſentant pas. Voilà, Monſieur, au vrai l'état où ſont les affaires, ſur quoi j'attendrai les ordres du Roi, pour les exécuter très-ponctuellement. Je vous avouë que vôtre Lettre m'ôte d'une grande inquiétude que me donnoit la maniére d'agir de ces gens-ci, & que l'aſſûrance qu'elle me donne, que, quoi qu'ils faſſent, les affaires du Roi n'en iront pas plus mal, me met l'eſprit fort en repos.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 16. Decembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 8. elle a paru au Roi un peu meilleure que les précédentes, mais de gueres: les unes & les autres repréſentent merveilleuſement bien l'affaire & les affections d'un Etat Populaire, quand il s'agit de prendre une grande Réſolution qui doit avoir de grandes ſuites, quelque parti que l'on embraſſe. Si dans cette conſtitution de Gouvernement les voix ſe peſoient & ne ſe comptoient pas, Sa Majeſté n'auroit pas ſujet d'avoir la moindre inquiétude du monde touchant l'événement de cette délibération; car il eſt impoſſible que les plus ſages de l'Etat ne voyent bien évidemment qu'il n'y a point d'autre bon parti à prendre pour eux en cette rencontre, que celui de ſe tenir inſéparablement unis avec cette Couronne, ni même qui ſoit plus juſte, tant pour ſe trouver Alliez de Sa Majeſté, que pour ce qu'elle a bien voulu (en conſidération de l'intérêt qu'ils croyent avoir) mettre entiérement la Paix entre leurs mains, & que la concluſion infaillible ne dépend que de la ſeule volonté qu'ils auront, de déclarer fortement aux Eſpagnols, qu'eux-mêmes en ont arbitré les conditions, qu'ils ont porté le Roi à y donner les mains,

&

& que ſi l'Eſpagne les refuſe, ils ſeront forcez de joindre leurs armes à celles de Sa Majeſté, ou ne verront pas perdre les Païs-Bas les bras croiſez, & ſans tâcher d'en profiter, pour amoindrir d'autant l'accroiſſement de la puiſſance de France.

Vous avez eu grande raiſon de déclarer aux Députez, que le Roi ne relâchera rien de ſon dernier Projet; & à dire vrai, je ne vois pas ſeulement en quoi Sa Majeſté le pourroit faire, puiſqu'elle s'eſt déja portée à relâcher tout ce que les Etats eux-mêmes ont déſiré d'elle: & vous pouvez ajoûter à cela, que ſans la conſidération deſdits Etats, les Eſpagnols n'en ſeroient pas quites à ſi bon marché qu'ils le peuvent être encore s'ils concluënt promptement.

Le Roi ne verra jamais avec plaiſir que quelqu'un ſe déclare contre Monſieur de Wit: mais quand ce ſeront les Eſpagnols, comme a fait en dernier lieu Dom Eſteven de Gamarre, je ne dois pas vous céler que Sa Majeſté en aura toûjours très-grande joye, tant parce que ce ſera une preuve certaine que ledit Sieur de Wit agit bien pour les intérêts de cette Couronne, qu'à cauſe qu'elle eſt bien aſſûrée qu'ils ne lui feront pas grand mal, & qu'elle en aura néanmoins occaſion de lui donner des marques de ſon amitié & de ſa protection, s'il jugeoit d'en avoir beſoin.

Je ne vous parlerai pas ſur la Lettre de change de dix mille Rixdalers que Monſieur Colbert vous a adreſſée, aux mêmes termes que je fis il y a huit jours, lorſque Sa Ma-

Majeſté ne voyoit preſque pas, en l'état où paroiſſoient les choſes, à quoi vous pourriez employer utilement cette ſomme pour ſon ſervice ; à préſent que Sa Majeſté voit une eſpéce de criſe aux affaires, en laquelle une grande Réſolution ſe doit prendre, qui peut produire promptement la paix de la Chrêtienté, ou preſque perpétuer la guêrre, Sa Majeſté trouve bon que vous vous ſerviez des dits dix mille Rixdalers en la maniére que vous l'eſtimerez le plus à propos pour ſon ſervice dans cette conjoncture importante, la diſtribuant aux uns & aux autres, ſelon que vous l'aviſerez pour le mieux, ayant principalement égard à gagner les Chefs de part & d'autre, ou les plus accréditez, ſoit dans l'Aſſemblée des Etats, ou dans les Provinces.

Les derniéres nouvelles de Madrid, qui ſont du 24. du paſſé, nous apprennent, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre (auquel on avoit déja payé quatre mille piſtoles pour la dépenſe de ſon Voyage) partoit le lendemain pour aller à Lisbonne même, offrir de la part de la Reine d'Eſpagne de traiter la Paix de Roi à Roi. Ou les Portugais accepteront l'offre, & cette Paix ſe peut dire faite dès lors, & par conſequent cet obſtacle levé dans l'accommodement des affaires de Flandre; ou les Portugais rejetteront la propoſition, & partant le Roi ſera d'autant plus obligé (comme Monſieur de Wit l'a déja reconnû) à n'abandonner jamais le Roi de Portugal. Mais Sa Majeſté demanderoit volontiers audit Sieur de Wit, qui eſt ſi éclairé

clairé & qui juge ſi bien des choſes, qu'il voulût bien lui dire, comme il le penſe dans ſon cœur, ſi après ce grand pas public que l'Eſpagne aura fait, il lui peut tomber dans l'eſprit, qu'en cas que l'on puiſſe, par les fermes déclarations que lui feront Meſſieurs les Etats, la porter à ſouhaiter ſincérement la Paix pour éviter de faire de plus grandes pertes, & ainſi demeurer d'accord de l'une des deux alternatives que le Roi a offertes; ſi, dis-je, après les conditions entiérement ajuſtées à l'égard du Roi, l'Eſpagne voudroit s'arrêter un moment à conclure l'accommodement, pour ne vouloir plus accorder le titre de Roi au Roi de Portugal qu'elle lui aura envoyé ſi ſolemnellement offrir?

Le Roi a eu la confirmation de Rome même, où le Courier du Pape étoit enfin de retour, après avoir été arrêté près d'un mois à Madrid, que les Eſpagnols ne veulent pas traiter la Paix qu'à Rome, à Veniſe, ou aux Pirénées. Il y a eu ſix mois entiers à pouvoir faire cette Négociation, à compter depuis les prémiéres déclarations de Sa Majeſté; & quand il y en a déja trois d'expirez, l'Eſpagne de gayeté de cœur met l'affaire hors de tout accommodement, ſur un point préliminaire qui ne lui eſt même de nulle importance: car quand le Roi auroit aujourd'hui à aller traiter à Rome, & quand tous les Médiateurs & intéreſſez auroient voulu y envoyer leurs Députez, ce que la plûpart ne peuvent pas, à cauſe de la Réligion, il eſt aiſé de voir, que quelque diligence que les Princes euſſent faite,

ſoit

ſoit en leur nomination, ſoit à les faire partir ſans délai, on n'auroit pû commencer l'Aſſemblée en aucun des trois lieux que l'Eſpagne nomme, avant le tems que le Roi, ſi la Paix n'eſt faite alors, ſera indiſpenſablement néceſſité, pour les raiſons qui ont été mandées, de recommencer à faire agir ſes Armes.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 22. Décembre 1667.

VOus ne recevrez pas par cette Dépêche une grande déciſion de l'affaire, c'eſt-à-dire d'accepter le Projet du Roi en la même forme qu'il eſt couché; néanmoins je ne laiſſe pas d'eſpérer que vous ſerez content de l'état où nous en ſommes, & que vous jugerez que c'eſt un grand pas fait pour venir au reſte. Vous ſçaurez donc, Monſieur, qu'après le départ du dernier ordinaire, les Commiſſaires des affaires ſecretes, du nombre deſquels eſt Monſieur de Wit, ſont venus deux fois chez moi, pour me ſonder, s'il ne ſeroit pas poſſible que le Roi voulût pouſſer ſes Conquêtes en d'autres Païs qu'en Flandre; que moyennant cela, ils s'obligeroient de rompre avec l'Eſpagne, en cas qu'elle refuſât les propoſitions que le Roi propoſe. Je leur répondis, qu'ils n'avoient autre choſe à attendre de moi que ce que je leur avois

avois déja dit, qui eſt, qu'il n'y a rien à rétrancher du Projet du Roi, qui a rélâché, à la conſidération de Meſſieurs les Etats, plus qu'il n'auroit jamais fait, & contre ſes propres intérêts; qu'après cela je leur voulois dire de moi-même, qu'il étoit tems de prendre une réſolution, & d'opter & ſe déclarer s'ils vouloient être Eſpagnols ou François. Après quoi Monſieur de Wit prit la parole & me dit, que les Etats ne prendroient pas parti contre le Roi, mais qu'ils étoient obligez de pourvoir à leur ſûreté. Sur quoi je lui répliquai, que du côté du Roi il ne ſe pouvoit pas agir plus ſincérement à leur égard, s'étant fixé pour les conditions à tout ce que les Etats avoient déſiré, & leur ayant mis la Paix entre les mains; mais que j'étois obligé de leur dire, non pas comme Ambaſſadeur du Roi, mais comme Ami particulier, qu'il étoit tems de prendre une réſolution. Vous remarquerez, s'il vous plaît, Monſieur, que je leur parlai de la ſorte, après avoir été aſſûré par les Villes d'Amſterdam, de Haerlem, de Leyde & Rotterdam, de donner leur avis qu'il faloit contenter le Roi; & ces Villes jointes aux prémiéres de Nord-Hollande, qui n'ont pas varié, & ſont toûjours demeurées fermes à contenter la France, j'étois comme aſſûré que la déliberation de la Province de Hollande nous ſeroit favorable, & le tout de concert avec Monſieur de Wit: je crus donc que le tems étoit propre pour les preſſer de conclure. En effet, Monſieur de Wit étant ſorti avec les Députez, ils furent dans l'Aſſemblée en faire

faire raport, & on différa au lendemain à opiner là-dessus. Cependant Monsieur le Prince Guillaume de Furstenberg arriva le même jour, je lui rendis compte de tout ce qui s'étoit passé, & le priai de voir Monsieur de Wit, & de lui dire, que sur le fait de la proposition, que le Roi portât ses Conquêtes ailleurs que dans la Flandre, il venoit d'auprès de Sa Majesté, qui lui avoit dit, que cette proposition le choquoit si fort qu'il n'y consentiroit jamais, & que si les Etats s'y obstinoient, il faloit que toute sorte de Négociation cessât, & prendre des mesures ailleurs. Ledit Sieur de Wit fut faire ce raport à l'Assemblée de Hollande; ensuite de quoi elle résolut hier, de porter son avis aux Etats Généraux, pour députer dans les Provinces, afin de s'y conformer.

Lequel avis est, qu'on demeurera uni avec la France, qu'on déclarera à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne doit pas attendre aucun secours ni assistance des Etats, qui désirent la Paix; que les propositions que le Roi propose sont estimées raisonnables, & que si les Espagnols les réfusent, ils se serviront de toutes les voyes de force les plus efficaces pour les y contraindre; qu'on parlera aux Ministres des Rois & Princes résidans en cette Cour, pour les porter aux mêmes sentimens, afin que tous ensemble soient en état de se joindre pour y contraindre les Espagnols. Voilà ce qui se passa hier; ensuite dequoi la Province de Hollande a nommé Monsieur van Beuningen pour aller

ler au plûtôt en France trouver le Roi, & régler avec Sa Majeſté, & éclaircir les points dont il faut convenir après une telle déclaration. Ledit Sieur van Beuningen a été à Amſterdam, pour prier les Bourguemaîtres, Régens, & ceux du Magiſtrat, de ne pas conſentir à ſa nomination; mais on avoit pris les devans, & on lui a dit, que le ſervice de l'Etat requéroit qu'il fît ce voyage, & qu'on ne pouvoit pas l'en diſpenſer, de ſorte qu'il le fera contre ſon inclination, mais il ſera mieux là qu'ici: vous n'aurez, Monſieur, qu'à combattre ſes raiſonnemens, qui perſuadent ici les Peuples, & je ſuis aſſûré qu'il ne vous perſuaderont pas. Il n'eſt pas encore revenu de ſon opinion, qu'il faut que le Roi ne pouſſe pas plus avant ſes Conquêtes dans les Païs-Bas, mais qu'il les porte ailleurs, non plus que ſur le partage, à quoi il incline fort, non pas à celui qui a été fait en l'année 1635. mais bien à celui qui a été projetté l'année 1663. Nous ne ſommes pas encore en état d'entamer cette affaire, il faut y venir par degrez, & ſans que les Villes s'en aperçoivent, auſſi-bien qu'à la rupture. Monſieur de Wit ne doute pas qu'on ne vienne à bout de l'un & de l'autre avec le tems & de la patience, mais pour y parvenir il faut que les Provinces ſe conforment à l'avis de la Hollande: mais comme je ſçai qu'il y aura de la peine à les faire convenir toutes ſur ce point, à cauſe des divers intérêts qui les tiennent liées avec l'Eſpagne, par les Cabales qu'elle pratique dans leſdites Provinces; j'ai propoſé de dire

à Monſieur de Wit, d'en uſer comme il a fait quand la Guerre s'eſt déclarée contre l'Angleterre, qui eſt que, lorſque la Hollande eût gagné trois Provinces, on publia la Déclaration de la part des Etats, & on laiſſa les trois autres qui étoient d'avis contraire; il a falu après quelque tems qu'elles ſe ſoient conformées à l'avis de Hollande: ce qu'il a approuvé, & on agira ainſi pour abréger le tems.

Quoique ce qui s'eſt paſſé ne ſoit pas tout ce que le Roi peut déſirer, j'eſpére pourtant que Sa Majeſté s'en contentera, ne pouvant faire davantage; mais aſſûrément cela nous conduira au reſte, quand nous aurons eu la conformité des avis des Provinces à celui de la Hollande, parce qu'auſſi-bien on ne peut commencer ni conclure un Traité qui ait force & vigueur ſans cela.

Vous remarquerez auſſi, s'il vous plaît, que ſi on eût demandé d'abord aux Villes que les Etats rompiſſent contre l'Eſpagne en cas de refus des conditions que le Roi propoſe; ſur ce mot de rompre, les réflexions des ſujets d'une rupture auroient tenu l'Aſſemblée plus de trois mois ſans ſe déclarer: mais les habiles de l'Etat voyent bien que cet avis de la Hollande les conduit à la rupture, ce qui ſe dira plus clairement quand le Traité ſera fait.

Le point de Portugal eſt celui qui embaraſſe le plus Monſieur de Wit; car il voit bien que le Roi ne peut pas abandonner avec réputation & honneur ledit Roi de Portugal,

tugal, s'il refuſe les conditions que le Roi d'Eſpagne lui offre, mais auſſi il ne voit pas aucun moyen de faire goûter à ces Peuples de rompre contre l'Eſpagne pour l'intérêt du Portugal; car ſi le Roi d'Eſpagne accorde tout ce que le Roi demande pour ſon partage, & que le Roi d'Eſpagne ne voudra pas s'accommoder avec ledit Roi de Portugal, voilà la Paix rompuë; & cependant il n'a travaillé auprès de l'Aſſemblée de Hollande, que ſur le pied que le Roi ſigneroit la Paix en lui faiſant obtenir l'alternative, & ſur leſdites opoſitions que l'Aſſemblée lui a faites ſur l'affaire de Portugal, il leur a toûjours dit, qu'on trouveroit des expédiens de l'accommoder, mais qu'il ſouhaiteroit que le Roi laiſſât accommoder le Portugal, pour lever cet obſtacle; parce qu'après cela, ſi les Eſpagnols refuſoient les conditions du Roi, ils pouſſeroient les affaires à la rupture, ſans être retenus par celle de Portugal; & que, pour la ſûreté du Roi, afin de ne laiſſer pas faire cet accommodement d'une maniére qu'il en pût recevoir du préjudice, il croit qu'avant de déclarer ſon ſentiment à ſes Miniſtres qui ſont en Portugal, il faudroit attendre que le Traité fût ſigné entre le Roi & les Etats, qui ſeroit une ſûreté & un engagement de rupture contre l'Eſpagne; & cette Paix de Portugal ne peut être préjudiciable au Roi, en ce que leurs Troupes ne pourront pas être tranſportées en Flandre ſans être priſes, les Etats faiſant état de tenir une Flote de cinquante Navires à la Mer, le Roi ayant auſſi la ſienne, ce qui

rendroit le passage des Troupes impossible: & comme il voit que le Roi n'a rien à craindre de cette Paix de Portugal, que les secours que les Espagnols envoyeroient en Flandre, il ne juge pas qu'il soit dans la puissance des Espagnols de le faire.

Je ne distribuerai rien de l'argent du Roi, que je ne sçache auparavant si Sa Majesté l'agréera en la forme portée par ce Mémoire, où vous retrancherez ce que vous jugerez à propos. Comme ces Messieurs ont confiance en moi, ils ont agi sur la promesse que je leur ai faite de la part du Roi, de le reconnoître lorsque les affaires seront ajustées, afin de les tenir toûjours dans la disposition de bien servir, & aussi ne hazarder pas l'argent du Roi inutilement.

Il n'y a que sept Villes de la Nord-Hollande qui ont été du commencement de l'avis de se tenir bien unies avec la France, & ont attiré cinq Villes à leur avis, qui ont balancé l'opinion des autres pendant deux mois, sans qu'aucune Résolution ait été prise, & cela nous a donné tems de gagner les autres.

Si vous approuvez qu'on donne aux Chefs des Députez, par cette considération, ce qui est porté dans le Mémoire, sans attendre davantage, je le ferai aussi-tôt que j'aurai reçû vôtre réponse. Les Secretaires de chaque Ville de Hollande nous sont fort nécessaires, & ont bien fait leur devoir. Vous me manderez aussi, s'il vous plaît, comme le Roi désire que j'en use, & s'il agréera ce qui est marqué pour eux dans ledit Mémoire.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 23. Décembre 1667.

J'Ai reçû vos deux dépêches du 15. de ce mois. Tout ce que je vous puis dire en peu de mots de leur contenu, c'eſt que les intérêts du Roi ne peuvent prendre un plus méchant train qu'ils prennent dans les Provinces Unies. On peut pourtant dire que de cette prodigieuſe jalouſie qu'elles conçoivent du voiſinage de ſes armes, il n'en paroiſſoit pas un ſeul veſtige en 1659., lorſqu'elles pouvoient notoirement emporter tous les Païs Bas en deux Campagnes, & ces Meſſieurs n'en diſoient mot, & ne faiſoient pas le moindre mouvement du monde pour arrêter nos progrès, & néanmoins Sa Majeſté n'avoit pas encore acquis ſur eux l'obligation d'avoir ſauvé leur Etat de la puiſſance des Anglois & de l'attaque de l'Evêque de Munſter; & au contraire ils doivent bien plus craindre les reſſentimens de cette Couronne ſur l'abandonnement de Munſter. Bien plus, Sa Majeſté leur a mis en mains des moyens faciles & indubitables de guérir bientôt & infailliblement cette grande jalouſie. Ils n'auroient pour cela qu'à témoigner aux Eſpagnols, pourvû que ce ſoit de bonne ſorte, en apparence, quand même ils n'auroient pas réſolu en effet de le faire, que

s'ils ne donnent les mains à la Paix aux conditions qu'eux-mêmes ont proposées & trouvées équitables, ils joindront leurs forces à celles du Roi pour les y nécessiter. Mais où est le moindre devoir & la moindre diligence qu'ils ayent seulement fait pour donner cette appréhension auxdits Espagnols, après avoir néanmoins, sur cette parole, non seulement tiré du Roi son secret, mais avoir exigé de lui des relâchemens très-considérables sur les conditions de l'accommodement, par le seul objet que Sa Majesté s'étoit proposé de leur complaire? Y a-t-il tant soit peu de bonne foi, ou même la moindre bienséance en tout ce procédé? Il me remet dans la mémoire une chose à peu près de cette force qui se passa au Traité de Munster: les Plénipotentiaires du Roi s'étant simplement réduits à désirer de Pauw & de Chanut, qu'ils voulussent faire semblant, seulement pendant quinze jours, qu'ils ne signeroient point leur Paix que la France ne fût satisfaite; jamais il ne fût possible d'obtenir d'eux cette déclaration, quoique feinte de concert avec nous, & qu'il ne leur en pût arriver aucun préjudice imaginable. Qu'auroient perdu les Etats à envoyer il y a trois mois à Madrid une personne qui eût parlé fortement, pour faire accepter aux Espagnols les conditions proposées par Monsieur de Wit lui-même? Peut-être la Paix seroit-elle déja faite, ou en termes d'être bien-tôt concluë. Quand, ne voulant pas se souvenir de tout ce qui s'est passé, ces Messieurs prennent aujourd'hui un écart, pour tâcher d'obliger le Roi, suivant

vant la belle penſée tombée d'ici dans l'eſprit de Monſieur van Beuningen, à porter ailleurs qu'aux Païs-Bas le ſort des armes, ils en parlent bien à leur aiſe, ſans ſe mettre en peine ſi le Roi péut faire paſſer les Monts à une Armée pour aller faire la Guerre en Catalogne, non ſeulement ſans qu'il y ait une ſeule revolte dans le Païs, mais où les Eſpagnols pourroient lui opoſer toutes les Armées qui ſont occupées contre le Portugal; ni ſi Sa Majeſté peut faire facilement ſauter tous les Etats de Monſieur le Duc de Savoye à ſes Troupes, pour aller attaquer le Duché de Milan, défendu d'ailleurs par l'inclémence de l'air & par un très-grand nombre de Places fortes, au hazard même d'y voir deſcendre des inondations d'Allemans, ſans que perſonne pût s'opoſer à leur paſſage. Néanmoins Sa Majeſté fera ſonder Monſieur de Savoye, s'il ſeroit en diſpoſition d'entrer avec lui-même en action, & prendre part aux avantages des Conquêtes communes; mais elle ne peut pas poſitivement s'engager avec les Etats ſur un pareil Projet, ſi avant cela elle n'eſt aſſûrée d'y pouvoir porter Mr. de Savoye. Au reſte, pourvû qu'elle pût obliger les Eſpagnols à lui faire raiſon ſur les Droits de la Reine, il lui ſeroit fort indifférent par quelle ſorte de Conquête elle fît le coup, & elle aimeroit autant, voire mieux, recevoir ſa ſatisfaction en Italie qu'en Flandre.

La queſtion ſeroit ſeulement de ſçavoir, quelle ſûreté non douteuſe elle pourroit prendre en la bonne foi de Meſſieurs les E-

tats, pour le maintien & la défenſe de ſes Conquêtes de Flandre contre tout aggreſſeur, quel qu'il fût, c'eſt-à-dire avec un Etat qui laiſſe entendre, que la rupture avec l'Eſpagne importe de 60. millions à ſon Commerce, & qui d'ailleurs voudroit peut-être les avoir ſacrifiez pour voir hors des mains de Sa Majeſté leſdites Conquêtes.

De tout ce que deſſus vous pouvez comprendre, qu'il eſt très-difficile, quoique non pas impoſſible, que Sa Majeſté puiſſe prendre un ſi grand change que celui qu'on lui propoſe; comme auſſi que dans cette incertitude elle ne voudroit pas avoir dépenſé un ſeul ſol pour gagner les gens que vous dites encore contraires à ce Projet, & ne pouvoir ſe réſoudre à voir obliger leur Etat de défendre les Conquêtes du Roi contre tout aggreſſeur.

Cependant je vous puis donner l'avis, que les Eſpagnols ont tant de déſir de la Paix, & tant d'envie que Meſſieurs les Etats ayent part à cette Négociation, qu'ils ont déclaré au Pape, qu'ils ne traiteroient qu'à Rome, à Veniſe ou aux Pirenées; & pour cela même qu'ils veulent une Suſpenſion d'un an, & que Sa Majeſté remette cependant entre les mains de Sa Sainteté en ſequeſtre les Places qu'elle a conquiſes. Ce ſera maintenant à Meſſieurs les Etats à réſoudre, s'ils voudront plûtôt prendre & ſoûtenir avec quelques fraix, & non ſans quelque péril, le parti de gens ſi déraiſonnables, ou celui d'un Roi leur ancien Ami & Allié, qui a mis l'accom-

commodement entre leurs mains aux conditions qu'ils ont voulu.

COPIE

De la Lettre de Monſieur de Lionne à Monſieur le Nonce ſur le Rhin. Le 23. Décembre 1667.

J'Ai reçû la Lettre dont il a plû à V. S. de me favoriſer le 8. de ce mois, par laquelle elle a voulu faire entendre au Roi par mon moyen, que Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo, muni d'un Plein-pouvoir pour traiter la Paix, avoit déclaré par ſes Lettres à Vôtre Sérénité Illuſtriſſime, que la Reine ſa Maîtreſſe convenoit de la Ville Impériale d'Aix la Chapelle pour y former l'Aſſemblée, & qu'il ſeroit prêt de s'y rendre, quand le Roi voudroit auſſi y envoyer des Plénipotentiaires, avec égard que le Chef fût d'une qualité égale à la ſienne. J'aſſûre Vôtre Sérénité Illuſtriſſime que je ne pouvois donner une plus agréable nouvelle à Sa Majeſté, laquelle, par la communication que nôtre Saint Pere le Pape a eu la bonté de lui donner de certaines réponſes qui ont été faites à Madrid à Sa Sainteté, avoit quelque lieu de douter que la Couronne d'Eſpagne ne vouloit point traiter la Paix en ces quartiers de deçà, mais ſeulement en Italie ou aux Pirenées; néanmoins jugeant ſur la foi d'un Miniſtre auſſi autoriſé que

l'eſt ledit Sieur Marquis, qu'on doit, depuis ces réponſes données à Sa Majeſté, avoir changé d'avis à Madrid, où l'on aura ſans doute reconnu la néceſſité indiſpenſable, pour avancer la Paix, de la traiter dans un lieu neutre le plus proche qu'il eſt poſſible de l'action des armes, Sadite Majeſté ſe départant des Villes de Cologne & de Liége, qu'elle avoit déſignées à Monſieur l'Abbé Roſpigliosi, a de bon cœur & avec joye concou u auſſi de ſa part à choiſir ladite Ville d'Aix la Chapelle, lieu de la Réſidence de Vôtre Sérénité Illuſtriſſime; & elle m'a chargé de lui mander, qu'auſſi-tôt qu'elle apprendra par Vôtre Sérénité Illuſtriſſime en quel tems Monſieur de Caſtel Rodrigo fait état de ſe pouvoir rendre en ladite Ville d'Aix la Chapelle, elle donnera ici de tels ordres, que ſes Plénipotentiaires, (dont le Chef ſera d'égale qualité à celle dudit Marquis) & celui du Roi de Portugal ſe rendront auſſi infailliblement dans le même tems en ladite Ville d'Aix, où je ſouhaite paſſionnément que Vôtre Sérénité Illuſtriſſime procure bien-tôt la gloire à Sa Béatitude d'avoir rétabli le repos dans la Chrêtienté. Cependant je demeure, Monſieur, de Vôtre Sérénité Illuſtriſſime, le très &c.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 25. Novembre 1667.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. du courant. Toutes les penſées que je vous ai alléguées pour ne pas ſuivre la belle penſée que Monſieur van Beuningen a inſpirée ici, de porter les Armes du Roi en d'autres Païs que la Flandre, ſont ſi fortes qu'on n'y ſçauroit repliquer ; auſſi aurez-vous vû, Monſieur, par ma derniére dépêche, que les affaires prennent un autre chemin.

L'Aſſemblée de Hollande ſe ſépara le vingt-quatriéme pour aller faire raport aux Villes de ce qui avoit été réſolu ; elle reviendra le dixiéme du mois prochain, & l'on ſçaura le ſentiment des Provinces ſur leur avis. Je ne doute pas qu'il ne ſoit favorable, du moins en partie. Je vous prie d'être perſuadé, que je n'oublierai rien de tout ce que je jugerai être utile pour le ſervice du Roi, & que ſi les affaires ne réüſſiſſent pas ſi promptement que Sa Majeſté le déſireroit, il ne tient pas à moi & à mes ſoins, mais à la conſtitution de l'Etat, qui d'ailleurs eſt ſi rempli de Cabales d'intérêts, & ſuſceptible d'ombrages contre la France, qu'il me faut recommencer une Négociation, lorſque je l'ai cru à ſa fin. Voilà Monſieur, l'état où j'ai été trois fois depuis

la Paix de Bréda ; & plût à Dieu qu'elle n'eût jamais été faite, je vous aurois bien répondu que je n'euſſe pas été un mois ſans porter les Etats à déclarer la Guerre contre l'Eſpagne : mais il n'en faut plus parler, & ne ſonger à autre choſe qu'à faire agir ces gens ici vigoureuſement pour les intérêts du Roi.

Il faut commencer par tirer Monſieur van Beuningen d'ici ; quand il ſera en France, vous le mettrez plus à raiſon, & nous vous ſeconderons, Monſieur de Wit & moi, & je ne doute pas qu'avec un peu de patience nous ne réduiſions les affaires à la ſatisfaction de Sa Majeſté. Vous aurez vû par ma derniére dépêche, comme j'ai ôté toute eſpérance aux Etats de nous faire quitter les armes dans les Païs-Bas, en cas que le Roi d'Eſpagne refuſe la Paix ; & comme je ſuis demeuré ferme au point de vôtre projet, ſans en vouloir rien rélâcher, ce qui a été néceſſaire pour les faire approcher comme ils ont fait ; car, lorſque Monſieur van Beuningen ſera à Paris, on croira ici qu'il aura fort gagné, quand le Roi ſe reduira à ce qu'ils ne rompent pas, à condition qu'ils s'opoſent avec les Alliez de la Ligue du Rhin aux ſecours qui viendront en Flandre du côté de l'Empereur & de ſes adhérans.

Vous avez ſi bien remarqué dans vôtre dépêche les grandes difficultez qui ſe rencontrent en portant les Armes du Roi en Italie, par la ſituation des Places fortes & des Riviéres qui ſe trouvent dans l'Etat de Milan, & par la facilité du ſecours d'Allemagne, qu'on

qu'on ne ſçauroit conſeiller au Roi de prendre le change; car d'un côté, je vois tous les ſecours d'Allemagne ne pouvoir arriver en Flandre ſans hazarder un Combat contre les Etats & les Princes du Rhin, s'ils obſervent leur Traité; & de l'autre, ſi le Roi de Portugal fait la Paix, les Eſpagnols ne ſçauroient aborder avec leurs Troupes au port d'Oſtende ſans périr, les Etats ayant une Flote de cinquante grands Navires dans la Manche pour les en empêcher lorſque nous ſerons d'accord: ainſi la Flandre ſera perduë, ou les Eſpagnols ſeront contraints de faire la Paix aux conditions que le Roi a propoſées.

Monſieur le Prince Guillaume de Furſtenberg a eu pluſieurs Conférences, avec le Sieur de Wit, & nous dînames hier enſemble avec quatre des principaux Députez des Etats. Quand il eſt arrivé, on ne vouloit pas communiquer avec lui, parce qu'étant à Cléves, Monſieur de Beverning avoit cru qu'il n'étoit pas bien intentionné pour les Etats; mais ayant aſſûré Monſieur de Wit & mes amis du contraire, ils en ont été perſuadez, & je croi que Monſieur le Prince de Furſtenberg ſera ſatisfait de la maniére dont Monſieur de Wit en a uſé en ſon endroit, comme celui ci l'eſt auſſi des Conférences qu'il a eües avec ce Prince. Je lui ai rendu compte de tout ce qui s'eſt paſſé depuis la Paix de Bréda, afin qu'il puiſſe vous informer de tout à ſon retour à la Cour, étant impoſſible que les dépêches vous puiſſent faire voir tout ce qui ſe paſſe, comme ce qu'on dit de bouche lorſqu'on a été

ſur les lieux. Il part de ce Païs avec l'approbation de Monſieur de Wit; & pour ne vous importuner pas de redites, je me remettrai au compte exact qu'il vous rendra de tout ce qui s'eſt paſſé entre nous & Monſieur de Wit ſur la matiére qui ſe traite à préſent; il nous eſt venu pluſieurs penſées là-deſſus, dont il vous entretiendra à ſon arrivée auprès de vous.

Ne ſoyez pas en peine, s'il vous plaît, que je délivre un ſol de l'argent du Roi que par vos ordres; j'ai ſeulement promis, que quand on agiroit bien le Roi le reconnoîtroit. Vous voyez, Monſieur, l'état des choſes; ainſi c'eſt à vous à me mander, quand vous trouverez bon qu'on faſſe des gratifications, car de mon chef je n'en ferai aucune ſans de nouveaux ordres.

Je vous ſupplie très-humblement, Monſieur, d'aider Monſieur du Pleſſis de vôtre crédit, pour obtenir une Commiſſion de Capitaine de Cavalerie de celles que le Roi met ſur pied. Il fut bleſſé & hazarda ſa vie avec mon Fils à Londres, lorſque le Peuple ſe mit du côté de Vatteville; il a ſervi depuis Volontaire à Gigery, & enſuite cette Campagne, & a eu divers emplois dont il s'eſt bien acquité. Comme je le connois fort brave & capable de ſervir le Roi, je vous ſerai infiniment obligé, Monſieur, de l'aſſiſtance que vous lui donnerez en cette rencontre près de Sa Majeſté. Je ſouhaiterois fort qu'il pût être dans le Régiment de mon Fils.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 29. Décembre 1667.

DEpuis ma prémiére Lettre écrite Monſieur de Wit m'eſt venu voir, & m'en a montré une du Réſident de Meſſieurs les Etats à Lisbonne, datée du quinziéme de ce mois, venuë par un Vaiſſeau de Rotterdam, qui marque que le Roi de Portugal a été dépoſſédé du Royaume par le Prince ſon Frere, déclaré incapable de gouverner, & arrêté priſonnier; que la Reine s'eſt retirée dans un Couvent, & qu'on ne peut pas être dans une plus grande confuſion que toute la Cour l'eſt à Lisbonne. Enſuite Monſieur de Wit & moi ſommes venus à diſcourir ſur les moyens de faire un Traité avec le Roi touchant la matiére dont il eſt queſtion, que nous avons examinée ſur tous les cas, afin d'en tirer tous les éclairciſſemens poſſibles, pour en informer Sa Majeſté: ſur quoi j'ai cru devoir obliger Monſieur de Wit de ſe rendre chez Monſieur le Prince Guillaume de Furſtenberg, qui étoit dans le lit, à cauſe d'une fluxion qui lui eſt tombée ſur le pied, & qui ne l'a pas pourtant empêché de partir ce matin, pour diſcourir devant lui ſur ce ſujet, & mettre même par écrit ce que nous diſions; ſans pourtant obliger le Roi à rien, quand il trou-

trouvera à redire à certaines propoſitions. Comme Monſieur le Prince Guillaume prit la plume, il ſe chargea de faire chiffrer par ſon Secretaire ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & nous, & vous l'envoyer; ſur quoi vous me ferez ſçavoir, s'il vous plaît, les ſentimens du Roi. Je vous dirai ſeulement, que ſur le terme de la fin de May, je dis à Monſieur de Wit, que j'étois aſſûré que le Roi ne ſe relâcheroit pas, & ne donneroit pas plus que la fin de Mars, n'y ayant rien qui dût plus preſſer les Eſpagnols à faire la Paix, que de leur ôter l'eſpérance d'un plus long terme.

Sur la Déclaration qui a été faite à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne par un des Députez des affaires ſecretes, que les Etats trouvoient les conditions que le Roi propoſe fort modérées & raiſonnables, & que ſi le Roi ſon Maître les refuſe, ils l'obligeront par la force de les accepter: ledit Ambaſſadeur a été ce matin s'en plaindre à Monſieur de Wit, lequel lui a dit, qu'il étoit tems de parler nettement, & que non ſeulement il lui confirmoit tout ce qui avoit été dit; mais qu'il ajoûtoit, que ſes Maîtres ne ſeroient pas long-tems à ſe déclarer pour les y contraindre, s'ils ne ſe portoient au plûtôt à accepter la Paix, & qu'ils ne vouloient pas laiſſer allumer un feu proche d'eux qui pouvoit s'éteindre, en leur conſervant même un Païs que leur négligence a laiſſé perdre. Ledit Ambaſſadeur s'eſt retiré fort mal ſatisfait, & peſtant contre les Etats & Monſieur de Wit. Ce matin j'ai été

été assûré de deux Provinces qui suivront l'avis de la Hollande. Monsieur van Beuningen est fort revenu depuis hier, & je le trouve plus disposé à s'accommoder à ce que le Roi désire.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 30. *Décembre* 1667.

J'ai reçû vôtre dépêche du vingt deuxiéme du courant. Comme vous n'y avez encore pû donner au Roi une décision entiére de la grande affaire, je ne puis de même vous dire autre chose, si ce n'est que Sa Majesté a beaucoup de joye d'apprendre que les affaires commencent de delà à prendre un meilleur train que par le passé, & que Sa Majesté attend avec impatience vos dépêches suivantes, qui devront donner plus de lumiéres & de certitude.

Cependant Sa Majesté approuve la distribution que vous avez projettée des dix mille Rixdalers, suivant le Mémoire que vous m'en avez adressé. Il faut pourtant, s'il vous plaît, que vous retranchiez sur quelques articles, afin qu'on ne soit pas obligé de vous envoyer un supplément de fonds.

Je vous adresse un Ecrit que le Roi a donné ordre à Monsieur le Duc de Chaulnes de présenter au Pape, pour répondre à un autre qui avoit été remis à Sa Sainteté par

par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur la matiére de la Paix. Je vous prie de le communiquer à Meſſieurs les Princes de Furſtenberg, & de le faire voir auſſi à Meſſieurs de Wit, van Beuningen, & aux Commiſſaires des affaires ſecretes, & d'en faire prendre deux Copies, pour les faire adreſſer à Monſieur de Pomponne & à Mr. de Terlon, auxquels j'écris que je vous ai prié d'en uſer de la ſorte.

Je ſçai que les Eſpagnols veulent préſentement faire valoir au Roi d'Angleterre, que c'eſt par ſa ſeule conſidération qu'ils n'ont pas voulu paſſer plus avant dans la Négociation de remettre de leurs Places entre les mains des Hollandois, quoiqu'ils ayent un extrême beſoin d'argent, & qu'ils prétendent encore donner de grandes jalouſies audit Roi, de l'honneur que les Etats ſe veulent procurer à ſon préjudice de ſe rendre Arbitres de la France & de l'Eſpagne.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre n'étoit pas encore parti de Madrid le dixiéme de ce mois pour aller à Lisbonne; les Gallions n'arrivoient point, & Dom Jean ne partoit point.

La groſſeſſe de la Reine continuë, Dieu merci, fort heureuſement.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 5. Janvier 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. du paſſé. Le jour que Monſieur le Prince de Guillaume de Furſtenberg partit de la Haye, il nous envoya par ſon Secretaire, à Monſieur de Wit & à moi, une Copie de Mémoire qu'il vous avoit écrit ſur nôtre converſation avec ledit Sieur de Wit: lequel me vint trouver le ſoir, pour me dire qu'il trouvoit à redire à deux choſes dans ce Mémoire; l'une, qu'il mettoit le projet entre le Roi & Meſſieurs les Etats, & qu'il ne le faloit pas, n'étant point autoriſé de ſes Maîtres, & qu'il eſt néceſſaire auparavant de leur faire agréer leſdites propoſitions; & l'autre, qu'il y avoit dans ledit Mémoire, que le Roi auroit la liberté d'attaquer le Luxembourg, à quoi il n'a jamais penſé ni conſenti, cela étant tout-à-fait contraire au repos & à la ſûreté que les Etats prétendent par un accommodement.

Je lui répondis, que j'avois auſſi à lui dire, que je perſiſtois à ce que je lui avois déclaré, que le Roi ne conſentiroit pas à un plus long délai que la fin de Mars, & que pour ce qui étoit de l'action des Armes de Sa Majeſté, j'étois aſſûré que ſon intention & ſes

ſes intérêts la porteroient d'agir vigoureuſement ſur les Places des Ennemis, en cas que les Eſpagnols n'acceptent pas entre-ci & la fin de Mars les conditions modérées à quoi le Roi s'eſt relâché à la conſidération des Etats. De ce diſcours nous tombâmes ſur celui du préjudice que le Roi recevroit de porter les Armes ailleurs que dans la Flandre. Je lui alléguai enſuite tout ce qui eſt porté dans vos précédentes dépêches, ſur les difficultez de faire paſſer les Armées en Italie & en Catalogne; qu'il pourroit arriver, qu'après que vos Armées ſeroient éloignées, les Etats n'agiroient pas vigoureuſement pour contraindre les Eſpagnols à la Paix, & qu'ils auroient ce qu'ils déſirent, de faire perdre la Campagne au Roi, eſpérant qu'avec le tems ils auroient des occaſions plus favorables de redreſſer leurs affaires. Sur quoi il me répondit, qu'il comprenoit ces raiſons être bonnes, mais qu'il faloit, en trouvant les ſûretez du Roi, chercher auſſi celle des Etats, qui ne ſe pouvoient guérir des ombrages qu'ils ont de la grande puiſſance de Sa Majeſté, qu'en étant aſſûrez qu'elle ne ſera pas maître de la Flandre, & ſans s'éloigner, comme il a été dit, dans l'Italie, la Catalogne, l'Eſpagne; qu'elle ſubſiſtoit dans les Païs ennemis, & à leurs dépens, ſans toutefois attaquer des Places; & que ſi Sa Majeſté voyoit que les Etats ne fiſſent pas avec leurs Armées ce qui ſera porté par le Traité, pour contraindre les Eſpagnols à faire la Paix, alors elle ſeroit libre de les attaquer, & ſon Armée toute prête d'exécuter

ſes

ſes deſſeins; qu'ainſi Sa Majeſté ne recevra pas de préjudice de la complaiſance que les Etats lui demandent, de s'accommoder à la crainte qu'ils ont qu'elle ne ſe rende maîtreſſe de la Flandre.

Que pour le terme du mois de May, on ne l'a demandé que pour faire mieux agir les Armées; l'expérience ayant fait voir à feu Monſieur le Prince d'Orange, que les armes n'ont pû agir plûtôt qu'à la fin de May, & particuliéremeut du côté d'Hollande; que s'ils ſont obligez de rompre, leur Armée ne peut entrer plûtôt qu'à la fin de Mai en campagne.

On n'a pû rien propoſer de cette ſemaine aux Etats Généraux ſur l'avis de Hollande, parce que le Préſident de ſemaine eſt Monſieur Renſwoude, Pere de l'Ambaſſadeur de Meſſieurs les Etats qui eſt à Madrid, lequel eſt tout-à-fait gagné des Eſpagnols, & auroit gâté toutes nos affaires; la ſemaine prochaine nous aurons un Préſident favorable, qui agira mieux que Renſwoude n'eût fait.

L'Aſſemblée d'Hollande ſera de retour le dixiéme de ce mois. Je ne doute pas qu'on ne demeure ferme dans les avis.

Je leur donnerai les gratifications que le Roi approuve; je retrancherai cinq cent, de chaque. . . . . de Nord-Hollande, afin de n'employer que l'argent que Sa Majeſté a deſtiné. Il reſtera encore cinq cent, qu'on employera pour renvoyer en France ces Soldats qui ſortent des priſons, en cas que Sa Majeſté l'agrée ainſi: ſur quoi j'attendrai ſes ordres.

Dans

Dans la courſe que le Comte de Waldeck a fait ici, il n'a rien oublié pour donner des ombrages contre la France. Il á affecté de dîner avec les Magiſtrats des Villes où il a paſſé, & les à échauffez contre nous tant qu'il a pû. Je ne doute pas qu'il ne faſſe de même près des Ducs de Brunſwic, où il eſt à préſent. J'ai eſtimé d'en donner avis à Monſieur de Gourville, afin qu'il avertiſſe les Ducs de Zell & d'Oſnabrug de la conduite de ce Perſonnage, & leur faſſe entendre, qu'ils ne peuvent prendre un parti plus ſûr que celui du Roi; qu'ils ont vû tous les grands avantages que la Maiſon de Heſſe a reſſenti pendant la Guerre, qui a été en grande conſideration par l'Alliance qu'elle a eu avec le Roi : & comme ledit de Gourville eſt fort bien dans l'eſprit de ces deux Princes, & que je ſuis aſſûré que jamais rien ne le peut ſéparer de la paſſion & de la fidélité qu'il a pour le ſervice du Roi, je lui ai mandé qu'il doit par toutes ſortes de voyes donner du ſoupçon à ces Princes du Comte de Waldeck, qui eſt un homme fort intéreſſé, & qui ne cherche que ſes avantages, aux dépens même des intérêts de ſes Maîtres. Cependant ſi vous jugez à propos qu'on doive faire ſçavoir quelques ordres de la part du Roi ſur cette matiére audit Sieur de Gourville, je lui envoyerai un Exprès, y ayant des Poſtes établies de la Haye à Zell, dès que vous m'aurez fait ſçavoir vôtre intention. Tout ce dont je vous puis aſſûrer, c'eſt que ledit Sieur de Gourville ſervira le Roi fidélement &

u-

utilement, car il a la confiance & l'estime de ces Princes. Il n'y a pas de tems à perdre pour tâcher de ruiner le Comte de Waldeck, car il prend des mesures contre nous de tous côtez.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Janvier 1668.

VOus n'avez pas occasion de regretter la conclusion de la Paix de Bréda, sur ce que vous auriez pû, dans la continuation de l'autre Guerre, porter les Etats à rompre avec l'Espagne; car nous aurions uni par-là l'Angleterre avec les Espagnols à perpétuité, & ce n'étoit pas le compte du Roi.

Monsieur le Prince Guillaume m'a envoyé une espéce de Projet de Traité entre le Roi & les Etats, que lui & Monsieur de Wit doivent avoir dressé; mais il faudra nécessairement, avant que je vous en puisse parler, attendre, ou l'arrivée dudit Prince, ou de Monsieur van Beuningen; car sans déguisement ni finesse, soit qu'il y eût quelque faute au Chiffre ou autrement, je vous avouë qu'il y a deux ou trois Articles des principaux, dont on n'a pû comprendre ici le sens, & l'intention de ceux qui ont fait cette piéce, quelque application qu'on y ait donnée en général; seulement je puis vous dire, que le Roi n'accordera point aux Espagnols

gnols, pour ſe réſoudre, juſques à la fin de May; & cela même, outre le préjudice que Sa Majeſté en recevroit, ſeroit nuiſible à la Paix.

J'ai lû au Roi l'Article de vôtre Lettre qui regarde Monſieur du Pleſſis, mais vous & lui avez parlé trop tard, Sa Majeſté ayant déja donné toutes les Commiſſions de Cavalerie, & ne la voulant plus augmenter.

Monſieur le Marquis de Louvois a reçû l'ordre d'expédier l'ordinaire prochain vôtre rembourſement des dépenſes que vous avez faites pour les Soldats, auxquels vous avez donné moyen de repaſſer en France.

Je ne veux pas finir, ſans vous dire que Monſieur le Prince Guillaume écrit au Roi des merveilles, non ſeulement de l'habileté, mais de la ſincérité & des bonnes intentions de Monſieur de Wit, pour ce qui regarde le maintien de l'union de leur Etat avec Sa Majeſté.

Vous ne ſerez pas, je m'aſſûre, fâché d'apprendre, que le Roi me fit hier une ſi grande & ſi extraordinaire grace, qu'à peine puis-je croire, après l'avoir obtenuë, que la bonté de Sa Majeſté ait pû aller juſques à cet excès: elle conſiſte en ce qu'elle a trouvé bon que mon Fils, qui n'eſt encore que dans ſa vingt deuxiéme année, commençât à ſigner dans ſa Charge, & que je puiſſe me décharger à l'avenir entiérement ſur lui de tout le ſoin de la Marine, Galéres & Vaiſſeaux, & des Provinces de mon département, pour me pouvoir donner tout entier

&

& avec plus d'application aux seules affaires étrangeres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 9. Janvier 1668.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commissaires, pour leur communiquer des dépêches importantes qu'il a reçû du Roi son Maître: S. M. lui a aussi donné ordre de faire des instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise envoyer les leurs à la Province de Zélande, afin que l'on restituë sans délai l'Etain de Sadite Majesté, lequel est retenu par l'Amirauté de ladite Province, nonobstant que le Roi ait fait relâcher les Vaisseaux & les effets qui avoient été arrêtez en France, apartenans au Capitaine qui a fait la prise de l'Etain; & comme la derniére Résolution qui a été prise en Zélande là-dessus, se remet à ce que Vos Seigneuries en ordonneront, ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne soient portées, par leur Justice & leur équité ordinaires, à donner enfin au Roi cette satisfaction qui a été tant de fois demandée, & que Sa Majesté attend depuis un si

long-tems. Donné à la Haye le neuviéme Janvier 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 13. *Janvier* 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du cinquiéme de ce mois. Le Roi a appris en même tems par des Lettres d'Hollande, les ſentimens particuliers de la Province d'Utrecht ſur le ſujet de l'accommodement avec la France & l'Eſpagne, auxquels on dit que cette Province-là perſiſte avec grande opiniâtreté. Il eſt, ce me ſemble, ſuperflu de vous dire, qu'aux termes qu'eſt conçû l'avis d'Utrecht, Sa Majeſté ne s'y peut jamais accommoder.

Quant aux deux choſes que Monſieur de Wit vous a témoigné d'avoir trouvé à redire dans le Mémoire dreſſé par le Prince Guillaume ſur leur derniére converſation; Sa Majeſté, ſur la prémiére, ſçait bien que l'on ne peut encore dire que ce ſoit le ſentiment des Etats, mais ſeulement celui de Monſieur de Wit, qui a cru de les y pouvoir porter: & ſur la ſeconde, Sadite Majeſté ne croiroit pas avoir beſoin du conſentement de perſonne pour attaquer le Luxembourg; mais quand il ſeroit en quelque façon néceſſaire, pour ajuſter toutes les meſures,

res, elle ne voit pas que les Etats eussent aucun intérêt imaginable en l'attaque dudit Duché; oüi, bien peut-être les Princes de l'Empire qui en sont plus voisins, lesquels y consentant, lesdits Etars ne pourront faire aucune difficulté d'y acquiescer, d'autant plus qu'ils auroient déja donné les mains que ledit Duché puisse ou doive être cédé à cette Couronne par les conditions de l'accommodement.

Le Roi a été bien aise d'apprendre, que ledit de Wit soit convenu avec vous de la force des raisons que Sa Majesté a de ne point porter le plus grand effort de ses armes ailleurs que dans la Flandre; quant à ce qu'il a ajoûté sur les moyens de trouver aussi la sûreté des Etats, qu'ils n'ayent pas à craindre que le Roi se rende entiérement Maître des Païs-Bas, ce sera une matiére à traiter ici avec Monsieur van Beuningen. Cependant le meilleur de ces moyens nous semble être celui que lesdits Etats pressent vivement les Espagnols, d'accepter dans la fin de Mars l'une des deux alternatives offertes. J'ai déja écrit moi-même quelques Lettres au Sieur de Gourville, & je répons encore par l'ordinaire d'aujourd'hui à une de ses Lettres. Vous pouvez croire que dès le commencement de ce Commerce, je n'y ai pas oublié la personne & les bonnes dispositions pour cette Couronne du Comte de Waldeck, non plus que les motifs d'intérêt qui le font agir avec tant d'ardeur & d'application contre Sa Majesté.

Je vous envoye le Passeport que Monsieur

van Beuningen a déſiré, avec la clauſe qu'on lui donne cinquante Chevaux d'eſcorte aux lieux où il paſſera. S'il parle fermement à Monſieur de Caſtel Rodrigo, comme je n'en doute pas, il avancera bien la concluſion de la Paix.

Je ne ſçai comme il ſera approuvé par les Etats, que leurs Ambaſſadeurs en Angleterre ayent donné les mains à la propoſition qui leur a été faite par les Miniſtres Eſpagnols & les Commiſſaires du Roi d'Angleterre; c'eſt une déclaration un peu bien forte de ce que leſdits Ambaſſadeurs auroient deſſein de faire, & dont j'eſpére qu'ils ne viendront pas à bout, car on a ici les antidotes ou les correctifs de tous les poiſons que prépare Monſieur de l'Iſola.

Le Roi ſçait, à n'en pouvoir douter, qu'il y a des Miniſtres de la Maiſon d'Autriche qui la ſervent en des emplois étrangers, leſquels ſont fort perſuadez, & en ont écrit en cette conformité à Madrid, que ce leur eſt un bonheur particulier que la France veüille bien faire la Paix, à quelque condition que ce puiſſe être, & conſeillent nommément à la Reine leur Maîtreſſe, de ne pas perdre l'occaſion d'accepter l'une des deux alternatives. Ainſi l'Affaire étant dans ces termes là, au propre jugement de nos Ennemis, il eſt aiſé à voir, que ſi les Hollandois veulent leur parler avec fermeté, en des termes qu'ils ne puiſſent douter de la jonction de leurs forces à celles du Roi, en cas de leur refus, la Paix ſe peut conclure fort facilement entre-ci & la fin de Mars.

LET-

LETTRE

De Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 21. Janvier 1668.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 6. du courant. Monſieur le Prince Guillaume de Furſtenberg a fort bien jugé de la grande capacité de Monſieur de Wit, & de l'adreſſe qu'il a à conduire tant d'eſprits différens, ce qui aporte bien du retardement dans les Réſolutions. Je ſuis perſuadé que ledit Sieur de Wit eſt très-bien intentionné pour la France; mais il y a des conjonctures qui coupent pied à toutes les diligences qu'il fait pour finir nos affaires. La ſemaine paſſée, il a falu demeurer ſans rien faire, Monſieur de Renſwoude, Député aux Etats Généraux de la Province d'Utrecht, en étant Préſident, & tout-à-fait dans les intérêts d'Eſpagne, auſſi bien que ſon fils, qui eſt Ambaſſadeur à Madrid, eſt entiérement dévoué à cette Couronne. Ledit Renſwoude a porté la Province d'Utrecht à donner ſon avis, qu'il faloit ſupplier le Roi d'accorder une Suſpenſion d'armes pour un an, & prendre des Arbitres pour juger ſi l'entrée du Roi en Flandre étoit juſte. Cet avis, quoique ridicule, n'a pas laiſſé d'être ſuivi de la Friſe. Groningue & Zélande n'ont encore rien déclaré.

Quelques Villes de Hollande étant ébranlées depuis que Temple, Réſident du Roi d'Angleterre, eſt venu trouver Monſieur de Wit de la part de Caſtel Rodrigo, qui lui a dit, que toutes les Places ſe rendroient au Roi s'ils ne les ſecouroient, & qu'il valoit autant perdre la Flandre tout d'un coup, que de ſe voir conſumer à petit feu, & lui a enſuite propoſé une Ligue avec l'Angleterre & la Suéde, dont ledit Caſtel Rodrigo étoit aſſûré; & que tous enſemble contraindroient le Roi à faire la Paix, tenant tous ſes Ports bloquez, ôtant toute ſorte de débit à la France. Monſieur de Wit lui a répondu, que ſes Maîtres n'approuveroient pas cet expédient, qu'il ſeroit mieux que les Eſpagnols fiſſent la Paix aux conditions que le Roi propoſe, à quoi les Etats tiendront la main de tout leur pouvoir. Ledit Temple a paſſé en Angleterre, & a dépêché à Caſtel Rodrigo un Exprès, pour lui faire ſçavoir cette réponſe, qui ne lui aura pas plû. Cependant Monſieur de Wit & moi avons vû tous les Députez des Villes, & avons remis ceux qui étoient ébranlez, qui ſe ſont confirmez dans leur prémier avis, de contraindre les Eſpagnols d'accepter les conditions de Paix que le Roi propoſe en cas qu'ils refuſent la Paix, & qu'on chargera Monſieur van Beuningen de ſupplier le Roi d'avoir cette complaiſance pour les Etats, de n'attaquer pas la Flandre, ſans qu'ils ayent concerté des moyens où les uns & les autres pourront trouver leur ſûreté. Les Provinces d'Overyſſel & Gueldre ſe ſont conformées à l'avis

de

de la Hollande. Je dois vous dire, Monſieur, les ombrages qui ſe renouvellent, & que de divers lieux on envoye des Ecrits par les Provinces, que le Roi ne veut que les amuſer par une eſpérance de Paix, & les accabler tout d'un coup par une entrée de deux Armées en Flandre, & puis les attaquer. Quoique cela ſemble ridicule, & qu'on l'ait détruit ſi ſouvent par de bonnes & fortes raiſons, il n'a pas laiſſé de faire ſon effet en quelques Provinces; celle de Hollande demeure dans ſon prémier avis, & j'ai eſtimé à propos, pour les y confirmer, de donner aux Députez ce qui eſt marqué dans l'état que je vous envoye. Il reſte ſix cent Livres; ſi vous trouvez bon que je les donne au prémier Commis du Greffe des Etats, de qui je reçois ſouvent de bons avis, j'eſtime qu'ils ſeront bien employez; ou bien, pour faire paſſer en France les Soldats qui ſortent des priſons des ennemis: ſur quoi j'attendrai vos ordres.

J'ai communiqué aux Commiſſaires des affaires ſecretes les Lettres & Mémoires que vous m'avez envoyez. Ils ont trouvé les conſidérations ſur la réponſe des Eſpagnols au Pape très-bien faites, & Monſieur de Wit m'a dit, qu'il n'a point vû de piéce mieux raiſonnée, ni plus forte. Ils ont été bien aiſe d'apprendre par une derniére Lettre à Monſieur le Nonce, que le Roi agrée Aix la Chapelle, ce qui marque que Sa Majeſté déſire plus la Paix que les Eſpagnols le veulent perſuader. J'ai envoyé les *Duplicata* de toutes les nouvelles à Meſſieurs de Pompon-

ne & de Terlon, ainſi que vous me l'avez ordonné.

Je ne doute pas que Monſieur de Ruvigny ne vous informe au vrai des intentions du Roi d'Angleterre; mais je vous puis aſſûrer, comme le ſçachant à n'en pouvoir douter, qu'il fait toutes les diligences poſſibles & ſecretes, pour engager les Etats à une Ligue avec lui pour la défenſe des Païs-Bas, & que c'eſt à préſent le plus grand effort que Monſieur de Wit ait à ſoûtenir, y ayant des Provinces entiéres qui y ſont tout-à-fait portées.

J'ai appris, Monſieur, avec une joye que je ne puis vous exprimer, la grace que le Roi a fait à Monſieur de Berny, & la juſtice qu'il a renduë à vos grands ſervices. Véritablement on ne peut entendre parler de la maniére que le Roi ſurprend ſes Serviteurs par des bienfaits d'un ſi grand prix, ſans admiration. Ces exemples donnent de grandes eſpérances à ceux qui ſont dans le ſervice, & je vous avouë que je me mets de ce nombre: & je vous prie, Monſieur, aux occaſions de vacances de Bénéfices, de ne vous point laſſer de faire reſſouvenir Sa Majeſté, que j'ai trois Enfans d'Egliſe, & point de bien pour leur donner; puiſqu'il a été pourvû à l'Abbaye de Saint Vincent, il faut eſpérer de ſa bonté qu'elle m'en accordera quelque autre pour ma Famille, quand il en vaquera. Monſieur de Zuilichem m'aſſûre, que vous aurez bien-tôt ſatisfaction ſur l'affaire de Monſieur l'Evêque d'Orange, & qu'on remettra les choſes

en

en l'état qu'elles étoient. Je ſuis ſouvent chagrin de voir les longueurs de ces gens-ci pour les affaires; mais quand je conſidére qu'en les voulant preſſer on fait prendre des Réſolutions deſquelles on ne peut plus revenir quand elles ont été enregiſtrées, je trouve encore mieux mon compte à patienter, & tâcher en négociant de faire revenir les eſprits; ce ſera à vous, Monſieur, de les guérir, par le moyen de Monſieur van Beuningen, de la crainte où ils ſont, que ſi les Eſpagnols refuſent la Paix, & que la Flandre ſoit attaquée par les Forces du Roi, elle eſt abſolument perduë ſans aucune reſſource, & c'eſt ce qu'ils ne déſirent pas en aucune maniére. Je leur dis, que Monſieur van Beuningen étant à la Cour, trouvera que le Roi veut ſincérement la Paix, & ſon partage en la forme qu'il l'a demandé; & que c'eſt vouloir la Paix plus promptement qu'eux, que d'attaquer vigoureuſement la Flandre en cas de refus, pour les réduire par-là d'accepter les conditions juſtes de Sa Majeſté: que pour y parvenir, il ne faut pas s'attendre que le Roi donne un plus long terme que la fin de Mars, ni que ſes armes changent le Païs de Flandre pour l'action. Cela ne les contente pas, mais il y a quelque tempérament à aporter là-deſſus; il vaut mieux qu'il ſe faſſe après que vous aurez entretenu Monſieur le Prince Guillaume de Furſtenberg & Monſieur van Beuningen: car je vois bien ici qu'on donnera au Roi toutes les ſûretez que Sa Majeſté déſirera pour l'action des Troupes des Etats,

en cas de rupture contre l'Eſpagne, & pour ne faire jamais la Paix que les Eſpagnols n'ayent donné au Roi l'alternative.

Nous avons la Friſe bien contraire, la Princeſſe de Naſſau agit contre nous: il y a deux ans qu'elle fit des merveilles contre les Anglois, & ramena la Friſe, Groningue & Overyſſel dans le parti du Roi, mais ce fût dans l'eſpérance qu'elle avoit d'être payée de 100000. liv. qui lui étoient dûs du tems du feu Roi Henri IV. que le Duc de Brunſwic lui prêta, dont la dette a été reconnuë par le feu Roi par diverſes Lettres reïtérées de tems en tems, qu'elle garde. Mais lui ayant dit, il y a deux ans, que la réponſe que j'avois euë là-deſſus étoit, que l'état des affaires du Roi ne lui permettoit pas de payer les dettes des Rois ſes Prédéceſſeurs, mais ſeulement de ſatisfaire ponctuellement aux ſiennes, elle a changé, & favoriſe préſentement les Eſpagnols en tout ce qu'elle peut: comme elle eſt Gouvernante de ces deux Provinces avec beaucoup de crédit, elle nous donne de la peine. Vous voyez, Monſieur, à combien d'incidens on eſt ſujet dans une République, & combien de traverſes on reçoit avant d'avoir conclu une affaire.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 19. Janvier 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du treiziéme du courant, avec le Paſſeport de Monſieur van Beuningen. Vous n'apprendrez pas, Monſieur, cet ordinaire des choſes fort agréables: la diviſion des Provinces retarde l'inſtruction de Monſieur van Beuningen. Comme il ne peut partir pour France, qu'elle ne ſoit ſignée de toutes les Provinces, ſuivant le Traité d'Union, celles d'Utrecht Friſe & Groningue veulent qu'il ſoit ſeulement chargé de repréſenter au Roi, que la juſtice & l'équité demande, qu'on remette les différens qui ſont entre la France & l'Eſpagne à un arbitrage, qu'il y ait une ſuſpenſion d'Armes pour un an, & que les Etats ſoient ſimples Médiateurs en cette affaire. Zélande, Overyſſel & Gueldre ne diſent mot, mais auſſi nous ne pouvons pas répondre qu'elles ſoient ni pour ni contre l'avis de la Hollande, qui eſt demeurée ferme à ſon prémier ſentiment, dont je vous ai déja rendu compte par mes précédentes dépêches.

Il n'y a ſortes de diligences & de cabales que les Provinces de Friſe, Groningue & Utrecht n'ayent pratiquées pour débaucher des Villes d'Hollande, & les attirer à leur

parti, qui eſt tout-à-fait porté pour celui d'Eſpagne; mais les diligences de Meſſieurs de Wit & van Beuningen, & l'argent que je leur ai diſtribué, les a fait tenir fermes; & les Provinces n'ayant pû rien gagner ſur elles, j'eſpére qu'avec un peu de patience nous les ferons revenir des mauvais ſentimens qu'elles ont. Tout l'orage eſt tombé ſur Monſieur le Prince de Tarente, lequel ayant été propoſé pour Général de la Cavalerie, les Provinces y conſentoient, ſi la Hollande eût voulu ſe conformer à leur avis; mais ſe voyant refuſées, elles n'ont pas voulu recevoir ledit Prince dans cette Charge, & il a falu que la Hollande ſoit convenuë ſur ces Articles avec les autres, qu'elles feroient deux Lieutenants Généraux de la Cavalerie, dont Monſieur le Rhingrave ſeroit le prémier, & le Prince de Tarente le ſecond, & qu'ils ne rempliroient pas encore la Charge de Général de la Cavalerie, que des Provinces demandoient pour Monſieur le Prince d'Orange. Monſieur le Prince de Tarente a toûjours agi dans la Province de Hollande, où il a beaucoup d'Amis, avec grande chaleur & affection pour les intérêts & le ſervice du Roi, comme il fait encore à la Haye, où il eſt venu pendant cette Aſſemblée.

Leſdites Provinces ſont auſſi convenuës de la Charge de Maréchal de Camp pour Monſieur de Wit, & ont créé un Lieutenant Général, au-deſſous de lui, un Général de l'Artillerie, & deux Sergens de Bataille. On eſt ſur le point de délibérer ſur la levée de mil-

le

le Dragons, & de ſix nouveaux Régimens, de la levée deſquels Monſieur de Wit aura la commiſſion en Allemagne, & de remplir les Charges de vieux Officiers expérimentez.

J'ai fait plainte à Monſieur de Wit, de ce que Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Hollande qui ſont en Angleterre, ont donné les mains à la propoſition qui leur a été faite par les Miniſtres Eſpagnols, de s'aſſembler dans des Conférences réglées avec leſdits Miniſtres Eſpagnols & les Commiſſaires du Roi d'Angleterre: ce qui marquoit une déclaration un peu bien forte de ce que les Ambaſſadeurs auroient deſſein de faire, & dont j'eſpérois qu'ils ne viendroient pas à bout.

Le Sieur de Wit m'a répondu, que je ſerois éclairci de tout par le Sieur de Meerman, & par le Sieur Temple, de retour d'Angleterre depuis hier. La dépêche dudit Meerman porte, que dans une des Conférences qu'ils ont euës avec les Commiſſaires du Roi d'Angleterre, ils ont fort avancé leur Traité de Commerce, & qu'enſuite ils leur dirent, que Meſſieurs les Etats trouvoient l'alternative que le Roi propoſoit pour la Paix favorable, que ſes Maîtres ſupplieroient le Roi d'Angleterre, de vouloir rendre ſes offices pour y porter les Eſpagnols, & même de joindre leurs forces tous enſemble pour les y contraindre. Sur cela les Commiſſaires du Roi d'Angleterre leur dirent, que cette propoſition étoit injuſte, & que le Roi leur Maître n'y conſentiroit jamais; que lui

Sieur de Meerman leur dit, que Meſſieurs les Etats le feroient donc ſeuls, ſi leſdits Eſpagnols refuſoient la Paix, & ſe ſéparerent de la ſorte; qu'enſuite leſdits Commiſſaires d'Angleterre, dans une autre Conférence, leur dirent, qu'ils avoient parlé au Roi de leur dernier entretien, & aux Miniſtres d'Eſpagne, leſquels avoient été ſurpris du récit qu'ils leur en avoient fait, & qu'enſuite Molina & l'Iſola avoient déſiré d'avoir une Conférenee avec eux, en préſence des Commiſſaires d'Angleterre, ce qu'ils ont accordé, & l'ont tenuë le lendemain, dans laquelle les Miniſtres d'Eſpagne ont déduit pluſieurs raiſons, pour perſuader que Meſſieurs les Etats, joints avec l'Angleterre, les doivent ſecourir contre l'invaſion que le Roi a faite dans la Flandre, contre la foi d'un Traité juré ſur les SS. Evangiles; qu'ils ajoûterent pluſieurs autres choſes ſur ce ſujet qui rendoient leur récit important; qu'ils s'attacherent ſeulement à dire, qu'ils leur répondroient mot à mot à tout ce qu'ils avoient dit aux Commiſſaires d'Angleterre, dont ils furent fort mal ſatisfaits. Voilà ce que j'ai lû en ſubſtance dans la dépêche de Monſieur de Meerman.

Le Sieur de Wit m'a ajoûté, que ledit Meerman ne déſeſpéroit pas que le Roi d'Angleterre ne pût être perſuadé d'entrer dans le même ſentiment où ils ſont pour le bien de la Paix, & Temple s'en eſt aſſez expliqué à quelques-uns des Députez qui ſont de mes amis, & qui me l'ont redit. J'ai eſtimé devoir dire à Monſieur de Wit, qu'il

ſeroit

ſeroit à propos qu'il écrivît en Angleterre à Monſieur de Meerman, de finir ces ſortes de Conférences avec les Miniſtres d'Eſpagne; qu'une ſuffiſoit pour expliquer les intentions de leurs Maîtres, & qu'il me ſembloit auſſi qu'ils devoient avoir donné avis de tout ce que deſſus à Monſieur de Ruvigny, avec qui ils ne vivoient pas avec l'ouverture de cœur & de confiance qu'ils ſont obligez de faire avec les Miniſtres du Roi, qui leur a donné en tant de rencontres des marques de ſon amitié & de ſa protection. Il m'a promis qu'il lui écriroit fortement demain ſur ces deux points, & qu'il m'aſſûroit par avance, que le Roi ſeroit content de leur procédé, & qu'ils rendroient compte de tout à Monſieur de Ruvigny. Je lui écrirai auſſi cet ordinaire pour lui en donner avis, & le prierai de m'écrire, ſi leſdits Ambaſſadeurs en uſeront de la maniére que ledit de Wit m'a promis.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 20. Janvier 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 12. Je n'ai rien à vous dire sur l'avis ridicule de la Province d'Utrecht, qui a été suivie de celle de Frise; mais vous pouvez assûrer Monsieur de Wit, par des connoissances très-certaines que le Roi a, que quand le Sieur Temple s'est avancé de dire à la Haye, que le Marquis de Castel Rodrigo est assûré de l'Angleterre & de la Suéde, si les Provinces Unies veulent entrer dans la Ligue, il a avancé en cela une chose très-fausse à l'égard de l'un ou de l'autre; cependant ledit Sieur de Wit ne pouvoit répondre audit Temple avec plus de prudence qu'il a fait, dont Sa Majesté d'ailleurs s'est senti fort obligée. Il auroit été seulement à désirer, que l'Etat n'approuvât pas le pas assez scandaleux à l'égard de cette Couronne, que l'Ambassadeur de Meerman a fait à Londres, quand il a donné les mains à s'assembler avec les Commissaires Anglois, conjointement & en la présence des Ministres de la Maison d'Autriche; car, quoique Sa Majesté sçache bien que ledit Meerman s'est contenu jusques ici à ne parler que des moyens de porter les Espagnols à la Paix, elle ne sçauroit approuver ce procédé; & par les fausses espérances que les Espagnols en conçoivent, de pou-

pouvoir porter l'Angleterre & la Hollande à une Ligue contre la France, Elle a approuvé ce que vous avez fait.

On convient ici avec vous de la vérité de ce que vous mandez, qu'on fait à Londres des diligences ſecretes, pour engager les Etats à une Ligue pour la défenſe des Païs-Bas, & quand il n'y auroit que . . . . . ſeul, qui aime les Eſpagnols, il ne manqueroit pas à jetter toûjours en avant de pareilles propoſitions; mais le Roi ſçait encore plus certainement, & à n'en pouvoir douter, que tout ce que diront toûjours là-deſſus les Anglois, ne procéde que de l'ombrage & de la crainte qu'ils ont, que les Etats ne s'uniſſent plus étroitement avec Sa Majeſté, & peut-être pour les porter à faire des pas qui deſobligent entiérement la France; & je puis ajoûter, que quand les Négociations de cette Ligue s'avanceroient à Londres, enſorte que le Roi en pût appréhender la concluſion, il a en main des moyens certains pour l'arrêter à un coup près, & en faiſant même aux Anglois le plus grand plaiſir du monde. Je ne puis pas m'expliquer davantage, mais Monſieur de Wit a trop de lumiéres pour ne pas juger & connoître aiſément que ce que je dis eſt vrai.

Je continuë toûjours à dire, & perſiſterai toûjours, que l'infaillibilité de la Paix, & même fort prompte, ne conſiſte qu'à parler vigoureuſement aux Eſpagnols, & leur faire voir leur perte certaine, s'ils refuſent l'une des deux alternatives que le Roi a offertes; d'autant plus, comme je vous l'ai déja mandé,

dé, que la plûpart des Miniſtres d'Eſpagne de dehors conſeillent à ceux de Madrid d'en accepter l'une, & ſoûtiennent eux-mêmes, que leur Monarchie n'a que cette ſeule reſſource pour ſauver les Païs-Pas.

Addition.

Le Roi a fait ôter des Regîtres du Parlement tout ce qui s'eſt fait contre ſon autorité depuis l'année 1647. juſques à la fin de l'année 1652. La Compagnie a ſans doute ſenti le coup, mais ce ne devroit-être que par la douleur de n'en avoir pas pris elle-même la Réſolution il y a long-tems, & qu'il a fallu que ce n'ait plus été qu'un effet de ſon obéïſſance.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 23. Janvier 1668.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de remontrer à Vos Seigneuries, qu'à la fin de l'année 1666. il leur préſenta pluſieurs Mémoires, à ce qu'il leur plût permettre au Vaiſſeau nommé l'Europe, apartenant à la Compagnie Occidentale de France, de ſortir de leurs Ports pour aller avec ſa cargaiſon aux Côtes de Guinée; ce qu'elles lui accorderent, avec ordre au Collége de l'Amirauté d'Amſterdam, de n'aporter aucun empêchement à ſa ſortie: Qu'au préjudice de cette permiſſion, ledit Vaiſſeau étant de retour de ce Voyage à Amſterdam, a été ſaiſi avec ſes Marchandiſes par la Compagnie d'Occident de cet Etat, ſous prétexte que ledit Vaiſſeau apartenoit (à ce qu'ils prétendoient) à des particuliers, & qu'il avoit trafiqué dans des lieux de l'obéïſſance de Vos Seigneuries, laquelle ſaiſie ayant été examinée & débattuë par devant Mrs. de la Cour de Hollande & du grand Conſeil, la choſe a été trouvée de telle nature, que la Compagnie de cet Etat a été déboutée de ſes demandes, & main-levée donnée de ſa ſaiſie par

par les Sentences de ces deux Cours de Justice, renduës après trois mois de procédures, sans qu'il y ait eu aucuns dommages & intérêts ajugez, comme il devoit bien être, à cause de l'indûë & visible vexation. Ensuite de cette main levée les Marchandises déchargées & mises dans un allége, ont été de nouveau saisies par la même Compagnie, soûtenant que par les Articles 11. *&* 12 *d'un Placart de Vos Seigneuries de l'année* 1648. *il est porté, que tous Vaisseaux allant dans les limites de l'Octroi de la Compagnie de ce Païs, qui sont tous les mêmes qu'a celle de France depuis le Cap Vert jusques à celui de Bonne Espérance, lui doivent payer le Droit de Convoi dû à Messieurs de l'Amirauté comme un Droit d'Etat, à laquelle Amirauté ledit Droit a été payé suivant ses acquits du* 4. *Octobre* 1666. *lorsqu'il sortit, sans qu'il y ait été dit aucune chose par ladite Compagnie à l'encontre, & de laquelle Amirauté l'on a pris les Passeports d'entrée au retour dudit Voyage, en date des* 5. *Septembre &* 23. *Décembre* 1667. *ce qui ne pourroit tirer à aucune suite, ni donner aucune atteinte au pouvoir du Roi dans l'Octroi qu'il a fait à ladite Compagnie de France, ledit Droit de Convoi étant un Droit d'Etat, & lequel par conséquent se payant de Souverain à Souverain, il seroit indifférent à qui on le payât, soit à l'Amirauté ou à la Compagnie, s'il lui apartient, sans un prétendu Droit de reconnoissance demandé par la Compagnie de cet Etat, à cause du Trafic prétendu fait dans les limites de leur Octroi, qui (comme il est dit ci dessus) sont les mêmes limites que ceux de la Compagnie de Fran-*

France, qui n'a jamais fait aucun Trafic dans les Terres ſujettes à la Compagnie de ce Païs, mais bien dans les lieux libres François, Anglois ou Danois, qui tous ont mêmes limites que la Compagnie de ce Païs: ce qui a été déja débattu & décidé par leſdites Sentences de débouté & de main-levée des Cours de Juſtice de Vos Seigneuries. Or comme ces frivoles ſoûtiens ſont autant de vexations, qu'apparemment cette Compagnie n'entreprend, que dans la penſée qu'elle en ſera quite pour peu de fraix, ſans aucuns dommages & intérêts, & que ce mauvais traitement eſt directement contraire à la bonne intention des Traitez de Marine de 1662. faits entre S. M. & Vos Seigneuries; Elles jugeront bien que la Compagnie Occidentale de cet Etat n'a aucune raiſon (comme il a été déja jugé) de faire conſidérer celle de France, qui eſt auſſi bien privilégiée qu'elle dans les mêmes limites ci-deſſus alléguez, comme des particuliers, au regard deſquels ont été dreſſez les Articles du Placard ſuſdit, & ainſi donner des loix aux Souverains, en leur voulant faire payer des Droits de reconnoiſſance qui ne ſont pas dûs. C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de faire déſiſter la Compagnie de cet Etat de la continuation de ſes chicanes inſuportables, de vouloir donner une explication auxdits Articles du Placard & main levée de la ſaiſie faite de ſa part le 25. Décembre dernier deſdites Marchandiſes, offrant de la part de la Compagnie Occidentale de France, de payer les Droits de Convoi pour l'entrée, comme ils ont été payez pour la ſortie, à l'Amirauté d'Amſterdam ou

à d'autres à qui ils appartiendront, étant un Droit d'Etat. S. M. attend de la justice & de l'équité de Vos Seigneuries, qu'elles feront cesser ces vexations, pouvant bien juger que si des gens étoient reçûs dans une même affaire à se servir des mêmes raisons déja décidées & jugées par la justice, pour faire une seconde saisie, il faudroit que les choses allassent à l'infini, ce qui ne seroit ni juste ni raisonnable, & que S. M. ne croit pas aussi être de l'intention de Vos Seigneuries. Outre que si une Compagnie, qui a l'Octroi de ses Souverains, étoit capable d'obliger une autre Compagnie qui a un pareil Octroi d'un autre son Souverain, à quelque Droit de reconnoissance envers elle, ce seroit s'attaquer au Souverain même, & le reduire à soûtenir les Priviléges de sa Compagnie: ce qui feroit une confusion étrange, & causeroit des suites très-fâcheuses. Donné à la Haye le vingt-troisiéme Janvier 1668.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 22. Janvier 1668.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, ayant pris depuis quelques jours la résolution de faire nous-même en personne une course le mois prochain pour une expédition de Guerre, il nous a semblé, qu'à cause de la grande relation qu'ont toûjours les actions des Armes avec les Négociations de Paix, ou pour avancer celle-ci, ou pour la reculer, la bienséance & la raison nous convient fortement à communiquer sans délai nôtre dessein & ses motifs à tous les Princes & Potentats, nos bons Amis & Alliez: & comme dans ce nombre vous tenez un rang principal, nous vous dirons en prémier lieu, que nous faisons état de partir d'ici le prémier jour du mois prochain, & d'aller dans la Franche-Comté à la tête d'un corps d'Armée, pour tâcher de nous y emparer de quelques postes. Quant aux motifs qui nous ont porté à prendre cette résolution, nous en avons eu deux principaux; le prémier, & sans doute le plus important, a été de vous donner plus de moyen par cet expédient, si nos

nos Armes y ſont heureuſes, de diſpoſer les Eſpagnols à la Paix, pour laquelle ils ont une ſi invincible averſion, qu'ils n'ont pas même voulu conſentir à la traiter, ayant déja, ou par négligence, ou artificieuſement, ſous divers prétextes laiſſé couler cinq mois d'un tems fort précieux de ſept que nous avions accordez, & qui pouvoient être employez ſi utilement, ſans vouloir convenir du lieu de l'Aſſemblée; choſe aſſez indifférente de ſoi, & ſur laquelle d'ailleurs on peut dire qu'ils n'ont pas bien pris leurs meſures, bien loin d'avancer l'accord avec nous, qui ſommes leur partie, ou avec les Médiateurs qui ont de l'intérêt à ce choix, pour leur propre commodité; car en même tems qu'ils ont fait déclarer à nôtre Saint Pere le Pape avec une fermeté & une hauteur comme des Conquérans, qu'ils ne la traiteroient jamais qu'à Rome, où à Veniſe, ou aux Pirenées, le Marquis de Caſtel-Rodrigo, muni, à ce qu'il dit, d'un Pleinpouvoir, a écrit au Miniſtre de Sadite Sainteté qui eſt ſur le Rhin, qu'il choiſit la Ville Impériale d'Aix la Chapelle, que nous avons d'abord acceptée, quoiqu'avec un doute bien raiſonnable que ledit Marquis ne ſoit deſavoüé à Madrid, n'étant gueres à croire, que la Couronne d'Eſpagne a voulu de cette ſorte impoſer à Sa Sainteté, par une ferme déclaration de ne vouloir point traiter en ces quartiers de deçà, & que dans le même tems ſon prétendu Plénipotentiaire déclare qu'il y traitera. Nous avons donc penſé, que pour réveiller nos Ennemis de leur létargie,

gie, ou dans leur procédé artificieux, & leur mieux inſpirer le déſir de la Paix, que les pertes qu'ils ont fait la Campagne paſſée n'ont pû encore leur donner ſuffiſamment; nous devions mépriſer, & pour nôtre propre Perſonne, & pour nos Troupes, toutes les rigueurs de la ſaiſon, & toutes les incommoditez d'un ſi pénible Voyage, pour les jetter, s'il eſt poſſible, par quelques nouveaux progrès de nos Armes dans un preſſant beſoin de cette Paix qu'ils rejettent avec tant d'opiniâtreté, & donner lieu au zèle que vous avez pour le repos public, d'agir auprès d'eux avec plus d'efficace & plus d'utilité pour l'avancer, & ne ſe pas hazarder & commettre aux nouveaux événemens de Guerre de la Campagne prochaine. Le ſecond motif principal que nous avons eu, regarde nôtre propre ſûreté, & partant ne peut être deſapprouvé de qui que ce ſoit, s'il veut juger équitablement des choſes: nous avons appris que l'Ambaſſadeur d'Eſgne réſidant à la Cour de Vienne, non content d'avoir porté l'Empereur à commencer au prémier jour de l'an un grand armement, ſous prétexte que tous les autres Princes de l'Empire arment auſſi; après ce prémier pas, fait ſolliciter vivement ledit Empereur, pour le porter à envoyer au printems une Armée contre nous dans le Duché de Bourgogne, pour tâcher d'y faire une diverſion de nos forces qui les empêche de pouvoir agir aux Païs-Bas; & quoique nous eſpérions que ce Miniſtre ne viendra pas

à bout de ſa Négociation, & que l'Empereur voudra inviolablement, comme nous, conſerver en ſon entier le Traité de Weſtphalie, qui a étouffé un feu qu'on n'avoit pû éteindre dans l'Empire durant trente ans, néanmoins la prudence & la bonne politique ne nous permettant pas de mépriſer tout-à-fait les menées artificieuſes dudit Ambaſſadeur d'Eſpagne, il nous a été en quelque façon indiſpenſable pour nôtre propre ſûreté, comme nous venons de dire, d'aller au devant de ce mal, pour nous en garantir, en tâchant, avant l'arrivée de la belle ſaiſon, d'occuper des poſtes dans la Franche Comté, qui ne laiſſent, ni l'entrée auſſi ouverte qu'elle pourroit être autrement dans nôtre Duché de Bourgogne, ni la commodité & les moyens de nous y venir attaquer.

Un troiſiéme motif acceſſoire que nous avons eu, quoique bien éloigné de la force & de la conſidération des deux autres, a été, pour faire connoître à toute l'Europe la ſincérité avec laquelle nous avions offert, il y a déja cinq mois, une ſuſpenſion d'Armes réciproque de toutes entrepriſes ſur les Places fortes de part & d'autre, juſqu'à la fin de Mars, & pour réprimer ſur cette matiére la pétulance du Gouverneur de Flandre, lequel empoiſonnant tout ce que nous préſentons de remédes aux maux de la Chrêtienté pour les guérir ſans délai, s'eſt fort ſatisfait ſoi-même d'écrire à divers Princes, & de faire débiter en tous lieux par ſes Emiſ-

miſſaires, que la France en cette offre ſe moquoit de tout le monde, que cette ſuſpenſion, c'étoit Dieu même qui l'avoit faite, & qu'enfin il ne voyoit pas par quelle raiſon il devoit recevoir par grace ou interpoſition, ce que le tems & la ſaiſon lui donnoit, & que la Guerre même ne lui pouvoit ôter. Et pour dire vrai, s'il avoit médité quelque entrepriſe ou ſurpriſe de nos Places à la faveur des glaces, pendant l'hyver, il auroit eu raiſon de ne ſe pas lier les mains à ne pouvoir l'exécuter: mais comme il n'y a rien paru juſqu'ici de ſa part, qu'un aſſez médiocre deſſein de ſurprendre le Châtelet, pour lequel il avoit fait des préparatifs d'échelles & de pétards à Cambrai, & qui lui a manqué, ce ſera maintenant à lui, en cas que nos Armes ſoient plus heureuſes dans la Franche-Comté, à voir comme il pourra ſe juſtifier auprès de la Reine ſa Maîtreſſe, de ce que ſa témérite ou ſon imprudence auront coûté au Roi ſon Fils, lorſqu'il a rejetté un moyen infaillible de mettre durant ſept mois toutes les Places d'Eſpagne dans une entiére ſûreté, ſe contentant, au lieu de quelque choſe plus ſolide pour le bien de la Paix, de faire des déclamations qu'il croit bien pathétiques, pour prouver aux eſprits imbécilles la juſtice qu'il y auroit de ceſſer une Cuerre entrepriſe contre un Pupille de ſix ans, de remettre (dit-il) toutes choſes au prémier Etat, & de renvoyer la déciſion des différens à un Juge compétent. Cependant, pour faire non ſeule-

ment connoître à toute la Chrêtienté, mais en convaincre le Marquis de Caſtel-Rodrigo lui-même, que dans l'expédition pour laquelle nous allons marcher, nous n'avons pas deſſein d'aporter un nouvel obſtacle à la Paix, mais plûtôt d'y faire naître des plus grandes facilitez dans l'eſprit de nos Parties, nous vous déclarons que, quelque ſuccès qu'ait nôtre courſe, & quelque avantage que nous y puiſſions remporter, ſi nous y en remportons aucuns, ce qui demeure toûjours incertain en des affaires & des deſſeins de cette nature, nous n'en prétendons pas pour cette raiſon de plus hautes, ou plus avantageuſes conditions de Paix, que celles dont nous avons offert de nous contenter juſques à la fin de Mars, c'eſt-à-dire que les Eſpagnols nous cédent en bonne forme les ſeules Conquêtes que nous fimes en trois mois de tems la Campagne derniére, ou qu'ils nous en donnent l'équivalent, en la maniére dont nous nous ſommes déja expliquez à vous, & de cette déclaration, que nous faiſons avec grande ſincérité, on en peut tirer une conſéquence infaillible (que nous eſtimons nous être honorable & fort glorieuſe,) qui eſt, que de ce Voyage, que nous allons faire avec diverſes incommoditez & fatigues, qui ne ſe peuvent éviter en cette ſaiſon, nous ne tirerons (ſi les Eſpagnols veulent profiter de nôtre bonne intention) aucun fruit, que celui de nous être appliquez à chercher des moyens plus preſſans pour les diſpoſer

à

à la Paix; puiſqu'il ſe voit que nous voulons bien renoncer par avance à toute autre ſorte d'utilité qui nous en pourroit revenir: Cependant nous prions Dieu, &c. Ecrit à Saint Germain en Laye, le vingt deuxiéme jour de Janvier 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

ſigné, LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La Suſcription étoit:

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrétien. Le 26. Janvier 1668.

SIRE,

Depuis que Vôtre Majeſté nous a fait ſçavoir ſa derniére intention, touchant la ſatisfaction qui pourroit terminer la Guerre entre elle & le Roi d'Eſpagne, nous avons ſongé continuellement, & avec application, aux moyens de la lui faire donner. Nous pouvons dire que nous avons travaillé fortement à y faire acquieſcer les Eſpagnols; mais nous y avons trouvé une ſi grande répugnance, que nous ne pouvions rien eſpérer du ſuccès, ſi nous ne voyions entrer dans les mêmes ſentimens ceux qui pouvoient ſeconder nos bons deſſeins, en prenant d'autres viſées. Nous avons enfin été aſſez heureux pour voir réüſſir nos ſoins: le Roi de la Grande Bretagne s'étant expliqué en la maniére que Vôtre Majeſté le peut déſirer pour ſon contentement, & s'étant laiſſé diſpoſer d'agir efficacement avec nous, pour porter les Eſpagnols à donner à Vôtre Majeſté ce qu'elle a demandé. C'eſt dont

dont nous avons fait part à Monſieur le Comte d'Eſtrades, & lui avons fait connoître, que préſentement nous pouvons non ſeulement continuër de travailler avec beaucoup d'apparence de ſuccès, mais auſſi que maintenant nous ne craignons point d'en répondre, & de dire, que Vôtre Majeſté peut obtenir, à ſon mot, ſans effuſion d'une ſeule goutte de ſang Chrêtien, ce qu'elle a témoigné déſirer. Nous ne doutons point qu'elle n'agrée nôtre procédé, ſi plein de marques d'affection & de zèle pour ſa gloire & pour ſon contentement, auſſi bien que pour le repos de la Chrêtienté. C'eſt, Sire, ce que nous avons jugé néceſſaire de faire ſçavoir auſſi à Vôtre Majeſté, en attendant que nous nous en expliquions plus amplement par la bouche de l'Ambaſſadeur Extraordinaire que nous ferons partir au plûtôt, pour concerter avec Elle les moyens dont il ſe faudra ſervir pour achever ce grand ouvrage avec réputation pour Vôtre Majeſté, & pour le bien & le repos de l'Univers. Nous eſtimons que nôtre vûë en tout ceci eſt ſi fort conforme à l'intention de Vôtre Majeſté, qu'il ne ſe peut qu'elle ne donne ſon agrément aux preuves que nous lui donnons de la ſincérité de la nôtre; comme nous ferons toûjours prêts de lui en donner des ſentimens reſpectueux avec leſquels nous ſommes, SIRE. A la Haye le 26. Janvier 1668.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 26. Janvier 1668.

VOus aurez vû, Monſieur, par ma derniére dépêche ce que Monſieur de Wit m'avoit fait dire ſur l'arrivée du Sieur Temple, lequel, après ſon Audience, a preſſé la concluſion d'un Traité défenſif pour toûjours. Monſieur de Wit lui a parlé en même tems d'entrer dans un engagement avec les Etats pour porter les Eſpagnols à accorder au Roi l'alternative, & qu'en cas de refus ils joigniſſent leurs Armes enſemble pour les y contraindre. Ledit Temple repartit, que le Roi ſon Maître ayant trouvé à redire à ce terme trop rude qui fut propoſé par leurs Ambaſſadeurs, il prioit qu'on en mît de plus doux, pour être plus en état de porter les Eſpagnols à donner cette ſatisfaction à Sa Majeſté. Cependant les Provinces qui avoient refuſé de ſe joindre à l'avis de la Hollande, apprenant que l'Angleterre y vouloit entrer, ſont tombées d'accord, à la reſerve de celle d'Utrecht, qui a proteſté contre; ne pouvant en conſcience, dit-elle, forcer un Roi de céder ſon bien. Après ce conſentement obtenu, on délibéra de travailler à l'inſtruction de Monſieur van Beuningen, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans cela, & il ſera en état de partir pour France

ce la ſemaine prochaine. Monſieur de Wit & les Commiſſaires travaillerent enſuite au Traité avec le Sieur Temple, & m'en communiquérent les Articles, deſquels je ne convins pas, trouvant à redire qu'ils uſoient de termes trop forts pour tirer le conſentement du Roi pour la Paix; que pareillement Sa Majeſté ne retarderoit pas d'un moment l'action de ſes armes en cas de refus par les Eſpagnols de l'alternative; & que ce qui me ſurprenoit le plus étoit, que je ne voyois pas l'engagement du Roi d'Angleterre, ni celui des Etats, à rompre effectivement contre les Eſpagnols, en cas de refus des conditions dont Sa Majeſté ſe contente.

Le Sieur de Wit me dit, que le Traité ne pouvoit être conçû autrement, tant pour y attirer le Roi d'Angleterre & le détacher de l'Eſpagne, que pour y faire conſentir les Provinces, qui en auroient toûjours arrêté la concluſion, ne ſuffiſant pas que la Hollande fût ſeule de l'avis de rompre; mais qu'on donnera ſatisfaction au Roi ſur ce point, lorſque Monſieur van Beuningen ſignera le Traité qui ſe fera à Paris avec Sa Majeſté, où les choſes ſeront ſpécifiées clairement, & où le mot de *rompre* ſera effectivement ſpécifié: mais que dans une République comme celle-ci, il faut ſe régler ſelon leur conſtitution, & prendre le tems quand il ſe trouve favorable, comme il avoit fait en cette rencontre; qu'il ſupplie le Roi d'être perſuadé que les Etats lui feront obtenir l'alternative, & que les Eſpagnols ne pourront pas réſiſter aux déclarations que les

Rois d'Angleterre, de Suéde, les Etats, les Ducs de Lunebourg & autres Princes leurs Alliez feront en même tems aux Eſpagnols, d'accorder pour le bien de la Paix l'alternative.

Je lui ai repliqué, que je demeurois ferme dans mon ſentiment, & qu'ils ſçauroient celui de Sa Majeſté par ſa réponſe à cette dépêche. Cependant ils ont ſigné le Traité, & je vous en envoye une Copie que Monſieur de Wit m'a aportée, en me confirmant, qu'il n'eût pas cru lui-même qu'on eût pû faire faire ce pas à l'Angleterre; que pour lier davantage la choſe, il a été ce matin avec le Sieur Temple ſignifier à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que la réſolution du Roi d'Angleterre & des Etats avoit été priſe, de contraindre l'Eſpagne à faire la Paix aux conditions propoſées & énoncées dans le Traité dont ils lui ont donné Copie. Il s'eſt fort emporté, & leur a dit, que le Roi ſon Maître perdra plûtôt tous ſes Etats, que de faire une pareille baſſeſſe. Il m'a ajoûté, que demain on délibérera pour envoyer des Députez à Caſtel Rodrigo, & lui faire la même Harangue, & que Temple ira de la part du Roi d'Angleterre avec leſdits Députez; qu'on écriroit par le prochain ordinaire à Madrid à l'Ambaſſadeur d'Hollande, de déclarer à la Reine & à ſon Conſeil la Réſolution que les Etats ont priſe, & qu'il n'oubliera rien de ce qu'il croira pouvoir avancer la Paix ſuivant les conditions propoſées.

Je ne croi pas que le Roi ait jamais employé plus utilement ſon argent, que celui

lui qui a été deſtribué. Si la Province d'Hollande ne fût demeurée ferme à ſon prémier avis, & que les autres Provinces eûſſent été ſéparées, comme elles ont tâché de faire, elles ſe ſeroient portées à la défenſe des Païs-Bas, ſans que Meſſieurs de Wit, van Beuningen & moi l'eûſſions pû empêcher, & c'eût été par une Réſolution tumultuaire. Les Eſpagnols avoient dans ce tems-là débité par les Villes & les Provinces une Lettre venuë d'Angleterre, qui portoit, que Monſieur de Ruvigny propoſoit au Roi d'Angleterre une Ligue offenſive & défenſive, contre tous, & particuliérement contre les Etats; que les deux Rois partageroient la Flandre; que la Zélande ſeroit pour l'Angleterre, & le Brabant pour le Roi; préſupoſant par cette Ligue de déclarer la Guerre aux Etats: il y avoit encore d'autres Articles fort impertinens. Les Villes de Hollande n'ont pas donné dans ce piége, les Provinces s'en ſont ſervi pour demeurer plus obſtinées; mais à préſent cela eſt levé, & leur artifice eſt découvert.

J'ai vû pluſieurs Députez de mes Amis en peine de la maniére dont j'ai parlé à Monſieur de Wit & à eux ſur ce Traité d'Angleterre. Je ne ſuis pas marri de les y laiſſer, afin d'en tirer autant d'avantage qu'il ſe pourra pour le Roi, lorſque le Traité que Monſieur van Beuningen doit propoſer ſe fera, & aſſûrément ils relâcheront des choſes qu'ils ne feroient pas s'ils croyoient que le Roi fût content. Je demeurerai dans le

ſentiment que je leur ai déclaré, juſques à nouvel ordre.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 26. Janvier 1668.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Meſſieurs de Wit & van Beuningen ſont venus chez moi de la part des Etats, pour me dire, qu'ils ont été ſurpris d'apprendre par lui Sieur de Wit, que je n'étois pas content du Traité qui a été fait avec le Roi d'Angleterre; qu'ils avoient ordre de m'aſſûrer, que leur intention n'a été autre que d'approuver avec ſincérité les conditions que le Roi a demandées lui-même par ſon Mémoire, & que, pour les choſes qui regardent la ſatisfaction de Sa Majeſté, ils donneront ordre à Monſieur van Beuningen de la procurer, & lui donner tous les éclairciſſemens néceſſaires pour juſtifier leur bonne & ſincére intention; que leſdits Etats ont bien voulu en aſſûrer Sa Majeſté par une Lettre que leur Ambaſſadeur lui rendra: ledit Sieur de Wit me dit de la part des Etats les mêmes raiſons qui ſont portées dans ma prémiére dépêche. Je lui répondis, que je ne changerois pas de ſentimens; que je croyois que les Etats ne devoient pas entrer dans un pareil engagement avec l'Angleterre ſans avoir ſçû auparavant l'intention de

Sa

Sa Majeſté ; que puiſque Monſieur van Beuningen devoit partir bien-tôt & ſatisfaire Sa Majeſté ſur les points qui la pourroient bleſſer, il y avoit lieu d'eſpérer par ſa bonne conduite que les affaires prendront une bonne fin, & que cependant je remerciois les Etats de la communication qu'ils me donnoient de la Lettre qu'ils écrivent au Roi.

Le Sieur de Wit m'a dit, que les Etats doivent ſigner aujourd'hui un pareil engagement à celui d'Angleterre avec le Comte de Dohna, Ambaſſadeur de Suéde, lequel doit partir demain pour l'Angleterre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 27. Janvier 1668.

JE vous adreſſe une Lettre que j'ai eſtimé à propos d'écrire aux Etats Généraux, pour leur donner part d'une expédition de Guerre pour laquelle je vais marcher moi-même le prémier jour du mois prochain, & pour leur apprendre les motifs qui m'ont porté à prendre cette réſolution dans une ſaiſon ſi rigoureuſe ; comme le principal de tous a été l'avancement de la Paix, ainſi que vous le verrez dans la même Lettre, que je fais à cette fin laiſſer à cachet volant, je ne doute pas, non ſeulement que leſdits Etats n'approuvent fort ma pen-

ſée, mais même qu'ils ne m'en faſſent de grands remercîmens, & particuliérement de la déclaration que j'ai bien voulu faire par avance, que quelque nouveaux progrès que puiſſent faire mes Armes en cette expédition, ils ne m'obligeront pas à rien changer aux conditions de Paix des deux alternatives que j'ai offertes, pourvû qu'elles ſoient acceptées par les Eſpagnols dans le tems compétent dont je me ſuis toûjours expliqué. Vous aurez beau champ de faire en cela valoir ma ſinguliére modération dans toutes les Provinces-Unies: & je veux croire qu'après cette connoiſſance qu'elles auront, elles reviendront toutes à de meilleurs ſentimens pour le bien public, & pour leur Etat en particulier, que vous me mandez que le ſont encore celles de Friſe, de Gröningue & d'Utrecht, qui voudroient tirer de moi un arbitrage & une ſuſpenſion; ce que je ne puis jamais accorder pour tant de raiſons qui ſont aiſées à juger, & d'autant plus que l'un & l'autre ſeroient contre la Paix même que l'on veut avancer.

Il y a plus de vingt jours que je n'ai reçû des nouvelles d'Angleterre, les orages de Mer ayant empêché les Paquetbots de venir à Calais; ainſi je n'ai pû encore rien ſçavoir de Londres même de ce qui ſe ſera paſſé avec le Chevalier Temple lorſqu'il y eſt arrivé, & qu'on l'a renvoyé à la Haye; mais je dirai bien que ce ſeroit un coup pour la Paix qui la rendroit infaillible & prompte, ſi le Roi de la Grande Bretagne entroit dans le même ſentiment des Etats Généraux, d'obliger

bliger les Eſpagnols à l'acceptation des deux alternatives: cependant il a été bon que le Sieur de Wit ait fait mander aux Ambaſſadeurs Meerman & Boreel, de vivre avec plus d'ouverture de cœur qu'ils n'ont fait juſques à préſent avec le Sieur de Ruvigny.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 27. Janvier 1668.

LEs derniéres nouvelles de Madrid portent, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre en partit le 5. de ce mois pour aller à Lisbonne y offrir de la part de la Reine d'Eſpagne de traiter la Paix avec le Portugal de Roi à Roi; mais le Prince Régent, qui ſera à préſent couronné Roi en l'Aſſemblée des Etats du Royaume, leſquels devoient commencer leurs Séances le 20., a écrit au Roi par le Secretaire de la Reine, qui arriva hier ici, qu'il n'accepteroit point cette offre & ne feroit point d'accommodement que conjointement avec cette Couronne, ſuivant le Traité qu'il a avec elle; que le 6. le Marquis de Caracéne mourut d'un abcès, après avoir eu deux jours auparavant la Préſidence du Conſeil de Flandre: c'étoit le ſeul Général d'Armée de ſa Nation que l'Eſpagne avoit; que le reſte de la Flote étoit arrivé heureuſement à Cadix, & qu'il ſe trouvoit de nouvelles

velles difficultez à faire partir Dom Jean d'Autriche pour paſſer aux Païs-Bas, lequel pour cela demande de nouvelles conditions, qu'il eſt mal-aiſé de lui accorder.

Il m'eſt venu entre les mains un Libelle imprimé, intitulé, *Remarques ſur le procédé de la France touchant la Négociation de la Paix*; c'eſt ſans doute une nouvelle compoſition de l'Iſola, qui eſt aſſez artificieuſement fabriquée pour faire impreſſion dans les eſprits moins ſubtils & peu informez des Peuples des Provinces-Unies. J'y ai trouvé inſéré au long le Projet d'accommodement que je vous ai adreſſé avec ma dépêche du 18. Novembre: je ne m'en ſuis pas étonné, jugeant qu'il a falu peut-être que Monſieur de Wit l'ait fait communiquer dans les Provinces, afin qu'elles puiſſent délibérer ſur ce qu'il contient, quoiqu'il auroit pû faire la même choſe ſur un extrait de la ſubſtance; mais je vous avouë que j'ai été infiniment ſurpris d'y trouver auſſi des lambeaux ou parcelles de ma même dépêche, ou peut-être de quelques autres, que l'on a mal couſu enſemble, & dont il me ſemble qu'il n'étoit nullement néceſſaire de donner des Copies à Monſieur de Wit, & encore moins à lui de les divulger, comme le ſuccès ne le juſtifie que trop; car je vous écris en toute confidence les penſées du Roi, comme un Sécrétaire d'Etat doit faire à un Ambaſſadeur, croyant que cela n'ira pas plus loin, & je trouve après trois mois mes dépêches imprimées avec des Commentaires. Nos Ennemis en prennent grand avantage, par les

cap-

captieuſes interprétations qu'ils leur donnent. Ce Libelle-là eſt fort dangereux, quand on ne s'arrêtera qu'à l'écorce; il mérite qu'on ne le laiſſe pas ſans réponſe, & ſi j'ai un moment de loiſir après le départ du Roi, je m'y appliquerai, ſous le nom néanmoins de quelques étrangers deſintéreſſez, ne voulant, ni ne devant me commettre avec un homme comme l'Iſola; mais il ne faut pas abandonner, ni la juſte cauſe du Roi, ni la ſincérité & la modération de ſon procédé, ſur lequel tous les Princes deſintéreſſez en cette Guerre devroient plûtôt toutes leurs loüanges au Roi, & de grands remercîmens, que de faire aucune réfléxion ſur des Libelles qui cherchent à taxer ſa conduite.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 2. Février 1668.

J'Ai fait rendre au Préſident de ſemaine la Lettre que V. M. a écrite aux Etats, ils m'ont envoyé des Députez enſuite, & m'ont témoigné être obligez à Vôtre Majeſté de la communication qu'elle leur a donné de ſon deſſein, & les aſſûrances que quelques Conquêtes qu'elle faſſe, elle s'en tiendra toûjours pour le bien de la Paix, aux conditions que Vôtre Majeſté a déja propoſées, qui eſt l'alternative, dont ils ſont demeurez fort ſatisfaits.

Il y a déja quelques jours que le bruit d'un Voya-

Voyage de Vôtre Majeſté avoit fort allarmé les Etats, appréhendant qu'elle ne vînt faire quelque entrepriſe en Flandre, qui eût diverti les bonnes diſpoſitions qu'ils témoignent avoir pour lui procurer l'alternative des Eſpagnols, & cela n'a pas peu aidé à conclure leur Traité avec les Anglois, ſans m'en avoir donné part qu'après la ſignature, dont je fais de grandes plaintes aux Etats. Leurs raiſons ſont, que le Roi d'Angleterre ne déſiroit pas que cela fût divulgué avant d'être fait; que me le diſant, j'aurois demandé du tems pour en donner avis à Vôtre Majeſté; que le Roi d'Angleterre de ſon côté auroit pû être diverti par les Eſpagnols de cette bonne volonté, & qu'ils auroient perdu l'occaſion d'unir les Provinces à l'avis de la Hollande, à la reſerve de celle d'Utrecht, qui n'y a pas voulu conſentir; que pour prouver combien les Etats ont été forcez de faire ce Traité avec la précipitation & le ſecret avec lequel il a été exécuté, c'eſt qu'ils ont paſſé par deſſus les formes ordinaires, & leur Traité d'union, qui eſt de ne réſoudre aucun Traité avec des Princes, qu'auparavant on ne l'ait communiqué aux Provinces; & cependant on l'a ſigné avec les Etats Généraux avant que les Provinces en ayent rien ſçû, & on leur a allégué enſuite tout ce que deſſus, pour le leur faire approuver.

Quant à leur intention, ils m'envoyerent hier des Députez pour m'aſſûrer qu'elle étoit très-ſincére; qu'ils n'auroient pas fait le Traité avec l'Angleterre, s'ils n'étoient engagez d'agir efficacement contre les Eſpa-

pagnols, en cas de refus de l'alternative; que le Roi de Suéde & les Ducs de Brunſwic ſont entrez dans le même engagement; que, pour prouver leur bonne intention pour la ſatisfaction de Vôtre Majeſté, ils firent partir hier deux Députez, pour aller trouver Caſtel Rodrigo de la part des Etats, lui ſignifier leur Réſolution, le prier d'aporter toutes ſortes de facilitez pour accorder à Vôtre Majeſté l'alternative, & qu'en cas de refus, le Roi d'Angleterre, le Roi de Suéde, les Ducs de Brunſwic, avec d'autres Alliez & eux ſe joindroient enſemble pour les y contraindre; que le Sieur Temple lui a écrit de la part du Roi ſon Maître la même choſe, & qu'ils ne voyent pas qu'il ſoit poſſible aux Eſpagnols de refuſer ce que Vôtre Majeſté a déſiré, continuant à ſe contenter de l'alternative, qui eſt le fondement, à ce qu'ils diſent, de tous leurs points. Voilà, Sire, ce qui s'eſt paſſé depuis la dépêche du 26. Janvier que j'ai faite à Monſieur de Lionne.

Mr. van Beuningen part dans quatre jours, ſans plus de délai, ſes inſtructions étant ſignées.

Après la lecture de la Lettre de Vôtre Majeſté, les Etats ont dépêché un Courier exprès aux Commiſſaires Députez vers Caſtel Rodrigo ſur l'acceptation de l'alternative, d'autant qu'il paroît, qu'il n'y a pas lieu de douter que Vôtre Majeſté ne ſe contente de l'alternative, quelque progrès qu'elle faſſe dans le Voyage qu'elle entreprendra.

Le

Le Sieur de Wit m'a confirmé que Vôtre Majeſté ſeroit contente du procédé des Etats, lorſque le Sieur van Beuningen lui auroit fait entendre toutes les particularitez du ſujet de ſa miſſion, & que les Etats lui donneroient toutes les aſſûrances qu'elle déſireroit de leurs bonnes intentions pour ce qui regarde ſes intérêts & ſon ſervice.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 2. Février 1668.

VOus avez très-grande raiſon, Monſieur, de vous plaindre de ce qui eſt arrivé touchant vôtre Dépêche du 18. Novembre, & l'événement fait voir, qu'à l'avenir il faut ſe réſoudre à ne traiter plus d'affaire avec les Etats qu'en public, puiſqu'il y a ſi peu de ſecret en tout ce qui paſſe par leurs mains.

Lorſque je reçûs vôtre dépêche du 18. Novembre, nous avions toutes les Villes de Hollande & les Provinces contre nous, cherchant à faire de tous côtez des Alliances pour s'opoſer aux deſſeins du Roi: Monſieur de Wit m'ayant déclaré, qu'il ne pouvoit pas s'aſſûrer de quatre Villes ſeulement, & que toutes les plaintes qu'il me faiſoit des deſſeins du Roi, & de ſon entrée dans la Flandre, contre les promeſſes qu'il avoit fait de ne rien entreprendre ſans le commu-

muniquer auparavant aux Etats, c'étoit par ordre ; que leſdites Villes & Provinces avoüoient, que tout ce qu'il leur diſoit pour les faire revenir, étoit de concert avec moi, nous ſervant du nom du Roi. Il me dit, après lui avoir communiqué en ſubſtance vôtre dépêche du 18. Novembre, & le Projet, qui étoit une réponſe à celui qu'il m'avoit donné de la part des Etats, qu'il étoit très-utile qu'il tirât une Copie de ladite dépêche comme elle eſt, parce qu'il n'y avoit rien qui ne ſe dût faire voir aux Députez des Villes & Provinces ; que le fruit qu'il prétendoit en tirer étoit, de leur faire voir par la réponſe, qu'il m'avoit parlé ſelon leurs ſentimens, & que ces termes de recriminations de Monſieur de Wit expliquoient clairement ; que pour les autres points de la réponſe, ils étoient tous de grande force, & propres à les faire revenir dans de meilleurs ſentimens que ceux qu'ils avoient.

Que le Projet devoit être communiqué aux Députez des affaires ſecretes, pour abolir tout-à-fait le Projet qu'il avoit donné par leur participation ; qu'il tireroit grand fruit de Députez de Villes, de tout ce qui étoit contenu dans ladite dépêche, & qu'aſſûrément ils ſeroient plus perſuadez de la netteté de ſon procédé, en voyant la réponſe, que par tout ce qu'il leur auroit pû dire.

Je lui accordai d'en tirer Copie par ces conſidérations, à condition qu'elle reſteroit en ſes mains, ce qu'il me promit ; que s'étant

tant ſervi de ladite Copie, il avoit porté la Hollande à donner un avis favorable ; que pour le Projet, il avoit été auſſi obligé de le communiquer aux Députez des Etats Généraux, pour porter les Provinces à s'y accommoder ; que ce n'eſt qu'une ſuite des conditions portées dans le Mémoire du Roi, & qui ne peuvent demeurer ſecretes étant communiquées aux Provinces ; mais que pour la Lettre, il l'avoit, laiſſée un jour à trois des Commiſſaires des affaires ſecretes, avec ſerment de n'en tirer pas Copie ; que l'un d'eux, qu'il ſoupçonne, l'a trahi, qu'il lui en a fait de grands reproches & a rompu avec lui, & il ne ſe peut pas en témoigner plus de douleur & de reſſentiment que le Sieur de Wit a fait ; car on a découvert depuis peu, que ce Perſonnage eſt entiérement gagné par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & je ne doute pas que Monſieur de Wit ne prenne l'occaſion de s'en venger, cette affaire lui étant fort ſenſible, comme elle me l'eſt auſſi, & à un point que je ne puis pas vous l'exprimer.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 3. Février 1668.

J'Ai reçû vos deux Lettres du 26. de l'autre mois, qui ont appris au Roi de grandes, ſubites & aſſez imprévûës nouveautez. Monſieur Boreel m'a auſſi envoyé la Lettre que Meſſieurs les Etats ont écrite à Sa Majeſté ſur la Convention qu'ils ont faite avec le Roi de la Grande Bretagne touchant la Paix, & dans laquelle le Comte de Dohna devoit entrer le lendemain au nom du Roi ſon Maître. Sa Majeſté ne répondra point à la Lettre des Etats qu'elle n'ait ouï Monſieur van Beuningen, lequel, par les bons ordres qu'elle eſpére qu'il aura, & par ſa bonne conduite, pourra facilement rectifier tout ce qui s'eſt paſſé en cette rencontre, enſorte que Sa Majeſté n'en puiſſe recevoir de préjudice, vû les ſincéres intentions que Sa Majeſté a pour le rétabliſſement du repos public. Du reſte, pour vous dire mon ſentiment particulier de ce qui s'eſt fait, le principal fondement m'en paroît bon & avantageux au Roi, la maniére peu agréable, & les termes de la Convention pouvoient être plus honnêtes; mais la ſuite juſtifiera ſi les intentions ont été bonnes ou mauvaiſes à l'égard de cette Couronne: en quoi Monſieur de Wit peut beaucoup

coup contribuër à continuër à donner à Sa Majeſté des marques de ſon Amitié, en laquelle elle prendra toûjours confiance, juſques à ce que nous voyions des effets qui y ſoient tout-à-fait contraires. Vous pouvez dire à Madame Flemming, que j'ai remis moi-même au Sieur Puffendorf le préſent du Roi, & qu'il s'eſt chargé de le lui faire tenir en toute ſûreté.

Le Roi a nommé pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, & ſon ſecond Plénipotentiaire pour la Négociation de la Paix, Monſieur Colbert, Maître des Requêtes, lequel partira d'ici avec la plus grande diligence qui lui ſera poſſible à Aix la Chapelle, auſſitôt qu'il aura reçû le Paſſeport que j'ai fait demander pour lui à Monſieur le Marquis de Caſtel-Rodrigo, par le Miniſtre de Sa Sainteté. Vous en donnerez, s'il vous plaît, avis à Meſſieurs les Etats, & y ajoûterez, que dès que ledit Marquis fera ſçavoir le tems auquel il voudra ſe rendre audit Aix la Chapelle, Sa Majeſté y fera auſſi trouver un des Officiers de ſa Couronne avec la qualité de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & ſon prémier Plénipotentiaire. Cependant s'il a pouvoir de ſe ſubdéléguer, comme on nous l'a fait entendre, ledit Colbert ne fera point de difficulté de négocier avec la perſonne à qui il voudra donner ſa ſubdélégation.

Sa Majeſté partit hier en bonne ſanté pour ſon expédition de Guerre dont je vous parlois dans ma précédente. Si ſes Armes ſont heureuſes, comme il y a tout ſujet de l'eſpérer, ce ſera un grand compulſoire aux Eſpa-

pagnols de donner promptement les mains à la Paix, & un bon moyen aux Etats de les y disposer.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 9. Février 1668.

J'Ai reçû la Dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du troisiéme du courant. J'ai donné avis à Messieurs les Etats du choix que le Roi a fait de Monsieur Colbert, Maître des Requêtes, pour le Traité de Paix, & qu'il partira pour Aix la Chapelle, aussi-tôt que les Passeports seront venus. Je vois ici les choses disposées pour changer l'emploi que l'on avoit destiné à Monsieur de Beverning pour Vienne, en celui de Plénipotentiaire des Etats pour aller à Aix. Comme il est à présent Bourguemaître de Torgou, douze Villes de Hollande lui ont donné leur voix pour cet emploi, & il ne faut pas douter que les six autres ne s'y conforment. J'ai fait vos complimens à Monsieur van Beuningen, qui se promet, aussi-bien que Monsieur de Wit, que le Roi sera content d'eux, & que Sa Majesté connoîtra qu'il ne s'est rien fait que pour ses avantages. Je leur ai répondu, que les effets le feront paroître, & que Sa Majesté s'attend bien d'en recevoir des preuves dans la conjoncture présente.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 10. *Février* 1668.

J'Ai reçû vos Dépêches du deuxiéme, & j'en ai déja écrit la ſubſtance au Roi, ſuivant l'ordre que Sa Majeſté m'en a laiſſé en partant. Tout ce qu'on vous a dit touchant la précipitation & le ſecret du Traité qui s'eſt fait, & cette belle raiſon qu'on vous a alléguée, qu'il n'avoit pas même été communiqué auparavant aux Provinces, ſuivant l'uſage, eſt ce qui vous donneroit plus de lieu de vous plaindre: je pourrois même vous dire juſques à un jota, comme toutes choſes s'y ſont paſſées, & d'où en eſt venu le prémier mouvement, & enſuite tout le progrès qu'il a eu; mais cela ne ſert plus de rien, & il faut attendre Monſieur van Beuningen, qui peut facilement rectifier toutes choſes, & fort à la ſatisfaction du Roi, ſelon qu'il parlera & agira: mais il me ſemble d'en voir déja un mauvais commencement, en ce qu'on ne le preſſe point de partir avec la diligence qu'il devroit, & encore plus en ce qu'on n'envoye point une perſonne expreſſe bien capable & bien intentionnée à Madrid, & qu'on s'en fie à un homme qui eſt autant Eſpagnol qu'Hollandois.

Je me ſuis étonné, je vous l'avouë, de ne trou-

trouver point dans vos Dépêches ce que je vois dans tous les avis de Hollande, & qui a été écrit aux Provinces pour les faire consentir à la levée de douze mille hommes de pied, & à l'armement de quarante-huit Vaisseaux, que l'on veut tâcher d'avoir les Troupes de Lunebourg, & qu'il a été même mis en délibération de donner des Subsides à la Suéde. Je veux croire que cela ne nous regarde point, & qu'il sera tout employé contre les Espagnols, pour les obliger à accepter l'une des deux alternatives, sur quoi néanmoins Castel Rodrigo ne s'expliquera point nettement, d'autant plus qu'il n'en a pas le pouvoir; car l'Espagne n'a jamais eu la pensée que de traiter à Rome.

Je vous prie de continuër à prendre soin de l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange. Quand les choses auront été remises au prémier état, & la nouveauté détruite, il entendra les raisons & les propositions qu'on voudra lui faire; avant cela, moi-même je ne le lui ai pas conseillé. Vous agirez, s'il vous plaît, sur ce fondement.

Vous pouvez dire de ma part confidemment à Monsieur de Wit, que je sçai de science certaine, que ni l'Angleterre, ni la Suéde, ne voudroient sincérement la Paix; & les raisons en sont aisées à juger. Cela regarde plus, ce me semble, les intérêts des Etats, à qui, dans la continuation de la Guerre, il faudroit nécessairement en soûtenir toute la depense; & la même raison me fait croire qu'ils devroient s'unir plus étroitement que jamais avec le Roi sur le su-

jet de la Paix, & attirer dans ſes ſentimens particuliers Monſieur l'Electeur de Brandebourg, la Maiſon de Brunſwic, & les Princes du Rhin, à quoi Sa Majeſté contribuëroit de ſa part ce qui dépendroit d'elle, pourvû qu'elle connût que les Etats marchent ſincérement à néceſſiter ſes Ennemis à l'accommodement, & qu'on ne lui demandât pas des choſes plus capables de le reculer que de l'avancer: car il me ſemble qu'il y a des Articles dans le Traité de la Haye, qui enſeignent aux Eſpagnols la maniére dont ils doivent ſe conduire pour tourner l'Alliance en leur faveur, en refuſant même d'accepter l'une des deux alternatives, & je ſçai que les Miniſtres d'Eſpagne en ont déja conçû de grandes eſpérances, que je veux eſpérer qui ſe trouveront fauſſes, mais pour cela il faut attendre ce que nous dira Monſieur van Beuningen.

Vous devez faire un petit reproche à Monſieur de Wit, de ce qu'il ne nous communique pas les trois Articles ſecrets de la nouvelle Alliance, & y ajoûter, que s'il ne nous trouve pas dignes de cette confidence, Sa Majeſté ſe promet de les ſçavoir bien-tôt, ſans lui avoir cette obligation.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 10. Fevrier 1668.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a nommé pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & ſon ſecond Plénipotentiaire pour la Négociation de la Paix, Monſieur Colbert, Maître des Requêtes; & qu'il partira pour ſe rendre, avec la plus grande diligence qu'il lui ſera poſſible, à Aix la Chapelle, auſſi-tôt qu'il aura reçû les Paſſeports que l'on a fait demander pour lui à Monſieur le Marquis de Caſtel-Rodrigo, & même que, dès que ledit Marquis fera ſçavoir le tems auquel il voudra ſe rendre audit lieu d'Aix, Sa Majeſté y fera auſſi trouver un des Officiers de ſa Couronne, avec la qualité de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire & ſon prémier Plénipotentiaire; & en cas que ledit Marquis ait pouvoir de ſubdéléguer, comme on l'a fait entendre, ledit Sieur Colbert ne fera point de difficulté de négocier avec la perſonne à qui il voudra donner ſa ſubdélégation: Ce qui peut faire voir de plus en plus à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté n'ou-

blie rien de ſa part de tout ce qui peut conduire plus ſûrement & plus promptement à un bien auſſi déſirable que l'eſt celui de la Paix. Donné à la Haye le 10. *Février* 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 16. *Fevrier* 1668.

J'Ai reçû, Monſieur, vôtre Dépêche du dixiéme du courant. Si vous prenez la peine de revoir la mienne du 26. du mois paſſé, vous y trouverez la propoſition qui avoit été faite aux Etats de la levée de ſix Régimens, & d'un Régiment de Dragons, leſquels devoient faire douze mille hommes. La Lettre que les Députez ont écrite aux Provinces pour avoir leur agrément, eſt une choſe qui ſe pratique ordinairement après la propoſition faite, & qui n'eſt de nulle conſéquence, & je n'ai pas cru que ce fût une choſe à vous mander, puiſqu'il faut revenir à l'avis du Conſeil d'Etat, à qui les affaires de la Milice ſont commiſes : lequel avis n'a été donné que depuis quatre jours, & porte, que l'on prendra de l'Armée de Meſſieurs les Ducs de Brunſwic ſix mille hommes, & en cas qu'ils ne puiſſent fournir un ſi grand Corps, l'on fortifiera les vieilles

veilles Compagnies de Dragons, & on donnera à lever à Monſieur le Maréchal Wurts un Régiment Allemand de ſeize Compagnies, de cent hommes chacune, & qu'on ſuppléera à ce qui manquera au nombre deſdits douze mille hommes propoſez par la levée de Compagnies particuliéres, leſquelles on incorporera dans les Régimens pour les rendre complets. Voilà Monſieur, la véritable Réſolution qui a été priſe depuis quatre jours ſeulement, ſuivant l'avis du Conſeil d'Etat; pour ce qui eſt des quarante-huit Vaiſſeaux qui devoient être équipez ſuivant le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & cet Etat, le conſentement des Provinces arriva ſeulement hier avec toutes les Ratifications, excepté celle de Friſe, parce que les Etats n'étoient pas aſſemblez. Utrecht a envoyé la ſienne, & s'eſt accommodée avec les autres: le Roi d'Angleterre a auſſi envoyé ſa Ratification par le Frere de Temple; elles ſeront échangées dans deux jours.

Je me ſuis auſſi donné l'honneur de vous écrire par ma Dépêche du 26. du paſſé, comme les Ducs de Lunebourg étoient attachez aux Etats; comme ils payent ſix mille hommes des Troupes de leurs Armées, ils ont toûjours compté là-deſſus pour les avoir à leur ſervice. Je n'ai pas différé juſques à préſent de me plaindre à Monſieur de Wit, de ce qu'il ne m'avoit pas dit ce qui étoit contenu dans les Articles ſecrets que j'ai ſçû par d'autre voye que par lui, ſans que j'en

aye pû avoir Copie. Il y a un Article qui porte, que ſi le Roi refuſe l'alternative, les Etats & leurs Alliez ſe joindront, pour l'empêcher de pouſſer plus avant ſes Conquêtes. Quand je le dis au Sieur de Wit il y a ſix jours, il me répondit, qu'il avoit refuſé de coucher cet Article dans le Traité, quoique ledit Temple l'en eût fort preſſé; mais qu'il étoit vrai qu'il étoit dans les Articles ſecrets, parce qu'il ne ſeroit pas vû en public, & que cela eſt de nulle valeur, puiſque le Roi ſe contente de l'alternative, & qu'il l'a promis encore aux Etats par ſa derniére Lettre.

Je lui repliquai, que dans les termes que les Articles du Traité ſont couchez, le Roi peut demeurer ferme ſur l'alternative, les Eſpagnols la refuſant, & avoir de leur côté tous les avantages du Traité, ſur ce que les Etats veulent obliger Sa Majeſté de ne rien entreprendre par la force de ſes Armes ſur la Flandre, ni même pouvoir recevoir les Places qui ſe rendront à elle volontairement. Ce qui donnera lieu à l'Eſpagne de refuſer l'alternative, dans l'eſpérance de broüiller le Roi avec l'Angleterre & les Etats ſur cet Article ſeul, & qui ne ſe peut accorder, comme je lui dis d'abord qu'il me communiquât le Traité; à quoi j'ajoûtois, que Sa Majeſté aura lieu de s'étonner qu'il ſoit l'auteur d'un tel Traité, après les obligations qu'il m'a dit lui-même avoir en ſon particulier à Sa Majeſté, que le procédé qu'il a tenu envers moi, qui a ſa ré-

réfléxion vers Sa Majeſté, donne lieu de ſoupçonner les bonnes intentions des Etats & les ſiennes, & d'autant plus que dans le Projet qu'il donna, il y a quelque tems, d'une Ligue, cet Article étoit couché de même qu'il l'eſt à préſent dans l'Article ſecret; & comme je lui dis que cela étoit offenſant pour le Roi, il m'aſſûra de la part des Etats, qu'ils donneroient un Ecrit à Sa Majeſté, par lequel ils l'aſſûreroient que, quoiqu'il fût refuſant des Etats, ils ne le tiendroient pas pour tel, & ne tourneroient pas leurs Armes contre lui: je repliquai que je ne voyois pas la même choſe dans ledit Article, mais ſeulement que ſi le Roi refuſe l'alternative, comme cela ſe peut, lui faiſant des propoſitions à quoi Sa Majeſté n'a jamais conſenti, il ſe voit clairement par cet Article ſecret, que les Etats & leurs Alliez tourneront leurs Armes contre Sa Majeſté. J'ajoûtai pluſieurs autres choſes auſſi fortes que celle-là, auxquelles il n'eût nulle bonne replique à me faire: ſa réponſe fut, que les effets juſtifieroient les bonnes intentions des Etats & les ſiennes; que lorſqu'il promit de la part des Etats un Ecrit, par lequel ils aſſûreroient Sa Majeſté qu'ils ne le tiendroient pas pour refuſant, ils n'avoient pas en ce tems-là les ſûretez du Roi qu'ils ont eu depuis, de ſe contenter de l'alternative; ainſi que cet accident n'eſt plus à craindre, puiſqu'ils ſont aſſûrez que le Roi la veut, & qu'ils ſont réſolus d'y forcer les Eſpagnols; ce

qu'ils feront avec toutes leurs forces, qui ne ſont pas ſi petites qu'ils n'entrent en Campagne avec vingt milie hommes de pied & cinq mille chevaux, & avec cela la jonction d'un Corps d'Infanterie Angloiſe, leſdits Etats ne doutant pas qu'ils ne ſoient en état d'aller juſques à Bruxelles, pour les forcer d'accepter les conditions que le Roi a demandées.

Il m'a dit enſuite, que Monſieur van Beuningen ayant ordre des Etats, de donner à Sa Majeſté toutes les ſûretez qu'elle déſirera, comme leſdits Etats & leſdits Anglois rompront effectivement contre leſdits Eſpagnols en cas de refus, & les attaqueront vigoureuſement dans le cœur de leur Païs, ils eſpérent que Sa Majeſté voudra bien avoir cette bonté pour eux, de ne les troubler pas dans le bon deſſein qu'ils ont de lui faire avoir l'alternative; que ſi nonobſtant leur offre Sa Majeſté vouloit agir avec ſon Armée dans la Flandre, ce ſeroit le moyen de la lui faire conquérir toute entiére: ce qui eſt contre leurs intérêts, & ce qui ſeroit capable de les porter à des extrêmitez qu'ils tâcheront d'éviter autant qu'il leur ſera poſſible. Je lui demandai la Copie des Articles ſecrets de ſon Traité avec l'Angleterre, leſquels il me refuſa, m'alléguant une méchante raiſon, qu'il avoit fait ſerment de ne les délivrer à perſonne. Je lui répondis que le Roi les auroit par d'autres voyes, ſans lui en avoir obligation.

Quant à ce que vous m'ordonnez de lui dire

dire de vôtre part, que vous ſçavez que l'Angleterre ni la Suéde ne voudront ſincérement la Paix: il m'a répondu, que, dès qu'il s'en appercevra, il me peut aſſûrer que les Etats les obligeront de s'expliquer là-deſſus, & de ſuivre les engagemens qu'ils ont pris avec eux, & qu'il veut bien me dire, que les Etats agiront ſi vigoureuſement contre les Eſpagnols, que Sa Majeſté connoîtra qu'ils n'ont rien fait qu'à bonne intention, & pour procurer la ſatisfaction que Sa Majeſté a demandée. Quant au ſujet de leur Ambaſſadeur qui eſt en Eſpagne, il avouë qu'il eſt tout à fait Eſpagnol, & qu'il a cru que de lui envoyer une Dépêche forte pour le Conſeil d'Eſpagne, où les termes déciſifs ſont portez d'accorder l'alternative au Roi, ou que leſdits Etats rompront en cas de refus, cela feroit plus d'effet que d'envoyer une perſonne expreſſe qui n'auroit pas pû exprimer ſi promptement les intentions des Etats, comme leur Lettre, qui ne peut être altérée par l'inclination Eſpagnole de leur Ambaſſadeur, lequel n'a à faire autre choſe que de la préſenter, & ſe conformer au contenu d'icelle. Les Députez des Etats qui ſont à Bruxelles écrivent, qu'ils ont eu une Conférence de quatre heures avec Caſtel Rodrigo, à qui ils ont déclaré les intentions des Etats ſur la rupture, en cas de refus de l'alternative. Il leur a répondu, qu'il n'avoit pas le pouvoir de décider une affaire de ſi grande importance, qu'il en donneroit avis

en Eſpagne, & qu'il envoyeroit un Subdélégué avec pouvoir à Aix, pour traiter avec celui que le Roi y envoyeroit. Leſdits Députez écrivent, qu'il s'eſt fort emporté contre la France, d'avoir rompu contre la foi des Traitez. Ils marquent, qu'ils ne croyent pas, que ledit Caſtel Rodrigo puiſſe refuſer l'alternative, vû le peu de préparatifs qu'il y a en Flandre pour ſe défendre.

Monſieur Wurts eſt à la Haye depuis trois jours, & a prêté le Serment de Maréchal de Camp Général; le Prince Maurice le traita hier, où Monſieur le Prince d'Orange, Monſieur de Wit & les hauts Officiers étoient. Monſieur van Zuylichem eſt allé à la Campagne pour les affaires de ſon Maître, & il ne manquera pas de lui parler de nôtre part, ainſi que vous me l'ordonnez, pour l'affaire de Monſieur l'Evêque d'Orange: il ne tiendra pas à mes ſollicitations qu'elle ne ſe termine ainſi que vous & lui déſirez. Monſieur van Beuningen eſt parti il y a quatre jours ſans équipage, pour aller plus vîte: il témoigne fort déſirer la Paix, & aura impatience de revenir, pour joüir de la charge de Bourguemaître Régent d'Amſterdam, qui lui eſt reſervée à ſon retour; comme il m'a paru avoir créance en vous, je ne doute pas que vous ne rectifiïez tout ce qui s'eſt paſſé ici, & que vous ne faſſiez réfléxion ſur l'avantage que le Roi retirera de faire la Paix avec l'alternative; car pour le mauvais procédé de ces gens-ici, il a de quoi leur en faire tâter au double, & avec ſûreté, la

Paix

Paix étant faite. Je connois leur foible auſſi-bien que perſonne, & par où il les faut prendre quand le Roi ſera dans cette volonté; mais ce n'eſt pas à préſent le tems. Je ne vous dis rien du procédé des Anglois, vous le devez mieux connoître que moi par tout ce qui s'eſt paſſé.

Monſieur de Wit m'a dit, que les Etats avoient fait leurs diligences pour attirer à eux Monſieur l'Electeur de Brandebourg, la Maiſon de Brunſwic avec les Princes du Rhin, & les faire tomber dans leurs ſentimens de contenter le Roi ſur l'alternative, & que, comme ils ne s'uniſſent que pour travailler tous pour cette fin-là, il trouve que Sa Majeſté feroit bien de les ménager auſſi de ſon côté pour cet effet.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 17. Février 1668.

J'Ai reçû vos Dépêches du deuxiéme. Il me ſemble que Monſieur van Beuningen tarde beaucoup à partir; cependant nous ſommes preſſez du tems, mais il arrivera toûjours aſſez-tôt, pourvû qu'il aporte de quoi rendre le Roi content de la conduite de Meſſieurs les Etats, comme lui-même & Monſieur de Wit vous en ont donné ſouvent leur parole: vous pouvez y correſpondre en les aſſûrant, que ſi les Etats veulent entrer en raiſon, ils ſeront également ſatisfaits du procédé de Sa Majeſté, qui veut ſincérement la Paix, & qui aura ſeulement peine à accorder les choſes qui la peuvent davantage reculer du côté des Eſpagnols.

Béſançon & Salins ont été emportez avant l'arrivée de Sa Majeſté, qui eſt préſentement attachée au Siége de Dole. Si cette Place ſe prend, comme je l'eſpére, & Gray auſſi enſuite, le Roi ſe trouvera en poſſeſſion de toute la Province, que les Eſpagnols en ce cas ne devront plus avoir tant de peine de céder pour le bien de la Paix, & alors il ne s'agira plus que de Cambray, d'Aire & Saint Omer, que le Roi n'aura pas, & il faudra voir ſi nos Ennemis aimeront mieux ces trois Places-là, qui ne leur ſont d'aucune utilité,

que

que de recevoir en échange Charleroy démoli, Tournay, Lille, Courtray, Oudenarde, Ath, Binche & le Fort de Vandernat, qui a été pris depuis peu; c'eſt-à-dire, nous donner ſeulement de quoi couvrir nos frontiéres, & nous renvoyer en France du cœur de leur Païs où nous nous trouvons incarnez. Je ſuis aſſûré que ſi Monſieur de Wit fait réfléxion à cela, il trouvera qu'on ne pouvoit jamais faire une choſe plus utile pour l'avancement de la Paix, que l'expédition de Guerre que Sa Majeſté a pris la réſolution de faire malgré toute la rigueur de la ſaiſon.

Je viens de recevoir un avis de Bruxelles, & de bon lieu, qui porte, que dans l'Ecrit que les Députez des Etats ont préſenté au Marquis de Caſtel Rodrigo, il y a un Article, qu'on lui propoſe la Trêve que le Roi lui avoit offerte juſques à la fin de Mars, & preſſe ledit Marquis de l'accepter.

Si cela eſt vrai, comme je n'en puis pas douter, je ne ſçai pas comment Monſieur de Wit ſe défendra avec vous de n'avoir point eu en cela une mauvaiſe intention contre nous, ayant comme voulu donner lieu au Marquis de Caſtel Rodrigo, d'accepter la Trêve comme dans un tems auquel Sa Majeſté s'étoit déja pleinement dégagée envers tous les Princes de l'Europe de l'offre qu'il en avoit faite, après avoir vû que les Eſpagnols s'en ſont toûjours moquez, & Meſſieurs les Etats la renouvellent comme ſubſiſtant encore, lorſqu'ils ſçavent que Sa Majeſté eſt allée à une expédition de

Guerre,

Guerre, afin, ce me ſemble, que ledit Marquis y conſentant aujourd'hui, on puiſſe faire tomber ſur Sa Majeſté une eſpéce de manquement de parole, quand elle refuſera d'y conſentir, comme elle le refuſera très certainement. Il eſt encore à conſidérer, que Sa Majeſté n'a jamais offert une Trêve, abſolument parlant, comme fait ledit Ecrit, mais bien une ſuſpenſion d'entrepriſes ſur les Places fortes, qui eſt une choſe bien différente; en ſecond lieu, que le Roi l'a propoſée dès le mois de Septembre, & les Etats en font parler au huitiéme de Février à nos Parties, lorſque cinq mois devant, elles s'en ſont publiquement moqué, & nous avons la Copie de la Réponſe que Caſtel Rodrigo fit à Monſieur l'Electeur de Cologne, il y a déja long-tems, où il en parle en termes de raillerie, comme d'une offre qui ſe pouvoit faire en Turquie, & où il conclut, qu'ils n'ont aucun beſoin de recevoir par grace, accord, ou interpoſition, une ſuſpenſion que Dieu lui-même & l'hyver ont faite, & que la Guerre même ne ſçauroit leur ôter. Je vous avoüe que ce procédé ne me fait concevoir rien de bon de ce que Monſieur van Beuningen nous aporte.

En l'abſence du Roi je n'ai pû faire autre choſe ſur la Lettre que vous écrivez à Sa Majeſté, touchant l'arrêt que vous déſirez, ſi ce n'eſt d'en conférer avec Mr. le Tellier, de qui Sadite Majeſté auroit pris le ſeul avis, ſi elle étoit ici, & il a trouvé à propos que je vous mandaſſe, que ſon ſentiment ſeroit, qu'il eſt très-juſte de vous aider autant qu'il

ſe

ſe peut, mais que pour prendre la réſolution que vous ſouhaitez, il eſt indiſpenſable de voir les arrêts dont vous vous plaignez, & dont la teneur fera connoître la conduite qu'il faut tenir pour vous ſecourir; que le nouveau que vous demandez ne ſçauroit être expédié en l'abſence de Sa Majeſté, & qu'il ſera bon qu'à ſon arrivée, vous nous faſſiez remettre ceux dont vous vous plaignez, avec un Mémoire de toute l'affaire, afin que Sa Majeſté puiſſe ordonner avec connoiſſance l'arrêt que vous déſirez.

Depuis ma Lettre écrite, deux Couriers particuliers, dépêchez, l'un, par le Marquis de Villeroy, & l'autre de Dijon, nous aportent la nouvelle de la priſe de Dole, arrivée le treiziéme, après un Logement fait ſur la demi-lune la nuit précédente, où trois cens Soldats ont été tuez, ſix Capitaines d'Infanterie bleſſez, & le Chevalier de Fourilles tué, & qu'auſſi-tôt après Sa Majeſté a marché pour aller prendre encore Gray, qui eſt la ſeule Place qui reſtoit aux Eſpagnols dans la Province, dont elle ſe ſera miſe en paiſible poſſeſſion en moins de dix jours de tems, dans une ſaiſon aſſez rude.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 23. Février 1668.

J'Ai appris, Monſieur, avec beaucoup de joye par vôtre Dépêche du 17. du courant, la bonne nouvelle de la priſe de Dole, de Salins & de Béſançon, & qu'il ne reſtoit plus que Gray, où le Roi alloit en perſonne. J'ai donné part de cet heureux ſuccès à Meſſieurs les Etats, qui ont député Monſieur de Wit vers moi, pour me témoigner la joye qu'ils reçoivent de cette Conquête, eſpérant qu'elle avancera la Paix, en faiſant connoître aux Eſpagnols la néceſſité où ils ſont d'accorder promptement l'alternative. Je lui parlai enſuite touchant ce qui eſt marqué dans vôtre Dépêche, de la propoſition que les Députez des Etats ont faite à Caſtel Rodrigo, d'une ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de Mars, comme ſi le Roi y conſentoit; qu'il ſçait bien que Sa Majeſté s'eſt dégagée de ſa parole, il y a plus de ſix ſemaines; qu'elle en a donné avis aux Princes de l'Empire; & que moi-même je le lui ai dit de la part du Roi, afin qu'il ne fût pas ſurpris ſi quelque expédition de Guerre arrivoit; qu'on ne peut pas imputer au Roi d'avoir manqué à ſa parole; que j'avois ſujet de me plaindre de ce que

les

les Députez des Etats n'avoient pas expliqué la ſuſpenſion d'Armes en la forme que le Roi la propoſe, qui eſt une ſuſpenſion d'entrepriſes ſur les Places fortes, qui eſt une choſe bien différente; que cela joint à la dureté qu'il a euë de me refuſer la Copie des Articles ſecrets, dont je ſçai la teneur, ſur la rupture que les Etats doivent faire contre le Roi en cas qu'il refuſe l'alternative, à quoi ils s'obligent, ſur la renonciation & ſur le point de Portugal; que tout ce procédé me fait mal juger du ſuccès du Voyage de Monſieur van Beuningen. Il me répondit, qu'il étoit vrai que leurs Députez avoient eu ordre de propoſer à Caſtel Rodrigo une ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de Mars, mais qu'ils n'avoient pas dit que le Roi y conſentit; ainſi quelque acceptation que faſſe ledit Rodrigo de ladite ſuſpenſion, elle n'engagera le Roi à rien, & il ne peut être taxé de perſonne d'avoir manqué à ſa parole, quelque expédition qu'il faſſe, parce qu'il n'a pas promis ce que nous demandons; mais qu'il eſt du devoir d'un Médiateur de diſpoſer les affaires enſorte qu'elles puiſſent réüſſir. Enſorte que le deſſein de Meſſieurs les Etats a été, de faire accepter, s'il ſe peut, la ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de Mars, ſi on ne le peut juſques à la fin de May, & d'obtenir l'alternative, ne doutant pas que ſi les Etats & le Roi d'Angleterre enſemble peuvent diſpoſer les Eſpagnols d'en paſſer par-là, le Roi n'ait la complaiſance, pour le bien d'une Paix aſſûrée,

de

de ſe conformer aux priéres de ſes Alliez, pour recevoir la ſuſpenſion d'Armes en la forme que Monſieur van Beuningen lui demandera, & de la prolonger juſques au mois de May, & dautant plus que ledit van Beuningen a ordre de donner à Sa Majeſté toutes les ſûretez qu'elle lui demandera, pour lui rendre la Paix ſûre aux mêmes conditions de l'alternative.

Quant à la plainte que je lui ai réïtéré de m'avoir célé les Articles ſecrets, & ne m'en avoir pas donné Copie; il m'a dit encore, que le Roi n'a aucun préjudice dans tout ce qui s'eſt fait; que le Roi d'Angleterre n'a pas voulu ſigner le Traité, que les Etats auparavant ne lui ayent été garans que le Roi ſe contenteroit de l'alternative; que toutes les garanties s'expliquent en la même façon qu'ils ont fait là-deſſus; que les Etats ne l'ont pas voulu inſérer dans le Traité, parce qu'il eſt connu de tout le monde, & que ces termes pourroient avoir des interprétations dans le public, qui pourroient altérer la bonne intelligence qui eſt entre le Roi & les Etats; mais que n'étant couché que dans un Article ſecret, ſervant de garantie d'une choſe qui ne peut jamais arriver, puiſqu'ils ſont aſſûrez que le Roi veut l'alternative, & qu'ils ont fait ſerment de ne le montrer pas, il ne comprend pas bien pourquoi je me plains de ſon procédé; qu'il ajoûtoit, que les autres points portez par les Articles ſecrets, qui ſont la renonciation, & le Traité de Portugal, ſont couchez dans

les

les mêmes termes de la Conférence, que lui Sieur de Wit eut avec le Prince Guillaume de Furſtenberg, dont il vous envoya un Projet étant à la Haye. Il me pria enſuite de vous aſſûrer, que ſes intentions ſont fort bonnes, que les effets nous le feront connoître, & me donna la Copie de la Lettre de Caſtel Rodrigo aux Etats, & l'Extrait de celle de leurs Députez. Depuis la prémiére Conférence, je lui fis remarquer, comme vous aviez bien jugé de ce que Caſtel Rodrigo feroit, puiſqu'il répond comme ſi le Roi avoit accepté la ſuſpenſion d'Armes, & qu'il ne manquera pas de s'en ſervir comme ſi Sa Majeſté manquoit à ſa parole, & que même il répond d'une maniére différente à ce que les Députez mandent lui avoir parlé, & qu'il me ſembloit qu'il ſeroit à propos d'envoyer de nouveaux ordres auxdits Députez, afin de dire à Caſtel Rodrigo, que voyant qu'il n'avoit pas compris l'intention de leurs Maîtres, & qu'il ſe ſert dans ſa Lettre de termes équivoques, ils ont ordre de lui dire, qu'il ait à ſe réſoudre promptemen d'accepter l'alternative, ou bien ſe préparer à la rupture des Etats & de l'Angleterre contre le Roi d'Eſpagne. Je lui ajoûtai, que le Sieur Temple ayant échangé les ratifications, & ſigné le Traité de Commerce ſéparément du Traité défenſif, il n'avoit plus rien à faire à la Haye; que le Roi d'Angleterre ayant bonne intention de contribuër à la Paix, & s'y étant engagé à Meſſieurs les Etats, il étoit tems qu'il fît les

mêmes

mêmes diligences & déclarations vers Caſtel Rodrigo que les Etats faiſoient par leurs Députez, & que ce ſeroit auſſi le moyen de juger ſi le Roi d'Angleterre agiſſoit ſincérement pour le bien de la Paix, & aux Etats de ſe détromper, ſi la conduite dudit Roi n'étoit pas telle qu'il leur a promis.

Le Sieur de Wit approuva ma penſée, & me pria d'en parler aux Députez de la Hollande qui ſont réſidans à la Haye, & qu'il agiroit de ſon côté pour le même deſſein. Il ne ſe peut pas mieux agir qu'ils ont fait. Ils porterent hier leurs avis de la part de la Province de Hollande aux Etats Généraux, qu'il faloit donner ordre à leurs Députez à Bruxelles, de repréſenter à Caſtel-Rodrigo, que ſa Lettre ne parloit pas nettement, qu'il falloit ſe réſoudre d'accepter promptement l'alternative, ou bien qu'ils rompoient contre le Roi d'Eſpagne, & preſſer Monſieur Temple de partir incontinent pour Bruxelles, pour ſignifier à Caſtel Rodrigo, que le Roi d'Angleterre rompra contre l'Eſpagne s'il n'accepte l'alternative. Les Etats Généraux ſe ſont conformez à l'avis de la Hollande, & Monſieur de Wit fut hier trouver de leur part Monſieur Temple, pour le prier de partir & d'agir vigoureuſement de la part de ſon Maître en cette rencontre. Il lui a répondu qu'il le feroit, & qu'il en avoit un ordre exprès, & pour hâter ſon voyage, les Etats lui ont donné un Jacht juſques à Anvers. Il eſt parti aujourd'hui à midi, avec le Courier que les Etats ont dépêché à leurs Dé-

Députez à Bruxelles, avec ordre de parler à Caſtel Rodrigo, ainſi que je marque ci deſſus.

Vous verrez la priére que les Etats me font pour obtenir un Paſſeport du Roi, pour un Courier que Caſtel Rodrigo doit envoyer en Eſpagne, pour avoir une prompte réſolution ſur toutes ces affaires: Monſieur van Beuningen vous en doit parler.

Je dois vous dire, qu'il ne ſe peut mieux agir que la Hollande fait, ſur l'avis que vous m'avez donné, que l'Angleterre & la Suéde n'étoient pas trop portez à contribuër à la Paix. J'ai eſtimé le devoir faire ſçavoir confidemment aux Députez des Villes, afin qu'ils fûſſent préparez à bien agir, en cas qu'il ſe paſſât quelque choſe ſur ce ſujet. Ils m'ont tous vû & m'ont aſſûré, que dès qu'ils s'apercevront que l'Angleterre biaiſera, & ne tiendra pas ce qu'elle a promis pour faire accorder au Roi l'alternative, la Hollande ſera la prémiére à rompre toutes meſures avec l'Angleterre, & que ſon avis ſera de conſerver toûjours, & par préférence à toutes choſes, l'amitié du Roi; & je dois vous dire que Monſieur de Wit même a été ſurpris de voir avec quelle chaleur & promptitude la Hollande a porté ſon avis aux Etats Généraux, pour envoyer de nouveaux ordres à leurs Députez, & pour obliger le Sieur Temple de partir pour Bruxelles.

Monſieur de Wit m'a dit confidemment, qu'il a ſçû du Baron de Brigueis, que les Eſpagnols accepteront l'alternative des Places

ces que le Roi a conquiſes, & qu'ils ne conſentiront jamais de changer Cambrai, Aire & Saint Omer; & que comme il s'apperçoit que le voiſinage du Roi eſt ce qui donne le plus d'ombrage aux Etats, n'étant pas bien aiſe d'avoir un Monarque ſi puiſſant leur Voiſin, & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût une Barriére entre deux qui raſſurât les eſprits, il lui étoit venu en penſée, que les Eſpagnols faiſant le choix de l'alternative des Places conquiſes la Campagne derniére, ainſi que le Roi s'en explique par ſon Projet, ſi le Roi agrééroit de garder la Franche-Comté, qui étoit d'une plus grande conſidération pour la France que ces Places, & que ce ſeroit auſſi donner une ſatisfaction très grande aux Etats & à tous le Peuple, d'entendre à un tel échange, qu'on leur feroit valoir pour les lier davantage à la France, & leur ôter tous les ombrages, à quoi les Peuples ſont fort enclins; que ſi le Roi étoit diſpoſé d'y entendre, il ſe feroit fort d'agir du côté des Eſpagnols ſi vigoureuſement, qu'ils auroient peine de s'en défendre, mais qu'il ne tentera rien ſans ſçavoir auparavant les ſentimens du Roi là-deſſus; que quand il conſidére la ſituation de la Franche-Comté contiguë à la Bourgogne, & qui donne une grande & facile communication à l'Alſace, il ne peut aſſez eſtimer cette Conquête, comme auſſi de voir que conſervant Lille, Doüay, Armentiéres, Bergue & Furnes, c'eſt avoir une belle

belle & considérable Frontiére. Je lui répondis que la Franche-Comté étoit conquise par le refus que les Espagnols avoient fait des propositions de la Paix que Sa Majesté a faites dès le mois de Septembre, dont ils se sont moquez ; que je croyois que le chemin le plus court pour l'accommodement seroit d'accorder Cambrai, Aire & Saint Omer, qui sont les trois Places qui restent, & que cette alternative seroit plus facile à exécuter, & plus avantageuse pour ôter tous les ombrages que les Etats reçoivent du voisinage du Roi, & de sa grande puissance; que le plus avantageux pour les Etats seroit de nous renvoyer en France, comme il arriveroit en cas que les Espagnols nous cédassent Cambrai, Aire & Saint Omer, & on leur rendroit pour ces trois Places en échange Charleroi, Doüai, Tournai, Lille, Courtrai, Oudenarde, Ath, Binches, & le Fort de Vandernat. Il me répondit qu'il le souhaiteroit, mais que les Espagnols aimant mieux céder l'alternative des Places conquises la Campagne derniére, & le Roi s'étant expliqué par sa derniére Lettre, que ce qu'il prendroit dans le Voyage qu'il alloit faire n'aporteroit aucun changement à l'alternative, il estimoit que l'échange qu'il propose seroit plus avantageux pour le Roi, que de rendre la Franche-Comté, & garder ses Conquêtes en Flandre.

Depuis l'avis qui a été porté aux Etats Généraux de la part du Conseil d'Etat, pour

la forme de lever douze mille hommes, il n'a été rien réſolu: les Provinces ont été en conteſtation ſur l'envoi d'un Gentilhomme vers les Ducs de Brunſwic, pour avoir ſix mille hommes de leurs Troupes: pluſieurs ont été propoſez, mais juſques à préſent aucun n'a été accepté. On croit même que les Etats ne trouveront pas trop de facilité du côté de ces Princes, s'ils ne donnent de l'argent pour lever un pareil nombre d'hommes, le deſſein des Etats n'étant que de les payer pour trois mois de Campagne, & épargner la levée. Il n'y a non plus rien d'avancé pour la levée des mille Dragons; & pour le reſte des Troupes qui doivent rendre complets les douze mille hommes, ſi on ne prend des réſolutions plus fortes là-deſſus que celles qui ont paru juſques à préſent, je ne crois pas que ces Troupes ſoient prêtes pour la Campagne prochaine. Il ſe parle peu à préſent de l'Ambaſſade de Monſieur le Prince Maurice près de l'Empereur. Je ſçai que Monſieur de Beverning eſt deſtiné pour aller à Aix la Chapelle de la part de Meſſieurs les Etats.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 24. Février 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du ſeiziéme, qui contient d'une part d'aſſez mauvaiſes excuſes que Monſieur de Wit vous a données; mais d'autre, d'aſſez bonnes choſes qu'il vous a dites, pourvû que les effets s'y trouvent conformes, & pour cela il faut néceſſairement attendre l'arrivée de Monſieur van Beuningen, & qu'il ſe ſoit expliqué des ordres dont il eſt chargé. Ce que je puis dire par avance, c'eſt que je ne crois pas que le Roi ſoit d'humeur à ſe laiſſer faire la barbe à contrepoil par qui que ce ſoit: ſes intentions ſont bonnes, fermes & conſtantes pour la Paix, les conditions qu'il demande ſont modérées, le tout eſt qu'elles ſoient acceptées dans le tems, ou que les Eſpagnols les refuſant, la Ligue ne perde pas de tems à les y forcer. Je n'aurai pas ouï parler demi heure Mr. van Beuningen, que je ne croye pouvoir dire ſi nous aurons Paix ou Guerre; le principal, eſt que vraiſemblablement nous n'aurons plus rien à craindre du côté d'Allemagne, ni pour la Bourgogne, ni pour l'Alſace; car il me ſemble que par la Conquête de la Franche Comté, tous les paſſages, depuis

le bas jusques au haut Rhin, sont assez bien bouchez; & cela étant, nous aurons l'Armée de Monsieur le Prince libre à opposer à ceux qui nous voudroient faire du mal. Le Roi ne désire pas, à moins d'en avoir de lui un ordre exprès, que vous donniez jamais aucun extrait de mes dépêches au lieu où vous êtes, non pas même d'un seul Article; & à dire vrai, il n'y a pas grand plaisir de les voir imprimées trois jours après.

A l'heure que je vous écris, nous attendons Sa Majesté aujourd'hui ou demain, Gray s'est rendu aussi-bien que Dole, & Joux aussi, qui est le seul passage pour les chariots qu'il y ait de la Franche-Comté dans la Suisse. Enfin une Province où il y a 36. Villes fermées, & entre elles quatre Places fortes, & plusieurs Châteaux, a été emportée par Sa Majesté au mois de Février en quinze jours de tems, car ses Armes y entrerent le quatriéme, & Sa Majesté entra dans Gray le dix-neuviéme, qui étoit la derniére Place qui lui restoit à prendre; & tout cela sans que le Canon ait joüé, ni qu'il y ait eu assez de tems ni de besoin pour le mettre en batterie. Elle pourra maintenant joüir de ce Païs-là, aussi paisiblement que de Saint Denis & Joux, où le Marquis d'Yenne, Gouverneur du Païs s'étant retiré, a été attaqué par Monsieur de Noisy, avec 94. Hommes de pied & vingt Chevaux, ledit Sieur de Noisy l'a obligé à capituler & à la rendre; & à dire vrai, tout ce qui est arrivé passe l'imagination, & le Ciel fait bien voir qu'il pro-

protége visiblement la juste cause & les bonnes intentions de nôtre Maître.

Nôtre Faiseur de libelles, Monsieur de l'Isola, est maintenant sous nôtre patte pour sa Charge, & pour tous ses biens qui sont dans la Franche-Comté. Il nous battoit ci-devant touchant la seconde alternative, sur ce que l'Espagne ne devoit ou ne pouvoit jamais se résoudre à céder toute une Province qu'elle n'avoit point perduë; Dieu & le Roi viennent de lui retrancher la force de son argument, & toute la Paix jusques à la fin de Mars ne tient plus qu'à Cambrai, Aire & Saint Omer, pour lesquelles trois Places nous avons le double à restituer en valeur, & le quadruple en situation. Personne ne niera cette vérité, quand il fera réfléxion que jusques à la fin de Mars, le Roi a offert de rendre Charleroi démoli, Ath, Oudenarde, Tournai, Lille, Armentiéres, & Courtrai, c'est-à-dire, des Places qui nous incarnent dans les entrailles du Païs, pour nous laisser renvoyer à nôtre simple frontiére; car Cambrai ne fait rien pour nous que nous couvrir un peu mieux, pendant qu'ils demeurent couverts de leur côté par Bouchain, Valenciennes, Condé, Saint Guillain & Mons; & pour Aire & Saint Omer, elles ne feront que nous arrondir, & sauver les Contributions du Boulonnois & de la Picardie en cas de Guerre, puisque nous avons déja d'autres Places plus avancées dans leur Païs, comme Belline & Saint Venant. Quand je vous ai mandé que l'Angleterre & la

Suéde ne ſouhaitoient pas ſincérement la Paix, il faut encore faire là-deſſus une diſtinction. Il eſt certain que l'Angleterre voudroit bien voir continuër la Guerre entre la France & l'Eſpagne, pourvû qu'elle n'y prît point de part, & les raiſons en ſont aiſées à juger; mais s'il lui faut entrer dans le branle, & danſer comme nous autres, je croi qu'elle aimera mieux que nous nous accommodions: & quand Monſieur de Wit agira ſur ces deux fondemens, je croi qu'il ne ſe trompera point, & ne courra pas riſque de prendre de fauſſes meſures; comme au contraire je croi qu'il les prendroit très-fauſſes, ſi ſes Maîtres prenant la réſolution de ſe déclarer ouvertement contre le Roi, il attendoit de grandes choſes de l'Angleterre, & ne ſe réſolvoit à ſoûtenir ſeul les Eſpagnols des forces & de l'argent de ſes Maîtres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 27. Février 1668.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que leur ayant expoſé par ſon Mémoire aſſez ample du 23. Janvier dernier, la ſuite des vexations qu'exerçoit la Compagnie des Indes Occidentales de cet Etat, à l'endroit de celle de France, par une ſeconde ſaiſie qu'elle fit des Marchandiſes du Vaiſſeau l'Europe, lorſqu'elle venoit d'être déboutée d'une prémiére par les Sentences de Meſſieurs de la Cour de Hollande & du grand Conſeil, il leur plût ordonner que ledit Mémoire ſeroit communiqué à ladite Compagnie, pour dire les cauſes & les raiſons de cette ſeconde ſaiſie; elle les a dites, & là-deſſus l'affaire a été renvoyée à Monſieur van Ommeren, ſur le raport duquel Vos Seigneuries l'ont renvoyé à Meſſieurs du grand Conſeil, & ſur leur réponſe elle l'a été derechef par devant la Juſtice ordinaire & compétente d'Amſterdam, qui eſt l'Amirauté dudit lieu, par leur Réſolution du 23. de ce mois ci attachée. Or, comme le ſujet de cette ſeconde ſaiſie a été prémiérement, pour avoir le Droit de Convoi qu'elle prétend ſur l'Amirauté d'Am-

ſterdam dans ces ſortes de Voyages, laquelle ſaiſie elle auroit faite de ſon autorité privée, ſans demander permiſſion à aucun Juge, ainſi que la copie ci-attachée le juſtifie, la Compagnie de France, pour ne pas payer deux fois ledit Droit de Convoi, ſe ſeroit adreſſée à l'Amirauté, où à ſon retour elle auroit pris ſes Paſſeports & permiſſions de décharger ci-attachez, pour avoir ſon conſentement de payer à ladite Compagnie, qui voyant qu'elle étoit mal fondée, & que lorſque ledit Vaiſſeau partit, il avoit payé à l'Amirauté ledit Droit de Convoi ſuivant les acquits ci-joints, ſans qu'elle y ait contredit, ſe ſeroit aviſée de demander un Droit de reconnoiſſance, dû ſeulement, ſuivant l'eſprit du Placart de Vos Seigneuries de l'an 1648., *par les Particuliers, & non par une Compagnie octroyée par un Souverain qui a les mêmes Octrois, Priviléges & Limites que celle de Vos Seigneuries, qu'elle prétend lui être dû, & auquel elle veut aſſujettir celle de France en vertu du* 12. *Article dudit Placart de* 1648., *& que l'explication dudit Placart fait la déciſion de la prétenſion de ladite Compagnie; ledit Ambaſſadeur a ordre exprès du Roi ſon Maître, de les prier de vouloir donner elles-mêmes cette explication, d'autant plus que la Compagnie de cet Etat ayant déja intenté ſon action là-deſſus par devant l'Amirauté d'Amſterdam, ceux de ce Collége-là ſe ſont excuſez d'en prendre connoiſſance, diſant que, s'agiſſant de l'explication d'un Placart, il faut que ce ſoit le Souverain même qui l'a fait, qui la donne, quand il s'y rencontre quelque difficulté, & non autre; joint que ce renvoi à l'Amirauté ſemble fa-*

favoriſer les chicaneries de cette Compagnie, qui, ſur des appels ou autrement, meneroit à l'infini une affaire qui peut être terminée facilement, & qui étant de la nature dont elle eſt, doit en bonne juſtice être promptement expédiée, au lieu de la faire languir, comme elle fait depuis cinq mois entiers. Ledit Ambaſſadeur n'a rien de plus à dire là-deſſus à Vos Seigneuries, que ce qui eſt contenu dans ſondit Mémoire du 23. Janvier, & dans le préſent il ſe ſent obligé ſeulement, & pour le ſervice du Roi ſon Maître, & pour celui même de Vos Seigneuries, de leur repréſenter auſſi vivement qu'il lui eſt poſſible, que S. M. voit tous les détours que l'on a donnez à cette affaire comme un mauvais traitement affecté, dont elle eſt fort indignée. Sur quoi Vos Seigneuries peuvent faire leurs ſérieuſe réfléxions, & y aporter les remédes que leur prudence leur ſuggérera, qui ſont faciles, puiſqu'il ne s'agit que d'expliquer l'Article du Placart ſuſdit fait par Vos Seigneuries, & qui ne le peut être par aucune Juſtice ordinaire, étant du fait d'un Souverain d'expliquer lui-même la Loi qu'il donne: & ſi Vos Seigneuries entendent qu'une autre Compagnie, qui a les mêmes Octrois & Limites que la leur, laquelle n'a fait aucun Commerce dans les Terres particuliéres de Vos Seigneuries, paye un Droit de reconnoiſſance comme feroit un particulier. Donné à la Haye le 27. Février 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 1. Mars 1668.

JE viens de recevoir vôtre dépêche du 24. du paſſé, qui nous apprend le retour du Roi en bonne ſanté & la conquête entiére de la Franche-Comté par Sa Majeſté, puiſqu'elle a heureuſement achevé de reduire Gray & Joux, qui étoient les ſeules Places fortes qui reſtoient dans cette Province. Quoique Monſieur de Wit ſoit venu chez moi m'en faire Compliment de la part des Etats, j'ai peine à croire par tout ce qui s'eſt paſſé que leur joye en ſoit ſi grande. Préſentement que Monſieur van Beuningen eſt arrivé, vous jugerez bien-tôt par ſes diſcours s'il y a lieu d'eſpérer la Paix; mais en cas de Guerre, ſoyez aſſûré, Monſieur, que les Etats ne ſeront pas en état de mettre leur Armée en Campagne pour agir de trois mois: ils pourront bien envoyer des Corps ſéparez dans les Places voiſines d'Anvers, de Bruges & de Gand, mais non pas une Armée pour tenir la Campagne & s'opoſer aux deſſeins du Roi. Ils ont commandé trois Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie pour renforcer la Garniſon de Maſtricht.

Tem-

Temple a écrit à Monſieur de Wit, d'Anvers, où Caſtel Rodrigo étoit, pour le prier de s'avancer juſques à Bréda, & que ledit Caſtel Rodrigo ſouhaiteroit de lui parler, & qu'il l'aſſûroit de ſa part, qu'il aporteroit toutes les facilitez poſſibles pour la concluſion de la Paix; & que, pour lui mieux témoigner ſon deſſein pour finir ce grand ouvrage, il ſe rendroit lui-même à deux lieuës de Bréda pour s'aboucher avec lui. Ledit Sieur de Wit lui a répondu, qu'il ne pouvoit pas quitter la fonction de ſa Charge; que les Députez des Etats qui ſont auprès de lui entendront ce qu'il auroit à lui dire, & y répondront, étant autoriſez des Etats: mais que le meilleur conſeil qu'il pût lui donner, eſt de ſe réſoudre promptement d'accorder l'alternative, ou bien de s'attendre de voir entrer l'Armée des Etats dans la Flandre comme Ennemie. Il m'a auſſi donné l'extrait de la Lettre que les Députez ont écrit, par laquelle on remarque que ledit Caſtel Rodrigo n'eſt pas hors d'eſpérance de voir que la Ligue ſe tournera contre le Roi; ſurquoi ledit de Wit m'a dit, qu'on lui feroit bien-tôt connoître le contraire; mais il faut que les effets nous le faſſent voir. Il ne ſe fait ici aucune des levées propoſées; on n'a pas même envoyé vers les Ducs de Brunſwic, pour leur demander les ſix mille hommes, ſuivant l'avis du Conſeil d'Etat, & il me paroît qu'on attend des nouvelles de Monſieur van Beuningen avant de diſ-

tribuër de l'argent; mais, quoi qu'il arrive, de trois mois leur Armée ne ſera pas en état d'agir.

Les Amirautez préparent les 48. Vaiſſeaux qui doivent tenir la Mer, ſuivant le Traité fait avec les Anglois; l'Amiral de Ghent les doit commander: le Vaiſſeau qu'il montera n'eſt que de 60. piéces de Canon, apellé l'Eſpicle; on prend les Vaiſſeaux les plus légers & les meilleurs à la voile.

Vous devez être aſſûré, Monſieur, que Monſieur de Wit, ni perſonne, n'aura ni ne verra Copie de vos Dépêches; c'eſt aſſez qu'on ait éprouvé le peu de ſûreté qu'il y a de lui confier de telles choſes pour n'y plus retourner. Je ne crois pas qu'il trouve tout l'avantage qu'il s'étoit imaginé dans ce Traité. Il y a pluſieurs Députez des Villes de Hollande qui ſe plaignent qu'ils n'ont rien ſçû de ces Articles ſecrets, & que leurs Supérieurs n'entendent pas qu'on faſſe rien contre la France. Selon ce que je puis juger, la Province de Hollande eſt fort portée pour les intérêts du Roi; c'eſt elle qui preſſe le plus pour faire expliquer nettement Caſtel Rodrigo ſur l'acceptation de l'alternative, & en cas de refus, de rompre contre l'Eſpagne. Les avis de Bruxelles portent, que Dom Juan eſt arrivé en Angleterre, & qu'il ſera bien-tôt en Flandre; que la Paix eſt concluë entre le Roi d'Eſpagne & le Roi de Portugal par la Médiation du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé pour cela le Comte de Sandwich à

Lis-

Lisbonne. J'en douterai jusques à ce que cette nouvelle soit confirmée par quelques-unes de nos Dépêches.

Les Marchands d'Amsterdam sont fort allarmez d'un bruit qui court, que le Roi a ordonné à Monsieur de la Roche de visiter tous les Navires Hollandois qui viennent des Ports d'Espagne. Comme je n'en ai pas ouï parler, je répons que je n'ai pas connoissance de cet ordre ; mais que j'ai vû pratiquer ici, que tous les Navires qui sortoient des Ports d'Angleterre étoient confisquez avec leurs Marchandises dans les Amirautez; qu'il faudroit lire les Articles du Traité de 1662 , pour voir ce qu'ils contiennent sur le fait du Commerce.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 2. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 23. de l'autre mois. On ne traite pas ſincérement avec vous, & l'on veut vous payer de mauvaiſes excuſes; car quand vous avez ordre avec juſtice de vous plaindre que les Députez des Etats vers le Marquis de Caſtel Rodrigo lui propoſent une Trêve, comme le Roi y conſentant toûjours, quoiqu'il en eût dégagé ſa parole il y a long-tems, Monſieur de Wit vous répond, que leſdits Députez n'avoient pas dit que le Roi en fût conſentant; cependant voici les propres termes de l'Article qui en fait mention dans l'Ecrit que leſdits Députez ont donné audit Caſtel Rodrigo:

„ Et afin que les Armes de part & d'au-
„ tre n'aportent pas de nouveaux inconvé-
„ niens, ils eſpérent de la prudence de
„ Vôtre Excellence, qu'elle acceptera ſans
„ aucun délai la Trêve que Sa Majeſté
„ Très-Chrêtienne a propoſée le dix-hui-
„ tiéme de Novembre 1667. juſques au der-
„ nier jour du mois de May 1668. Je vous laiſſe à juger après cela, ſi ledit Sieur de Wit a pû vous dire que leurs Députez n'avoient pas propoſé cette Trêve au Gouverneur de Flan-

Flandre, comme Sa Majeſté y conſentant encore aujourd'hui, quoiqu'ils ne pûſſent ignorer qu'elle s'étoit entiérement dégagée de ſon offre, ſur le refus public & par écrit qu'en avoit fait ledit Marquis durant un mois, & même que Sa Majeſté ſe trouvoit alors en Perſonne à une expédition de Guerre. J'eus avanthier un entretien pendant deux heures avec Monſieur van Beuningen: il me lût fort courtement deux Articles ſecrets, dont l'un regarde l'affaire de Portugal, & l'autre le point de la renonciation: il ne voulût pas me lire le troiſiéme, & je lui dis qu'il n'en étoit pas même beſoin, parce que je ſçavois toute la teneur, qui regardoit ce que les Confédérez feroient, en cas que Sa Majeſté ne demeurât pas dans les termes des deux alternatives. Il me fit inſtance de l'expédition d'un Paſſeport du Roi, pour un Courier que le Gouverneur de Flandre vouloit dépêcher à Madrid; & comme j'en avois déja ſçû la volonté du Roi ſur ce que vous m'en avez mandé, je lui dis, que je lui expédierois le Paſſeport, & je le lui ai envoyé ce matin. Pour le reſte de nôtre entretien, ou plûtôt du ſien, car je ne fis qu'écouter, je me remets à ce que vous en apprendrez de Monſieur de Wit, auquel je m'aſſûre qu'il ne manquera pas d'en rendre compte. Je lui dis ſeulement, comme étant mon ſentiment particulier, ſans nulle charge du Roi de le dire, que j'avois répondu de ma tête, que la Paix ſe feroit faite infailliblement aux conditions

de

de l'une des deux alternatives, ſi la Ligue de la Haye ne ſe fût point faite; mais que cette Ligue ayant donné une perſpective dans le monde, qui pouvoit faire juger, que tout ce que le Roi n'auroit fait que de ſon propre mouvement, & pour acquérir la gloire de modération, qui étoit aujourd'hui la ſeule qui lui reſtoit à gagner, il le feroit à préſent comme forcé par la crainte de ladite Ligue; cela me paroiſſoit ſi dur pour un Prince de l'humeur du Roi, qui préfére ſa réputation à toute autre conſidération, que je ne ſçavois plus qu'en dire. Et en effet, je ne ſçavois aſſez m'étonner, vû la prudence de ceux qui ſe ſont mêlez de cette Négociation, qu'ils n'ayent comme enſeveli dans les Articles ſecrets, auſſi-bien que le troiſiéme deſdits Articles, tout ce qui pouvoit paroître préſcrire impérieuſement la loi au Roi, ou la conduite qu'il doit tenir, s'il ne veut que l'on le lui faſſe faire par force; comme l'endroit où il eſt dit, que Sa Majeſté ne pourra plus faire agir ſes Armes en Flandre, ni même recevoir les Places qui ſe voudroient donner à elle. Le feu Roi de Suéde qui eut là-deſſus même les emportemens que vous aurez ſçûs, ne fut jamais traité de cette maniére; car Monſieur de Thou donna continuellement part à ſon Miniſtre de tout ce qui ſe paſſoit à la Haye, quand on y négocia un Traité pour l'obliger à faire la Paix avec le Roi de Dannemarc.

Le Roi ne ſe trouve pas être de l'avis de Monſieur de Wit, qu'il lui fût plus avantageux de garder la Franche-Comté, & rendre

dre en échange Courtrai, Oudenarde, Tournai, Ath & Charleroi, dans la proposition de la prémiére alternative: il seroit superflu de vous en dire les raisons; Monsieur de Wit les voit lui-même mieux que personne, ainsi vous le prierez qu'il ne s'ouvre à personne de cette pensée, parce qu'aussi-bien elle ne pourroit pas réüssir.

Du reste quand les Espagnols disent qu'ils ne céderont jamais Cambrai, Aire & St. Omer, ou ce n'est qu'un prétexte pour ne rien faire, ou c'est-à dire qu'ils veulent les conserver pour nous inquiéter, & en ce cas il seroit juste que nous en conservassions aussi d'autres dans le cœur de leurs entrailles pour leur rendre la pareille au quadruple, à quoi vous voyez bien que la Franche-Comté ne nous serviroit de rien. Les Places sont moins ou plus considérables aux Princes pour leur situation; & en cela je vous laisse à juger, quelle est la plus avantageuse pour le Roi, ou la situation de Dole & de Gray, ou celle de Courtrai, d'Oudenarde & de Charleroi.

MEMOIRE

De Messieurs *van Beuningen* & *Trévor*, présenté au Roi Très-Chrêtien, le 3. Mars 1668.

LEs soussignez Ambassadeur Extraordinaire des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, & Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, se trouvent obligez de représenter à Sa Majesté Très-Chrêtienne, que par les derniéres Dépêches qui leur sont venuës d'Anvers, ils viennent d'apprendre que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, de la part du Roi d'Espagne son Maître, a consenti à la cessation d'Armes pour la sûreté des Places fortes jusques à la fin de ce mois de Mars, en la forme que Sa Majesté l'a bien voulu accorder dès la fin de la Campagne de l'année passée, ayant fait déclarer qu'elle ne faisoit point de difficulté de promettre, qu'elle n'entreprendra rien sur aucune Place forte des Espagnols dans les Païs-Bas, si eux s'obligent réciproquement à ne rien entreprendre sur les Places fortes de Sa Majesté, ou qu'elle a cidevant possédées de ce côté là, ou qu'elle a conquises depuis le commencement de cette Guerre; & d'autant que par-là rien ne reste pour faire ce petit pas d'acheminement à un accommodement, si-non qu'il plaise à Sa Majesté Très-Chrêtienne de faire expédier les ordres nécessaires pour faire exécuter ladite Promesse pour la sû-

ſûreté deſdites Places fortes, Sa Majeſté eſt très-inſtamment priée de donner cette marque de la ſincérité de ſes intentions pour ledit accommodement. Fait à Paris le 3. *Mars* 1668.

C. van BEUNINGEN. TREVOR.

COPIE

D'un Ecrit du Marquis de Caſtel-Rodrigo, le 4. *Mars* 1668.

AYant été requis par réïtérées inſtances de la part de Sa Majeſté de la Grande-Bretagne, & des Seigneurs Etats Généraux de Provinces-Unies, de manifeſter le juſte déſir dont le Roi ſon Seigneur eſt porté pour une bonne & raiſonnable Paix; & afin de la pouvoir conclure, de vouloir condeſcendre dès à cette heure à une Trêve générale par Mer & par Terre, en tous Endroits par tout le mois de Mars incluſivement, pour diſpenſer l'extenſion de celle de May, & plus avant s'il ſeroit néceſſaire, en la forme qu'il eſt contenu au Traité de la Ligue faite entre Sa Majeſté de la Grande-Bretagne, & les Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats Généraux; & déſirant de ce côté de donner toutes les preuves imaginables de déférence, eſtime, confiance & amitié qui ſont dûës aux bonnes intentions que Sadite Majeſté de la Grande-Bre-

ta-

tagne & Leurs Hautes Puiſſances témoignent pour le plus grand bien & la conſervation des Païs & Etats du Roi mon Seigneur: je déclare par cette, que j'admets en ſon Royal nom & de ſa part ladite Trêve & ceſſation d'Armes propoſées, à ſçavoir, dès maintenant par tout le mois de Mars, pour la pouvoir étendre juſques au dernier de May, & plus avant, s'il eſt néceſſaire, enſuite de ce qui a été arrêté en leur dit Traité; autoriſant par cette, autant qu'il ſera beſoin, les Seigneurs Miniſtres de Sa Majeſté de la Grande-Bretagne, & des Hauts & Puiſſans Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies, qui réſident en la Cour de France, à ce qu'en vertu de cette ils en puiſſent faire conſter, & enſuite ajuſter la concluſion, & promettre l'obſervation de la dite Trêve, & ceſſation d'Armes: En foi de quoi j'ai ſigné la préſente de ma main, ſcellée du Séel de mes Armes, ſouſſignée du Secretaire d'Etat du Roi. A Bruxelles le quatrième de Mars mille ſix cent ſoixante-huit.

(L. S.) M. de CASTEL RODRIGO.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 8. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 2. de ce mois, Monſieur de Wit perſiſte toûjours à dire, que ce que les Députez ont propoſé à Caſtel Rodrigo ſur la Trêve ne peut pas s'entendre que le Roi y ait conſenti, tout le monde ſçachant que la propoſition de Sa Majeſté n'eſt que pour les attaques ou ſurpriſes des Places, & non pour les actions de Guerre de Campagne, juſques à la fin de Mars, & qu'il ne peut arriver aucun inconvénient au Roi, de ce que les Députez ont dit ſur ce ſujet, puiſqu'on doit s'adreſſer à Sa Majeſté enſuite, pour lui demander ſon conſentement, qui eſt une preuve eſſentielle qu'il ne l'a pas donné. Quant aux Articles de Traité, je croi, Monſieur, qu'on ne pouvoit pas parler plus fortement à Monſieur de Wit & aux Députez de Etats, que j'ai fait ſur leſdits Articles du Traité qui choquent le Roi, & que je n'ai rien à me reprocher là-deſſus.

Monſieur de Wit ne parlera à perſonne de la penſée qu'il avoit euë, touchant l'échange des Places de la Marine. Sur ce que je lui répondis, il jugea bien qu'elle ne ſeroit pas agréable, & la choſe en eſt démeurée là.

Les

Les Députez des Etats qui ſont à Bruxelles, ont écrit que Caſtel Rodrigo a accepté l'alternative, ſans expliquer laquelle, & qu'il a nommé le Baron de Brigueis pour Subdélégué pour le Traité de Paix.

Monſieur de Wit m'a dit qu'il ne peut encore rien juger de bon par la Dépêche de Monſieur van Beuningen, laquelle fait voir aſſez d'incertitude ſur l'événement de ſa Négociation. La Copie de ſa Lettre a été envoyée aux Villes & aux Provinces, pour les diſpoſer à ſe préparer aux fraix & aux dépenſes qu'il faut faire pour mettre une Armée en Campagne.

L'Evêque d'Oſnabrug & le Comte de Waldeck ſont arrivez à Leyden, à trois lieuës de la Haye: on traite avec eux pour quatre mille hommes; le Comte de Waldeck favoriſe fort la demande des Etats. J'apprens que le Sieur de Gourville eſt avec la Princeſſe de Brunſwic, qu'il s'eſt chargé de ſa conduite, & qu'ils ſont déja arrivez à Amſterdam.

Un Vaiſſeau Eſpagnol a relâché à Fliſſingue par la tempête: il y avoit trois cent Soldats Eſpagnols, & deux cent mille Piaſtres. Les Zélandois ſe ſont ſaiſis de l'argent, par repréſaille de quelque tort qui a été fait à Cadix à quelques Marchands Zélandois, & pour les Soldats, on les a envoyez à Bruges.

La Province de Friſe eſt toûjours broüillée, les Villes ſont contre les Bailliages de la Campagne; & ce démêlé eſt venu ſi avant, qu'ils font marcher des Troupes les uns

uns contre les autres. Les Commiſſaires de Meſſieurs les Etats, & les Miniſtres des Princes de Lunebourg ſe ſont aſſemblez ce matin, touchant les quatre mille hommes que cet Etat voudroit avoir des Troupes de ces Princes-là, & ont demeuré aſſez tard, ſans avoir pû rien réſoudre là-deſſus; néanmoins les apparences ſont, que les Etats obtiendront ce qu'ils déſirent, & la choſe ſera tout-à-fait réſoluë dans deux ou trois jours.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 9. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de l'autre mois, & je me trouve ſi accablé d'affaires, que je n'ai le tems de vous dire qu'un mot. Je vous adreſſe la réponſe du Roi au Mémoire que Monſieur van Beuningen & l'Envoyé d'Angleterre préſenterent le troiſiéme de ce mois à Sa Majeſté, touchant une ſuſpenſion juſques à la fin de Mars, & j'y joins deux autres Ecrits, que je leur remettrai demain matin, que j'ai eu juſtement le tems de faire copier avant le départ de l'ordinaire. Je croi qu'ils les envoyeront par un Courier exprès, à cauſe de leur importance, & qu'ainſi Monſieur de Wit les aura plûtôt que vous. Le Roi déſire qu'auſſi-tôt que vous aurez reçû ces trois piéces, vous

vous en faſſiez tirer cinq Copies, & que vous les adreſſiez ſans perte de tems à Meſſieurs de Terlon, Pomponne, Millet, Béziers & Gourville; & vous leur marquerez, s'il vous plaît, que je vous en ai prié, n'ayant pas le tems de les faire copier ici pour les leur envoyer moi-même; ajoûtant, qu'ils doivent les communiquer aux Rois & Princes auprès deſquels ils réſident, & les deux réponſes de Sa Majeſté, & ma Lettre particuliére aux Sieurs van Beuningen & Trévor.

Je vous prie de dire à Monſieur de Wit, que ſi je pouvois m'aboucher deux heures avec lui, comme cela eſt impoſſible, je répondrois de la certitude de la Paix, parce que je ſçai combien il eſt raiſonnable & fertile en expédiens pour ſurmonter toutes difficultez; mais qu'avec les emportemens & les ménaces de Monſieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire voir de grands précipices, que nous ne craignons pas beaucoup, tout eſt à craindre avec un Roi glorieux & délicat ſur le point d'honneur.

REPONSE

Du Roi au Mémoire préſenté à Sa Majeſté le 3. Mars 1668. par les Sieurs *van Beuningen & Trevor.*

LE Roi a vû le Mémoire qui lui a été préſenté le 3. de ce mois par le Sieur van Beuningen, Ambaſſadeur Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies, & le Sieur Trevor, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, par lequel ils ont fait ſçavoir à Sa Majeſté, que le Marquis de Caſtel Rodrigo avoit enfin été porté à conſentir de la part du Roi ſon Maître, juſques à la fin de Mars, à la ſuſpenſion de toutes entrepriſes ſur les Places fortes, que Sa Majeſté avoit offerte dès le mois de Septembre dernier, ſuppliant leſdits Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires Sadite Majeſté, de vouloir, pour le bien de la Paix, demeurer dans les termes de ſa prémiére offre, & d'envoyer inceſſamment ſes ordres aux Officiers Généraux & autres qui commandent ſes Armées, de ne rien entreprendre ſur leſdites Places fortes des Eſpagnols juſques à la fin dudit mois de Mars.

Le motif que le Roi avoit d'offrir, il y a ſix mois, cette ſuſpenſion, n'étoit que pour donner plus de lieu à la Négociation de l'accommodement pendant l'Hyver, ſans qu'aucune action des armes pût altérer l'état où les choſes étoient demeurées de part & d'autre à la fin du mois

d'Août; toute nouveauté dans la Guerre, en aportant auſſi pour l'ordinaire dans les Négociations de la Paix.

Le Marquis de Caſtel Rodrigo a rejetté cette ſuſpenſion durant ſix mois entiers, & a même répondu par écrit à un Electeur du Saint Empire qui la lui propoſoit, que cette offre de la France ſe pourroit faire en Turquie, mais non pas parmi des Chrétiens à Madrid: par des lenteurs & des difficultées affectées: les mêmes ſix mois, dont le tems devoit être ſi précieux pour traiter, y ont été conſumez inutilement, ſur le ſeul point préliminaire de convenir d'un lieu d'aſſemblée; les Eſpagnols prétendant, contre toute ſorte d'uſage, & au préjudice de l'avancement de la Paix même, d'en traduire la Négociation en des lieux fort éloignez, & hors de la vûë de tous les Potentats & Princes qui y ont le plus d'intérêt: Enfin les Miniſtres d'Eſpagne, ſelon qu'ils ſervent le Roi leur Maître en divers lieux, ſe ſont conduits avec tant de contre-tems & de contradictions les uns avec les autres ſur ce point du lieu de l'Aſſemblée, qu'encore aujourd'hui Sa Majeſté, ni les Rois & Princes Médiateurs, ni qui que ce ſoit, ne ſçait là-deſſus leur véritable intention; car au même tems que le Marquis de Caſtel Rodrigo dit de deçà, qu'il a un Pleinpouvoir de traiter, & que la faculté d'y ſubdéléguer un autre en ſa place y étoit compriſe, qu'il choiſit le lieu d'Aix-la-Chappelle pour y faire l'Aſſemblée, qu'il dit & écrit qu'il eſt prêt de s'y rendre, ou y envoyer ſon ſubdélégué, ſelon la qualité des perſonnes que le Roi auroit nommez; & que le Roi a nommé Mr. Colbert pour lequel le Nonce

de

de Sa Sainteté lui a demandé dès le 14. de l'autre mois un Passeport qui n'arrive point; dans le même tems les autres Ministres qui sont à Madrid, & par conséquent à la source des résolutions de la Cour d'Espagne, disent publiquement, & l'écrivent en tous lieux, que le Plein-pouvoir qui avoit été adressé au mois d'Août audit Marquis ne subsiste plus il y a longtems; vû qu'il ne lui avoit été envoyé qu'à l'occasion du passage du Sieur Abbé Rospiglioſi, Neveu de Sa Sainteté, aujourd'hui Cardinal, qu'ils reconnoissent pour seul Médiateur, leur Reine n'ayant accepté autre interposition que celle de Sa Sainteté; en outre ils ajoûtent, que ledit Marquis est inexcusable d'avoir choisi & nommé la Ville d'Aix la-Chapelle contre ses ordres, & contre la déclaration que ladite Reine avoit fait faire à Sa Sainteté par le Marquis d'Astorgas, son Ambassadeur, auquel même elle a envoyé depuis peu son Plein-pouvoir, & qu'elle ne traiteroit jamais la Paix qu'à Rome, à Venise ou aux Pirenées; & il y a une Lettre du Cardinal Visconti, Nonce en Espagne, que le dernier ordinaire de Madrid a aporté à l'Abbé Vibo, chargé du soin des affaires du Saint Siége auprès du Roi, par laquelle ledit Cardinal lui confirme une vérité dont on ne doit point douter, que les Espagnols ne traiteront qu'à Rome, & lui marque la particularité que le Cardinal d'Arragon, lequel est de la Junta & du Conseil d'Etat, s'étant allé voir pour lui dire là dessus la véritable intention de la Reine, avoit accompagné ses expressions de grandes plaintes de tant de fausses démarches que le Gouverneur de Flandre faisoit contre les senti-

mens & les ordres de Sa Majeſté : il eſt cependant arrivé, pendant toutes ces incertitudes des Eſpagnols & leurs altercations étudiées pour s'empêcher de traiter, que le refus conſtant dudit Marquis pendant ſix mois de la ſuſpenſion que Sa Majeſté lui avoit fait offrir par un Electeur de l'Empire, a coûté au Roi ſon Maître la Franche-Comté, qu'il auroit pû mettre en ſûreté durant tout l'hyver par le ſimple acquieſcement (s'il l'avoit fait plûtôt) qu'il donne aujourd'hui à ladite ſuſpenſion pour le mois de tems qui reſte juſques à la fin de Mars.

Mais comme Sa Majeſté, ainſi qu'il a été remarqué ci deſſus, en offrant ladite ſuſpenſion d'entrepriſes, n'avoit eu d'autres motifs que de donner, par la ceſſation de toutes nouveautez, plus de lieu & de facilité à l'avancement des Négociations de Paix, & que d'autre part on vient de faire voir bien clairement, que le lieu de l'Aſſemblée n'étant pas même bien établi, & les Plénipotentiaires qui s'y doivent rendre n'étant point encore en marche par la faute des Eſpagnols, qui prolongent encore aujourd'hui l'expédition d'un Paſſeport qu'on leur a demandé pour le Sieur Colbert, le ſeul mois de Mars ne peut plus ſuffire pour avancer rien de bon dans leſdites Négociations, ce qui n'empêchera pas pourtant qu'on ne puiſſe & doive les continuër dans tous les mois ſuivans, juſques à ce qu'on ait pû venir à bout de ce grand ouvrage.

Il eſt aiſé de juger, que l'inſtance qui eſt préſentement faite à Sa Majeſté, d'accorder ladite ſuſpenſion d'entrepriſes juſques à la fin de ce mois, ne tend pas tant, comme diſent les dernières lignes dudit Mémoire deſdits Ambaſſa-

deur

deur & Envoyé Extraordinaire, à tirer de Sa Majesté cette marque de la sincérité de ses intentions pour l'accommodement, qu'à mettre en sûreté pour ce tems-là, toutes les Places de la Monarchie d'Espagne.

Cependant, quoique Sa Majesté connoisse parfaitement cette vérité, elle veut bien avoir la complaisance pour les désirs du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux, d'envoyer des ordres aux Officiers Généraux & tous autres qui commandent ses Armées, pour leur défendre d'attaquer ou de surprendre jusques au dernier jour de ce mois inclusivement, aucune Place ou Poste fortifié des Espagnols.

Mais comme en cas que ledit Marquis accorde le Passeport dudit Sieur Colbert, pour aller à Aix, il seroit fâcheux qu'il se mît en chemin pour ne faire qu'un Voyage inutile, le Roi désire que les Sieurs van Beuningen & Trevor fassent reconnoître sans délai par le Sieur Temple, & par les Députez des Etats Généraux qui sont auprès dudit Castel Rodrigo, si le Plein pouvoir qu'il dit avoir se trouve conçû en telle forme, & en tels termes qu'il ne laisse aucun doute qu'on ne puisse traiter avec lui valablement & avec honneur, & nommément qu'on a vérifié si ledit Pleinpouvoir qu'il dit avoir, se trouve, & qu'il lui donne la faculté de subdéléguer une autre personne en sa place; car s'il n'avoit pas assez de faculté, on laisse à juger quel bon fondement auroit la nomination qu'il a faite du Comte de Caramage, quel bon succès on pourroit attendre de l'envoi du Sieur Colbert, & quelle enfin auroit été la scandaleuse illusion que ledit Marquis auroit

faite si long-tems à toute la Chrêtienté, en l'amusant prémiérement d'un Voyage à Aix, où il n'a jamais eu intention d'aller, & dans la suite y envoyer un Homme avec un pouvoir imaginaire.

SECONDE REPONSE

Au Mémoire de Messieurs les Ambassadeur & Envoyé de Hollande & d'Angleterre du 9. de Mars 1668.

SUr le Mémoire présenté au Roi le 3. de ce mois par les Srs. van Beuningen & Trevor, respectivement Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires du Roi de la Gr. Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, S. M. répond, qu'Elle n'aura jamais rien plus à cœur que d'accomplir inviolablement en toutes occasions sa parole Royale, & qu'Elle a fort présent à la mémoire, que dès le mois de Septembre dernier, sur les ouvertures & priéres qui lui furent faites par lesdits Srs. Etats, & mûë d'ailleurs du sincére désir qu'Elle a & aura toûjours du rétablissement du repos public, Elle consentit que toute la satisfaction qu'Elle prétendoit pour raison des Droits échûs à la Reine, par le décès du Roi & de la Reine d'Espagne ses Pére & Mére, fût retranchée & réduite, en considération même de ce que S. M. demandoit en faveur du Portugal, à des conditions

d'un

d'un accommodement, arbitrées par les principaux Miniſtres & Directeurs des affaires deſdits Etats, comme ayant été jugées par eux équitables & fort modérées, & que leſdites conditions furent, que l'Eſpagne, par un Traité de Paix, cédât en bonne forme à Sadite M, ou toutes les Conquêtes que ſes Armes avoient faites au Païs-Bas pendant la Campagne, & dont elle ſe trouvoit en poſſeſſion, ou bien le Duché de Luxembourg, ou en ſa place la Franche-Comté, Cambrai & Cambréſis, Doüay, le Fort de Scarpe compris, Aire, St. Omer, Bergue, Furnes & Linck, & tous leurs Bailliages, appartenances & dépendances, Sadite M. reſtituant, en ce ſecond cas, à l'Eſpagne les autres Conquêtes qu'Elle avoit faites en ladite Campagne, bien entendu que les Fortifications de Charleroi ſeroient démolies avant la reſtitution, & que l'Eſpagne auroit le choix d'accepter l'une ou l'autre deſdites alternatives, & que S. M. donnât ſa parole Royale de ſe contenter de l'une des deux juſques à la fin de Mars.

S. M. n'a pas moins préſent à la Mémoire qu'avant la marche vers la Franche-Comté Elle a écrit à nôtre Saint Pere le Pape, & à pluſieurs Rois, Princes & Potentats dont elle a accepté la Médiation, que quelques progrès que ſes Armes puſſent faire en cette expédition de Guerre, qu'elle entreprenoit au cœur de l'hyver pour avancer la Paix, elle n'en prendroit pas occaſion d'augmenter à ſon profit les conditions des deux alternatives, auxquelles elle avoit conſenti pour le tems qui a été dit.

En conſéquence de quoi Sadite M. voulant inviolablement accomplir ſes paroles Royales,

elle déclare de nouveau auxdits Srs. van Beuningen & Trevor, que nonobſtant la Conquête que ſes Armes ont faite depuis de toute la Franche-Comté, elle ſe tient & perſiſte dans les mêmes ſentimens & conſentemens qu'elle avoit donné dès le mois de Septembre dernier juſques à la fin de Mars, de ſe contenter pour ſa ſatisfaction de telle deſdites alternatives ſuſmentionnées que l'Eſpagne lui voudra céder.

Cependant comme leſdits Srs. van Beuningen & Trevor ont depuis remis le 8. de ce mois à S. M. la Copie d'un Ecrit ſigné à Bruxelles le 4 par le Marquis de Caſtel Rodrigo, Gouverneur de Flandre, diſant avoir Pleinpouvoir de la Reine d'Eſpagne Sa Maîtreſſe, par lequel Ecrit il accepte l'alternative purement & ſimplement comme on la lui a propoſée, dont Sadite M. aura beaucoup de joye ſi cette acceptation ſe trouve ſincére dans la ſuite; elle a déja nommé des Commiſſaires pour traiter de ſa part avec leſdits Srs. van Beuningen & Trevor, afin qu'on puiſſe conduire promptement à la concluſion ce grand ouvrage de la Paix, déſirée toûjours de Sadite M. avec paſſion & ſincérité.

LET-

LETTRE

De Monſieur de Lionne à Meſſieurs van Beuningen & Trevor. Le 9. Mars 1668.

MESSIEURS,

Je vous envoye la réponſe du Roi, tant au dernier Mémoire que vous lui avez préſenté, qu'à la Copie que vous lui avez remiſe, ſignée par Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo le 4. de ce mois. Sa Majeſté ſe réjouïroit de la Paix (comme étant déja faite) ſur la favorable déclaration qu'elle vous donne aujourd'hui, ſi elle pouvoit ſe bien perſuader, que les inſtructions & le pouvoir ſur lequel Monſieur le Gouverneur de Flandre agit, fuſſent de véritables inſtructions & un véritable pouvoir, contre tout ce qui s'en publie à Madrid, ainſi que vous l'auriez vû dans la réponſe à vôtre Mémoire du 3. Mars; & qu'au contraire, ledit Marquis ne courût pas la même fortune, d'y être autant deſavoüé ſur l'acceptation qu'il a faite de l'alternative,

qu'il l'a été juſqu'à préſent ſur le choix d'Aix-la-Chapelle pour lieu d'Aſſemblée. Ce qui doit encore augmenter les ſoupçons & les méfiances, c'eſt que Sa Majeſté a remarqué, qu'il n'a accepté ladite alternative qu'en termes fort captieux; car en prémier lieu on n'accepte point tout à la fois deux choſes différentes, & ſi diſtinctes qu'elles ſe détruiſent l'une l'autre; en ſecond lieu, il devoit s'expliquer laquelle des deux alternatives il acceptoit; en troiſiéme lieu, il raporte ſon acceptation au contenu dans le Traité fait entre l'Angleterre & la Hollande: & vous ſçavez bien, Meſſieurs, que les alternatives, telles que le Roi y conſentit, ne ſont pas nettement exprimées dans le Corps dudit Traité, dont voici les propres termes: *Si Hiſpaniæ Rex induci aut promoveri queat ut cedat Regi Chriſtianiſſimo, aut loca anno præterito in Belgio armis occupata, aut aliud æquivalens, per traditionem locorum ſuperius memoratorum, aliorumve, in compenſationem, de quibus mutuo conſenſu partes inter ſe convenire poterunt.* De ſorte que ledit Marquis Caſtel Rodrigo, par ſon acceptation générale de l'alternative, qu'il s'eſt expliqué qu'il faiſoit en la maniére qu'elle eſt contenuë dans ledit Traité, ſans rien ſpécifier, pourra prétendre, lors qu'on entrera avec lui en Négociation, qu'il eſt en droit (nonobſtant ladite acceptation) de négocier encore, & de convenir tout de nouveau ſur la qualité de la ſatisfaction du Roi, arrêtée entre Sa Majeſté & les Etats.

Sa

Sa Majeſté a trouvé encore digne de très-grande réfléxion, qu'au même tems que ledit Marquis accepte ladite alternative, & qu'il ne peut pas ne point voir combien il eſt important de gagner juſques au moindre moment de tems pour traiter, il n'ait pas, par le même Courier qui a porté ici ſa déclaration, envoyé le Paſſeport que Monſieur Franciotti, Nonce & Plénipotentiaire de Sa Sainteté, lui a demandé pour Monſieur Colbert dès la mi-Février, pour aller ſans délai à Aix-la-Chapelle, c'eſt-à-dire qu'en vingt-quatre jours ledit Marquis n'ait pas eu, ou le tems, ou la volonté, ou le pouvoir d'expédier ledit Paſſeport.

Sa Majeſté en outre a beaucoup conſidéré, que Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo a accepté l'alternative dans la même conjoncture, que l'Eſpagne vient de faire une Paix particuliére avec le Portugal; car Monſieur de l'Iſola, il y a long-tems, nous a poſé dans ſon Libelle, approuvé & communiqué par les Miniſtres d'Eſpagne, pour un principe infaillible de la conduite des Conſeils de Madrid, que ſi l'Eſpagne ſacrifie le Portugal, ce ne ſera, dit-il, que pour la reſtitution des Païs-Bas; ou que ſi elle donne quelque ſatisfaction à la France, elle ne le fera que pour recouvrer le Portugal: or comme la Paix de Portugal a été ſignée à Lisbonne dès le 13. du mois paſſé, ce que l'on ſçavoit à Bruxelles auſſi bien qu'ici le 4. Mars, je vous laiſſe, Meſſieurs, à juger ſur le principe qu'on a établi comme infaillible de

la conduite des Eſpagnols, ſi on peut tenir comme une choſe bien certaine, ni ſeulement vraiſemblable, que les Conſeils de Madrid ayent travaillé tout l'hyver à faire la Paix de Portugal, pour ſe pouvoir mieux défendre contre la France, & ayent jamais donné pouvoir audit Marquis d'accepter l'alternative, ou ſi ledit Marquis, qui n'ignoroit pas la prudence & les réſolution d'Eſpagne, a accepté l'alternative de bonne foi, & s'il peut eſpérer ou déſirer d'en être avoüé en Eſpagne, où ſelon les derniers avis qu'on en a, que toute l'application des Miniſtres étoit à faire partir à quelques jours de-là Dom Juan d'Autriche avec dix mille Eſpagnols naturels, & trois ou quatre millions en barres d'argent, circonſtances peu propres à laiſſer croire qu'on y ſongeât à l'acceptation de l'alternative.

De tout ce que deſſus vous tirerez, s'il vous plaît, la conſéquence, ſi Sa Majeſté n'a pas grand ſujet de ſe conduire en cette rencontre avec de telles précautions contre toutes ſurpriſes & artifices, afin que Monſieur le Marquis de Caſtel-Rodrigo, lequel vraiſemblablement ſe ſoucie fort peu d'être avoüé ou deſavoüé, pourvû qu'il gagne du tems, n'ait pas lieu de ſe moquer de Sa Maj. dans la ſuite de cette affaire, en lui faiſant faire des démarches contraires à la Paix, même par le grand déſir que Sa Majeſté a, de voir de conclure promptement ce grand ouvrage.

Ad-

Addition.

J'ajoûte encore ce mot, pour vous faire remarquer, qu'il eſt aiſé de voir, que la conduite des Eſpagnols en cette rencontre eſt la même qu'ils tinrent à Munſter, ne s'étant appliquez tout l'hyver à faire une Paix particuliére avec le Portugal, (comme il leur a réüſſi) que pour pouvoir continuër la Guerre contre cette Couronne: & quelqu'un a remarqué là-deſſus à Rome, que tous les Couriers que le zèle de nôtre Saint Pere le Pape pour la Paix l'a obligé à dépêcher en Eſpagne pour en avancer la Négociation, ſont toûjours allez à Madrid comme des faucons, & ſont retournez comme des tortuës: Dieu veüille par ſa bonté que chacun ſe trompe dans ce jugement.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 15. Mars 1668.

LE Courier de Monſieur van Beuningen n'eſt pas arrivé, & Monſieur de Wit n'a ſçû que par moi la réponſe que le Roi a faite par vôtre Lettre audit van Beuningen, dont il a témoigné bien de la joye. Je lui ai dit ce que vous marquez dans vôtre Lettre, que ſi vous pouviez vous aboucher deux heures de tems avec lui, vous répondriez de la certitude de la Paix, parce que vous ſçaviez combien il eſt raiſonnable & fertile en expédiens pour ſurmonter toutes les difficultez; mais qu'avec les emportemens & les menaces de Monſieur van Beuningen, qui ne s'applique qu'à nous faire voir de grands précipices qu'on ne craint pas à la Cour, tout eſt à craindre avec un Roi glorieux & délicat ſur le point d'honneur.

Il m'a répondu, que s'il étoit poſſible, il n'y a rien qu'il eût plus ſouhaité que de s'aboucher avec vous, ne doutant pas que les lumiéres que vous lui donneriez ne facilitaſſent beaucoup ce grand ouvrage de la Paix; qu'il eſt ſurpris d'apprendre la maniére d'agir de Monſieur van Beuningen, qui eſt toute contraire aux ordres qu'il a

des

des Etats, qui ſont d'induire le Roi par priéres & ſoûmiſſions, & toutes ſortes de ménagemens doux & agréables, d'accorder à ſes Alliez, dont les Etats ſont, la très-humble priére qu'ils lui font, de ſe contenter de l'alternative, & de la ſuſpenſion d'Armes juſques a la fin de Mars, & qu'il lui écrit cet ordinaire d'agir avec plus de modération & de complaiſance pour Sa Majeſté, à qui les Etats ſe ſentoient fort obligez de la réponſe que vous aviez faite ſur ce ſujet à Meſſieurs van Beuningen & Trevor.

Je lui dis enſuite, que par cette Lettre il pouvoit remarquer les juſtes ſoupçons du Roi, touchant la forme de l'acceptation de l'alternative par Caſtel Rodrigo, & que peut-être il pourroit être deſavoüé de l'Eſpagne, & former de nouveaux deſſeins en Flandre, après l'arrivée de Dom Jean avec les Troupes qu'il y doit méner; qu'il me ſembloit que les Etats devroient prendre des meſures dès à préſent contre cela; que la Province de Hollande étant aſſemblée, j'eſtimois à propos de voir les Députez des Villes, leur apprendre la ſincérité avec laquelle le Roi accepte l'alternative, leur expliquer les doutes où l'on eſt de celle des Eſpagnols, & les porter à députer aux Etats Généraux, pour leur dire leur avis ſur une telle conjoncture, qui eſt, que ſi les Eſpagnols, ſous quelque prétexte que ce ſoit, venoient à deſavouer Caſtel Rodrigo de l'acceptation qu'il a faite de l'alternative, ou que ledit Caſtel Rodrigo le fît de ſon chef, leur avis étoit de rompre ſans délai contre

tre l'Eſpagne, & obliger l'Angleterre d'en faire de même, afin qu'ils ſoient ponctuels à tenir la parole qu'ils ont donnée au Roi. Ledit Sieur de Wit approuva ma penſée, & promit de la ſeconder. Je négociai hier toute la journée, & trouvai dans les Villes de Hollande tous les bons ſentimens que je pouvois ſouhaiter, & aujourd'hui la Province de Hollande doit délibérer de faire une forte Députation aux Etats Généraux, pour leur ſignifier leur avis conforme à tout ce que deſſus. Les Provinces d'Utrecht, Friſe, & Groningue, feront difficulté d'accepter de telles Réſolutions ſans les communiquer à leurs Maîtres; ſur quoi les Députez de la Hollande ſont diſpoſez de répondre, que leur Province entreprendroit plûtôt ſeule la Guerre, que de ſouffrir aucun changement à ce qui a été promis par Caſtel Rodrigo à leurs Députez qui ſont à Bruxelles.

Je vous aſſûre, Monſieur, qu'il ne ſe peut pas mieux agir, ni plus vigoureuſement que fait la Province de Hollande, & que cette déclaration a bien ſurpris des gens; & afin d'être plus en état d'agir contre l'Eſpagne, on fera avancer un Corps fort conſidérable ſur les frontiéres du Brabant. On doit aujourd'hui ſigner un Traité avec l'Evêque d'Oſnabrug, pour quinze cent Chevaux & trois mille Hommes de pied, & diſtribuër l'argent pour le reſte des nouvelles levées. Je doute fort qu'après cette déclaration, & tant de forces en Campagne, les Eſpagnols veüillent ſe dédire de ce qu'ils ont accordé.

Meſ-

Meſſieurs les Jurats de Bordeaux m'avoient déja envoyé un Mémoire, pareil à celui que Monſieur de la Voilliére vous a donné, & j'en avois parlé à Meſſieurs les Etats, pour tirer raiſon d'un manquement de foi ſi manifeſte, que celui qui paroît dans la plainte contre les Maîtres de Navires Hollandois. Ils m'ont répondu, qu'ils deſapprouvoient leur procédé & qu'ils les châtieroient, mais qu'il faloit que les Propriétaires fiſſent mention du nom des Navires, & des Maître à qui ils ont donné leurs vins & denrées, afin de les appeller par devant eux, & leur faire rendre compte de ce qu'ils en ont fait, & découvrir au vrai, ſi leur conduite eſt bonne ou mauvaiſe. J'en ai écrit au Procureur Sindic de Bordeaux, afin qu'il m'envoye au plûtôt un Mémoire ſur lequel je puiſſe agir, & pourſuivre les Maîtres de Navires qui ont été chargez des effets des Habitans de la Ville de Bordeaux.

Comme je finiſſois cette Lettre, Monſieur de Gourville eſt arrivé de Leyden, où il étoit allé voir l'Evêque d'Oſnabrug: il m'a dit, qu'ayant reçû une de vos Dépêches du 9. du courant, avec un pouvoir du Roi qu'il m'a communiqué, il a ſi bien pris ſon tems, qu'il a fait différer la ſignature du Traité de ce Prince avec les Etats, ſous prétexte de ne le pouvoir faire ſans en donner part à Monſieur le Duc de Zell ſon Frere. Comme le Comte de Waldeck a été préſent lorſqu'il a parlé à l'Evêque d'Oſnabrug, il eſt

à

à craindre qu'il ne faſſe ſçavoir à Monſieur de Wit & aux Commiſſaires, qu'il attribuë le délai de la ſignature du Traité au Sieur de Gourville, quoique le Comte de Waldeck lui ait promis de tenir la choſe ſecrete, ſçachant, à n'en pouvoir douter, que le Comte de Waldeck, Wicquefort & Mulart, Miniſtres des Ducs de Brunſwic, ſont entiérement gagnez de la Province de Hollande, & que même ils ont reçû des préſens pour l'exécution de ce Traité: auſſi y auroient-ils porté ce Prince, ſi Monſieur de Gourville, qui a crédit ſur ſon eſprit, n'avoit renverſé en un moment tout ce qu'ils ont fait en pluſieurs jours. Je me remets à ce que ledit Sieur de Gourville vous mande plus particuliérement ſur cette affaire, dans laquelle il ſuivra ponctuellement les ordres que vous lui avez envoyez. Je vous dirai ſeulement, qu'à préſent les Ducs de Brunſwic ſont les Princes les plus conſidérables d'Allemagne, & qu'ils ont maintenant tout le crédit que les Suédois avoient autrefois, & que s'ils vouloient mettre ſur pied trente mille hommes, ils le pourroient faire en un mois. Je le ſçai de pluſieurs bons Officiers qui ont quitté les Suédois pour prendre parti avec eux. Il n'y a point de Roi ni Prince du côté du Nord qui paye ſi réglément leurs Troupes comme ils font; auſſi ont-ils treize mille Hommes, les meilleurs qu'on puiſſe voir, & quantité de vieux Officiers.

Le Courier de Monſieur van Beuningen eſt arrivé ce matin, qui a confirmé la bonne nou-

nouvelle que j'avois communiquée hier à Monſieur de Wit & aux Etats, portée dans les Copies des Dépêches que vous m'aviez adreſſées, ce qui a bien réjouï du monde, & détrompé bien des gens de l'opinion qu'ils avoient, que le Roi ne vouloit, pas la Paix.

Mr. de Wit vient tout préſentement de m'envoyer la Réſolution que les Etats de Hollande ont priſe, de porter les Etats Généraux à écrire à Mr. van Beuningen, ſuivant l'Article ci-joint, qui ſera inſéré en ſubſtance dans leur Lettre: ce qui ſera encore un engagement contre les Eſpagnols, en cas que Caſtel Rodrigo ſoit deſavoué de ce qu'il a fait à Bruxelles avec leurs Députez.

Les Etats ont donné un Projet à l'Ambaſſadeur de Portugal, par lequel ils remettent quatre cent mille écus de ce qui leur eſt dû, pourvû que le reſte ſoit payé comptant, & qu'on ne parle pas de la reſtitution du Conchin & de Cananor, & que tous les Articles du Traité fait à la Haye par Monſieur le Comte Mirande, ſoit ratifié par le Gouvernement préſent. Ledit Ambaſſadeur dépêche en Portugal le Sieur Ulloa, Réſident en Hollande, pour préſenter ce Projet à Dom Pedro, & en raporter ſa réponſe.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 16. Mars 1668.

J'Ai reçû vos deux Lettres du huitiéme de ce mois. Pour faire voir clairement à Monſieur de Wit, & par ſon moyen à Meſſieurs les Etats, avec quelle ſincérité ſe conduit en toutes choſes Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo, & les faux pas qu'il fait ſi hardiment ſans pouvoir, & contre les ordres & les intentions de la Reine ſa Maîtreſſe, tant ſur le point du lieu de l'Aſſemblée que dans l'acceptation qu'il a faite de l'alternative; vous pouvez ſur le prémier faire remarquer de de-là, que ladite Reine a écrit à l'Aſſemblée de Cologne du ſeiziéme Janvier, qu'elle ne veut traiter la Paix qu'à Rome, & que cette Lettre n'a été remiſe au Courier des Electeurs & Princes que le vingt-huitiéme, & que ledit Courier n'eſt parti de Madrid que le treiziéme Février: cependant on nous dit ici, que ledit Marquis aſſûre, que depuis ſon Pleinpouvoir, expédié au mois d'Août, il en a reçû un autre du 28. Janvier. De plus j'ai vû hier une Lettre du Cardinal Viſconti à l'Abbé Vibo du vingt-troiſiéme Février, qui lui confirme, que les Miniſtres, ſur le choix d'Aix-la-Chapelle, lui diſent tous les jours, que Caſtel Rodrigo n'a

pas

eu pouvoir de le faire, & qu'on ne traitera la Paix qu'à Rome. Il eſt fort à remarquer, que cela a été dit audit Cardinal, quand il leur a appris la nomination de Monſieur Colbert pour aller à Aix: comment peut-on accorder tant de contrarietez?

Sur le ſecond, l'acceptation de l'alternative, tous les avis du deuxiéme de Madrid portent unanimement, que principalement depuis la Paix de Portugal ſignée, & la Ratification envoyée, & le départ de Don Jean réſolu au prémier Mars avec de grands ſecours d'hommes & d'argent, les Miniſtres ne veulent pas ſeulement oüir nommer le mot de l'alternative, ni de rien faire qui puiſſe tant ſoit peu préjudicier à la validité de la Renonciation de la Reine.

Monſieur de Wit, qui eſt auſſi équitable qu'éclairé, conclura de tout ce que deſſus, combien le Roi eſt obligé par toutes les régles de la prudence, de ſe précautionner dans toute la conduite du Marquis de Caſtel Rodrigo, qu'on voit bien n'avoir ſongé qu'à gagner du tems, avançant ſans pouvoir des choſes qu'il ne peut pas accomplir.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 22. Mars 1668.

AUſſi-tôt que j'ai reçû vôtre dépêche du ſeiziéme du courant, j'ai été chez Monſieur de Wit pour lui communiquer ce qu'elle contient. Il m'a montré celle que Monſieur van Beuningen lui a écrite, qui marque une grande ſurpriſe de ce que Meſſieurs les Commiſſaires du Roi ne voulurent pas lui accorder le départ de Monſieur Colbert pour Aix-la-Chapelle, ſur des prétextes qui ne tendent pas à la Paix; & ſur cela le Sieur de Wit, qui ne pouvoit pas aſſez s'étonner des difficultez portées dans vôtre dépêche, puiſque pour l'intérêt du Roi-même, préſupoſé qu'il veüille la Paix aux conditions qu'il a propoſées, il ſeroit à déſirer que Caſtel Rodrigo eut ſigné la Paix, quand bien il devroit être deſavoüé de la Reine d'Eſpagne, puiſque cela engageroit les Etats & l'Angleterre à rompre contre l'Eſpagne, qu'on forceroit par les armes d'accepter ce qui auroit été fait par ledit Marquis; qu'ils l'ont tellement fait preſſer par leurs Députez qu'ils ont tiré copie de ſon Pouvoir, qui l'autoriſe ſuffiſamment pour accorder les conditions qu'il jugera à propos; que de plus, leſdits Députez ont envoyé aux Etats l'extrait de la Lettre de la Reine d'Eſpa-

pagne, qui approuve & autorise ce que ledit Castel Rodrigo a fait pour le choix de la Ville d'Aix-la-Chapelle pour y traiter la Paix, puisqu'il s'offre de signer à Bruxelles tout ce qui aura été arrêté par son subdélégué, pour donner plus de force à la Négociation; que toutes les avances, & celle qu'il a fait de nommer l'alternative qu'il accepte, doivent persuader Sa Majesté que la Paix est entre ses mains, & qu'il la fera glorieuse, obtenant tout ce qu'il a demandé: qu'en son particulier, il ne croit pas, que s'il avoit été possible qu'il vous eut pû parler une heure, vous ne fûssiez entré dans son sentiment de la disposition où les Etats sont de forcer le Marquis de Castel Rodrigo par toutes les voyes les plus fortes dont on se peut servir.

Que ce qui paroît qu'on voudroit bien en Espagne sémer de la division entre l'Angleterre, les Etats & la France, sous prétexte du desaveu du pouvoir de Castel Rodrigo, ne doit pas arrêter les affaires, mais au contraire les presser; puisque les Etats & l'Angleterre ne donneront aucun repos au Marquis qu'il n'ait signé, & s'il ne le fait pas, qu'ils rompront: mais que, pour le mettre en son tort, il étoit nécessaire que le Roi envoyât son Plénipotentiaire à Aix pour conclure ledit Traité; qu'il me prioit de vous en écrire sérieusement, afin qu'on ne laissât pas échaper une si belle occasion comme celle-là, où tant de Rois & de Princes travaillent pour contribuër à la satisfaction du Roi.

Voi-

Voilà, Monſieur, en ſubſtance tout ce qu'il m'a répondu ; à quoi je lui ai dit pour replique toutes les raiſons portées par vôtre Dépêche ; & que le Roi voyant tant de contrariétez, ne ſçauroit aſſez ſe précautionner contre une conduite ſi peu réglée, & ſi pleine d'artifices, que celle dudit Marquis de Caſtel Rodrigo.

Monſieur de Gourville eſt parti avec la Ducheſſe d'Oſnabrug, pour ſuivre le Prince qui va trouver le Duc de Zell ſon Frere, pour lui communiquer le projet que les Etats lui ont envoyé pour le Traité de leurs Troupes. Le Comte de Waldeck a fait ſçavoir à Monſieur de Wit, & aux Commiſſaires qui ont traité avec leurs Miniſtres, tout ce qui s'eſt paſſé entre ce Prince & Monſieur de Gourville, dont Monſieur de Wit m'en a fait des reproches. Je lui ai répondu, que ce que le Sieur de Gourville faiſoit, étoit en vertu de ſes vieux ordres, de tâcher de ramener ces Princes avec leurs Alliez, ſans en chercher de nouveaux, comme ç'avoit été le deſſein dudit Comte de Waldeck de les lier avec la Maiſon d'Autriche ; que ledit de Gourville leur a toûjours conſeillé de s'attacher à la France & aux Etats, les croyant inſéparables de nos intérêts ; qu'il agit encore ſur ce pied ; & qu'il ſçavoit bien que ce Traité avec ces Princes auroit été ſigné, ſi les Etats s'en fuſſent tenus aux prémiéres conditions de leur Traité ; de ſorte que s'il y a eu quelque diligence de ſa part, ç'a été lorſqu'il a vû que le Traité des E-

tats

tats étoit changé par de nouvelles Propoſitions, & qu'il a craint que le Comte de Waldeck ne renouvellât ſon prémier deſſein de les attacher à la Maiſon d'Autriche; & que je trouvois qu'il avoit bien agi pour le Roi & pour les Etats, d'avoir fait remettre toutes choſes à la Conférence qui ſe doit faire avec les Ducs de Zell. Il me parut ſatisfait de ce que je lui dis. Il eſt certain que le Comte de Waldeck avoit porté ce Prince à conclure & ſigner ſon Traité, lorsque Monſieur de Gourville arriva à Leyde, & qu'il le porta de nouveau à ne rien conclure qu'il n'eût été auprès du Duc de Zell, & lui fit voir comme tout ce vacarme venoit du Comte de Waldeck, contre la parole qu'il avoit donnée à ce Prince, de n'en rien témoigner à perſonne. Il lui fit auſſi remarquer fort adroitement, qu'il avoit voulu qu'il lui en parlât, quoiqu'il lui repréſentât, qu'il ſeroit à propos qu'il n'en ſçût rien, vû l'éloignement où il étoit pour toutes les choſes qui regardoient une liaiſon entre la France & la Maiſon de Brunſwic & de ſes Miniſtres. L'Evêque d'Oſnabrug partit d'Amſterdam le 27. de ce mois, & lui deux heures après avec la Princeſſe pour ſe rendre à Zell. L'on ſçaura cependant les intentions du Roi ſur les propoſitions qu'il fait par ſes dépêches. Je lui envoyai par un Exprès la derniére que vous lui avez écrite, qui le trouvera en chemin; il ne ſe peut pas agir avec plus de zèle, d'affection & d'adreſſe qu'il fait pour toutes les choſes qui regardent le ſervice du

Roi. Si Sa Majeſté ne trouve pas ſon compte dans la Négociation, elle a le tems qu'il faut pour engager ces Princes dans ſes intérêts. Gourville empêchera qu'ils ne concluënt rien juſqu'à vôtre réponſe: mais pour les avoir ſûrement & rompre les meſures du Comte de Waldeck, il eſt néceſſaire que les Lettres de change des ſommes dont on conviendra avec eux, ſoient entre les mains dudit Sieur de Gourville, pour délivrer l'argent au même tems qu'on fera l'accord.

J'ai trouvé les Députez de l'Aſſemblée, de Hollande fort étonnez de cette derniére dépêche de Monſieur van Beuningen. Je vois déja la Cabale d'Eſpagne s'intriguer par-tout, & publier, qu'on l'avoit bien toûjours cru que le Roi ne vouloit pas ſincérement la Paix, & que cela paroît, ne voulant pas faire partir ſon Plénipotentiaire pour Aix, quoique Caſtel Rodrigo ait tout accordé ce que le Roi a demandé. Voilà, Monſieur, à quoi l'on eſt ſujet avec des Peuples fort ſuſceptibles des impreſſions qu'on leur donne.

Monſieur de Beverning a été nommé par les Etats pour aller à Aix la Chapelle en qualité de leur Plénipotentiaire; il fait état de partir dès qu'on aura ſçû ici la réſolution que le Roi aura priſe pour le départ de Monſieur Colbert.

Cependant on commença hier de travailler à régler les Corps ſéparez, & à prendre un rendez-vous pour l'Armée qui ſera à Roſendale, à ſix lieuës d'Anvers: elle ſera compoſée de vingt-cinq Régimens d'Infanterie, qui

qui feront ſeize mille Hommes de pied & de quatre mille Chevaux.

Il y aura un Corps dans le Païs de Waes proche de Hulſt, de ſix Régimens d'Infanterie & de 600. Chevaux, & un autre entre Zutphen & Déventer ſur l'Iſſel, de ſept Régimens d'Infanterie & de douze cens Chevaux.

Si le Traité des Troupes de Lunebourg ſe conclut, ils deſtinent ce Corps ſur le Rhin entre Weſel & Orſoy, & y joindront trois Régimens d'Infanterie & 1000. Chevaux.

On a renforcé la Garniſon de Maſtricht de trois Régimens d'Infanterie & de 500. Chevaux. Voilà au vrai la deſtination de toutes leurs Troupes.

J'ai été averti par deux de mes Amis de la Province de Hollande, qu'il eſt arrivé ce matin une ſeconde Lettre de Monſieur van Beuningen, qui perſuade les Etats qu'il y a plus d'apparence de Guerre que de Paix, ſe raportant à ſa prémiére Lettre, par laquelle il en marque toutes les particularitez: il dit par la derniére, que Meſſieurs les Etats feront bien de ſe précautionner, & qu'ils doivent s'attendre que le Roi refuſant à ſon Plénipotentiaire de l'envoyer à Aix, ſur le défaut du Pouvoir de Caſtel Rodrigo, nonobſtant les déclarations que les Etats font contre le défaut dudit Pouvoir en cas qu'il y en ait; que tout cela ne ſont que prétextes pour la Conquête des Païs-Bas, & qu'on verra entrer le Roi en Flandre avec trois Armées dans le mois d'Avril. J'ai ſçû mê-

me que depuis la reception de cette Lettre on a délibéré sur deux points; l'un, d'écrire aux Députez des Etats qui sont à Bruxelles, de proposer à Castel Rodrigo de nouveau l'engagement des trois Places avec les Doüanes de l'Escaut & de la Meuse pour le prêt de quatre millions; & l'autre, qu'on envoyeroit pouvoir aux Ambassadeurs, des Etats qui sont en Angleterre, de conclure avec le Comte de Dohna sur les propositions qu'il a déja faites, dont je vous ai déja rendu compte par ma dépêche du 8. de ce mois. J'ai estimé que ces avis étoient assez importans pour voir Monsieur de Wit avant de finir cette dépêche; j'ai été près de deux heures avec lui, sur le bruit qui s'est repandu par la Haye, que le Roi refusoit la Paix, & que Monsieur van Beuningen le faisoit entendre ainsi à ses Maîtres par ses Dépêches; qu'il pouvoit les détromper en leur disant les justes raisons que le Roi a de se méfier du procédé artificieux de Castel Rodrigo; qu'il n'y avoit rien de plus concluant que ce que le Cardinal Visconti écrit à l'Abbé Vibo par ses deux Lettres du 23. & 26. Février, dont je l'avois informé.

Que j'avois examiné la Copie du Pouvoir de Castel Rodrigo du 4. Août 1667. qu'il m'avoit envoyé par son Commis, lequel je trouvai fort captieux & relatif à quelques Articles qu'on cache, & qui vraisemblablement détruisent la force dudit Pouvoir; que la Copie de la Lettre de la Reine d'Espagne, dont lui Sieur de Wit tire une acceptation de la Ville d'Aix pour le Traité de Paix, ne signifie rien,

rien, & elle eſt encore en termes qu'il paroît plûtôt qu'elle ait été faite pour ſervir de piége que pour agir de bonne foi ; que tout cela étant ainſi, il ne faut pas être ſurpris ſi le Roi prend ſes meſures contre tant d'artifices & tant de Ligues qui ſe préparent contre lui, & qu'il veuille voir bien clair aux actions des uns & aux promeſſes des autres ; que ſi tout le monde agit auſſi ſincérément que Sa Majeſté fait, on verra bientôt la Paix faite ; mais que ſi au contraire les Eſpagnols penſent nous amuſer par de faux Pouvoirs, & que l'Angleterre & les Etats croyent nous éprouver par leur Ligue, en prenant pour bon tout ce qui vient de la part des Eſpagnols, & nous preſſant d'y acquieſcer, je puis lui dire par avance, que quoique ce ſoit de moi-même, que le Roi eſt un Prince trop généreux & trop jaloux de ſon honneur pour en paſſer par où ils voudront, & que ce n'eſt pas le moyen de réparer ce qu'ils ont fait contre la raiſon & les formes, que de continuer à prendre des ombrages du Roi, & faire des Négociations & des préparatifs d'Armée, plus contre le Roi que pour avancer la Paix.

Monſieur de Wit m'a répondu, que tout ce que Monſieur van Beuningen écrit aux Etats n'eſt pas contre la France ; mais il fait voir aſſez nettement le peu d'inclination qu'il remarque qu'on a en France pour la Paix, puiſqu'on ne veut que gagner le tems de la Campagne pour envahir la Flandre, & que la Paix dépend du Roi, leur garantie étant aſſez forte par la déclaration que

les Etats ont faite le 15. Mars, de rompre contre l'Eſpagne, en cas que la Reine d'Eſpagne déſavouë ce que le Marquis de Caſtel Rodrigo aura fait & arrêté, ou que lui-même vienne à s'en dédire ſous quelque prétexte; qu'il lui ſembloit que cela ſuffiſoit en cas que le Pouvoir fût défectueux, pour que le Roi y trouvât ſes ſûretez, & auſſi de même pour l'approbation du choix de la Ville d'Aix; que pour ce qui étoit des deux points dont je lui parlois, il étoit vrai qu'ils avoient délibéré de s'accommoderavec la Suéde ſur les différens qui reſtoient à ajuſter & examiner de plus près leurs propoſitions, & que, pour l'autre point, les Etats n'avoient donné nul ordre à leurs Députez de propoſer l'engagement des Places: ce n'eſt pas que ſi les Etats trouvent leurs avantages & ſûretez dans une pareille affaire, ils ne le faſſent quand la conjoncture du tems le permettra.

Vous pouvez juger, Monſieur, par ces réponſes, s'il n'y a pas d'apparence que l'avis qui m'a été donné eſt vrai.

De tout ce que deſſus je juge, que ſi le Roi eſt néceſſité de continuër la Guerre par le procédé injuſte des Eſpagnols & des Etats, il ne peut pas mieux prendre ſon tems que dans le mois prochain, les Etats ne ſe pouvant mettre en état de mettre leur Armée en Campagne, pour s'opoſer aux deſſeins de Sa Majeſté, de deux mois; vous y ferez la réfléxion que vous eſtimerez à propos.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 23. Mars 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 15. Je ne vous envoye point la Copie d'une Lettre bien importante que j'écrivis le 19. de ce mois à Meſſieurs van Beuningen & Trevor, non pas tant parce que vous l'aurez pû voir entre les mains de Monſieur de Wit, qu'à cauſe que ledit Sieur van Beuningen m'a témoigné, qu'il ſeroit bien aiſe qu'elle ne fût communiquée à qui que ce ſoit, pour ne donner point lieu à des repliques & dupliques, qui ne ſeroient bonnes qu'à aigrir les choſes, plûtôt qu'à avancer la Paix: mais comme néanmoins il eſt important que toute la Chrêtienté ſoit informée de ce que le Roi veut bien faire à ſon propre préjudice, pour rétablir le repos public, je vous adreſſe une Copie de la réponſe que Sa Majeſté a donnée à la Légation des Electeurs & Princes de l'Empire de l'Aſſemblée de Cologne, ſur l'inſtance que la Légation a faite à Sa Majeſté de la prorogation de la ſuſpenſion d'entrepriſes. Elle déſire qu'auſſi-tôt que vous aurez reçû cet écrit, vous en faſſiez tirer cinq Copies, & que vous les adreſſiez à Meſſieurs de Pomponne, de Terlon, de Béziers, Millet, & Gourville.

Je vous avouë franchement, que je ſuis un

fort mal-habile homme, m'étant lourdement trompé ſur une choſe que je croyois infaillible, & qui a pourtant manqué; mais pour ma conſolation d'avoir fait cette bevûë, je me perſuade encore, que ſi j'avois eu affaire à Monſieur de Wit, il en auroit uſé tout autrement. Voici ce que c'eſt; j'avois cru qu'auſſi-tot que Monſieur van Beuningen auroit vû les trois grandes avances & facilitez que le Roi a aportées à la Paix, qui ſont telles que perſonne n'auroit oſé les eſpérer, ainſi que vous le verrez par ledit Ecrit, je verrois, à l'inſtant même de la reception, paroître dans ma chambre Meſſieurs van Beuningen & Trevor, pour me preſſer de travailler à un Traité qui liât le Roi juſques au 15. May à perſiſter dans les deux alternatives, & à dreſſer auſſi-tôt celui qui doit être fait pour la Paix entre Sa Majeſté & les Eſpagnols ſur le fondement deſdites alternatives, afin d'y lier enſorte Sa Majeſté, qu'il n'y eût plus à attendre que la ſignature des Eſpagnols, pour s'aſſûrer que la Paix étoit faite: & c'eſt ce que je dis qu'il me ſemble que Monſieur de Wit auroit fait; mais j'ai été bien ſurpris quand ledit van Beuningen, après la reception dudit Ecrit, m'eſt venu témoigner, qu'il ne le conſidéroit que comme des Réſolutions proviſionelles de Sa Majeſté, qui ne faiſoient rien pour la Paix, qu'en cas qu'elle accordât la ſuſpenſion qu'il lui demandoit juſques à la fin de May. J'ai déclaré là-deſſus, qu'il n'y avoit rien de proviſionel, & que les réponſes de Sa Majeſté

ſté étant ſi favorables, c'étoient auſſi les dernières qu'il auroit, & enſuite lui ai offert de mettre papier ſur table, pour commencer de travailler au Traité que nous avions à faire enſemble, & à celui de la France & de l'Eſpagne ſur le pied des alternatives. Il m'a reparti, qu'il n'y avoit rien à traiter entre nous, tant que le Roi n'accorderoit pas la ſuſpenſion juſques à la fin de May, & que Meſſieurs les Etats ſongeroient à prendre d'autres meſures. J'ai repliqué, que le Roi accorderoit en effet la ſuſpenſion juſques au 15. May, puiſqu'il veut bien rendre les Places que ſes Armes occuperoient juſques à ce jour-là: & lui ayant demandé, s'il ne ſe fioit pas là-deſſus à la parole de Sa Majeſté; il m'a répondu, que l'on conſidéroit plûtôt, *quid Rex poſſit quam quid velit*. J'ai repliqué, que je doutois fort que les Etats l'avoüaſſent de me faire une pareille réponſe, & que je le chargeois envers eux de la perte du tems, auquel l'on pourroit dreſſer les deux Traitez dont j'ai parlé ci-deſſus, cette perte ſeule pouvant faire manquer la Paix. Il m'a dit là-deſſus, qu'il ne lui étoit pas libre de faire aucun Traité avec nous, qu'en cas que le Roi prorogeât la ſuſpenſion juſques au prémier jour de Juin, & que les Etats avoient pris cet engagement avec le Roi d'Angleterre. J'ai repliqué deux ou trois fois, qu'il prît la peine de mieux lire qu'il n'avoit fait le troiſiéme des Articles ſecrets du Traité de la Haye, dont il faiſoit tant de miſtére, & qu'il n'y trouveroit pas ſeulement que le mot de ſuſpenſion, ni de ceſſation d'Armes y fût

nommé. Il n'a pas osé soûtenir que ce que j'avançois en cela ne fût vrai; & s'il l'eût fait, j'avois en main de quoi le convaincre sur le champ. Tout cela s'est passé en présence de Monsieur Trevor, qui, par quelques discours qu'il entremêloit, & par ses gestes, ne témoignoit pas d'approuver ce que ledit van Beuningen disoit.

Vous trouverez dans la réponse à la Légation de l'Assemblée de Cologne les considérations qui se doivent faire sur les termes captieux, & il se peut dire absurdes, dont le Marquis de Castel Rodrigo s'est servi pour faire sa déclaration sur le choix de l'alternative. Je ne comprens pas comment Monsieur Temple & les Députez des Etats qui sont à Bruxelles veulent se charger de pareilles piéces; est-ce exercer sincérement la Médiation?

RE-

REPONSE

Du Roi à la Légation des Electeurs & Princes à Cologne, mentionnée ci-dessus, &c. le 22. Mars 1668.

SUr la nouvelle instance que la Légation de Mrs. les Electeurs & Princes de l'Empire assemblez à Cologne a faite au Roi, de vouloir accorder jusques à la fin de Mai la Prorogation de la suspension d'entrepriſes, que S. M. a déja accordée jusques à la fin de Mars, afin qu'on puisse employer plus utilement ce tems-là aux Négociations de Paix, sans que l'action des Armes les puisse troubler:

Sadite Majesté a répondu, qu'elle estime que rien ne seroit plus contraire à la Paix même, contre l'intention de ladite Légation & de ses Supérieurs, que le consentement que S. M. donneroit à l'instance qui lui est faite; d'autant qu'il se voit clairement que le dessein du Marquis de Castel Rodrigo dans toute la conduite qu'il tient, n'est que d'essayer de gagner du tems par une nouvelle suspension, afin de donner lieu, pendant qu'elle dureroit, à la venuë, sans obstacle ou opposition, de dix mille Espagnols naturels, qui passent en Flandre avec Dom Jean d'Autriche, & à l'arrivée des puissans secours qu'on y attend d'Allemagne, & des levées

& recrûës qui s'y ſont en pluſieurs endroits: qu'il eſt aiſé à voir, pourvû que ledit Marquis, ſe prévalant de la complaiſance qu'il ſçait que le Roi a pour tous les Princes, que S. M. a ſi volontiers acceptez pour Médiateurs, puiſſe lier les mains à Sadite M. pendant les deux mois prochains, où il prétend qu'il ſe trouvera beaucoup plus dépourvû de forces & d'aſſiſtances qu'il ne le ſera au mois de Juin. Il ſe ſouciera peu d'être avoüé ou deſavoué en Eſpagne de tout ce qu'il avance aujourd'hui, non ſeulement ſans pouvoir, mais contre ſes ordres exprès, tant ſur l'acceptation de l'alternative que ſur le lieu de l'Aſſemblée à Aix-la-Chapelle.

Que ſur le prémier point, tous les avis de Madrid du 25. Février, qui eſt le jour auquel le dernier Courier en eſt parti, portent unanimement, qu'après la Ratification de la Paix de Portugal envoyée à Lisbonne, & après la parole que Dom Jean d'Autriche avoit donnée de partir infailliblement au prémier jour de Mars; les Miniſtres ne pouvoient ſeulement ouïr nommer le mot d'alternative: & comme le Marquis de Caſtel-Rodrigo n'ignore pas là deſſus leurs ſentimens, & qu'il croit pourtant, pour mieux ſervir le Roi ſon Maître, devoir en apparence tenir une conduite directement contraire à ſes ordres; il ne s'eſt expliqué d'abord que fort confuſément ſur ladite alternative par une acceptation générale des deux partis qui lui étoient offerts, & lorſqu'il s'eſt vû ſi vivement preſſé par les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande qu'il n'a plus vû de lieu de pouvoir reculer, il a témoigné à la vérité de vouloir s'expliquer da-

davantage par une déclaration (qu'il lui a plû dater du 6. Mars, quoiqu'on ne l'ait reçu ici que le 21.) mais il ne l'a fait qu'en termes captieux, & ſujets à double entente; en voici les termes:

J'accepte & admets purement & ſincérement, de traiter & conclure, ſur ce que la France a occupé juſques au tems de la déclaration qu'elle a faite auxdits Seigneurs Médiateurs, moyennant qu'elle reſtituë toutes choſes au même état où elle ſe trouvoient alors, ſans aucune nouveauté.

S. M. laiſſe au jugement équitable de ladite Légation, de dire ſi ces termes, dont ledit Marquis s'eſt ſervi; j'accepte de traiter & de conclure, ſur ce que la France a occupé, *veulent dire, ſans ambiguité, ou ſans quelque reſerve mentale, qui ſe pourra produire en tems & lieu, que le Roi ſon Maître cédera à la France ce que les Armes de S. M. ont occupé la Campagne derniére au Païs-Bas, comme il étoit pourtant néceſſaire de dire nettement; puiſque s'engager à traiter & à conclure ſur une choſe, n'eſt pas dire de la vouloir céder; c'eſt même plûtôt dire qu'on la veut diſputer & conteſter.*

Sadite Majeſté laiſſe au jugement de la Légation de dire, ſi c'eſt accepter purement & ſimplement une propoſition, d'y ajoûter un moyen qui la détruit. Ledit Marquis aura ſçû ſans doute les ordres que Sa Majeſté a données, il y a long-tems, de faire démolir toutes les Fortifications de Dole & de Gray, ce qui n'étoit pas moins en ſon pouvoir, ſans que perſonne y

puisse trouver à redire, qu'elle s'en est rendue Maîtresse: & sur cette connoissance ledit Marquis ôtant d'une main ce qu'il présente de l'autre, a accepté ladite alternative, mais à condition que le Roi rendra la Franche-Comté au même état qu'il l'a trouvée; ce qui est aujourd'hui impraticable, après la démolition des Fortifications de Dole & de Gray.

Quant au lieu de l'Assemblée, Monsieur le Cardinal Visconti, Nonce de Sa Sainteté en Espagne, écrit de nouveau du 28. Février au Sieur Abbé Vibo, qui fait ici les affaires du St. Siége, que l'on ne veut point à Madrid ouïr parler d'Aix-la-Chapelle, & que si la France ne donne son consentement de traiter la Paix à Rome, il ne voit point de moyen de faire convenir les Parties du lieu de l'Assemblée. Cependant, dans un Ecrit que Monsieur le Marquis de Castel-Rodrigo a donné depuis deux ou trois jours aux Ministres d'Angleterre & d'Hollande, il atteste, qu'il a des Lettres de la Reine sa Maîtresse des 12. 18. & 24. Janvier & 7. Février, par lesquelles elle agrée ce qu'il avoit répondu au Nonce de Sa Sainteté, en nommant la Ville d'Aix pour y travailler; & ce qui n'est pas moins remarquable (nonobstant cette Lettre du 12. Janvier que ledit Marquis dit avoir) ladite Reine écrivit le 16. dudit mois aux Electeurs & Princes de l'Empire de l'Assemblée de Cologne, qu'elle a remis, il y a longtems, toute l'affaire entre les mains du Pape, pour être traitée à Rome, & cette Lettre du 16. ne fut remise au Courier desdits Sieurs Electeurs & Princes que le 21. & même ledit

dit Courier n'eſt parti de Madrid que le 25. Février ; peut-on croire & eſt il ſeulement vraiſemblable, que ſi la Reine d'Eſpagne avoit écrit le 12. Janvier à Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo, qu'elle avoit approuvé ce choix de la Ville d'Aix ; ladite Reine, écrivant quatre jours après à Meſſieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, n'eût pas voulu leur donner la ſatisfaction de leur apprendre, qu'elle vouloit bien traiter la Paix dans leur Voiſinage, où ils pourroient exercer leur Médiation, qu'elle acceptoit, & non pas renvoyer encore à Rome toute l'affaire pour y être traitée, comme ladite Lettre parle, & employe même deux pages d'écriture à juſtifier qu'elle ne peut traiter ailleurs. Sa Majeſté laiſſe en troiſiéme lieu au jugement de ladite Légation, de dire ſi, par la clauſe genérale du prétendu Pouvoir dudit Marquis, dont il n'a oſé faire voir le préambule aux Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, parce qu'il eſt conçu plûtôt en termes d'un Libelle contre la France que d'un Pouvoir pour traiter la Paix, la Reine ſa Maîtreſſe ayant dit qu'elle trouve bon qu'il puiſſe agir comme elle feroit elle-même ; il s'enſuit qu'elle lui ait donné la faculté de ſubdéléguer un autre en ſa place, avec le même Pouvoir, ſi cette faculté n'y eſt nommement ſpécifiée. Les Plénipotentiaires du Roi à Munſter, ceux de Sa Majeſté à Bréda, & Monſieur Colbert lui-même allant à Aix, ont eu dans leur Pouvoir la même clauſe, de faire tout ce que le Roi lui-même pourroit faire s'il y eût été en Perſonne ; mais ceux de l'Empereur & du Roi de la Gr. Bretagne auroient-

roient-ils cru pouvoir traiter valablement avec des Subdéléguez des Plénipotentiaires de Sa Majesté, & ceux-ci auroient-il osé le prétendre? Les Rois donnent cela nommément à la suffisance, à la fidélité, & à l'industrie du Personnage qu'ils choisissent; mais sans une particuliére expression de leur volonté, ils n'entendent jamais que ce Plénipotentiaire puisse donner ce Pouvoir à un autre, qui n'auroit pas le plus souvent les mêmes qualitez pour les bien servir; & si cette régle a lieu dans le droit pour les simples Procureurs ou Mandataires dans les choses de peu d'importance, à combien plus forte raison doit-elle être observée, quand il s'agit d'aliénation d'Etats, & de cessions de Souverainetez.

Comme tout ce procédé dudit Marquis (quoique tendant sans doute, selon qu'il le croit, au plus grand bien des affaires de son Maître, en quoi il est fort loüable) se rencontre plein de contretems, de contradictions, d'artifices & de défauts de pouvoir, & enfin n'avoir pour but que de gagner du tems, pour donner cependant lieu à l'arrivée de Dom Jean d'Autriche, & des secours d'Allemagne, & des nouvelles levées & recrûës; il ne permet pas à Sa Majesté, si elle veut suivre les régles de la prudence, d'accorder ce que, sans des considérations si fortes, elle donneroit très-volontiers au bien de la Paix; mais plûtôt la doit obliger à d'autant plus se précautionner contre toutes surprises, pour une plus grande sûreté de la Paix même.

Cependant Sa Majesté, pour temoigner de plus en plus avec quelle sincérité elle marche dans le chemin de la Paix, & qu'elle désire même

d'y

d'y gagner jusques aux moindres instans d'un tems désormais devenu si précieux, déclare en prémier lieu, à la Légation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire, que pour satisfaction des Droits échûs à la Reine, elle se contentera encore jusques au 15. jour de May inclusivement, de l'une des deux alternatives dont elle avoit ci-devant offert de se contenter jusques au dernier jour de Mars, à condition que le Traité qui se doit faire là-dessus entre elle & les Espagnols soit signé, ratifié, & les Ratifications échangées avant le 16. May: en quoi on pourra aisément remarquer, que le terme que Sa Majesté préscrit est plus que suffisant pour tout ce qui est à faire, si l'acceptation que Mr. le Marquis de Castel Rodrigo a déja faite de l'une des alternatives a été sincére & conforme à ses ordres; car un Courier va en sept jours de Paris à Madrid, & depuis le 19. Mars, auquel Sa Majesté a fait pour la prémiére fois la même déclaration aux Ministres d'Angleterre & de Hollande, jusques au 15. Mai, il y a cinquante sept jours.

En second lieu, que Sa Majesté, pour faire voir la sincérité de cette déclaration, est prête de faire sans délai un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux, sur le Pleinpouvoir qu'ont ici leurs Ministres, par lequel elle s'obligera de se contenter de ladite alternative jusques audit jour 15. May inclusivement, dans lequel Traité on inférera mot à mot le Traité de Paix qui se doit faire entre elle & les Espagnols, sur le fondement desdites alternatives; ledit Seigneur Roi & lesdits Sei-

Seigneurs Etats se chargeant d'en faire aporter en bonne forme la signature & la Ratification d'Espagne, dans un tems que celle-ci puisse être échangée avant le 16. Mai.

En troisiéme lieu, que Sa Majesté donne dès à présent sa parole Royale à nôtre Saint Pere le Pape, à tous les Rois, Electeurs & Princes de l'Empire, & autres Potentats Chrêtiens, & composera même, si on le désire, un Article en cette conformité dans le Traité qu'elle offre de faire avec ledit Roi de la Grande Bretagne & lesdits Seigneurs Etats, qu'elle restituëra de bonne foi au Roi d'Espagne toutes les Places & les Postes que ses Armes pourroient avoir occupé depuis le dernier jour de Mars, auquel la suspension d'entrepriſe aura cessé jusques audit jour 15. May sans exiger de plus hautes ou plus avantageuses conditions de Paix que celles de l'une des deux alternatives, pourvû que les Espagnols, comme il a été dit, ayent alors consenti à lui en céder une, & que les ratifications du Traité qu'elle en aura fait avec eux, ayent été échangées avant le 16. May.

Sa Majesté est persuadée que la Légation de Messieurs les Electeurs & Princes de l'Empire assemblée à Cologne avoüera, qu'on n'auroit presque osé espérer de si grandes, si importantes, & si favorables déclarations pour l'accommodement, voire pour la conclusion de la Paix, que celles qui sont contenuës dans cet Ecrit, puisque, sans s'être obligée à rien que jusques à la fin de Mars, elle met encore la Paix entre les mains des Médiateurs jusques aü 15. May, aux mêmes conditions des alternatives,

ves, comme si elle avoit oublié que ses Armes ont conquis la Franche-Comté; & elle en parle clairement, sans ambiguité ni termes captieux, ayant voulu donner à toute la Chrêtienté des nouvelles preuves effectives, & de la sincérité avec laquelle elle désire le prompt rétablissement du repos public, & d'une grande modération dans les conditions de l'accommodement; & souhaitant que les Espagnols veüillent se prévaloir de l'une ou de l'autre dans une espace de tems, lequel, comme il a été déja remarqué, se trouve plus que suffisant pour réduire à effet ses bonnes intentions. Cependant Monsieur Colbert part demain pour aller, à plus grandes journées qu'il pourra, à Aix-la-Chapelle, avec le seul Carosse dont il a besoin pour l'y conduire, faisant après suivre le reste de son equipage; & il y a plus d'un mois qu'il seroit arrivé au lieu de l'Assemblée, si le Passeport dont il avoit besoin, & qui pouvoit venir en deux jours de Bruxelles, n'eut été retardé depuis la mi-Février, qu'il fut demandé, jusques au 16. Mars, qu'il fut reçû; mais les Espagnols, qui vouloient gagner par une suspension le mois de Juin, avoient trop d'intérêt de ne se pas mettre en état d'être pressez de traiter & de conclure dans le mois de Mars. Fait à St. Germain en Laye le 22. Mars 1668.

DE LIONNE.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 28. *Mars* 1668.

IL me ſeroit difficile de vous mander tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & moi, pendant trois heures qu'il a été à mon Logis. Je vous rendrai compte ſeulement de ce que je juge le plus important, pour ne perdre pas l'occaſion du départ du Courier extraordinaire qu'il dépêche à Monſieur van Beuningen. Il a lû en ma préſence à diverſes repriſes le Mémoire qui s'adreſſe à Meſſieurs les Electeurs de l'Empire, & le refus que le Roi fait de prolonger la ſuſpenſion d'Armes juſques à la fin de May: il m'a dit, qu'il voyoit avec grande douleur réüſſir le deſſein des Eſpagnols, qui n'avoient pour but que de nous diviſer; que Caſtel Rodrigo ayant accepté l'alternative des Places conquiſes, & les Etats s'obligeant de lui faire ſigner le Traité, & le faire avouër à la Reine d'Eſpagne, & en retirer la Ratification, le Roi ne pouvoit pas douter du ſuccès de la Paix; qu'il avoit porté le Roi d'Angleterre & les Etats à faire parler leurs Députez hautement & rudement au Marquis, & avec ménace de rompre, s'il n'acceptoit l'alternative, l'aſſûrant en ce cas de la Paix; qu'après l'avoir forcé de conſentir à tout, il voyoit le Roi réſolu de l'attaquer, contre

les

les assûrances que lesdits Etats & l'Angleterre lui avoient données, qu'après l'acceptation de l'alternative la Paix seroit assûrée.

Que le doute que Sa Majesté a, qu'il n'agit point de bonne foi, ne peut être levé qu'après la signature, & qu'en ce cas-là les Etats & l'Angleterre s'obligent de rompre, en cas de desaveu de la part de la Reine, & que le Marquis s'en dédise; que si ledit Marquis veut chercher quelque chicane, soit au défaut du Pouvoir, ou de ce qui est allégué dans le Mémoire touchant le rasement de Dole & de Gray, les Etats prendront tout aussi-tôt cela comme un refus, & entreront conjointement avec le Roi dans la Flandre avec toute leur Armée, comme ayant manqué de parole; que pour hâter les affaires davantage, les Etats dépêchent un Courier droit en Espagne, & écrivent à la Reine, qu'ils la prient d'avouër tout ce que Castel Rodrigo a promis de faire, tant sur le lieu d'Aix que sur l'alternative, & d'en envoyer sa Ratification dès que le Traité sera signé, ne pouvant pas différer un jour de se déclarer contre l'Espagne, si elle différe d'approuver ce que ledit Marquis aura fait, & d'en envoyer sa Ratification. Le Sieur de Wit m'ajoûta avec des termes très-pressans, que si le Roi, ayant tant d'assûrances effectives que la Paix est entre ses mains, refuse la suspension d'Armes jusques à la fin de May, il n'y aura personne qui ne croye que son intention a été éloignée de la faire, puisqu'il n'est plus question d'agir par Armes pour

obliger

obliger les Eſpagnols à convenir de ladite alternative, qu'ils accordent en la forme qu'on l'a demandé.

Qu'il ſçavoit bien que le plus grand malheur qui pouvoit arriver aux Etats, étoit celui de ſe broüiller avec la France, mais que cela étoit inévitable, le Roi voulant attaquer les Païs-Bas, après qu'ils ont privé les Eſpagnols de toutes ſortes de ſecours étrangers, & qu'ils lui ont mis les Armes bas en les forçant d'accepter les conditions que le Roi a demandées, & en les aſſûrant que moyennant cela le Roi leur donneroit la Paix; qu'il a été le prémier à porter la Province de Hollande à ſe déclarer contre l'Eſpagne, ſi elle ne donnoit contentement au Roi; que cette Province a perſévéré dans le même avis, lui Sieur de Wit l'ayant toûjours aſſûrée, que Sa Majeſté leur donneroit la Paix, moyennant cette ſatisfaction de l'alternative, & qu'il ſe trouve à préſent plus embaraſſé que perſonne, tant vers les Etats, que vers les Anglois & Eſpagnols, qui lui attribuënt de les avoir abuſez, dans l'eſpérance qu'il leur va donner la Paix, & que le Roi ſe contenteroit des conditions propoſées; qu'il vous prie, Monſieur, de faire conſidérer au Roi, que cette affaire le va entiérement décréditer, & donner lieu à l'avis que vous avez eu d'Angleterre, dont il a eu quelque connoiſſance; que Sa Majeſté peut faire réfléxion au peu de fruit qu'elle retirera d'attaquer un Païs déja vaincu, & qui n'aura autre défenſe que celle qu'il demandera aux Etats & aux Anglois, qui les ont amuſez & forcez à céder tout ce qu'ils

qu'ils ont demandé pour obtenir la Paix, & les mauvais pas où Sa Majesté va faire tomber les Etats, dont ils ne peuvent se dispenser, le Roi attaquant la Flandre après l'acceptation de l'alternative, & les sûretez qu'on lui veut donner de la faire agréer & ratifier par la Reine d'Espagne, moyennant la suspension d'Armes proposée, qui est le tems le plus court qu'on puisse prendre : au lieu que si le Roi se contentoit de la suspension d'Armes, moyennant les sûretez que les Etats lui donneroient par un Traité, de rompre contre l'Espagne sur tous ces cas douteux portez par le Mémoire, il pourroit assûrer Sa Majesté, que les Etats lui seroient obligez au dernier point de ce relâchement, & que lui en son particulier rentreroit dans le crédit de sa Province, qu'il ne peut éviter de perdre si les affaires prennent une autre face, étant impossible qu'il puisse résister aux Cabales qui sont contre lui, & aux reproches que les Provinces lui feront, dans l'engagement où les Etats vont entrer d'assister les Espagnols, plûtôt que de voir perdre les Païs Bas.

Je lui ai répondu, qu'il eût été plus à propos que ces réfléxions eussent précédé le Traité de Ligue fait avec l'Angleterre ; qu'il n'ignoroit pas que je ne lui aye dit tous les ordinaires, qu'il profitât du tems pour presser les Espagnols de s'expliquer, & que le Roi entreroit en action avec ses Armées le prémier d'Avril, & qu'il ne prolongeroit pas la suspension d'Armes.

Cependant Sa Majesté a la bonté de l'accor-

corder, en promettant de rendre les Places qu'il prendra jusqu'au 15. de May, en cas que les Espagnols acceptent l'alternative; que les raisons portées dans le Mémoire & dans vôtre Dépêche étoient si fortes, pour ne se fier pas à tout ce que Castel Rodrigo a fait & promis, que je m'étonne qu'un si habile Homme que lui, se laisse persuader que le Marquis agit de bonne foi.

Qu'il a assez de preuves avec quelle affection le Roi a porté ses intérêts dans les tems passez, pour ne douter pas qu'il ne le fît encore dans les occasions où il en auroit besoin; mais pour lui parler sincérement, comment pourra-t-on ajuster tout ce qu'il me dit, avec les Pouvoirs qui ont été envoyez aux Ambassadeurs qui sont en Angleterre, de conclure avec le Comte de Dohna, & l'engager dans la Ligue à des conditions encore plus fortes que celles qui ont été faites à la Haye, c'est-à-dire que les Etats se préparent & sont résolus de se joindre aux Espagnols, & rompre contre la France?

Que pourra-t-il me répondre sur les ordres donnez à leurs Députez à Bruxelles, de conclure avec Castel Rodrigo pour l'engagement des Places & Péages de l'Escaut & de la Meuse, moyennant un prêt de quatre millions de livres, que le Roi tiendra pour une rupture, & une infraction au Traité de 1662. & à la bonne foi dont le Roi a usé envers les Etats par les grands secours que Sa Majesté leur a donnez, tant contre le Roi d'Angleterre, que contre l'Evêque de Munster?

que

que je le priois de me dispenser de vous écrire sur cette matiére; les événemens passez me faisant assez connoître qu'il ne faut pas juger sur des paroles, mais bien sur les effets. Il me repliqua, que leurs Députez ne parleroient pas à Castel Rodrigo de cet engagement, qu'après que les Etats se verront réduits à l'extrêmité de secourir les Païs-Bas pour ne les voir pas perdre; & que le Traité du Comte de Dohna ne s'exécutera non plus, qu'après que le Roi d'Angleterre & les Etats auront perdu toute espérance d'obtenir la suspension d'Armes, donnant au Roi toutes les sûretez qu'il désirera pour la Paix. Il me dit ensuite, qu'il vous prioit de ne pas prendre garde aux emportemens de Monsieur van Beuningen, qui est chaud de son naturel; mais d'avoir la bonté de l'envoyer chercher une heure après, que vous le trouveriez tout changé, & qu'il auroit regret de tout ce qui se seroit passé; il en a usé ainsi plusieurs fois avec lui & l'a toûjours ramené à la raison.

Je vois, Monsieur, ces gens-ci prendre le chemin de leur perte. Si les Armées du Roi peuvent être en Campagne le 15. Avril, elles peuvent agir sans opposition jusqu'à la fin de May. L'Armée des Etats n'oseroit paroître en Campagne; mais assûrement ils détacheront des Corps pour mettre dans les Places qui leur sont frontiéres, & prêteront de l'argent aux Espagnols. Ce pas étant fait, je vous prierai, Monsieur, de m'ordonner ce que le Roi

désire que je devienne, & s'il ne trouvera pas bon que je sorte de ce Païs après quelque action de rupture faite par les Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Mars 1668.

DEpuis la Lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire hier par le retour du Courier de Monsieur van Beuningen, les affaires se sont tellement échauffées ici, que les Provinces d'Utrecht, Groningue, Gueldre, & Overyssel sont d'avis de secourir les Espagnols, puisque le Roi refuse la suspension d'Armes jusques à la fin de May. Les Provinces de Hollande & de Zélande sont d'un autre avis, & disent qu'il faut prier le Roi d'accorder seulement le tems qu'il faut, depuis la signature jusques à l'échange des Ratifications, & le prendre le plus juste qu'il se pourra. Enfin, Monsieur, ce ne sont que propositions de Ligue & de liaisons étroites entre l'Espagne & l'Angleterre, la Suéde & les Etats: les plus échauffez sont les plus grands Ennemis de Monsieur de Wit, & des plus grands Amis de la Maison d'Orange; ce qui confirme Monsieur de Wit dans l'avis que vous lui avez donné. Je sçai qu'il se trouve fort em-

embaraſſé, & il ſera peut-être obligé de ſuivre le cours des affaires, & de s'accommoder avec le parti contraire, qui lui a fait faire des ouvertures depuis une heure. Il ne s'eſt jamais vû une telle confuſion que celle qui paroît parmi les Etats; ils ont changé dix fois depuis deux jours le rendez-vous de leurs Troupes; tantôt ils veulent que leur Armée ſoit toute enſemble, puiſque les Provinces de Gueldre, Groningue & Overyſſel diſent, que l'Evêque de Munſter arme, qu'il eſt d'accord avec la France, & qu'ils veulent retenir les Troupes qui ſont dans leurs Villes pour leur défenſe. Les Etats m'ont envoyé des Députez pour me repréſenter le regret qu'ils ont, de voir le Roi éloigné des ſentimens de la Paix, & de ſe vouloir rendre Maître des Païs-Bas, dans un tems que Caſtel Rodrigo ſe ſoûmet d'accorder les conditions qu'on lui impoſe; que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit vû tous les Députez des Provinces, pour les aſſûrer, que non-ſeulement Caſtel Rodrigo ſigneroit tout ce que les Etats voudroient, mais qu'il les aſſûroit que la Reine d'Eſpagne ratifieroit tout ce qui étoit convenu dans le Traité; mais auſſi qu'ils le prioient de ne les abandonner pas dans le deſſein que la France avoit de les ſurprendre & de les opprimer; que ſi l'intention de la France étoit ſincére, elle ne romproit pas un Traité, quand il n'y a pas plus de tems à attendre que celui d'un Courier pour aporter la Ratification; qu'ils veulent eſpérer de la gé-

néroſité du Roi, qu'il voudra bien leur accorder cette ſuſpenſion d'Armes, ſans laquelle on ne peut eſpérer de Paix, mais au contraire voir allumer un feu dans toute la Chrêtienté, qui ne s'éteindra de pluſieurs années.

Je leur ai répondu, que le Roi agit avec tant de ſincérité pour le bien de la Paix, qu'il ne faut que lire la Réponſe que Sa Majeſté fit aux Electeurs, où ils trouveront des raiſons qui ſont ſi fortes pour n'accorder pas la ſuſpenſion d'Armes qu'ils demandent, que Sa Majeſté ne le ſçauroit faire, à moins de ruiner ſes affaires & éloigner la Paix; que ce qu'il a propoſé eſt au delà de ce que les Alliez pouvoient eſpérer; que ceux qui rejetteront ce qu'il offre, ſeront les ſeuls coupables de ce feu dont ils me parlent qui ſe va allumer dans la Chrêtienté.

Que je les prie de faire une réfléxion ſérieuſe ſur tous les diſcours des Eſpagnols & ſur leur conduite, qui n'a autre but que de brouiller les Etats avec la France, & leur laiſſer après la dépenſe & les fraix d'une grande Guerre, avec le reproche d'avoir abandonné l'Alliance du Roi, à qui ils ont tant d'obligation; que ce pas étant fait, il ſera mal-aiſé d'en revenir; que je les prie de ſe ſervir de leur prudence, & de ne précipiter pas des Réſolutions violentes, qui tendent à ſecourir les Eſpagnols contre la foi de nos Traitez, ainſi que le bruit en eſt déja répandu dans la Haye & dans leur Aſſemblée.

C'eſt

C'eſt tout ce qui ſe paſſa entre nous. Ils ne parurent pas être plus ſatisfaits de moi que je le fus d'eux. Monſieur van Beuningen leur écrit de prendre leurs meſures. Si j'avois autant de ſujet d'être ſatisfait de la conduite des Etats, comme ils le doivent être de celle du Roi, & de tout ce que vous lui avez dit, il écriroit tout autrement qu'il ne fait. Bien que vous n'ayez pas beſoin qu'on vous donne des conſeils, je ne laiſſerai pas de vous dire, Monſieur, que le Roi doit s'attendre à une prompte déclaration des Etats contre la France; que les Couriers partent à tous momens pour l'Angleterre & pour Bruxelles, & que les ordres ſont donnez à leurs Miniſtres, de faire une Ligue étroite entre l'Angleterre, l'Eſpagne, la Suéde & eux contre les deſſeins du Roi. Vous jugez bien, Monſieur, qu'après tout cela les propoſitions qu'on fait ne ſont que des amuſemens. Tenez pour certain, que tous les Liguez enſemble ne ſçauroient ſe montrer en Campagne de deux mois, & que le Roi aura tout le tems qui lui ſera néceſſaire pour venir à bout d'un grand deſſein. Monſieur de Wit aura bien de la peine à ſe ſoûtenir dant le crédit où il étoit; ce n'eſt pas que je ne croye que dans le beſoin qu'on aura de lui dans la Guerre où les Etats ſe trouveront engagez, les cabales contraires aux ſiennes, qui apparemment auront le deſſus, ne s'en ſervent juſqu'à ce qu'elles puiſſent s'en paſſer. Voilà, Monſieur, au vrai, où ſont toutes choſes en ce Païs; j'eſpére

que le Roi me donnera ordre de me retirer au prémier pas qu'ils feront contre la France.

Je ne fais aucun doute qu'ils ne caſſent tous nos Régimens. On en pourroit former trois, des cinq qui ſont dans le ſervice, qui ſeroient compoſez de très-bons Officiers; on améneroit l'élite de tout ce qui eſt dans les Troupes Françoiſes, & il y auroit peu de Corps en France meilleurs que ces trois-là: ſi le Roi étoit en cette volonté, il ſeroit néceſſaire de m'en avertir de bonne heure. Il me ſemble auſſi qu'il ſeroit avantageux au Roi, de prévenir la caſſation des Corps François, & que la rupture arrivant, Sa Majeſté les demandât, ainſi qu'il eſt porté par les prémiers Traitez, qu'en cas de meſintelligence entre la France & les Etats, le Roi pourra retirer ſes Troupes, & qu'il leur ſera donné des bateaux pour les tranſporter en France.

Les Lettres des Ambaſſadeurs des Etats qui ſont en Angleterre portent, que le Roi d'Angleterre eſt très-perſuadé que le Roi ne veut pas la Paix, & que tout ce que Sa Majeſté allégue ſur la perte du tems par la négligence des Eſpagnols n'eſt qu'un prétexte pour ne pas conclure. Ledit Roi d'Angleterre perſiſte dans la réſolution de vouloir exécuter tout ce qui eſt porté dans le Traité fait à la Haye le 23. Janvier entre lui & les Etats; d'où l'on peut tirer une conſéquence, que la rupture eſt réſoluë entre eux contre la France, & qu'ils ſe vont lier entiérement avec les Eſpagnols; ce diſcours du Roi d'Angle-

gle-

gleterre ayant grand raport avec tout ce qui se passe à la Haye.

Monsieur de Zuylichem n'est pas encore de retour; les affaires de Monsieur le Prince d'Orange le retenant en Zélande. Ce que je vous marque est pour vous faire voir, que je n'oublie pas l'affaire de Monsieur l'Evêque d'Orange.

Monsieur d'Amerongen partit hier pour aller trouver l'Evêque de Munster, & lui demander le passage des Troupes des Ducs de Lunebourg par son Païs: Monsieur de Zuylestein, Lieutenant Général, les doit commander, en cas que le Traité projetté s'exécute.

Monsieur de Beverning part demain pour Aix en qualité de Plénipotentiaire pour la Paix: il n'est pas persuadé qu'elle se fasse.

Monsieur de Wicquefort m'a prié de vous témoigner, que quoi qu'il arrive, il demeurera toûjours dans les intérêts de la France, & est fort vôtre Serviteur.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 30. Mars 1668.

JE profite de l'occaſion d'un Courier que Monſieur van Beuningen a dépêché à la Haye, pour vous informer ſuccintement de la ſubſtance de ce qui s'eſt paſſé dans la Conférence que les Commiſſaires eurent hier matin avec ledit Sieur van Beuningen & Monſieur Trevor.

Ces Meſſieurs nous avoient fait le jour précédent de vives inſtances, pour obtenir de Sa Majeſté qu'elle voulût bien accorder la prorogation de la ſuſpenſion d'entrepriſes juſques à la fin de May. La réponſe que nous leur avons donnée a été, que le Roi ne pouvoit s'expliquer ſur cette demande, qu'il ne ſçache auparavant les prétenſions du Roi de la Grande-Bretagne & de Meſſieurs les Etats, de la maniére dont on agira conjointement au prémier jour de Juin, tant dans la Guerre, que ſur les conditions de la Paix, leſquelles devront être alors différentes des deux alternatives d'à préſent, ſi les Eſpagnols n'ont pas voulu donner les mains à la Paix entre ci & ce tems-là.

Ces Meſſieurs ont reparti, qu'ils n'avoient point d'inſtructions de leurs Maîtres ſur ces deux points-là; mais que ſi Sa Majeſté vouloit bien s'expliquer de ce qu'elle pourroit déſi-

déſirer ſur l'un & ſur l'autre, ils en écriroient par des Couriers exprès.

Nous avons repliqué, que pour aporter juſques au bout toute ſorte de facilité à la Paix, nous ne ferons point de difficulté de leur déclarer ce que le Roi déſiroit ſur les deux points au prémier jour de Juin, en cas que les Eſpagnols n'eûſſent pas voulu faire la Paix dans ce tems-là; & nous leur avons dit enſuite, que pour l'action des Armes, Sa Majeſté entend d'agir alors avec toutes ſes forces comme elle voudra, ſans qu'on lui impoſe aucune néceſſité, qui eſt une choſe qui lui avoit tant déplû dans le Traité de la Haye, & que les Colliguez faſſent entrer en même tems des 30. mille hommes, ou tel nombre, dont on conviendra, contre les Eſpagnols, pour les forcer à la Paix.

Quant aux conditions de la Paix, que Sa Majeſté ſe liera pour les mois de Juin & de Juillet par le Traité que nous pouvons faire enſemble à deux autres alternatives, pourvû que les Colleguez s'obligent dès à préſent à elle, de les lui faire accorder.

Que le prémier Membre des nouvelles alternatives ſera que les Eſpagnols, céderont au Roi, outre les Conquêtes de la Campagne derniére, la Franche-Comté & Cambrai.

Que le ſecond membre ſera, les mêmes choſes que Sa Majeſté a juſques ici demandées pour l'équivalent, à quoi on ajoûtera, ou le Duché de Luxembourg,

où bien Tournai & Lille, au choix des Eſpagnols.

Que moyennant l'une des deux nouvelles alternatives qui lui ſeront cédées par les Eſpagnols, Sa Majeſté leur rendra tout ce que ſes Armes pourroient avoir pris ſur eux juſques à la fin de Juillet.

Ces Meſſieurs n'ont pas pû diſconvenir, qu'il n'en dût coûter aux Eſpagnols s'ils refuſent la Paix entre ci & la fin de May, & même que Sa Majeſté ne ſe mît à la raiſon touchant l'augmentation de ſa ſatisfaction juſques à la fin de Juillet; mais ils nous ont extraordinairement preſſez, pour tirer de nous qu'ils pûſſent aſſûrer leurs Maîtres, qu'en cas qu'ils demeurent d'accord de prendre de concert avec le Roi les deux nouvelles alternatives de l'action commune des Armes contre les Eſpagnols, Sa Majeſté accordera la ceſſation d'entrepriſes juſques à la fin de May.

Nous avons toûjours répondu, que le Roi n'avoit pas même délibéré ſur le point de cette ſuſpenſion, parce que Sa Majeſté, avant que de ſe déclarer déſiroit ſçavoir ce que leurs Maîtres vouloient faire ſur les deux autres; nous leur avons même dit beaucoup de raiſons pour leur faire connoître, que Sa Majeſté ne pouvoit tenir une autre conduite; mais vous pouvez dire ſecrétement & confidemment à Monſieur de Wit, comme je mande en même tems à Monſieur de Ruvigny, qu'il le peut dire auſſi au Roi d'Angleterre, que pourvû que nous puiſſions convenir des deux points ci-deſſus, Sa Majeſté accordera

dera la ceſſation d'entrepriſes juſques à la fin de May, qui eſt une choſe dont on n'auroit pû s'expliquer ici à ces deux Miniſtres, ſans que le Roi eût couru riſque d'affoiblir notablement ſes Troupes, par l'opinion que tous les gens de Guerre auroient d'abord conçû que la Paix étoit déja faite. J'oubliois de vous dire, que pour faire toucher au doigt que l'intention du Roi pour la Paix eſt ſincére, & qu'il ne veut pas chicaner ſur les termes du Traité avec les Eſpagnols, nous en avons non ſeulement montré, mais remis un Projet que j'en avois dreſſé, auquel Meſſieurs van Beuningen & Trevor n'ont trouvé que quelques mots à changer, & qu'auſſi-tôt nous avons changez, & mis comme ils l'ont déſiré. Voilà la Paix entiérement entre les mains de Monſieur de Wit; car ſi nous prenons des meſures enſemble, les Eſpagnols n'attendront pas même à conclure que la fin du May ſoit arrivée, voyant que leur opiniâtreté leur devroit coûter cher dès que le mois de Juin ſera venu.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 5. Avril 1668.

J'Ai reçû, Monſieur, vôtre Dépêche du trentiéme du paſſé. En un autre tems le Projet du Roi auroit été accepté de meilleure grace qu'il n'a été. Les Provinces ont trouvé que ces deux points ſont contre le Traité que les Etats ont fait avec le Roi d'Angleterre, & que c'eſt ſortir hors de l'engagement où ils ſont entrez avec lui. Monſieur de Wit & la Hollande ont été d'avis de paſſer deſſus cette conſidération, & de l'envoyer, tel qu'il eſt couché, par un Courier exprès à leurs Députez à Bruxelles, & leur ordonner de le préſenter à Caſtel Rodrigo, & le preſſer de ſigner, comme étant relatif à l'alternative, ce qui a été exécuté après bien des conteſtations. Vous ne ſçauriez croire, Monſieur, les diviſions qui ſont dans les Etats ſur les délibérations: Monſieur de Wit ſe ménage, & comme il voit que l'on l'attaque ſecrétement ſur pluſieurs chefs, il ſe tient attaché à la Hollande, ſans s'émanciper trop; il éprouve tous les jours la vérité de l'avis que vous lui avez donné. Dans la Conférence que nous avons euë ſur vôtre Dépêche, il m'a dit, que vû l'aſſiette des Eſprits des Etats, s'il eût été en la place de Monſieur van Beuningen, il

vous

vous eût prié d'agréer, que lui & Monſieur Trevor pûſſent dire, qu'ils vous avoient préſenté ledit Projet, comme ayant été dreſſé par eux, & que vous leur euſſiez répondu; que vous auriez fait ce que vous auriez pû pour le faire agréer au Roi; que ledit Projet ayant été envoyé aux Etats comme leur ouvrage, auroit paſſé ſans difficulté & ſans opoſition; mais comme il vient de la part du Roi, les Députez des Provinces ont tout auſſi-tôt formé des difficultez d'une nouveauté, & demandé qu'on ſçût l'intention du Roi d'Angleterre là-deſſus, & celle des Eſpagnols; ce ſont les Provinces d'Utrecht, Gueldre, Friſe, Groningue & Overyſſel. Tout ce que Monſieur de Wit a pû faire, ç'a été de faire réſoudre par la Hollande, que ledit-Projet ſeroit envoyé à Bruxelles à leurs Députez, comme bon & relatif à l'alternative, & qu'on dépêcheroit un Courier au Roi d'Angleterre pour le prier de l'agréer. Ledit Sieur de Wit vous prie, de ne perdre pas de tems pour faire ſolliciter le Roi d'Angleterre, de n'aporter pas de difficulté audit Projet, à cauſe des conventions de leur Traité. Monſieur van Beuningen ſe doit expliquer avec vous plus particuliérement là-deſſus.

Il eſtime qu'on feroit mieux paſſer toutes choſes, ſi le Roi demeuroit d'accord de la ſuſpenſion d'entrepriſe juſqu'à la fin de May, & que ſi le Traité & la Ratification n'étoient pas ſignez en ce tems-là, par des conteſtations qui peuvent arriver, qui font traîner les affaires, le Roi leur donnât quinze jours de

tems pour entrer dans leur Païs avec les Anglois, les attaquer, & leur ſignifier, que c'eſt parce que leur Ratification n'eſt pas venuë en bonne forme; & qu'ils s'obligeront au Roi de lui faire avoir l'autre alternative qui lui eſt plus avantageuſe, ſans qu'il ſoit plus au choix des Eſpagnols de vouloir l'autre.

Et que ſi les Eſpagnols après tous ces pas faits ne donnent pas la Ratification, le Roi & les Etats entreront tous de concert dans le Païs Ennemi, pour le conquérir, après être convenus des attaques qu'ils feront, ſoit pour partager leurs Conquêtes, ou pour faire cantonner ce qui reſtera du Païs-Bas, en chaſſer tout à fait les Eſpagnols, & en former une République, avec laquelle le Roi & les Etats feront Alliance.

Ledit Sieur de Wit en me diſant tout ce que deſſus, m'a prié de vous mander, qu'il vous fait ſçavoir ſa penſée ſur les conjonctures préſentes & ſur l'avancement de la Paix, qui ne pourra être que fort glorieuſe pour le Roi, vû l'avantage qu'il aura à être le ſeul qui la peut faire par ſa modération, & en s'accommodant à l'état préſent des affaires, & aux empêchemens que peuvent aporter les différens avis de leurs Provinces, ceux des Anglois & des Eſpagnols, & qu'il importe peu au Roi de quelle façon il vienne à ſon but; que le châtiment que les Eſpagnols auront d'avoir tergiverſé ſera aſſez grand, que les Colliguez ſe déclarent dans le tems nommé, qu'ils n'auront plus de choix de l'alternative, & qu'on ſe déclare qu'on ne fera pas de Paix que le Roi

n'ait les Places de Cambrai, Doüai, St. Omer, Aire, Bergue, Furnes & la Franche-Comté.

Que ſuivant ſa penſée, il croit pouvoir prévenir tous les pas ſecrets que les Eſpagnols font pour tâcher de les ſéparer de la France, ſoit en obligeant les Anglois de faire des difficultez ſur les propoſitions du Roi, comme contrevenant à leur Traité, ſoit en attirant les Provinces de Gueldre, Friſe, Groningue, Overyſſel & Utrecht dans l'engagement des Places de Gueldre, Venlo, Ruremonde, Navagne, Argenteau & Stevenſwaert, avec tout le haut Païs de Gueldre, & les Forts de St. Donacs, St. Job & Iſabelle, qui ſont aux environs de l'Ecluſe, à ſoûtenir le refus que leſdits Eſpagnols feront deſdites propoſitions de la France.

Que pour y parvenir, la Hollande voyant le grand déſir que leſdites Provinces ont de conclure cet engagement moyennant quatre millions, leur a déclaré, qu'elle n'y peut conſentir après la déclaration que j'ai faite; que ſi dans ces conjonctures on donnoit aux Eſpagnols, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de l'argent qui ſeroit employé à faire la Guerre au Roi, je proteſterois contre comme une irruption manifeſte contre la France, ce qui a arrêté la ſignature; mais qu'il croit que ſi les Etats peuvent diſpoſer les Eſpagnols à leur livrer ces Places ſans argent, & qu'il ſoit porté par le Traité qu'ils ne délivreront pas ladite ſomme portée par l'engagement, que les Eſpagnols n'ayent

ſi-

ſigné le Traité de l'alternative, & que la Ratification ne ſoit venuë, il n'y auroit rien de préjudiciable aux intérêts du Roi, & les Etats s'aſſûreroient de ces Places & Païs qui leur ſont de grande importance pour couvrir leur Frontiére, & où toutes ces Provinces ci-deſſus nommées ſont fort intéreſſées.

Il croit auſſi, qu'agiſſant & ſe conduiſant en la maniére qu'il dit, on découvriroit bientôt ſi les Anglois veulent bien ſincérement la Paix: car ſi, après la fin de May expirée ils reculent d'entrer à main armée avec les Etats, pendant les quinze jours dans le mois de Juin, les Etats ſeront quites de l'engagement qu'ils auront fait avec eux par le Traité de la Haye, comme ayant été les prémiers à le rompre, & agiront ſeuls avec le Roi; ſi auſſi ils l'exécutent, qu'il eſtime que le Roi doit compter pour beaucoup le pas qui ſe fera par l'Angleterre & la Hollande, de rompre contre l'Eſpagne par voye de fait, dès le prémier Juin, ſans aucun retour, & que cet avantage vaut bien la demande que les Colliguez font au Roi, d'avoir cette complaiſance pour ajuſter les affaires, de n'entrer pas avec ſes Armées dans le Païs Ennemi pour y agir par la force, juſques au tems qu'ils le lui demandent pour plus grande ſûreté de la Paix.

Mais auſſi que s'il arrivoit qu'entre ci & la fin de May les Eſpagnols vinſſent à refuſer l'alternative, comme les avis que le Roi a eus ſont, que la Reine d'Eſpagne & ſon Conſeil n'y vouloient pas entendre, en ce

cas

cas il n'y auroit plus de ménagement à faire, & que les Colliguez entreroient à main armée dans les Païs-Bas, conjointement ou séparément avec le Roi, pour les attaquer & les conquérir comme infracteurs de la Paix.

Quoique le Sieur de Wit ſoit fort incommodé d'un grand rhume & d'une fluxion ſur la poitrine, qui lui cauſe une fiévre lente, il n'a pas laiſſé de travailler toute la journée; mais je vous aſſûre que les Cabales qui ſont contre lui, & qui ſe fortifient tous les jours, lui donnent plus de peine que ne ſont pas les affaires étrangéres, parce qu'elles attaquent directement ſa Perſonne, & que les incidens qui arriveront ſur ce qui ſe traite préſentement rejailliront ſur lui; & il connoît fort bien que ſi la Paix ne ſe fait pas, & que les Anglois, les Eſpagnols & les malintentionnez de l'Etat puiſſent prétexter qu'elle ſe rompt, parce que le Roi a demandé de nouvelles conditions, par où il témoigne qu'il ne ſe contente pas de l'alternative, ledit Sieur de Wit aura bien de la peine à maintenir le poſte qu'il occupe.

Je vous dirai, Monſieur, ſuccintement, que ſur tout nôtre entretien je lui ai répondu, que les deux points, portez dans le Projet du Roi, ſont des peines impoſées aux Eſpagnols, en cas qu'ils réfuſent ou prolongent la ſignature du Traité, ou de la Ratification, auxquels ils ne ſeront pas ſujets s'ils terminent promptement ledit Traité; & qu'il me ſemble que les Colliguez ne peuvent pas avoir des preuves plus ſincéres de

la

la bonne foi du Roi, & du désir qu'il a de la Paix, que tout ce qui s'est passé de sa part dans la derniére Conférence qui a été tenuë à Paris avec leurs Ministres: puisque Monsieur van Beuningen vous devoit parler à fond sur toutes les pensées du Sieur de Wit, après quoi les affaires seroient réglées, je ne pouvois m'empêcher de lui dire les miennes, qui sont, que puisque le Roi, contre toute apparence, m'ordonnoit de lui dire en secret, qu'il prorogeroit la suspension d'entrepriſes jusques à la fin du mois de May, aux conditions portées par son Projet, j'estimois que les Colliguez faisoient une grande faute de ne prendre pas le Roi au mot, comme tenant la Paix en leurs mains; nôtre conversation finit là-dessus.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 6. Avril 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du vingt-huit de l'autre mois par le Courier de Monſieur van Beuningen, & depuis par l'ordinaire celle du 29.; ni l'une ni l'autre ne requiérent aucune réponſe préciſe, & tout raiſonnement doit être remis à ce que nous aportera le retour du dernier Courier que Monſieur van Beuningen a dépêché, par lequel je vous écrivis en ſubſtance ce qui s'étoit paſſé dans nos deux derniéres Conférences, & y ajoûtai un mot bien eſſentiel pour Monſieur de Wit ſeul, dont on n'a point voulu donner ici de connoiſſance à Monſieur van Beuningen, pour les raiſons que je vous marquois.

Vous pouvez dire ſeulement à Monſieur de Wit, que je ne crois pas qu'il trouve la facilité qu'il préſupoſe à faire ſigner la Paix à Monſieur Bergeik: il trouvera par expérience que jamais Caſtel Rodrigo n'a eu autre deſſein dans tous les pas qu'on l'a forcé de faire, que d'amuſer le tapis, eſpérant toûjours, que par quelques difficultez que la France feroit à vouloir entiérement ſe conformer à ce que la Ligue de la Haye a voulu préſcrire à Sa Majeſté, il trouveroit à la fin quelque moyen de ſe décharger du fardeau

deau de la Guerre, & d'en jetter la plus grande partie à soûtenir par la bourse & les forces de Messieurs les Etats: vous verrez bien-tôt que Bergeik traînera de long la signature sous divers prétextes mandiez, où au contraire Monsieur Colbert a ordre de signer la Paix dès le jour même de son arrivée, s'il le peut, sans s'arrêter à tous les défauts si essentiels du Pouvoir du Marquis de Castel Rodrigo & de la subdélégation.

Le Roi ne croit pas devoir prendre aucune résolution, ni touchant les Corps des François qui sont au service des Etats, ni sur vôtre retour, qu'après avoir vû ce qu'a aporté le Courier de Monsieur van Beuningen, & lors Sa Majesté aura soin de vous mander ses intentions sur l'un & sur l'autre point.

TRAITE

Par lequel l'Eſpagne engage quelques Villes aux Provinces-Unies, pour les ſommes que leſdites Provinces lui font fournir. Fait à la Haye le 9. Avril 1668.

Soit notoire à tous & un chacun qu'il appartiendra, qu'entre nous ſouſſignez Dom Eſteven de Gamarre, &c. Ambaſſadeur Ordinaire du Roi d'Eſpagne, & par le Seigneur Marquis de Caſtel Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général de la part dudit Roi aux Païs-Bas de Sa Majeſté, ſpécialement autoriſé pour ce qui ſuit, d'une part; & les Députez des Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, de la part de Leurs Hautes Puiſſances, pourvûs ſemblablement de pouvoir & autorité convenable, d'autre part, ont été accordez & arrêtez, comme ſont accordez & arrêtez par ces préſentes, les Points & Articles qui ſuivent.

I. Que Leurs Hautes Puiſſances interpoſeront leur crédit & autorité en la meilleure forme, afin de négocier par N. N. au profit dudit Roi d'Eſpagne, une ſomme de deux millions de livres, à quarante gros la livre, monnoye de Hollande, à cinq pour cent d'Intérêt annuël, pour être comptée ici à la Haye ou à Amſterdam, à celui que le ſuſdit Marquis autoriſera pour cet effet, ſans que pour la levée de ces déniers, pour le droit de courtier, ou au-

autres semblables fraix, on puisse rien mettre en compte à Sa Majesté. Pour sûreté duquel Capital & Intérêt d'icelui sera passée à N. N. par provision une Obligation en la meilleure & plus sûre forme, par le susdit Seigneur Ambassadeur Gamarre, & ensuite sera ratifiée, tant par le susdit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite, qu'aussi par le susdit Roi, ou par la dite Reine au nom de Sa Majesté.

II. Que le susdit Roi fera annuellement le payement des Intérêts échûs dudit Capital audit N. N., ou fera ensorte qu'ils soient payez par le susdit Seigneur Gamarre, ou par tel autre Ministre qui sera alors en emploi, que Sa Majesté voudra autoriser.

III. Et si la présente indisposition du susdit Roi, ou quelque autre difficulté qui surviendroit, venoit à causer de l'impossibilité pour faire le payement desdits intérêts au susdit N. N, avec la ponctualité qui est requise pour la conservation du crédit de ces Païs, & selon qu'il y est d'usage; que Leurs Hautes Puissances, pour faciliter la dite levée & pour la sûreté de ceux qui aux fins susdites confieront leurs déniers audit N. N., en ce cas non attendu, s'engagent dès à présent comme pour lors, comme de fait elles s'engagent audit cas par ces présentes, d'interposer derechef leur crédit pour la levée du Capital dont celui qui sera autorisé par le susdit Roi aura besoin, pour le payement des intérêts échûs, & ce aussi de telle maniére, qu'il y aura semblablement sûreté pour ceux qui prêteront leurs déniers, tant pour le Capital & les Intérêts, que pour les susdits deux millions de livres, & les Intérêts d'iceux

ci-

ci dessus plus amplement exprimez.

IV. Et comme pour l'avancement des affaires communes, on est présentement en négociation avec les Plénipotentiaires du Roi de Suéde, pour faire ensorte que ledit Roi & celui de la Grande-Bretagne, & Leurs Hautes Puissances coöpérent à ce qu'on parvienne à une bonne issuë, & que peut-être il faudra avancer quelques subsides au susdit Roi, ensemble à d'autres Princes & Potentats, pour l'avancement de la tranquillité publique, qu'à cet égard, si Leurs Hautes Puissances, de l'approbation des Plénipotentiaires d'Espagne, viennent à promettre quelque chose, ils le feront encore outre les deux millions sur le compte de Sa Majesté le Roi d'Espagne, par maniére d'interposition de leur crédit & à pareil intérêt que dessus, comme de fait elles feront toucher au susdit Seigneur Gamarre, ou tel autre Ministre qui sera en Charge, & lequel ledit Roi d'Espagne autorisera convenablement, par l'interposition de leur crédit, telle somme de déniers dont Sa Majesté aura à disposer pour le payement des Munitions de Guerre & autres Denrées; pourvû que Leurs Hautes Puissances ne soient pas plus obligées à l'égard des Subsides qu'à l'égard des Munitions, sans un consentement plus exprès, d'excéder la somme de deux autres millions en Capital, avec ce qui sera requis successivement pour le payement des Intérêts comme dessus.

V. Pour recevoir lesquels déniers, comme pour en passer Obligation & Quitance convenable, ensemble pour ce qui est requis pour le payement des Intérêts qui écherront à chaque fois sur

les

leſdits Capitaux, qu'on lévera enſemble pour les Marchandiſes qui ſeront achetées, & en vertu de la Ratification qui s'en enſuivra, dès à préſent comme pour lors, eſt autoriſé le Miniſtre qui ſera en fonction, & que Sadite Majeſté aura près de Leurs Hautes Puiſſances.

VI. Et afin que Leurs Hautes Puiſſances, enſemble les particuliers qui ſur le crédit de Leurs Hautes Puiſſances auront fourni pour les ſuſdits Capitaux, & le payement des échéances, ayent leur ſûreté, & qu'ils ſoient aſſûrez du rembourſement deſdits Capitaux & du payement des Intérêts d'iceux, que les Châteaux, Villes, Forts & Places d'Argenteau, Navagne, Stevenswaert, Venlo, avec le Fort ſitué de l'autre côté de la Meuſe, Gueldre, Iſabelle & St. Donaes, ſeront mis au pouvoir de Leurs Hautes Puiſſances, dix jours après la ſignature de ce Contrat, ou plûtôt ſi faire ſe peut; leſquelles ſuſdites Places ſeront occupées conſéquemment par les Gouverneurs, Commandeurs, & Garniſons de Leurs Hautes Puiſſances, avec toutes les prérogatives qui appartiennent de droit aux Seigneurs Engagiſtes. Bien entendu que Leurs Hautes Puiſſances, ni leurs Gouverneurs, ou Commandeurs deſdites Places, ſous ce prétexte, ne ſe mêleront en aucune maniére de créer les Magiſtrats ou aucun Officier de Police, ni d'aucune autre choſe qui concernera ladite Police, ni le Gouvernement civil & de la juſtice dans les ſuſdites Villes, & autres Places du plat Païs, mais laiſſeront faire en cela le Stadthouder & Capitaine Général de Sa Majeſté, & les Officiers & Magiſtrats

reſ-

reſpectifs ; & durera ledit gage juſques à ce que leſdits déniers avec les Intérêts échûs & courans ſoient rembourſez, & que Leurs Hautes Puiſſances ſoient déchargées de l'interpoſition de leur crédit, & qu'elles ayent de plus reçû de même moyen les déniers qui auront été déboursez pour le renfort & défenſe deſdites Places & Forts, ſoit pour les vieux ouvrages réparez & pour de nouveaux qu'on auroit conſtruits, comme auſſi tant pour le Canon, Munitions & autres beſoins Militaires, qui pour la défenſe des Places engagées auroient été employez ou perdus, & qui ſeront mis en dépenſe, comme il ſera plus amplement dit ci-après. Et pour ce qui regarde les Garniſons qui ſeront entretenuës dans leſdites Places, cela ſera payé par les Provinces-Unies, & qu'il n'en ſera pas compté davantage à Sadite Majeſté le Roi d'Eſpagne que ſeize Compagnies d'Infanterie en tout, chacune de quatre-vingt ſix hommes, ſuivant la ſolde ordinaire des Provinces-Unies, ſçavoir à raiſon de treize cent ſoixante & onze livres pour quarante deux jours durant la Guerre: Et s'il arrivoit que ledit gage continuât encore pour quelque tems après la fin de cette Guerre, qu'alors, durant la Paix, on ne comptera que huit ſemblables Compagnies à la charge de Sa Majeſté, demeurant le ſurplus de la Garniſon à la charge de Leurs Hautes Puiſſances.

VII. Que les ſuſdites Villes, Forts & Places qui ſeront mis pour gage entre les mains de Leurs Hautes Puiſſances, ſeront pourvûës & munies de tel Canon, Poudre & autres Munitions de Guerre, qui s'y trouvent préſentement, dont il ſera fait inventaire, pour en répondre en ſon tems.

VIII. Que toutes les Troupes du Roi d'Espagne qui se trouvent présentement dans lesdites Villes, Forts & Places en vuideront, afin que les Gouverneurs, Commandeurs & autres Officiers de cet Etat y puissent commander, pour ce qui est de fermer & ouvrir les Portes, poser les Sentinelles, faire la Ronde, donner l'Ordre, & exercer la Justice & la discipline Militaire, & généralement en tout ce qui regarde la garde & la sûreté desdites Villes, Forts, Places & tout ce qui en dépend. Bien entendu que lesdits Gouverneurs, Commandeurs & autres Officiers de Leurs Hautes Puissances ne se mêleront point des affaires de la Police ni du Gouvernement civil, qu'en tant seulement que cela pourroit concerner particuliérement ceux de la Garnison; & seront lesdits Gouverneurs & Commandeurs tenus de tenir bonne correspondance avec le Stadthouder de Sa Majesté dans le Quartier de Gueldre de de-là, qui tiendra sa Résidence ordinaire à Ruremonde; & donneront aussi lesdits Gouverneurs & Commandeurs, en étant requis, toute l'assistance nécessaire aux Receveurs de S. M. pour lever les Droits domainiaux, Licentes & Revenus.

IX. Que Leurs Hautes Puissances s'engageront & s'obligeront en la meilleure forme, comme ils s'engagent & s'obligent par ces présentes, de bien défendre les susdites Villes, Forts & Places, & d'agir vigoureusement contre tous & un chacun, quels qu'ils soient, qui y voudroient attenter quelque chose, avec la même vigueur & la même ardeur qu'ils pourroient faire à l'égard des Places, Frontiéres ou autres appartenantes à Leurs Hautes Puissances, & de faire ensorte que lesdites Villes, Forts & Pla-

Places ſoient toûjours pourvûës d'une bonne & ſuffiſante Garniſon, auxquelles fins Sa Majeſté facilitera, autant que faire ſe pourra, le paſſage des Troupes de Leurs Hautes Puiſſances, ſoit en allant ou en venant, ſur le Territoire de Sadite Majeſté, pour ſe rendre dans leſdites Villes, Forts & Places; & ſi beſoin eſt, en ſera donné avis à tems au Stadthouder de Sa Majeſté, pour qu'un Commiſſaire puiſſe régler les Logemens dudit paſſage ou repaſſage.

X. Que ſi avec la communication & délibération du Député, du Stadthouder, ou Plénipotentiaire dudit Roi, il étoit trouvé à propos, pour plus grande ſûreté des ſuſdites Villes & Places, de faire quelques nouveaux Ouvrages, ou de renouveller les anciens, de conſtruire quelques Magaſins, ou de pourvoir ceux qui ſeront déja bâtis de nouvelles munitions, Leurs Hautes Puiſſances donneront, avec la communication & en préſence du Stadthouder de Sa Majeſté ou de ſon Commiſſaire, leſdites choſes publiquement au rabais, au moins demandant, & ils en uſeront de même à l'égard de tous les achats néceſſaires, & ſera le Stadthouder ou Commiſſaire député requis de vouloir être préſent quand on donnera leſdits ouvrages au rabais, ou qu'on délivrera & tranſportera les denrées, afin que le tout ſe faſſe en ſa préſence & avec ſa connoiſſance.

XI. Et afin que la ſuſdite garde & défenſe ſe puiſſe faire d'autant plus ſûrement, & que la correſpondance & union néceſſaire entre les Gouverneurs & Commandeurs, & la Garniſon, le Magiſtrat & la Bourgeoiſie deſdites Villes, Forts & Places ſoit d'autant mieux entretenuë, le ſuſdit Magiſtrat, tant pour lui qu'au

nom de toute la Bourgeoiſie, comme auſſi les Gouverneurs & Commandeurs, auſſi tant pour eux-mêmes, qu'au nom de toute la Garniſon, outre le ſerment auquel ils ſont obligez au ſuſdit Roi & à Leurs Hautes Puiſſances, promettront par Serment ſolemnel, qu'ils feront entre les mains des Commiſſaires qui ſeront choiſis de part & d'autre, de maintenir de tout leur poſſible les Droits de Sa Majeſté comme vrai Propriétaire, & ceux de Leurs Hautes Puiſſances comme Engagiſtes, & de garder les ſuſdites Villes, & d'aider à les garder chacun en droit ſoi, au profit de Sa ſuſdite Majeſté, comme en devant redevenir le Maître inconteſtable par la reſtitution des déboursemens ſuſmentionnez & des intérêts d'iceux; & pour Leurs Hautes Puiſſances, à qui leſdites Villes, Forts & Places étant laiſſez pour gages, elles les doivent poſſéder juſques audit rembourſement; & en outre de ſe régler ſelon le contenu de ce préſent Contrat, ſans rien faire, faire faire, ou permettre être fait au contraire, directement ou indirectement.

XII. Les Gouverneurs ou Commandeurs avec la ſuſdite Garniſon, pourront dans leſdites Villes, Forts & Places, faire l'exercice de la Réligion Reformée ſans aucun trouble ni inſulte, comme elle eſt exercée dans les Provinces-Unies, & ce dans leurs Maiſons, ſi elles y ſont propres; & en cas qu'elles n'y ſoient pas propres, les Députez du Stadthouder leur accorderont de la part dudit Roi d'autres places commodes dans les ſuſdites Villes, Forts & Places.

Et leſdits Gouverneurs & Commandans auront un ſoin très-exact, que leurs Soldats ne fe-

feront aucune raillerie ni ſcandale, & encore moins aucun empêchement aux Eccléſiaſtiques des Catholiques Romains, non plus qu'aux Bourgeois & Habitans des ſuſdites Villes & Places, dans l'exercice & dans les cérémonies de leur Religion; & s'il arrivoit que quelqu'un le fit, il ſera corrigé & châtié par le Juge de Police ou Militaire, ſelon que le cas écherra & l'exigera, pour prévenir à l'avenir de ſemblables excès.

XIII. Que les ſuſdits Gouverneurs, Commandeurs, Auditeurs, Prévôts, & en outre toute la Garniſon, ſeront pourvûs dans leſdites Villes, Forts & Places de Logemens & Baraques convenables, ou autrement, ſans fraix pour L. H. P.

XIV. Que de la part dudit Roi ſeront fournies les proviſions dont ils auront beſoin, afin que la ſuſdite Garniſon puiſſe avoir les vivres qui leur ſeront néceſſaires, comme les Bourgeois & Habitans deſdites Villes & Places, & ce à un prix raiſonnable, & en outre qu'il ſoit conſtruit des Magaſins convenables pour les Grains, Tourbes & autres proviſions néceſſaires.

XV. Que lorſque L. H. P. auront reçû le juſte rembourſement des déniers avancez & des Intérêts d'iceux, & qu'ils ſeront entiérement libérez de l'interpoſition de leur crédit, leſdites Places, Forts & Villes, avec tout ce qui paroîtra par l'inventaire leur avoir été délivré, ſeront rendus & reſtituez audit Roi. Et pour plus grande ſûreté de l'obſervation de cet Article, ſçavoir que, les déniers fournis & les arrérages reſtituez, les Places données en gage

seront évacuées & restituées, Sa Majesté Impériale, le Roi de la Grande-Bretagne & le Roi de Suéde seront suppliez d'être Garans dudit Article.

XVI. Que le susdit rembourſement sera fait de la part du susdit Roi en une somme, ou en . . . . . termes, du moins dans le tems de . . . . . années, & cependant pour le payement des Intérêts seront engagez & payez par les Officiers du susdit Roi, & par l'ordre de S. M. les Revenus de ses Doüanes & Péages de la Meuse, ensemble ceux de ses autres Domaines, Tailles & Subsides dépendans du ressort desdites Villes & Places.

Et en cas que, contre toute attente, ledit tems vienne à expirer, sans que ledit rembourſement ait été fait, qu'alors les susdites Doüanes, Domaines, & autres Revenus publics dépendans du ressort desdites Villes & Places données en gage, seront administrez par L. H. P., pour le payement des intérêts stipulez & annuëls de tout ce que ledit Roi restera encore redevable, ensemble en déduction du Capital, au cas que lesdits Revenus puissent s'étendre jusques-là, & sera dressé un compte & reliqua; le tout afin que, faute de payement, la dette ne vienne point tellement à s'augmenter, qu'avec le tems elle ne puisse plus être rachetable.

XVII. Et avons, nous Plénipotentiaires soussignez, promis, comme nous promettons par ces présentes, de les faire respectivement ratifier par nos Seigneurs principaux, sçavoir par Leurs Hautes Puissances, & par ledit Seigneur Marquis de Castel-Rodrigo en la qualité susdite, dans le tems de quatorze jours, & en outre

par

par la ſuſdite Dame Reine Régente, au nom de Sa Majeſté, dans le tems de trois mois.

XVIII. Et comme Leurs Hautes Puiſſances ſont encore dans la ſincére intention de faire avec le Roi de la Grande Bretagne tout ce qu'elles pourront, afin que le Roi de France continue auſſi de ſon côté d'accorder la ſuſpenſion d'Armes dont on eſt convenu, & en conſéquence d'accomplir le Projet de la Paix, ſuivant l'acceptation d'un Membre de l'alternative déja faite par le Sieur Marquis de Caſtel-Rodrigo : il eſt ſtipulé, qu'au cas que le ſuſdit Roi de France vienne à conſentir auſſi par proviſion à ladite prolongation; & qu'en effet elle ſoit obſervée avant que l'exécution du fourniſſement des déniers s'en enſuive; il ſera alors libre au ſuſdit Sieur Marquis de Caſtel-Rodrigo & à Leurs Hautes Puiſſances, de laiſſer les choſes dans l'état qu'elles ſont à préſent. Et en cas que la Paix ſe faſſe avant que ces préſentes ſoient exécutées, chacun demeurera alors à cet égard en ſon entier.

Ainſi fait & conclu à la Haye le neuviéme Avril mille ſix cens ſoixante-huit.

Signé

(L.S.) Gamarre. (L. S.) W. Huygens.
(L. S.) d'Aſperen.
(L. S.) Jean de Wit.
(L. S.) Jean de Reede.
(L. S.) E. v. Bootſma.
(L. S.) Jean d'Yſſelmuydé.
(L. S.) H. Gockinga.

Article ſéparé.

PAr cet Article ſéparé, lequel aura la même force que s'il étoit incorporé dans le Contrat d'Engagement, ſigné & conclu ce jourd'hui entre nous, il eſt déclaré & arrêté par ces préſentes, que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies ne ſeront pas obligez de ſe déſaiſir des déniers promis par le ſuſdit Contrat, ou d'en laiſſer deſaiſir N. N. qu'au préalable ledit Sieur Marquis de Caſtel-Rodrigo, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-Bas Eſpagnols, n'ait ſigné lui-même le Contrat couché depuis peu par écrit par les Députez du Roi de France, de concert avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, Ambaſſadeur Extraordinaire & Député Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne & de Leurs Hautes Puiſſances, ou autrement qu'il n'ait envoyé pouvoir aux ſuſdits Sieurs van Beuningen & Trevor, de perfectionner & conclure le ſuſdit Traité en ſon nom avec les Plénipotentiaires du ſuſdit Roi de France.

Ainſi fait & conclu à la Haye le neuviéme Avril mille ſix cens ſoixante-huit.

(L.S.)Gamarre.(L. S.) W. Huygens.
(L. S.) d'Aſperen.
(L. S.) Jean de Wit.
(L. S.) Jean de Reede.
(L. S.) E. v. Bootſma.
(L. S.) Jean d'Yſſelmuyde.
(L. S.) H. Gockinga.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à M. de Lionne.

Le 12. *Avril* 1668.

MOnſieur van Beuningen écrit ici des Lettres à ſes Amis, en termes qui donnent grand ſoupçon des bonnes intentions du Roi pour la Paix, & il paroît qu'il y a des gens en France en qui il prend créance qui lui inſpirent ces mauvais ſentimens, qui ne ſont pas inconnus à Caſtel-Rodrigo, ayant dépêché ſur cela un Courier à Dom Eſteven de Gamarre, pour demander ſecours à Meſſieurs les Etats, ſur ce que le Roi ne veut proroger la Suſpenſion d'Armes que juſques au 10. d'Avril, & que Sa Majeſté devoit marcher le lendemain avec trois Armées droit à Bruxelles. Il demande qu'on envoye préſentement quatre mille hommes, & qu'ils ſoient ſuivis de ſix mille peu de jours après, & qu'on continue d'envoyer quatre autres mille hommes de pied & un Corps de Cavalerie conſidérable, ſans quoi Bruxelles court riſque d'être perdu.

Les Etats n'ont pas fait grande réflexion ſur le Mémoire ſuſdit, & ont répondu, qu'il ſeroit mis entre les mains

des Députez pour l'examiner & en faire raport, qui eſt un moyen dont les Etats ſe ſervent quand ils veulent refuſer ce qu'on leur demande.

Par les diligences que les Etats aportent à faire marcher toutes leurs Troupes ſur les frontiéres de Brabant, il paroît que leur deſſein eſt de ſecourir les Païs-Bas, en cas que l'Armée du Roi y entrât pour y faire quelque Conquête; ce qui doit obliger le Roi à ſe précautionner, & à ne s'attendre pas ſur les apparences de tout ce que Monſieur de Wit & les autres Miniſtres me diſent ici de leurs bonnes intentions pour la Paix, ni ni ſur les démarches de Monſieur van Beuningen; car il me paroît qu'on ne perd aucun tems de preſſer & ſolliciter les Princes & Rois d'entrer dans le même engagement de la Ligue qui a été faite le 23. Janvier, & qu'on a encore dépêché un Courier en Angleterre pour conclure avec la Suéde ſur les demandes du Comte de Dohna, & ſur la Triple Alliance que la Suéde veut qu'on faſſe entre elle, l'Angleterre & les Etats. Il eſt certain que ledit Roi d'Angleterre preſſe extraordinairement leſdits Etats de conclure avec la Suéde; d'où l'on peut inférer, que les ſentimens de ce Roi ne nous ſont pas auſſi favorables que ceux qu'il a pour nos Ennemis. La Cavalerie n'a pas encore ordre de ſortir des Garniſons, manque de fourage.

Monſieur le Prince Maurice vient de

ſortir de chez moi, il m'a dit avec regret que Meſſieurs les Etats lui ont ſignifié qu'il n'iroit pas commander l'Armée, & que ce ſeroit Monſieur Wurts : il fait état de s'en aller à Cléves attendre le tems de ſon départ pour l'Ambaſſade extraordinaire près de l'Empereur, à quoi il eſt deſtiné.

Le Traité des Ducs de Lunebourg-Zell & de l'Evêque d'Oſnabrug eſt ſigné & ratifié. Monſieur d'Amerongen eſt allé Député près l'Evêque de Munſter pour demander paſſage pour ce Corps-là ; s'il le refuſe, on le fera paſſer par l'Oſtfriſe. L'on preſſe l'Equipage de 48. Vaiſſeaux, & l'argent eſt diſtribué ; ils ſeront en état de ſortir en Mer au commencement de May. La Province de Zélande a conſenti à la levée de 12. mille Hommes & à l'Equipage deſdits 48. Vaiſſeaux : il ſera pourvû d'un plus grand nombre de Vaiſſeaux & d'Hommes pour mettre ſur la Flote, ſelon ce qui ſera convenu par le Traité de la Triple Alliance qui ſe doit faire en Angleterre.

Quand je me plains de toutes ces diligences & procédures, qui ſont directement contre la bonne foi & l'Alliance qu'ils ont avec la France, Monſieur de Wit & les Députez des Etats répondent, que le Roi connoîtra par la ſuite, qu'ils ne font rien que pour aſſûrer la Paix, & que, quelque Traité qu'ils faſſent, ils n'auront pas lieu, le Roi leur donnant le tems de forcer les Eſpagnols d'accepter

l'alternative, ainſi que Sa Majeſté en ſera aſſûrée par Monſieur van Beuningen.

Monſieur de Beverning en partant m'a aſſûré, qu'il avoit ordre des Etats de bien vivre avec Monſieur Colbert, à quoi il ne manqueroit pas, & il eſt venu m'en aſſûrer avant ſon départ.

Vous apprendrez, Monſieur, par cet ordinaire, que non-obſtant la Réſolution que les Etats avoient priſe, il y a dix jours, de ne ſigner pas le Traité d'engagement des Places avec les Eſpagnols, ils ont paſſé par-deſſus, & il fût ſigné avec Dom Eſteven de Gamarre dimanche dernier; ſur quoi m'étant plaint à Monſieur de Wit d'un procédé ſi extraordinaire, & ſi peu conforme à la bonne foi, après des Réſolutions priſes par les Etats, & ſur des remontrances que j'ai faites; que c'étoit une infraction au Traité de 1662. que de donner des aſſiſtances, ſous quelque prétexte que ce ſoit, aux Ennemis du Roi, ainſi qu'ils la recevront par un engagement de cette nature. Il me répondit, que je n'avois pas ſujet de me plaindre, qu'on avoit eu égard à mes remontrances, & que les Etats n'avoient pas voulu ſigner le Traité, qu'il n'y eût des Articles ſéparez qui portent, que ledit Traité ſera nul, juſqu'à ce que Caſtel-Rodrigo ait ſigné l'alternative, & exécuté ce qu'il a promis, & que les Etats ne donneront aucune aſſiſtance d'argent, de Troupes & Munitions de Guerre, ſur

quoi

quoi les Eſpagnols font tant d'inſtance, qu'ils n'ayent ſigné le Traité avec le Roi.

Que lui Sieur de Wit & la Province de Hollande ſont étonnez, que rien au monde ne pouvoit plus détromper les Eſpagnols, que les Etats pûſſent entrer dans aucune liaiſon avec eux pour rompre avec la France, qu'en ſignant un Traité avec eux, dont le but étoit de les engager à donner de l'argent, des Troupes & des Munitions par cet engagement, & ils voyent clairement qu'ils ſont dénuëz de tout ſecours, & qu'ils n'ont que la ſeule voye de la ſignature de l'alternative pour ſe ſauver: ce qu'ils ne doutent pas qu'ils ne faſſent; & que Monſieur van Beuningen expliqueroit ſi nettement au Roi toutes choſes, qu'il ne doutoit pas que Sa Majeſté n'en fût ſatisfaite. Il m'aoûta, qu'il avoit porté la Province de Hollande à donner ſon avis, d'envoyer Monſieur van Beuningen en Eſpagne incontinent après la ſignature du Traité, pour déclarer fortement à la Reine d'Eſpagne & à ſon Conſeil, que les Etats romproient ſans délai, & entreroient à main armée dans le Païs-Bas, ſi elle différoit un moment d'envoyer la Ratification.

Que les Etats attendoient réponſe de Bruxelles & d'Angleterre, par les Exprès qu'ils ont envoyé, ſur le Projet que Monſieur van Beuningen leur a adreſſé, qu'ils perſiſtent en l'un & en l'autre lieu à mander, qu'il faut que Caſtel-Rodrigo

le ſigne, mais que s'il y a quelque retardement, il eſpére que le Roi ne précipitera pas les affaires par la marche de ſon Armée dans les Païs-Bas.

Je lui ai répondu, que la conduite des Etats eſt ſi extraordinaire en tout ce qui s'eſt paſſé depuis huit mois ſur cette matiére, qu'on ne peut prendre créance ſur tout ce qu'il m'a dit, mais ſeulement en juger par les effets; qu'il peut bien y avoir d'autres Articles ſéparez entre les Eſpagnols & les Etats qui détruiſent ceux qui paroiſſent; que je ne vois pas de néceſſité de ſigner ce Traité, après que les Etats avoient réſolu de ne le pas faire, & qu'il ſuffiſoit de dire à Dom Eſteven de Gamarre & d'écrire à Caſtel-Rodrigo, qu'ils ne leur donneroient aucune aſſiſtance, ſoit d'argent, d'Hommes ou de Munitions de Guerre, que le Traité projetté par le Roi de l'alternative ne fût ſigné, & que les Etats ne feroient ainſi aucun pas qui pût donner de l'ombrage au Roi; qu'il me ſembloit que par ce moyen ils pouvoient beaucoup mieux nous ôter les ombrages que nous avons ſujet de prendre de tant de Traitez, Ligues & liaiſons recherchez avec les Rois & Princes, ſans la participation de Sa Majeſté; que ſi Monſieur van Beuningen doit dire quelque choſe de plus à Sa Majeſté qui la ſatisfaſſe, j'en aurai bien de la joye, voyant avec grand regret, après les avances que le Roi fait pour donner la Paix à la Chrêtienté, que les Etats reculent en

en faiſant des démarches contraires à nos intérêts; que je ſouhaitois qu'ils eûſſent une prompte réponſe de Bruxelles & d'Angleterre ſur le Projet, & qu'elle fût conforme aux propoſitions de Sa Majeſté, afin de terminer toutes choſes, puisqu'il n'y avoit rien à ajoûter à la modération de Sa Majeſté, de s'être relâchée juſques à la fin du mois; ce qu'elle avoit bien voulu que je lui confiaſſe en ſecret, ne l'ayant pas voulu dire à Monſieur van Beuningen, pour les raiſons que je lui avois alléguées, que c'étoit à lui à ménager les bonnes diſpoſitions où Sa Majeſté étoit pour cette Paix tant déſirée; que s'il perſiſtoit à demander un terme plus long que celui de la fin du mois, je lui diſois par avance, que c'étoit gâter les affaires; que ce tems étoit aſſez long pour avoir la Ratification de l'Eſpagne, en cas que les Eſpagnols veüillent la Paix, & que le Roi ne ſe laiſſera plus amuſer par des complaiſances contre ſes propres intérêts, & profitera de l'occaſion qu'il a d'avoir ſes Armées en Campagne; que lui Sieur de Wit ſera le prémier à ſe repentir de n'avoir pas accepté les offres du Roi; que par vôtre Dépêche du ſixiéme vous me mandez, qu'il ne trouvera pas tant de facilité qu'il croit à faire ſigner le Baron de Bergeik, & que l'intention des Eſpagnols n'eſt pas ſincére pour la Paix.

Que ſi les ſentimens du Roi eûſſent été ſuivis, il y a ſix mois, d'envoyer Monſieur van

van Beuningen en Eſpagne agir fortement, ſuivant ce qui avoit été projetté, la Paix ſeroit faite à préſent ; que j'eſtimois que ſon Voyage ne ſera pas inutile.

Il me repliqua ſur tout ce que deſſus, qu'il ne doutoit pas que le Roi ne fût ſatisfait de ce que Monſieur van Beuningen lui diroit, & qu'il m'aſſûroit que l'intention des Etats étoit bonne & ſincére, & que la Province de Hollande ſeroit toûjours ferme & inſéparable pour l'intérêt du Roi. C'eſt, Monſieur, tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & moi en deux Conférences que nous avons euës hier & aujourd'hui.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 13. *Avril* 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 5. de ce mois. Puiſque cinq des Provinces ont ſi mal reconnu la ſincérité du Roi, lorſqu'il a ordonné à ſes Commiſſaires de dreſſer un Projet du Traité de Paix, & à moi de le ſigner, auquel Monſieur van Beuningen lui-même n'a pû rien trouver à dire, & qu'il ſe voit par-là, que ſi Sa Majeſté ſignoit l'Evangile, on ne le rece-

vra

vra pas de de-là de bonne grace, il pourra bien arriver dans la ſuite qu'on ne trouvera plus en elle les mêmes facilitez, & qu'elle n'ait plus tant d'égards qu'elle en a eu juſques ici, à ne laiſſer pas précipiter ſes Amis dans les embarras où les Eſpagnols les voudroient jetter, pour s'en tirer eux-mêmes s'ils le pouvoient, au lieu des grands remercîmens que Sa Majeſté avoit ſujet d'attendre de ce Projet, & de ce qu'elle m'avoit permis de vous mander de dire confidemment à Monſieur de Wit ſur le ſujet de la ſuſpenſion juſques à la fin du mois. On chicane de de-là, parce, dit-on, que les offres du Roi ne ſont pas conformes au Traité de la Haye, comme ſi Sa Majeſté étoit bien obligée de recevoir la Loi de ce Traité-là, ou que ceux-mêmes qui l'ont fait, lorſqu'ils en reconnoiſſent les inconvéniens & les injuſtices, n'avoient pas le même pouvoir d'y remédier par de nouveaux concerts.

Cette conduite feroit perdre toute patience au plus modéré Homme du monde; jugez de-là de l'effet qu'elle peut produire ſur le cœur d'un grand Roi, qui préfére ſon honneur & ſa gloire à toute autre conſidération. Je connois pourtant aſſez l'humeur d'une Populace, pour ne m'étonner d'aucune de ſes actions, pour hétéroclite qu'elle puiſſe être; mais ce qui me ſurprend, c'eſt que Monſieur de Wit non ſeulement n'ait pas reçû ces grandes avances avec eſtime, gratitude

& chaleur, mais qu'il vous ait parlé en des termes que je puis bien dire, que ſi Monſieur van Beuningen n'a reçû autre choſe dans les nouvelles inſtructions qui peuvent lui avoir été envoyées, la Paix ne fût jamais ſi éloignée qu'elle eſt; car tout ce que ledit de Wit vous a dit ſur les avances des Commiſſaires du Roi, ſe réduit, ce me ſemble, à vouloir encore obliger le Roi de demeurer les bras croiſez juſques au 15. Juin, & que la Guerre continuant, elle aura au mois d'Août le choix des deux vieilles alternatives qu'elle a juſques ici déférées aux Eſpagnols. Le terme du mois d'Août eſt aſſez plaiſant pour un ſi grand avantage & ce qui l'eſt encore plus, c'eſt qu'au mois d'Août le Roi auroit le choix non pas d'un avantage, mais de ſe faire un préjudice; car Monſieur de Wit s'abuſe, s'il croit que le Roi ne connoiſſe pas, que le parti que les Eſpagnols ont choiſi des Conquêtes de l'année derniére, eſt celui qui convient le plus à Sa Majeſté, & qu'elle devoit le plus déſirer, enſorte que préſentement elle ne le changeroit pas pour l'autre, où la Franche-Comté & Cambrai entroient: ainſi, ſi Monſieur van Beuningen n'a autre choſe à nous dire, il peut s'en épargner la peine.

Je penſois que mardi dernier nous pourrions reprendre nos Conférences, ayant ſçû que le Courier d'Angleterre étoit arrivé, & que Monſieur van Beuningen pouvoit auſſi avoir reçû ſes ordres

&

& même par l'ordinaire ; mais je ſuis bien ſurpris de la déclaration que Monſieur Trevor me vint faire, qu'il avoit été obligé de renvoyer un ſecond Courier au Roi ſon Maître pour lui demander de plus amples inſtructions : c'eſt un retardement de 7. ou 8. jours, & il y auroit bien quelque lieu de ſoupçonner qu'il fût affecté. Mais ce que j'en prévois & qui me fâche, c'eſt que, quand on reprendra les pour-parlers, on nous dira bien-tôt qu'il n'y a pas aſſez de tems juſques à la fin du mois pour faire & ſigner le Traité & en échanger les Ratifications ; cependant je vous puis dire, que Sa Majeſté n'accordera pas un jour au de-là, quoi qu'il en puiſſe arriver, & il lui ſuffira que de ſa part il n'y ait eu ni retardement ni amuſement ; mais au contraire toutes ſortes de facilitez & avances poſſibles pour la prompte concluſion de la Paix.

Je vous prie de dire par avance à Monſieur de Wit, que pour éviter les chicanes que les Eſpagnols nous pourroient faire ſur un certain lieu, nommé Orchies, ſitué entre Lille & Doüay, ſçavoir s'il eſt ou non des dépendances de l'une de ces deux Places, le Roi déſire que ledit Orchies ſoit nommé dans le Traité, où l'on avoit omis de le comprendre, ſur la préſuposition qu'il étoit inconteſtablement des dépendances de Doüay ; mais que Sa Majeſté ayant penſé depuis deux jours, que les Eſpagnols voudroient peut-être ſoûtenir que ce lieu-là (qui n'eſt qu'un petit Bourg)

Bourg) eſt indépendant, elle veut aller au devant de cette diſpute en le nommant dans le Traité; à quoi, ſoit que ledit Orchies ſoit dépendant ou indépendant, il ne ſe peut rencontrer de difficulté de la part deſdits Eſpagnols qui ne ſoit inſoûtenable : car les Armes du Roi occuperent ce Bourg-là pendant la Campagne derniére ; & Sa Majeſté y a toûjours eu Garniſon, qui y eſt encore à préſent. Ainſi en cela le Roi ne fait pas une ſi nouvelle demande, mais veut ſeulement ſe faire expliquer, ce qui pourroit tomber en conteſtation par une injuſte chicane de ſes Ennemis. Si Monſieur de Wit d'ailleurs veut jetter les yeux ſur la Carte de Flandre qu'on appelle Gallicane, il verra bien que ce lieu-là étant à mi-chemin de Lille à Doüay, Sa Majeſté ne peut jamais le laiſſer aux Eſpagnols, ni manquer à faire valoir le Droit qu'elle a deſſus, pour l'avoir occupé la Campagne derniére, & y avoir toûjours eu Garniſon.

S'il eût pû vous tomber dans la penſée, que le Projet du Roi eût dû être reçû de de-là auſſi deſobligeamment qu'il l'a été (ce qui, bien loin d'être probable, ne paroiſſoit pas ſeulement d'être poſſible) il nous ſeroit vraiſemblablement tombé dans l'eſprit, de propoſer nous-mêmes à Monſieur van Beuningen ce que Monſieur de Wit avoit là-deſſus ſi habilement penſé, & quand je l'ai dit depuis à Monſieur Trévor, il m'a témoignéqu'il auroit volontiers tourné la choſe de cette maniére.

re. Mais nous ne ſongeâmes alors qu'à donner à Meſſieurs les Etats, & aux Eſpagnols mêmes, cette inconteſtable marque de la ſincérité des intentions du Roi ſur le ſujet de la Paix, en leur faiſant connoître évidemment, que Sa Majeſté ne vouloit pas chicaner un moment ſur les termes du Traité; & encore aujourd'hui Monſieur van Beuningen peut dire, s'il le veut, que ce Projet eſt plûtôt ſon ouvrage que le nôtre; car il vous en fit ôter ou ajoûter diverſes choſes & corriger d'autres : en quoi il ne trouva en nous aucune repugnance ni difficulté, témoin la belle réfléxion qu'il fit d'abord ſur l'Article de Ceſſion & Renonciation que l'Eſpagne doit faire au Roi de ſes Conquêtes, nous ayant témoigné que cet Article lui faiſoit beaucoup de peine, conſidérant que les Eſpagnols feroient grande difficulté de le paſſer pendant la minorité de leur Roi, qui étoit un tems où ils ne pouvoient faire de Ceſſions d'Etats valablement; mais il ne ſçût que repartir, & eût même quelque honte de ce qu'il avoit dit, quand nous lui fîmes remarquer, que c'étoit au Roi à en être en peine, & aux Eſpagnols à ſe réjouïr plûtôt de n'être pas en état de faire des Ceſſions valables, dont Sa Majeſté néanmoins vouloit bien ſe contenter pour le bien de la Paix, & en courir tout le hazard, particuliérement avec la Garantie que les autres Princes & Potentats lui donnoient.

Quant

Quant à ce qu'on dit de de-là, que les deux points dont nous avons parlé aux Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, ſont contre la teneur de la Ligue de la Haye, & qu'ils feroient ſortir les Etats de l'engagement qu'ils ont pris avec le Roi de la Grande Bretagne; il y a à conſidérer que le Roi nôtre Maître n'étoit lié à l'alternative que juſques à la fin de Mars; qu'il s'y eſt de nouveau lié volontairement juſques au 15, Avril; que par le mot, touchant la prorogation de la ſuſpenſion, qu'il vous a permis de dire à l'oreille à Monſieur de Wit, il veut bien encore accorder un terme de 15. jours, c'eſt-à-dire juſques à la fin du mois; n'eſt-il pas juſte qu'il en coûte quelque choſe de plus aux Eſpagnols, ſi par une pure opiniâtreté, & pour perpetuer la Guerre, ils n'ont pas voulu dans ce terme-là, qui eſt plus que ſuffiſant, conclure la Paix ſur le pied des deux alternatives: & à qui ſe pourront-ils prendre qu'à eux-mêmes de ce nouveau préjudice, s'ils le reçoivent, puisqu'il eſt en leur pouvoir de s'en expliquer en terminant l'affaire promptement.

TRAI-

TRAITE'

Entre *Louïs* XIV, Roi de France, *Charles* II., Roi d'Angleterre, & les Provinces-Unies des Païs-Bas, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne. Fait à St. Germain en Laye, le 15. Avril 1668.

LE Roi de la Grande Bretagne & Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ayant envoyé à la fin du mois de Février les Sieurs van Beuningen & Trevor, reſpectivement leurs Ambaſſadeur & Envoyé Extraordinaires auprès du Roi Très-Chrêtien, lui offrir d'employer leurs ſoins & leurs offices pour le prompt rétabliſſement du repos public, par la concluſion d'un bon Accommodement entre lui & le Roi Catholique; & le Roi Très-Chrêtien ayant déja agréablement reçû les offres du Roi de la Grande Brétagne & deſdits Sieurs Etats, déclarant aux Sieurs van Beuningen & Trevor, qu'en conſidération de leurs Maîtres il perſiſteroit à ſe contenter encore de faire la Paix ſur le même fondement de l'une des deux alternatives dont il s'étoit expliqué dès la fin de la Campagne de l'année paſſée, à ſçavoir, ou de la ceſſion que les Eſpagnols

lui

lui feroient des Places, Forts & Postes que ses Armes avoient occupez pendant ladite Campagne, & de leurs dépendances, ou bien d'un équivalent, consistant en la cession de la Franche-Comté (ou en la place du Duché de Luxembourg) Cambrai & le Cambrésis, Doüai, compris le Fort de Scarpe, Aire, St. Omer, Bergue, Furnes & Linck avec leurs dépendances; il seroit depuis arrivé que, par les soins & offices dudit Roi de la Grande-Bretagne & desdits Sieurs Etats, le Marquis de Castel-Rodrigo, Gouverneur de Flandre, en vertu de son Pleinpouvoir de traiter la Paix, auroit accepté, au nom du Roi Catholique, le prémier Membre des deux alternatives ci-dessus dites, & déclaré d'être prêt de signer, ou faire signer par ses Subdéléguez, un Traité de Paix conforme au Projet qui lui auroit été présenté par les Ministres du Roi de la Grande-Bretagne & desdits Sieurs Etats qui sont à Bruxelles: ensuite de quoi lesdits Sieurs Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires, voyant l'affaire si bien acheminée, auroient fait de vives instances à Sa Majesté Très-Chrétienne, de vouloir consentir à une suspension d'Armes jusques à la fin de May prochain, afin de donner un tems convenable pour achever ledit Traité selon les formes accoûtumées, & Sadite Majesté a déclaré sur lesdites instances que dans l'état présent des affaires elle ne pouvoit l'accorder sans se faire des préjudices extrêmes, à moins que ledit Roi de la Grande-Bretagne & lesdits Seigneurs Etats lui donnassent toutes les sûretez qu'il jugeroit lui être nécessaires pour l'infaillible succès de l'affaire auxdites conditions & dans le tems susdit,

dit, & lesdits Ambassadeur & Envoyé Extraordinaires ayant là-dessus offert à Sa Majesté Très-Chrêtienne, que le Roi de la Grande-Bretagne & Messieurs les Etats lui seroient garans des paroles qu'ils lui avoient portées de la part dudit Marquis de Castel Rodrigo sur l'acceptation du prémier membre de l'alternative, & dit, que par cette garantie ils avoient pouvoir de promettre, ils se trouvoient pleinement autorisez & en état de donner à Sadite Majesté Très-Chrêtienne toutes les sûretez & satisfactions requises, & qu'elle pouvoit désirer, de l'infaillibilité dudit succès; le Roi Très-Chrêtien auroit là-dessus nommé & député le Sieur le Tellier, Conseiller en tous ses Conseils, Commandeur de ses Ordres, Sécrétaire d'Etat & des Commandemens de Sa Majesté; le Sieur de Lionne, aussi Sécrétaire d'Etat & Commandeur de ses Ordres; & le Sieur Colbert; Conseiller en tous ses Conseils, Contrôleur Général de ses Finances, Trésorier de ses Ordres & Surintendant de ses Bâtimens, munis d'un Pleinpouvoir suffisant pour traiter avec les Sieurs van Beuningen & Trevor, munis aussi d'un même Pouvoir, & convenir ensemble desdites sûretez, ainsi que des moyens plus sûrs & plus prompts pour parvenir à la Paix, & après plusieurs Conférences que lesdits Plénipotentiaires ont eu ensemble, ils ont enfin accordé & arrêté les Articles qui ensuivent.

I. Le Traité de Paix entre la France & l'Espagne sera fait conformément au Projet susdit, qui a été présentement remis entre les mains desdits Sieurs van Beuningen & Trevor, & la Ratification d'Espagne sera envoyée à St. Germain

en Laye à Sa Majesté Très-Chrétienne, dans le dernier jour de May prochain inclusivement, comme pareillement le Roi Très-Chrétien fera remettre la Ratification dudit Traité dans le même jour dernier May entre les mains du Gouverneur de Flandre, & plûtôt si faire se peut.

II. Le Roi Très-Chrétien accorde de sa part une cessation de toutes sortes d'entrepriſes & attaques sur les Places fortes des Espagnols, à condition de réciproque du côté d'Espagne, & ce jusques au dernier May inclusivement.

III. En cas que, contre toute attente, l'Espagne manque à faire la Paix selon le susdit Projet, ou que la Ratification n'ait pas été remise au Roi Très-Chrétien, n'étant plus alors tenu de faire la Paix aux conditions des susdites alternatives; Sa Majesté déclare, qu'elle se contentera encore de faire la Paix pendant les mois de Juin & Juillet aux conditions des deux nouvelles alternatives suivantes, dont le choix sera laissé à l'Espagne, à sçavoir la prémiére, de la cession des Conquêtes de la Campagne de l'Eté dernier, en y ajoûtant par l'Espagne la cession de la Franche-Comté, & Cambrai & le Cambrésis; la seconde, de la cession de l'équivalent ci-dessus dit, en y ajoûtant par l'Espagne la cession de Luxembourg, ou en sa place celle de Lille ou de Tournai.

IV. Cependant, dans le même cas qui vient d'être dit, que la Paix ne soit pas faite & les Ratifications fournies dans le tems susdit par la faute de l'Espagne, le Roi Très-Chrétien attaquant alors, après le terme de ladite suspension expirée, les Espagnols, pour tâcher de les nécessiter à la Paix aux conditions de l'une des deux

deux nouvelles alternatives, le Roi de la Grande-Bretagne & leſdits Seigneurs Etats ſeront obligez de mettre à effet la promeſſe contenuë dans leur garantie ſuſmentionnée, & conſéquemment toutes leurs forces par Mer & par Terre, pour obliger l'Eſpagne à faire la Paix aux conditions qui viennent d'être dites.

V. En cas que la Paix n'ait pû encore être faite pendant leſdits mois de Juin & Juillet, auxdites conditions, pour la facilité d'Eſpagne, Leurs Majeſtez, & leſdits Seigneurs Etats conviendront alors enſemble de nouveau, de ce qu'ils trouveront être plus expédient pour terminer la Guerre.

VI. Mais afin que, dans l'emploi des Armes de Leurs Majeſtez & Etats, au cas ſuſdit, on puiſſe éviter les inconvéniens à naître par la concurrence des entrepriſes, dont chaque partie pourroit vouloir choiſir les mêmes deſſeins, il a été convenu, que les Armes de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſe contiendront à agir du côté deçà des Riviéres & Canaux qui paſſent par les Villes & Places ſuivantes; à ſçavoir, Argenteau, Navaigne, Maſtricht, Hallen, Dieſt, Sichem, Arſchot, Malines, Rupelmond, Dendremonde, Gand, Plaſſendal & Oſtende, & n'attaqueront aucune deſdites Places & Villes, & que les Armes du Roi de la Grande-Bretagne & deſdits Seigneurs Etats ſe contiendront d'agir au-delà des mêmes Riviéres & Canaux, & n'attaqueront aucunes Villes & Places ſituées du côté de deçà.

Tous leſquels Points & Articles ci-deſſus, ont été ainſi convenus, arrêtez & accordez de part & d'autre, entre les Srs. le Tellier, de

Lionne & Colbert au nom du Roi T. C., & leſdits Srs. van Beuningen & Trevor, reſpectivement au nom du Roi de la Grande-Bretagne, & de Mrs. les Etats Généraux, leſquels ont promis d'en fournir les Ratifications de leurs Majeſtez, & deſdits Srs. Etats dans le dernier jour du préſent mois d'Avril incluſivement, & plutôt ſi faire ſe peut. En foi dequoi ils ont ſigné le préſent Traité de leur propre main, & y ont fait apoſer le Cachet de leurs Armes. Fait à St. Germain en Laye le quinziéme jour d'Avril 1668. *Signé,*

(L.S.) Le Tellier.
(L.S.) De Lionne.
(L.S.) Colbert.
(L.S.) Van Beuningen.
(L.S.) Trevor.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 20. *Avril* 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 12. de ce mois. Quoique je ne doute pas que Monſieur de Wit ne vous ait communiqué le Traité que nous ſignâmes ici le 15. du courant avec Meſſieurs van Beuningen & Trevor, auſſi-tôt que le Courier qui l'a porté à la Haye y ſera arrivé; je ne laiſſe pas toutefois de vous en

en adreſſer une Copie, que je vous prie d'envoyer à Monſieur de Pomponne ſans délai, & d'en faire tirer d'autres, que vous adreſſerez, s'il vous plaît, à Meſſieurs de Béziers, de Terlon, Millet & Gourville, parce que j'écrivis hier à tous ces Meſſieurs, que vous en uſerez de la ſorte.

Il y auroit beaucoup de choſes à dire ſur la précipitation avec laquelle on a conclu de de-là le Traité de l'Engagement des Places, d'autant plus que Monſieur van Beuningen, auquel Monſieur de Wit, en vous parlant de cette affaire, s'étoit remis de ſatisfaire le Roi, n'a rien dit ici qui approchât tant ſoit peu de cette ſatisfaction; néanmoins, pourvû que nôtre Traité ſoit ratifié par l'Angleterre & par les Etats, & que ceux-ci ne fourniſſent ſur l'autre aucunes Troupes ni argent aux Eſpagnols, comme Monſieur de Wit vous en a aſſûré, & donné ſa parole; il y aura lieu de ſe conſoler de cette démarche des Etats nullement néceſſaire, & la Paix remédiera à tout.

Je vous écrivis la ſemaine paſſée touchant le lieu d'Orchies; mais le Roi ayant ſçû depuis certainement qu'il eſt de la Gouvernance de Lille, & toutes les Gouvernances des Places conquiſes devant être cédées à Sa Majeſté, ce mot étant nommément exprimé dans le Projet que Caſtel Rodrigo avoit déja approuvé, Sa Majeſté me chargea de ne point ajoûter audit Projet cette ſpécification d'Orchies,

qui eût pû paroître une nouveauté, & dont même, attendu ce que je viens de dire, Sa Majesté n'avoit aucun besoin.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Avril 1668.

MEssieurs les Etats ont fait revenir les six mille hommes qu'ils avoient envoyez à Lillo, à deux lieuës d'Anvers, dans le Camp près de Berg-op-Zoom; ce Corps posté si près des Places des Ennemis, & le Traité qu'ils avoient fait du haut Païs de Gueldre, avec des Places, & plusieurs autres démarches qu'ils ont faites en même tems, ont bien marqué la défiance qu'ils ont toûjours euë des bonnes intentions du Roi pour la Paix: ils avouënt à présent, & avec quelque confusion, qu'on n'en peut user plus sincérement & plus généreusement que Sa Majesté a fait en cette rencontre. Nous n'en pouvons pas dire de même d'eux, qui ont pratiqué tous les Rois & Princes pour les attirer à leur Ligue, & leur donner des ombrages de la grande puissance de la France; & il est certain que si Sa Majesté, par sa grande prudence, n'eût terminé les affaires, les Etats lui eussent attiré une grande Guerre sur les bras, & qu'ils

qu'ils auroient employé des sommes immenses, qu'ils ont dans leur Païs, pour la maintenir. Mais, Dieu merci, les choses ont pris un meilleur chemin, & Sa Majesté voit clairement, quelle sûreté il y a dans l'Amitié & dans l'Alliance des Etats; c'est-à-dire qu'il ne la faut compter qu'autant que leurs intérêts s'y rencontrent.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 27. Avril 1668.

J'Ai reçû vôtre Dépêche du 19., & vôtre Billet du 21., par lequel vous me donnez avis de l'envoi que Messieurs les Etats faisoient de leur Ratification du Traité que nous avons signé ici avec Monsieur van Beuningen, & l'Envoyé d'Angleterre. Je vous assûre qu'ils n'ont pas peu d'obligation à la modération du Roi, & à la considération de leur Alliance: car comme je le disois hier à Monsieur van Beuningen, qui en demeura d'accord, Sa Majesté se trouvoit en état d'emporter, peut-être en moins de cinq ou six semaines, les quatre plus fortes & plus importantes Places des Païs-Bas,

malgré toutes les assistances qu'on eût pû donner aux Espagnols, d'où s'ensuivroit infailliblement la déclaration des principales grandes Villes, dont plusieurs avoient déja pris des mesures avec Sa Majesté, par des moyens qui vous surprendroient vous-même, si je vous disois ce que Sa Majesté a sacrifié en cette rencontre au bien de la Paix, & à la satisfaction de ses Amis.

Aucun point de vôtre derniére Dépêche ne requiert une réponse précise, à présent que tous les ombrages sont levez, & que la Paix ne peut pas manquer que par le seul refus des Espagnols de la faire; ce qui leur attireroit sur les bras, aussi-bien les forces des Etats, que celles de Sa Majesté.

Dès que la Ratification d'Angleterre de nôtre Traité sera arrivée, nous échangerons celle du Roi avec les deux autres.

J'ai eu un Courier exprès de Portugal, qui a raporté la nouvelle au Roi du Mariage du Prince avec la Reine de Portugal, & de sa consommation le lendemain des Pâques. Les Espagnols avoient répandu beaucoup d'argent pour le traverser, & le Marquis de Liche, Ambassadeur d'Espagne, en a eu tant de douleur, qu'il étoit parti de Lisbonne sans prendre congé de personne; mais on a envoyé après lui pour l'arrêter, jusques à ce que la Paix fût exécutée dans le point de l'évacuation des Places, & il

est

eſt maintenant dans un Village, nommé Aldra l'Allegra.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Avril 1668.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe permettre le tranſport de Rotterdam en France de quatre paires d'Armes complétes, une partie à l'épreuve du Mouſquet, & l'autre de la Carabine, de deux Rondaches à l'épreuve du Mouſquet, de deux Pots de Tranchée, & de quatre Pots pour mettre ſous le Chapeau, le tout pour S. M. Et attendu que ces choſes-là ſont de Contrebande, de vouloir donner leurs ordres à Mrs. du Collége de l'Amirauté de Rotterdam, de n'y aporter aucune difficulté. Donné à la Haye le vingt-ſeptiéme jour d'Avril 1668.

D'ESTRADES.

TRAITE'

De Paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, conclû, arrêté, & ſigné dans la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, le 2. jour du mois de May 1668.

AU nom de Dieu le Créateur, à tous préſens & à venir, ſoit notoire, comme par l'autorité & les ſoins paternels de nôtre Très-ſaint Pere le Pape Clément IX. du nom, ſéant heureuſement dans le St. Siége pour le bon régime de nôtre Mere Ste. Egliſe, & par les continuelles exhortations & très-vives inſtances de Sa Béatitude, tant par pluſieurs & diverſes Lettres écrites de ſa main, qu'envois & négociations de ſon propre Neveu, aujourd'hui Cardinal Roſpiglioſi, & de ſes Nonces extraordinaires: Très-haut, Très-Excellent & Très-puiſſant Prince Louis, par la grace de Dieu, Roi Très-Chrêtien de France & de Navarre: & Très-haut, Très-excellent & Très-puiſſant Prince Charles II. par la grace de Dieu, Roi Catholique d'Eſpagne, &c. & Très-haute, Très-excellente & Très-puiſſante Princeſſe Marie Anne d'Autriche, Reine Catholique d'Eſpagne, ſa Mere, comme Tutrice, Curatrice & Gouvernante de ſes Royaumes & Etats; ſeroient convenus & tombez d'accord de

choisir la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, pour y traiter de Paix, par l'entremise du Plénipotentiaire de Sa Sainteté, comme aussi des Ministres d'autres plusieurs Rois, Potentats, Electeurs & Princes du St. Empire, qui ont si loüablement employé leurs soins & leurs offices pour acheminer cette grande affaire; & comme, pour y parvenir, ledit Seigneur Roi Très-Chrêtien auroit donné son Pleinpouvoir au Sr. Colbert, Conseiller en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, & son Ambassadeur extraordinaire; & ledit Seigneur Roi Catholique auroit donné son Pleinpouvoir au Sr. Marquis Castel Rodrigo, Capitaine & Gouverneur Général des Païs-Bas, lequel, en vertu de sondit Pouvoir, auroit subdélégué le Sr. Baron de Bergeick, Chevalier de l'Ordre de St. Jaques, Conseiller au Conseil suprême de Flandre, & de ses Conseils d'Etat & Finances; lesquels Srs. Colbert & Bergeick, en vertu de leursdits Pouvoirs & subdélégations, reconnus de part & d'autre pour suffisans, ont accordé, établi & arrêté les Articles qui ensuivent.

Prémiérement, il est convenu & accordé, qu'à l'avenir il y aura bonne, ferme & durable Paix, Confédération & perpétuelle Alliance & Amitié entre les Rois Très-Chrêtien & Catholique, leurs Enfans, nez, & à naître, leurs Hoirs, Successeurs & Héritiers, leurs Royaumes, Etats, Païs & Sujets, qu'ils s'entr'aimeront comme bons Fréres, procurant de tout leur pouvoir, le bien, l'honneur & réputation l'un de l'autre, & évitant de bon-

ne foi, tant qu'il ſera poſſible, le dommage l'un de l'autre.

II. Enſuite de cette bonne réünion, auſſitôt que les Ratifications du préſent Traité auront été échangées, la Paix entre leſdits Seigneurs Rois ſera publiée, & dès l'inſtant de ladite Publication, il y aura ceſſation de toutes entrepriſes de Guerre, & de tous Actes d'hoſtilité, tant par Mer & autres Eaux, que par Terre, & généralement en tous lieux que la Guerre ſe fait par les Armes de Leurs Majeſtez, tant entre leurs Troupes & Armées, qu'entre les Garniſons de leurs Places; & que s'il étoit contrevenu à ladite ceſſation par priſe de Place ou Places, ſoit par attaque ou par ſurpriſe, ou par intelligence ſecrete, & même s'il ſe faiſoit des Priſonniers, ou autres actes d'hoſtilité, par quelque accident imprévû, ou de ceux qui ne ſe peuvent prévenir, contraires à ladite ceſſation d'Armes, la contravention ſera réparée de part & d'autre de bonne foi, ſans longueur ni difficulté, reſtituant ſans aucune diminution ce qui auroit été occupé, & délivrant les Priſonniers, ſans rançon ni payement de dépenſe.

III. En contemplation de la Paix, le Roi Très-Chrétien retiendra, demeurera ſaiſi, & jouïra effectivement de toutes les Places, Forts & Poſtes que ſes Armes ont occupées ou fortifiées pendant la Campagne de l'année paſſée. A ſçavoir, de la Forteresſe de Charleroi, des Villes de Binch & d'Ath, des Places de Doüai, le Fort de Scarpe compris, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentiéres, Courtrai, Bergue & Furnes, & toute l'étenduë de leurs Bailliages, Châ-

Châtellenies, Territoires, Gouvernances, Prévôtez, Appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puiſſent être appellées.

IV. Leſdits Lieux, Villes & Places de Charleroi, Binch, Ath, Douai, Fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentiéres, Courtrai, Bergue & Furnes, leurs Bailliages, Châtellenies, Gouvernances, Prévôtez, Territoires, Domaines, Seigneuries, Appartenances, Dépendances & Annexes, de quelque nom qu'elles puiſſent être appellées, demeureront par le préſent Traité de Paix audit Seigneur Roi Très-Chrétien, & à ſes Succeſſeurs, & ayans cauſe, irrévocablement, & à toûjours, avec les mêmes Droits de Souveraineté, Propriété, Droits de Régale, Patronage, Gardienneté, Juriſdiction, Nomination, Prérogatives & Prééminences ſur les Evêchez, Egliſes Cathédrales, & autres, Abbayes, Prieurez, Dignitez, Cures, & autres quelconques Bénéfices, étant dans l'étenduë deſdits Païs, Places & Bailliages cédez, de quelques Abbayes que leſdits Prieurez ſoient mouvans & dépendans, & tous autres Droits qui ont ci-devant apartenu au Roi Catholique, encore qu'ils ne ſoient ici particuliérement énoncez, ſans que S. M. T. C. puiſſe être à l'avenir troublée ni inquiétée, par quelque voye que ce ſoit, de droit ni de fait, par ledit Seigneur Roi Catholique, ſes Succeſſeurs, ou aucun Prince de ſa Maiſon, ou par qui que ce ſoit, ou ſous quelque prétexte ou occaſion qui puiſſe arriver, en ladite Souveraineté, Propriété, Juriſdiction, Reſſort, Poſſeſſion, & Jouïſſance de tous leſdits Païs, Villes, Pla-

ces, Châteaux, Terres, Seigneuries, Prévôtez, Domaines, Châtellenies & Balliages, enſemble de tous les lieux & autres choſes qui en dépendent. Et pour cet effet ledit Seigneur Roi Catholique, tant pour lui, que pour ſes Hoirs, Succeſſeurs & ayans cauſe, renonce, quitte, céde & tranſporte, comme ſon Plénipotentiaire en ſon nom, par le préſent Traité de Paix irrévocable, a renoncé, quitté, cédé, & tranſporté perpétuellement & à toûjours, en faveur & au profit dudit Seigneur Roi T. C. ſes Hoirs, Succeſſeurs, & ayans cauſe, tous les Droits, Actions, Prétenſions, Droits de Régale, Patronage, Gardienneté, Juriſdiction, Nomination, Prérogatives & Prééminences ſur les Evêchez, Egliſes Cathédrales, & autres, Abbayes, Prieurez, Dignitez, Cures, & autres quelconques Bénéfices étant dans l'étenduë deſdits Païs, Places & Bailliages cédez, de quelques Abbayes que leſdits Prieurez ſoient mouvans & dépendans, & généralement ſans rien retenir ni réſerver; tous autres Droits, que ledit Seigneur Roi Catholique, ou ſes Hoirs & Succeſſeurs ont & prétendent, ou pourroient avoir & prétendre, pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit, ſur leſdits Païs, Places, Châteaux, Forts, Terres, Seigneuries, Domaines, Châtellenies & Bailliages, & ſur tous les lieux en dépendans, comme dit eſt; nonobſtant toutes Loix, Coûtumes, Statuts, & Conſtitutions faites au contraire, même qui auroient été confirmées par ſerment; auxquelles & aux clauſes dérogatoires des dérogatoires, il eſt expreſſément dérogé par le préſent Traité, pour l'effet deſdites renonciations & ceſſions, leſquelles vaudront & auront

vont lieu, ſans que l'expreſſion ou ſpécification particuliére déroge à la générale, ni la générale à la particuliére, & excluant à perpétuité toutes exceptions, ſous quelque droit, tître, cauſe ou prétexte qu'elles puiſſent être fondées: Déclare, conſent, veut & entend ledit Seigneur Roi Catholique, que les Hommes, Vaſſeaux & Sujets deſdits Païs, Villes & Terres cédées à la Couronne de France, comme il eſt dit cideſſus, ſoient & demeurent quites & abſous dès à préſent & pour toûjours, de foi, hommage, ſervice & ſerment de fidélité, qu'il pourroient tous & chacun d'eux lui avoir fait, & à ſes Prédéceſſeurs Rois Catholiques, enſemble de toute l'obéiſſance, ſubjection & Vaſſallage, que pour raiſon de ce ils pourroient lui devoir; voulant ledit Seigneur Roi Catholique, que leſdits foi, hommage & ſerment de fidélité demeurent nuls & de nulle valeur, comme ſi jamais ils n'avoient été faits ni prêtez.

V. Ledit Seigneur Roi T. C., auſſi-tôt après la publication de la Paix, retirera ſes Troupes des Garniſons de toutes les Places, Villes, Châteaux & Forts du Comté de Bourgogne, vulgairement appellé la Franche-Comté, reſtituëra réellement, effectivement & de bonne foi à Sa Majeſté Catholique toute ladite Comté de Bourgogne, ſans y rien réſerver ni retenir.

VI. Ledit Seigneur Roi T. C. fera auſſi reſtituër audit Seigneur Roi Catholique toutes les Places, Forts, Châteaux, & Poſtes que ſes Armes ont ou pourroient avoir occupé juſqu'au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles ſoient ſituées, à la reſerve des Places & Forts qui doivent demeurer par

par le préſent Traité à S. M. T. C. ainſi qu'il a été dit ci-deſſus : comme pareillement S. M. C. fera reſtituer à S. M. T. C. toutes les Places, Forts, Châteaux & Poſtes, que ſes Armes pourroient avoir occupées juſques au jour de la publication de la Paix, en quelque lieu qu'elles ſoient ſituées.

VII. Leurs Majeſtez conſentent, que tous les Rois, Potentats & Princes, qui voudront bien entrer dans un pareil engagement, puiſſent donner à Leurs Majeſtez leurs promeſſes & obligations de garantie de l'exécution de tout le contenu au préſent Traité.

VIII. Il a été convenu, accordé & déclaré, qu'on n'entend rien révoquer du Traité des Pirenées (à l'exception de ce qui regarde le Portugal, avec lequel ledit Seigneur Roi Catholique a depuis fait la Paix) qu'entant qu'il en aura été autrement diſpoſé, en celui-ci par la ceſſion des Places ſuſdites, ſans que les Parties y ayent acquis aucun nouveau droit, ou puiſſent recevoir aucun préjudice ſur leurs prétenſions reſpectives en toutes les choſes dont il n'eſt point fait mention expreſſe par le préſent Traité.

IX. Et pour plus grande ſûreté de ce Traité de Paix & de tous les points & articles y contenus, ſera ledit préſent Traité publié, vérifié, & enrégiſtré en la Cour du Parlement de Paris, & en tous autres Parlemens du Royaume de France & Chambre des Comptes dudit Paris : comme ſemblablement ledit Traité ſera vérifié, publié & enrégiſtré, tant au grand Conſeil & autres Conſeils & Chambres des Comptes dudit Seigneur Roi Catholique aux Païs-Bas, qu'aux autres Conſeils des Couronnes de Caſtille

tille & d'Arragon; le tout ſuivant & en la forme contenuë au Traité des Pirenées de l'An 1659., *dont ſeront baillées les expéditions de part & d'autre dans trois mois après la Publication du préſent Traité.*

Leſquels points & articles ci-deſſus énoncez, enſemble tout le contenu en chacun d'iceux, ont été traitez, accordez, paſſez & ſtipulez entre les ſuſdites Plénipotentiaires deſdits Seigneurs Rois T. C. & Catholique, au nom de Leurs Majeſtez, leſquels Plénipotentiaires, en vertu de leurs Pouvoirs reſpectifs, ont promis & promettent, ſous l'obligation de tous & chacun les biens & Etats préſent & à venir des Rois leurs Maîtres, qu'ils ſeront par Leurs Majeſtez inviolablement obſervez & accomplis, & de leur faire ratifier purement & ſimplement, ſans y rien ajoûter, & d'en fournir les Ratifications par Lettres authentiques & ſcellées, où tout le préſent Traité ſera inſéré de mot à autre, dans le dernier jour du mois de May prochain incluſivement, à ſçavoir S. M. T. C. à Bruxelles entre les mains du Gouverneur de Flandre; & S. M. C. à St. Germain en Laye entre les mains dudit Seigneur Roi T. C., & plûtôt ſi faire ſe peut.

En outre ont promis & promettent leſdits Plénipotentiaires auxdits noms, que leſdites Lettres de Ratification ayant été fournies, ledit Seigneur Roi T. C., le plûtôt qu'il ſe pourra, & en préſence de telle perſonne ou perſonnes qu'il plaira audit Seigneur Roi Catholique députer, jurera ſolemnellement ſur la Croix, les Saints Evangiles, Canons de la Meſſe, & ſur ſon honneur, d'obſerver & accomplir pleinement,

ment, réellement & de bonne foi tout le contenu aux Articles du préſent Traité. Et le ſemblable ſera fait auſſi, le plûtôt qu'il ſera poſſible, par ledit Seigneur Roi Catholique & la Réine Régente ſa Mere, en préſence de telles perſonne ou perſonnes, qu'il plaira audit Seigneur Roi Très-Chrétien députer.

En témoin deſquelles choſes leſdits Plénipotentiaires ont ſouſcrit le préſent Traité de leurs noms, & fait appoſer le Cachet de leurs Armes. Fait dans la Ville Impériale d'Aix la Chapelle, le deuxiéme jour du mois de May de l'année mille ſix cens ſoixante-huit.

Etoit ſigné :

(L. S.) CHARLES COLBERT.
(L. S.) J.B. de BROUCKHOVEN, Baron de Bergeyck, & cacheté de ſes Armes.

Et au nom de Sa Sainteté, & deſdits Electeurs & Princes du St. Empire, ont pareillement ſouſcrit le préſent Traité de leurs noms, & fait appoſer le Cachet de leurs Armes.

(L. S.) Agoſt. Franchiori Arciveſcovo de Trabiſonda, Plénipotentiario di S. S.

(L. S.) Baron de Schonborn, *Au nom de S. A. E. de Mayence.*

(L. S.) Franc. Egon de Furſtenberg, Evêque d'Argentine, *Au nom de S. A. E. de Cologne.*

(L. S.) Chevalier Korf, *nommé*, Schmyſing, *Au nom de S. A. de Munſter.*

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 3. May 1668.

VOtre Dépêche du 27. m'a été renduë. Monſieur de Wit, & les plus éclairez du Gouvernement ſont très-perſuadez, que ſi le Roi eût voulu pouſſer ſes Conquêtes, il eût été Maître des Païs-Bas cette Campagne. Dieu veüille qu'ils reconnoiſſent aux occaſions les obligations qu'ils ont au Roi ; mais les connoiſſant comme je fais, ſi la mort du Roi d'Eſpagne arrivoit, ils ſeroient tout prêts à faire des Ligues, & remuër toute la Chrêtienté, pour s'oppoſer aux Droits légitimes qui apartiendroient à Sa Majeſté ; vous pouvez, Monſieur, prendre vos meſures là-deſſus.

On attend ici avec grande impatience quelque Courier d'Aix-la-Chapelle qui apprenne la ſignature du Traité. L'on a ſçû ſeulement le paſſage de Monſieur Temple le 28. du paſſé par Maſtricht, qui portoit le pouvoir de Caſtel Rodrigo à Monſieur de Bergeik pour ſigner, & du depuis il eſt arrivé un Courier de Bruxelles à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui donne avis que la Ratification en blanc

de

de la Reine d'Eſpagne eſt arrivée, ce qui fait eſpérer que dans peu ce grand Ouvrage ſera achevé, & que la Paix générale s'enſuivra, ce qui ne ſera pas une petite gloire à Sa Majeſté, d'avoir ſacrifié ſes intérêts pour le repos de tout le monde.

Il eſt arrivé deux Vaiſſeaux qui ont confirmé la nouvelle du Mariage de la Reine de Portugal avec le Prince, & les Lettres parlent fort particuliérement de la retraite du Marquis de Liche, & de ſon mécontentement.

Il ne ſe peut pas plus témoigner de joye qu'il y en a dans les Villes de Hollande de la Paix, & particuliérement dans celles qui abondent plus dans le Commerce ; auſſi a-t-on remarqué, que depuis le Traité ſigné à Paris l'argent eſt rare, & que l'on employe des ſommes immenſes de toutes parts dans le Commerce.

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 4. May 1668.

J'Ai reçû vôtre Lettre du 26. de l'autre mois. Je vous rends mille graces de ce qu'il vous a plû terminer l'affaire de Monſieur l'Evêque d'Orange à ſa ſatisfaction, comme il étoit ſi juſte : j'en fais auſſi

auſſi mes remercimens à Monſieur van Zuylichem par la Lettre ci-jointe. Les avis que le Roi a d'Aix-la-Chapelle & de Bruxelles, ne ſe raportent pas à ce que Monſieur de Wit vous avoit dit en dernier lieu, des ordres que Caſtel Rodrigo avoit envoyez au Baron de Bergeick, de ſigner le Projet qu'on a dreſſé & accepté avec les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande. Il ſe voit au contraire, que les Eſpagnols, de deſſein formé, avoient déja fait perdre par leurs tergiverſations neuf ou dix jours d'un tems fort précieux; car tout fut ajuſté ici le 15., & au 26. Temple n'étoit pas arrivé à l'Aſſemblée, ni le Baron de Bergeick n'avoit reçû aucun ordre de ſigner ledit Projet, & le chicanoit au contraire ſur le pied des belles & judicieuſes remarques du Baron de l'Iſola, prétendant y faire divers changemens. Le Roi ne peut croire que toute cette conduite de Caſtel Rodrigo, n'ait ſes myſtéres & ſes vûës, autres que celles qu'il fait paroître dans les diſcours qu'il tient aux Miniſtres des Etats Généraux; & je ne croirois pas me tromper quand je dirois qu'il parle d'une maniére bien différente au Sieur Temple, & que celui-ci n'a pas de ſi bonnes intentions que le Sieur Trevor, témoin les longueurs de ſon voyage. Sa Majeſté, pour développer cette énigme, & faire ceſſer toutes les mauvaiſes fineſſes du Gouverneur de Flandre, dépêcha hier un Courier exprès à Monſieur Colbert, pour lui dire de ſigner le

Trai-

Traité en la forme qui lui a été adreſſée, & de le remettre ſans délai, ainſi ſigné de lui, entre les mains du Plénipotentiaire du Pape, afin que les Médiateurs n'ayent plus qu'à agir auprès des Eſpagnols, pour avoir la Paix ſignée, ou juſtifier au monde qu'ils ne l'auront pas voulu.

Cette demande devroit avoir été faite à Sa Majeſté par les Médiateurs, & quand même elle n'auroit pas été accordée, ils n'auroient pû raiſonnablement s'en plaindre; mais elle l'a voulu faire de ſon propre mouvement, & donner cette nouvelle marque de ſon entiére ſincérité ſur le fait de la Paix. Je vous dirai bien, comme je l'ai déja ſignifié à Monſieur van Beuningen de ſa part; que Sa Majeſté ne voulant être ſurpriſe ni amuſée, elle va ſe préparer à marcher en Flandre au 18. de ce mois, ſi dans ce jour-là elle n'a la nouvelle ici que le Traité ait été ſigné, auſſi-bien par les Eſpagnols que par Elle; & comme dans ce cas-là de leur refus, les intérêts de Sa Majeſté ſeront devenus communs avec ceux de l'Angleterre & de Hollande, enſuite de nôtre Traité du 15. du mois paſſé; Sa Majeſté déſire que vous avertiſſiez de bonne heure Meſſieurs les Etats, à préparer auſſi toutes choſes néceſſaires, pour faire agir leurs Armes conjointement avec les ſiennes, quand le tems de la Suſpenſion ſera expiré, pour forcer les Eſpagnols à la Paix.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 10. *May* 1668.

J'Ai reçû, Monſieur, vôtre Dépêche du 4. du courant. Monſieur de Wit convient que le procédé des Eſpagnols n'eſt pas net, & que Caſtel Rodrigo n'agit pas ſincérement. Les Députez des Etats s'en ſont plaints par leur Lettre, ſur le délai qu'il aporte d'envoyer le Pouvoir au Baron de Bergeick pour ſigner, nonobſtant qu'il eût promis de le délivrer au Sieur Temple dès le 20. Avril, & qu'il ne l'a eu que le 24., ce qui marque que ſon intention n'étoit pas de tenir ce qu'il avoit promis. Le Sieur de Wit, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, a fort loüé l'ordre que le Roi avoit envoyé de ſigner le Traité ſans attendre que les Eſpagnols le ſignaſſent; il s'eſt fort étendu pour faire remarquer la bonne conduite de Sa Majeſté & de ſon Conſeil dans le cours de cette affaire, & il a avoüé, que lui-même avoit été le prémier trompé, & qu'il n'avoit pas ſi bien connu les Eſpagnols que Sa Majeſté, en ce que ſon avis avoit toûjours été, qu'il faloit une ſuſpenſion d'Armes générale, au lieu que le

Roi

Roi a toûjours inſiſté, pour le bien & l'avancement de la Paix, de ne l'accorder que pour une ſuſpenſion d'entrepriſes; qu'on voit à préſent fort clairement, que ſi la ſuſpenſion d'Armes eût été générale, leſdits Eſpagnols ſe fuſſent encore plus éloignez de la ſignature, laquelle ils n'ont fait que par force & ménaces; qu'il falloit tenir les Troupes en état d'agir contre eux, en cas qu'ils n'exécutaſſent pas dans la fin de ce mois tout ce qui eſt porté dans le Traité de Paris. Toutes les voix ont été pour cela; Monſieur de Renſwoude même y a conſenti par ſon ſilence, en n'alléguant rien pour les Eſpagnols. Enſuite pluſieurs Députez me ſont venus voir & m'ont témoigné que les Etats ne déſiroient rien plus que de rentrer dans la confiance du Roi, & ſe lier avec Sa Majeſté plus étroitement que jamais. Je leur ai répondu, qu'ils pouvoient juger par tout ce qui s'eſt paſſé, de la conſidération que le Roi avoit euë pour eux, que leur procédé l'avoit aſſez obligé à ſe retirer de leurs intérêts, ſi l'Amitié qu'il avoit toûjours euë pour le bien de l'Etat & pour leurs avantages, n'avoit prévalu à tous les ſujets que leur conduite avoit donné à Sa Majeſté de s'éloigner d'eux; & que je les pouvois aſſûrer, que ce qui étoit arrivé ne diminüoit en rien l'affection que le Roi a pour eux, pourvû qu'ils en uſaſſent bien à l'avenir. Je fus enſuite voir Monſieur de Wit, ſur l'avis que j'eus d'une propoſition qui

a été faite aux Ambaſſadeurs d'Hollande qui ſont en Angleterre, par Molina & l'Iſola, & approuvée de Mylord d'Arlington, de faire un Traité d'Alliance défenſive entre l'Eſpagne, l'Angleterre, la Suéde & les Etats, & que je ne croyois pas qui pût tomber dans ſa penſée & dans celles des Etats, puisque ce ſeroit un moyen de rompre toutes nos Alliances, & de ne pouvoir jamais plus prendre aucune confiance auxdits Etats. Il me répondit, qu'il étoit vrai que cette propoſition avoit été faite à leurs Ambaſſadeurs, que même l'Iſola, leur donnant les remarques qu'il a faites ſur le Traité de Paris, leur a fort exagéré que c'étoit un piége que le Roi leur tendoit pour les attaquer plus ſûrement; mais qu'il avoit fait connoître à ſes Maîtres, que ces remarques de l'Iſola étoient artificieuſes & extravagantes, & faiſoient voir l'eſprit de l'Auteur, en ce qu'il n'avoit pas compris l'avantage que les Eſpagnols en reçoivent, puisque leur perte étoit infaillible ſi on ne les en eût ſauvez par ledit Traité: qu'il pouvoit auſſi m'aſſûrer que les Etats répondroient à leurs Ambaſſadeurs en Angleterre, qu'ils n'approuvoient pas les conditions qui avoient été faites, & qu'ils répondiſſent, que les Etats n'entreroient en aucune liaiſon ni Traité de défenſive avec les Eſpagnols. Il m'ajoûta, qu'il voyoit avec peine que pluſieurs Villes de Hollande, & même des Provinces entiéres, inclinoient fort à ſe lier avec les Anglois;

que ſon ſentiment ſeroit fort de rompre ces meſures, & qu'il ne le pouvoit ſeul ſans que le Roi y entrât, ce qui lui ſerviroit de prétexte pour agir avec plus de vigueur; que le tems étoit favorable, tous les ſoupçons de la Monarchie univerſelle étant levez par la Paix ſignée, & par la maniére ſincére & obligeante dont le Roi en a uſé en cette rencontre; qu'il m'avoüoit qu'il avoit trouvé véritables tous les avis que je lui ai donnez de vôtre part, ſur les Cabales qui ſe faiſoient contre ſa Perſonne par l'Angleterre, de concert avec la Maiſon d'Orange; qu'il croyoit qu'on alloit entrer dans une conjoncture à détruire tous leurs Projets, mais que cela devoit être conduit très-délicatement & en grand ſecret; que ſa penſée ſeroit d'entrer dans une nouvelle liaiſon avec le Roi, pour s'oppoſer à la prétenſion du Roi d'Angleterre, qui eſt d'être Roi de la Mer, & qui veut obliger les Vaiſſeaux, tant du Roi que ceux des Etats, à baiſſer le Pavillon ſans que les leurs le baiſſent, qui eſt une ſupériorité inſuportable; que ſi le Roi vuet entrer dans un Traité avec les Etats de la forme du ſalut entre eux, ainſi qu'il avoit été parlé la Campagne paſſée, c'eſt-à-dire que les Vaiſſeaux des Etats baiſſeront le Pavillon les prémiers, & que ceux du Roi les ſaluëroient après, il eſpéroit de porter leſdits Etats à s'obliger par ledit Traité à joindre un bon nombre de Vaiſſeaux avec ceux du Roi, pour forcer les Anglois

à

à renoncer à cette prétenſion, ou bien les combattre par-tout où ils les trouveroient; que ce qu'ils ont fait à Monſieur de la Roche doit faire ſonger, que dans la ſuite du tems ils feront pis, & qu'on fera connoître à tout le monde, par un tel Traité, l'étroite union où le Roi & les Etats ſont, & faire perdre l'eſpérance à tous ceux qui ſe ſont perſuadez qu'il reſtoit de l'aigreur & de la mefiance dans l'eſprit de Sa Majeſté de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le 25. Janvier. Je lui répondis, que je ne pouvois pas entrer dans une telle Négociation ſans ordre du Roi; que je ſçavois bien que nous avions la même prétenſion que les Anglois, de faire baiſſer le Pavillon ſans que nous rendiſſions le ſalut; mais que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit là-deſſus. Il me repliqua, qu'il ſeroit très marri que le Roi eût cette prétenſion, qui romproit toutes les meſures, en ce que de là il naîtroit tous les jours des affaires qui aigriroient les eſprits, les Etats donnant ordre à leur Amiral de ne baiſſer le Pavillon à pas un Roi, s'ils ne ſont aſſûrez que le ſalut du Pavillon leur ſera rendu; & que ce qu'il m'en dit eſt pour témoigner le déſir qu'il a, que les Etats ſe lient à la France plûtôt qu'à l'Angleterre; que dans la diſpoſition où elle eſt de s'unir à la Hollande, il ne rejettera pas peut-être un accommodement pour le ſalut, en ſe liant à eux contre les autres Rois qui ne le voudroient pas faire.

Je vous prie, Monſieur, de me faire ſçavoir le plûtôt qu'il ſe pourra les ſentimens du Roi ſur cette matiére; car ſi Sa Majeſté juge que l'union des Etats plus étroite ſoit néceſſaire à ſon ſervice, il ne faut pas perdre cette conjoncture, qui eſt favorable pour faire revenir à nous les Villes & les Provinces portées pour l'Angleterre. Je dois auſſi vous dire, que ſi Monſieur de Wit ne ſe voit appuyé du Roi ſur une telle propoſition, il prendra d'autres meſures, & peut-être ſera-t-il forcé d'acquieſcer aux ſentimens du parti des Anglois: ce qu'il ne fera qu'à l'extrêmité, étant fort mal ſatisfait & ayant peu d'eſtime pour le Conſeil d'Angleterre, grand mépris de celui d'Eſpagne & de leurs Miniſtres, & ne faiſant nul fondement ſur les réſolutions des Suédois, qu'il trouve fort intéreſſez, & au contraire une haute eſtime de la Perſonne du Roi, de ſa valeur, de ſon grand eſprit & de ſa conduite, juſques-là qu'il a dit hautement dans l'Aſſemblée, qu'il faloit avoüer que le prémier & le plus ſolide Conſeil qu'il y eût dans la Chrêtienté, étoit celui du Roi, dont il étoit le Chef, ce qui ne ſe voyoit pas ailleurs. Voilà l'état où ſont les choſes à préſent, dans leſquelles vous verrez plus clair que je ne fais, par vôtre grande capacité & expérience dans les affaires.

Je dois vous dire ſeulement, que ſi vous eſtimez qu'on doive agir pour chaſſer tout-à-fait les Anglois des liaiſons qu'ils prennent

nent tous les jours par leurs intrigues dans les Villes de Hollande, il ſera néceſſaire d'y aller négocier au plûtôt, & faire quelques liberalitez aux Magiſtrats, ainſi qu'il s'eſt toûjours pratiqué avec des peuples fort corruptibles, & qui ne ſe laiſſent pas perſuader par des paroles ſeulement.

Je n'ai pas trouvé dans vôtre Dépêche la Lettre que vous m'avez marqué m'envoyer pour Monſieur de Zuylichem ; mais j'ai été chez lui le remercier de vôtre part, de l'ordre qu'il a envoyé à Orange pour la ſatisfaction de Monſieur l'Evêque. J'ai auſſi écrit à Monſieur Millet, Gouverneur d'Orange, Capitaine dans mon Régiment, de le ſervir & protéger ſes intérêts en tout ce qui dépendra de lui ; je ne doute pas qu'il ne le faſſe, étant fort honnête homme & de mes Amis. Les Eſpagnols ne veulent plus engager les Places & Païs du haut Païs de Gueldre, ſe ſervant de l'Article ſéparé, qui leur donne la liberté de le faire ou non. Ils n'ont pas laiſſé de faire entendre, que ſi les Etats ſe veulent engager à un Traité défenſif entre l'Eſpagne, l'Angleterre & la Suéde, ils paſſeront outre. Ils refuſent auſſi d'exécuter ce qu'ils avoient promis aux Suédois pour les Subſides ; ce qui donne lieu aux Etats de ſe plaindre des Eſpagnols. Selon ce que je peux juger, les Etats s'accommoderont avec la Suéde pour les Subſides dûs du paſſé, & donneront quelque choſe tous les ans pour les maintenir dans leurs intérêts.

Les Troupes des Ducs de Lunebourg ont été miſes en Garniſon dans les Places du Rhin & de l'Iſſel, elles ſont très-bonnes & complettes. Monſieur le Prince d'Orange eſt de retour de l'Armée : il s'eſt trouvé à la revûë : ſes Amis lui conſeillent d'aller en Zélande ſe faire recevoir Chef de la Nobleſſe ; ce ne ſera pas ſi tôt qu'il fera ce voyage. Cependant on travaille en Hollande pour faire deſtituër le Sieur Hubert de ſa Charge de Penſionnaire, qui eſt contraire aux deſſeins de la Hollande, & fort porté pour les intérêts de la Maiſon d'Orange ; c'eſt un des grands Ennemis que Monſieur de Wit ait en ce païs. On ſe ſert d'un moyen infaillible, qui eſt de repandre beaucoup d'argent pour regagner les villes de Fliſſingue, Terveer, Zierickzee, & Ter Goes; on doit agir pour ce deſſein dans l'Aſſemblée prochaine qui ſe tiendra en Zélande.

Je viens d'apprendre tout préſentement, que Monſieur de Beverning doit revenir ici, & paſſer à Bruxelles & y ſéjourner, pour preſſer, conjointement avec les Députez des Etats qui y ſont, le Marquis de Caſtel Rodrigo, d'achever l'affaire de la Paix, & après ſe rendre ici.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 17. *May* 1668.

J'Ai reçû, Monſieur, vôtre Dépêche, que j'ai communiquée à Monſieur de Wit, lequel m'a témoigné ne trouver rien à redire au refus que vous aviez fait de la Ratification qui avoit été préſentée, non pas qu'il ne la croye valable, ayant été faite après que la Reine d'Eſpagne & ſon Conſeil ont vû & lû le Traité fait à Paris, & qu'ils ont inſéré mot à mot dans ladite Ratification, & envoyé pour cela un blanc ſigné, pour remplir ce qui auroit pû avoir été ajoûté à Aix la Chapelle; mais le mauvais procédé de Caſtel Rodrigo, & ſes manquemens de parole en pluſieurs endroits, méritent bien la mortification que le Roi lui donne, de ce que tous les Peuples de Flandre voyent que c'eſt lui ſeul qui eſt cauſe de tous les malheurs & ſouffrances, & que l'Armée de Sa Majeſté vit aux dépens du Roi ſon Maître; ce qu'il eût pû éviter, s'il eût agi avec ſincérité.

Il m'a dit que les Suédois avoient ſigné à Londres la Ligue qui avoit été faite à la Haye, où ils avoient promis d'entrer;

que cela avoit été différé, parce qu'ils vouloient avant cela que les Etats payaſſent les trois cent mille Rixdalers, à quoi les Eſpagnols s'étoient obligez, & dont leſdits Etats avoient été caution, mais comme ils ont refuſé de conclure ce Traité s'ils perſiſtoient dans cette prétenſion, le Comte de Dohna s'en eſt relâché, & a demandé ſeulement les offices des Etats près des Eſpagnols, pour les faire payer de cette ſomme: ce qu'ils ont promis, ayant été réſolu de les y contraindre en cas de refus.

Ledit Sieur de Wit m'a encore parlé touchant le ſalut du Pavillon; il appréhende qu'il n'arrive quelque rencontre à la Mer qui aigriſſe les eſprits entre la France & cet Etat.

L'Amiral de Ruyter eſt prêt de ſortir en Mer avec quarante-huit Vaiſſeaux, il a ordre de ne baiſſer le Pavillon pour pas un Roi, s'il n'eſt aſſûré que le ſalut du Pavillon lui ſoit rendu: il eſt toûjours du même ſentiment que je me ſuis donné l'honneur de vous écrire, qui eſt de faire un Traité de Garantie entre le Roi & cet Etat, pour obliger le Roi d'Angleterre à rendre le ſalut en baiſſant le Pavillon, & ſe ſervir de la force en cas de refus. Il dit, que ſi le Roi m'envoyoit pouvoir de traiter cette affaire, il prendroit ſi bien ſon tems, en ménageant les Députez des Villes, qu'il ne doute pas qu'il ne les portât à rompre ſur ce cas, contre l'Angleterre, étant aſſûrez d'être appuyez de

la

la France ſur ce même ſujet. Il commence déja à paroître de l'aigreur contre l'Angleterre dans quelques Villes de Hollande & en Zélande, les avis étant venus aux Etats, que, nonobſtant ce qui a été arrêté après le Traité de Bréda, après lequel, pour plus grande précaution, les Etats ne voulurent échanger les Ratifications que le Roi d'Angleterre n'eût délivré une Lettre Patente, par laquelle il déclaroit, que les Païs & Places occupez par les Etats pendant la Guerre leur reſteroient, ſi elles n'étoient repriſes avant le 20. May 1667., ainſi qu'il eſt porté par le Traité. Les Etats, pour prévenir tous inconvéniens, dépêcherent une Frégate pour porter cette Lettre Patente, & la Copie du Traité de Bréda, au Gouverneur de Suratte, lequel l'envoya au Mylord d'Ulby, quand il parut ſur la Côte avec cinq Navires, lequel n'y eſt arrivé qu'au mois d'Octobre: il ne voulut pas déférer à l'ordre du Roi d'Angleterre, fit faire la deſcente, attaqua le Fort, le prit, & ſe rendit Maître du Païs, pilla toutes les Habitations, & brûla tous les Moulins à Sucre, afin que tout ce Païs là ſoit déſert quand il le perdra. Les Etats ont envoyé ſept Navires pour l'attaquer, avec ordre de ne faire point de quartier; c'eſt dans ces conjonctures qu'on avanceroit bien les affaires avec ces Peuples, ſi on étoit averti des intentions du Roi. J'ai répondu à Monſieur de Wit, comme j'avois fait par mon autre Dépêche, touchant le

salut du Pavillon, que comme je n'avois pas ordre d'entamer une pareille Négociation, je ne pouvois lui dire autre chose, si ce n'est que je vous en écrirois. Je lui ai aussi dit, que je ne comprenois pas à quoi étoit bonne la signature du Traité avec la Suéde, ainsi qu'il paroît par une des Lettres des Ambassadeurs des Etats, qui porte, qu'il faudroit tâcher de convenir avec la Suéde des Subsides, pour les attirer dans leurs intérêts; ce qui présupose qu'il y a quelque Négociation, puisque l'Assemblée de Hollande a été convoquée sur cette Dépêche. Il ne s'est pas trop défendu là-dessus, & je vois bien qu'ils veulent ouvrir la bourse pour s'assûrer des Suédois, & conserver les Ducs de Brunswic, ce qui couvrira toutes leurs frontiéres du côté de l'Allemagne: vous pouvez en sçavoir plus de particularitez par l'Angleterre, où ces sortes d'affaires se traitent avant qu'elles paroissent en Hollande.

Les Etats ont témoigné bien de la joye des ordres du Roi que vous avez envoyez à Boulogne, pour permettre aux Propriétaires du Vaisseau qui est échoüé, de retirer leurs effets des Magasins où ils les avoient mis, & de les rembarquer & continuër leur voyage.

L'Evêque de Munster a remis à l'arbitrage de Messieurs les Etats, le démêlé qu'il a avec la Province de Gueldre touchant Borkelo: il leur a fait connoître, qu'il vouloit bien vivre avec eux, & être leur Ami.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 24. May 1668.

MOnſieur de Wit eſt depuis quatre jours dans les Villes de Hollande pour y négocier, il n'en reviendra que Samedi au ſoir. Tout ce que je puis dire par avance, c'eſt que les Eſpagnols & les Anglois échauffent fort les Villes & les Provinces ſur la maladie du Roi d'Eſpagne, & font courir le bruit qu'il ne peut pas vivre, & qu'il ſe faut précautionner contre les deſſeins du Roi, qui ne manquera pas de prétendre tous les Païs-Bas en cas de mort dudit Roi : & c'eſt ce qui diſpoſe ici ſi facilement les eſprits à cette triple Ligue, & il n'y a rien qu'ils ne faſſent, pour éviter que les Païs-Bas ne ſoient au Roi; car on ne peut leur ôter de l'eſprit, que ſi cela étoit, leur Etat ne fût perdu en deux ans. Ce qui leur a été écrit de Bruxelles, que le Roi fait faire des Citadelles dans toutes les grandes Places avancées, les confirme fort dans cette opinion, & que ce ne ſeroit pas une affaire que la Conquête des Païs-Bas, ſi le Roi venoit à mourir.

Selon la ſituation des eſprits, je vois

peu de jour à faire réüſſir la penſée de Monſieur de Wit, à moins que le Roi ne ſe contente de l'autre alternative, & qu'il le faſſe ſeulement à la priére des Etats, & que par-là ceſſât cette triple Alliance, qui aura avec le tems plus de ſuite qu'elle n'en paroît avoir à préſent. Je ſuis certain que Monſieur de Wit, pour ſon intérêt propre, fera tout ce qui dépendra de lui pour attacher cet Etat aux intérêts de la France ; mais il n'eſt pas en ſon pouvoir de rompre & diſſiper les Cabales d'Angleterre & de la Maiſon d'Orange, tant que des prétextes apparens qui touchent au cœur ſubſiſteront. C'eſt à vous, Monſieur, qui étes éclairé plus que perſonne, & qui ſçavez au vrai les ſentimens du Roi, à mander de bonne heure ce que Sa Majeſté croit qui ſe doit faire pour ſon ſervice dans cette conjoncture : car ſi les Etats affermiſſent cette triple Ligue, & attirent à eux d'autres Alliez, la partie ſera ſi forte qu'on ne la pourra plus rompre. Auſſi, ſi dans ce commencement le Roi trouvoit ſon avantage, en prenant à la priére des Etats l'autre alternative, & ſe liant de nouveau par un Traité de Garantie avec leſdits Etats, après être convenu du ſalut du Pavillon, ce qui ſeroit directement contre les prétenſions du Roi d'Angleterre ; je ne doute pas qu'on ne renverſât cette triple Alliance, & qu'on n'ôtât tous les ombrages de l'eſprit de ces Peuples, qui reviendront toûjours, tant que la cauſe ſubſiſtera.

Mon-

Monſieur de Beverning eſt de retour de Bruxelles. Il a fait ſon raport aux Etats, & a fort exagéré la netteté avec laquelle Monſieur de Croiſſy a agi à Aix pour avancer la Paix: il s'eſt plaint de la tergiverſation des Eſpagnols, s'étant bien aperçû à Bruxelles, que tout ce que Caſtel Rodrigo avoit fait, n'étoit que pour engager les Etats à faire quelque acte de rupture, pour après leur laiſſer à démêler la Guerre entre la France & eux.

Ledit Marquis l'a fait attendre deux jours avant de pouvoir avoir Audience. Il l'a reçû fort froidement au commencement, & a parlé plus de deux heures, ſans lui donner le tems de répliquer. Il lui a propoſé un emprunt d'argent, & ledit Beverning lui a répondu, que s'il vouloit traiter d'une remiſe pour les Marchands d'Anvers ſur Amſterdam, & que leſdits Marchands en ſoient caution, il pourroit trouver la ſomme qu'il demande; & que les Etats lui avoient donné ordre de lui dire, qu'ils avoient été caution de trois cent mille Rixdalers qu'il avoit promis aux Suédois, & qu'il les faloit payer: il lui repliqua, qu'il le feroit volontiers, s'il ſe faiſoit une quadruple Ligue, où l'Eſpagne entrât à des conditions de garantie entre ces quatre Colliguez; mais pour ne rien faire, il ne croyoit pas être obligé de payer cette partie aux Suédois. A quoi ledit Beverning a répliqué, qu'il ne faloit pas parler

aux Etats de rien qui pût choquer le Roi, & qu'ils ne le feroient pas. Par les discours dudit Beverning il paroît mal satisfait de l'entretien qu'il a eu avec ledit Marquis, qu'il trouve peu capable d'avoir un si grand Gouvernement que celui qu'il a. Il m'a dit, qu'ils ont été tous trompez sur le choix de l'alternative, & qu'ils n'avoient pas connu ce que c'étoit que les dépendances, gouvernances & appartenances des Places conquises, & que c'est proprement être Maître des Païs-Bas & du Commerce, n'y en ayant point sans passer par les Villes que le Roi occupe.

La Flote des Etats est prête de sortir en Mer au nombre de soixante Vaisseaux, dont dix-huit des plus grands sont doublez. Il y a à craindre que cette Flote n'ait quelque ordre secret d'agir contre le Portugal: la Ville d'Amsterdam & quelques autres Villes poussent fort pour rompre contre ce Royaume-là.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. May 1668.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe accorder à Sa Majeſté le méme Acte de Garantie, pour la ſûreté de la Paix, qui vient d'étre accordé, & qu'Elles ſont prêtes de donner aux Eſpagnols. Sa Majeſté a auſſi donné ordre de faire une pareille inſtance en ſon nom au Roi de la Grande-Bretagne, pour le méme effet: à quoi Elle eſt perſuadée que, ni en Angleterre ni en Hollande, on n'aportera aucune difficulté, puiſque c'eſt une choſe fort juſte, & qui d'ailleurs, comme telle, ſe trouve déja offerte, ſtipulée & promiſe dans le Traité fait à Paris le quinziéme Avril dernier. Donné à la Haye le 30. jour de May 1668.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à M. de Lionne.

Le 31. *May* 1668.

J'Ai communiqué les points de vôtre Dépêche précédente à M. de Wit, qui n'eſt de retour que depuis hier de la courſe qu'il a faite dans les Villes de Hollande. Il m'a confirmé de nouveau, que cette triple Alliance, ſignée à Londres, n'eſt nullement contre les intérêts du Roi, mais ſeulement pour deux ſujets; dont l'un ceſſe, qui eſt pour la concluſion de la Paix; & l'autre ſubſiſte, qui eſt pour la garantie de ladite Paix, où tous les Rois & Princes peuvent entrer: que les Etats ont refuſé toutes les propoſitions qui ont été faites de la part des Eſpagnols, & du Miniſtre de l'Empereur, pour être compris dans cette triple Alliance, & y être inféré, qu'on ſeroit obligé de ſe défendre les uns les autres; que l'Angleterre y étoit même fort inclinée, & a preſſé leurs Ambaſſadeurs d'en écrire aux Etats pour y conſentir, mais qu'on l'a abſolument refuſé, & déclaré qu'on ne le feroit jamais.

Quant à ce qui regarde les Subſides promis à la Suéde, que les offices qu'ils ont fait & feront pour obliger leſdits Eſpagnols

gnols à tenir leur parole, ſans que pour cela ils en faſſent le payement de leurs déniers, en cas de non-payement par leſdits Eſpagnols, mais bien retrancheront toutes les faveurs qu'ils pourront prétendre deſdits Etats, comme ils ont commencé de faire ce matin, en refuſant à Dom Eſteven de Gamarre l'Acte de garantie de la Paix qu'il leur a demandé en faveur des Eſpagnols; il lui a répondu, que quoique leurs Députez l'ayent ſigné à Bruxelles, leſdits Etats ne le ratifieront pas, juſques à ce qu'ils ayent payé les Suédois de la ſomme dont ils étoient convenus, & que leſdits Etats accordoient ladite garantie au Roi ſur la demande que j'en ai faite, Sa Majeſté ayant agi avec toute ſorte de ſincérité & de bonne foi dans le Traité de ladite Paix. Ledit Eſteven de Gamarre s'eſt fort emporté là-deſſus, & a dit devant les Députez, que peut-être les deux Rois ſeroient bien-tôt d'accord, & que s'il en étoit cru, le Roi ſon Maître céderoit tout le Païs-Bas à la France, & l'échangeroit avec le Rouſſillon. Ce diſcours a ſuivi ce qu'il avoit déja ſémé par les Villes de Hollande, ce qui n'a pas peu aidé à augmenter les ombrages parmi les eſprits qui en ſont aſſez ſuſceptibles; car tout ce qui ſe dit ſur cette matiére eſt cru facilement en ce Païs.

Vous jugerez par-là des choſes que Mr. de Wit m'a dites, & par les avis que vous avez d'ailleurs, à qui on doit le plus

ajoû-

ajoûter foi; mais il me paroît par tout ce que je remarque ici parmi les habitudes que j'y ai, qu'on n'a point intention de payer pour les Eſpagnols la ſomme qu'ils ont promiſe aux Suédois, ni de leur donner des Subſides pour être entrez dans cette triple Alliance.

Monſieur de Wit m'a témoigné fort ſérieuſement, qu'il ne me déguiſoit rien, & que la ſuite juſtifiera ce qu'il m'a dit; qu'il eſt vrai que les Etats ſont fort partagez; que ſi on en doit juger par les diſcours même de quelques-uns qui ſont dans le Gouvernement, on fera paſſer cette triple Alliance pour une Ligue nouvelle, où la Maiſon d'Autriche eſt compriſe, & il n'eſt pas ſurpris que de telles choſes ſe débitent, quoique fauſſes, puiſqu'elles s'impriment dans leurs Villes: ce qui arrive par les libertez établies dans une République, ſans que les Etats y puiſſent remédier.

Il m'a dit, que Monſieur van Beuningen avoit ordre de vous éclaircir dès le préſent ordinaire ſur cette triple Ligue; mais que, comme vous ne lui en aviez pas parlé, il avoit jugé que vous lui en parleriez. Ledit Sieur de Wit n'a pas manqué de me demander, ce que vous m'aviez répondu ſur le ſujet d'une nouvelle liaiſon entre le Roi & les Etats, touchant le ſalut du Pavillon. Je lui ai répondu, que le Roi, avant de ſe déclarer, vouloit ſçavoir, ſi cette union venant à ſe faire, cela rompra cette triple Alliance faite depuis

puis peu entre l'Angleterre, la Suéde & la Hollande, & qui paroît aux yeux de tout le monde n'avoir été que contre la France: il me repliqua, qu'il ne pouvoit mieux me faire connoître en quoi consiste cette triple Alliance, que dans l'explication qu'il me vient de faire, n'y ayant rien de nouveau ici contre les intérêts du Roi; & quant à l'union qu'il m'a proposée, si le Roi l'agrée, il agira près des Villes de Hollande, pour les porter à se délivrer de cette sujettion que le Roi d'Angleterre leur veut imposer de baisser le Pavillon, sans leur rendre le salut de même; qu'il ne pouvoit pas sçavoir le tems d'une Assemblée; après avoir disposé les Députez d'y consentir, il estime qu'il seroit à propos que le Roi m'envoyât un pouvoir pour signer; & que Sa Majesté envoyât en même tems un Projet, selon qu'elle jugeroit être le plus sûr, pour contraindre les Anglois à ce que le Roi & les Etats désireront; qu'il vouloit cependant me dire sa pensée, qui seroit de faire une union entre le Roi & les Etats, & se promettre l'un à l'autre de rompre contre l'Angleterre, en cas que les Anglois prétendissent quelque salut, ou autre déférence à la Mer des Vaisseaux du Roi; & qu'aussi, si les Anglois ne rendent le salut du Pavillon aux Hollandois, la France sera obligée de rompre contre l'Angleterre, ainsi que les Etats le feront pour la France sur le cas ci-dessus spécifié, & se lieront si étroitement,

ment, que le Roi & les Etats ne feront aucun accommodement avec l'Angleterre, qu'ils ne l'ayent forcée par les Armes de renoncer à cette prétenſion de ſupériorité à la Mer.

Ledit Sieur de Wit m'a ajoûté, qu'il ne croit pas qu'on puiſſe mieux perſuader toute la Chrétienté de l'étroite liaiſon de la France avec les Etats, que par un Traité de cette nature, ni qui marquât mieux la différence de l'engagement que les Etats ont pris avec Sa Majeſté, à celui qu'ils avoient avec l'Angleterre, qui ſera entiérement détruit par-là. Il m'a fort parlé ſur les nouveaux bruits que les Eſpagnols répandent dans les Villes, qu'on traite un échange en Eſpagne, par le moyen de Pimentel, du Païs-Bas avec le Rouſſillon; ce qui altére tellement l'eſprit de tous ces Peuples, qu'ils ſe croiroient tous perdus ſi cet échange avoit lieu; que pour faire finir tous ces ombrages, cauſez par les artifices des Eſpagnols, il croyoit que, dans l'union qui ſe feroit entre le Roi & les Etats ſur le fait du Pavillon, il ſeroit néceſſaire d'y mettre un Article qui portât, qu'en cas de mort du Roi d'Eſpagne, le Roi & les Etats prendroient les Armes pour chaſſer les Eſpagnols du Païs-Bas, & obliger ledit Païs à ſe mettre en République, & que le Roi ſeroit libre de porter ſes Armes par-tout dans les Royaumes & Païs du Roi d'Eſpagne, pour les conquérir. Par ce moyen on renverſeroit tous les

deſ-

deſſeins des Eſpagnols, qui ne tendent qu'à faire faire quelque mauvais pas aux Etats, par la crainte qu'ils leur donnent de la Conquête de la Flandre: ſur quoi on ne ſe peut aſſûrer ici, ni éviter que, ce cas arrivant, les Etats ne prennent toutes les liaiſons qu'ils pourront avec les Anglois & Princes leurs Voiſins, pour s'y oppoſer ; & qu'il vaut bien mieux prévenir ces accidens de bonne heure, que non pas d'attendre un tems qui nous portera à une rupture: qu'il me prioit de croire que ſon intention étoit bonne, & qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de voir la France & cèt Etat ſi bien liez, que les Cabales d'Eſpagne & d'Angleterre & celles des Païs-Bas ne les puiſſent jamais ébranler; ce qui arriveroit infailliblement ſi on faiſoit l'Union propoſée: s'en remettant néanmoins à ce que le Roi jugera de plus convenable à ſes intérêts, ne me diſant tout ce que deſſus que de lui-même, les affaires de cette nature ne ſe pouvant exécuter dans un Etat Populaire par un Homme ſeul, mais bien par Négociations & ménagemens avec les Députez des Aſſemblées ; à quoi il travaillera dès qu'il ſera aſſûré des ſentimens du Roi là-deſſus. Il me dit enſuite confidemment, qu'il trouvoit Monſieur van Beuningen trop échauffé par ſes Dépêches, & inſinüant des penſées aux Villes de Hollande, que, le Roi d'Eſpagne venant à mourir, il faloit s'attendre que le Roi reprendroit le deſſein de la Conquête

quête des Païs-Bas ; qu'il lui a mandé qu'il écrivît plus modérement, & qu'il étoit inutile de toucher cette corde parmi des Peuples, leſquels on ne fait pas revenir aiſément des impreſſions qu'on leur donne ; qu'il doit ſe ſouvenir qu'il lui a écrit pluſieurs fois, qu'il ne s'attachât qu'à faire la Paix, & qu'elle eſt à préſent faite, & qu'il ne faut rien remuër qui puiſſe altérer les eſprits ; qu'il remarque fort bien que Monſieur van Beuningen n'a pas eu la complaiſance qu'il eût ſouhaité pour les Miniſtres du Roi dans le cours de cette Négociation ; qu'il le fera revenir dès que la Paix ſera exécutée, & que l'ayant auprès de lui, il le ménagera ſi bien, qu'il lui ôtera toutes les viſions qu'il a de ces grandes appréhenſions de la puiſſance du Roi, & de ſes deſſeins de ſe rendre le Monarque univerſel.

Je le remerciai de la confiance qu'il avoit en moi ſur tout ce que deſſus, & lui témoignai, que j'étois bien aiſe de ce qu'il remarquoit les emportemens dudit van Beuningen, qui avoit nui en pluſieurs rencontres aux intérêts du Roi, & même à ceux des Etats, & que j'eſpérois qu'il remédieroit à tout par ſa prudence : que je vous rendrois compte de tout ce qu'il m'avoit dit, & que je lui en ferois ſçavoir la réponſe dès que je l'aurois reçûë. C'eſt tout ce qui s'eſt paſſé, Monſieur, en deux Conférences que nous ayons euës depuis ſon retour des Villes de Hollande.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrétien à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, par laquelle il rappelle Monſieur le Comte d'Eſtrades.

Le 23. Septembre 1668.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Le tems ordinaire de l'Ambaſſade qu'a dignement exercée près de vous le Sieur Comte d'Eſtrades, Chévalier de nos Ordres & Gouverneur de Dunkerque, étant expiré, nous n'avons pû lui refuſer la grace qu'il nous a demandée de revenir en France, tant pour y vaquer à ſes affaires particuliéres, qui requiérent indiſpenſablement ſa préſence pour quelque tems, que pour aller nous ſervir après cela dans ſon Gouvernement ; & par ce moyen ne lui reſtant plus qu'à ſe rendre en Hollande pour prendre congé de vous, nous avons voulu l'accompagner de cette Lettre, pour vous donner avis de la Réſolution que nous avons priſe ſur ce ſujet, & Vous aſſûrer en même tems, que nous ayant parlé avec un très-particulier reſſentiment

ment de la maniére obligeante dont vous en avez uſé avec lui en toutes rencontres, nous vous ſçavons beaucoup de gré de cette conduite, & ſerons bien aiſe d'y correſpondre dans les occaſions qui s'en préſenteront, par des effets de nôtre Eſtime & de nôtre Amitié, priant ſur ce Dieu, qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Saint Germain en Laye le 23. jour de Septembre 1668.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

Et plus bas,

DE LIONNE.

La ſuſcription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LET-

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, touchant le Rapel de Monſieur le Comte d'Eſtrades.

Le 17. *Octobre* 1668.

SIRE,

Comme c'eſt avec joye que nous avons reçû des mains de Vôtre Majeſté Monſieur le Comte d'Eſtrades en ſon emploi d'Ambaſſadeur Extraordinaire, pour la connoiſſance que nous avions déja de ſon mérite, il ne ſe peut, que ce ne ſoit avec grand regret que nous le voyons partir, après tant de preuves qu'il nous y a données de ſa conduite & de ſon affection pour le bien de cet Etat, en tant qu'elle étoit compatible avec le zèle qu'il a pour le ſervice de Vôtre Majeſté. Nous vous ſommes obligez, Sire, de nous avoir donné un Miniſtre qui poſſéde de ſi grandes qualitez, & nous ſommes bien aiſe de vous voir ſatisfait

de la maniére que nous en avons uſé avec lui; quoique ce n'ait été qu'un devoir de reconnoiſſance envers Vôtre Majeſté, & de juſtice à l'égard d'une Perſonne, que nous devions conſidérer en effet, pour ſes grandes Qualitez, auſſi-bien que pour ſon Caractére. Puiſque ce ſont ſes affaires particuliéres qui l'obligent à ſe dégager de ſon Emploi, & que c'eſt en cette conſidération que Vôtre Majeſté lui a accordé ſon congé, nous devons acquieſcer à ce qu'il lui plaît, & lui rendre très-humbles graces de ce qu'elle veut bien agréer ce que nous ne pouvions pas refuſer à un ſi digne Miniſtre; nous en conſerverons la mémoire après ſa retraite, & nous nous ſouviendrons long-tems de l'obligation que nous en avons à Vôtre Majeſté, pour exciter de plus en plus en nous cette affection que nous lui avons voüée, & avec laquelle nous prions Dieu,

SIRE, &c.

Fin du Tome ſixiéme.

TABLE
DU
TOME SIXIEME.

Des Années 1667. & 1668.

AOUT.

Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin, le 5. Août. Pag. 1
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 6. Août. 3
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 7. Août. 5
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Août. 13
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin, le 12. Août. 15
Lettre du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne, le 12. Août. 16
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin, le 19. Août. 20
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin, le 24. Août. 22
Lettre du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne, le 25. Août. 23

Lettre du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Août. 26

SEPTEMBRE.

Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 2. Septembre. 28
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 8. Septembre. 29
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 9. Septembre. 35
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 16. Septembre. 36
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 17. Septembre. 38
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 22. Septembre. 43
Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne, le 27. Septembre. 46
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 28. Septembre. 54
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 29. Septembre. 57
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 30. Septembre. 59

OCTOBRE.

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 6. Octobre. 62
Lettre du Roi Très-Chrétien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Octobre. 69
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 13. Octobre. 70

Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 14. Octobre. 73
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 14. Octobre. 79
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 20. Octobre. 80
Projet d'Accommodement, envoyé au Roi, de la Haye le 20. Octobre. 87
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 21. Octobre. 90
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre. 93
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 27. Octobre. 94
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 28. Octobre. 96

NOVEMBRE.

Lettre du Comte d'Estrades, à Monsieur de Lionne, le 3. Novembre. 98
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 4. Novembre. 101
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Novembre. 104
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 10. Novembre. 106
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 17. Novembre. 110
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 18. Novembre. 115
Mémoire du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Mr. de Lionne, le 18. Novembre. 120

Points que pourroit contenir le Traité qui eſt à faire entre le Roi & Meſſieurs les Etats. 132
Lettre du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne, le 24. Novembre. 135
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 25. Novembre. 140
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 25. Novembre. 143
Mémoire du Comte d'Eſtrades préſenté à Meſſieurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Novembre. 146

DECEMBRE.

Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 1. Décembre. 147
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 1. Decembre 155
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 2. Décembre. 160
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Décembre. 165
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 8. Décembre. 166
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 9. Décembre. 172
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 15. Décembre. 176
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 15. Décembre. 182
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 16. Décembre. 186

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 22. Décembre. 190
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 23. Décembre. 197
Copie de la Lettre de Monsieur de Lionne à Monsieur le Nonce sur le Rhin, le 23. Décembre. 201
Lettre de Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 25. Décembre. 203
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 29. Décembre. 207
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 30. Décembre. 209

JANVIER. 1668.

Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 5. Janvier. 211
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 6. Janvier. 215
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 9. Janvier 217
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 13. Janvier. 218
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 12. Janvier 221
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 19 Janvier. 227
Lettre de M. de Lionne au Comte d'Estrades, le 20. Janvier. 232
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 23. Janvier. 235

Lettre du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 22. Janvier. 239
Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, le 26. Janvier. 246
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 26. Janvier. 248
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 26. Janvier. 252
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 27. Janvier. 253
Lettre du Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 27. Janvier. 255

FEVRIER.

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 2. Février. 257
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 2. Février. 260
Lettre de Mr. le Lionne au Comte d'Estrades, le 3. Février. 263
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 9. Février. 265
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 10. Février. 266
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 10. Février. 269
Lettre du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, le 16. Février. 270
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Estrades, le 17. Février. 278

Lettre du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne, le 23. Février. 282
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 24. Février. 291
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Février. 295

MARS.

Lettre du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne, le 1. Mars. 298
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 2. Mars. 302
Mémoire de Meſſieurs van Beuningen & Trevor, préſenté au Roi Très-Chrêtien, le 3. Mars. 306
Copie d'un Ecrit du Marquis de Caſtel Rodrigo, le 4. Mars. 307
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 8. Mars. 309
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 9. Mars. 311
Réponſe du Roi au Mémoire préſenté à Sa Majeſté, le 3. Mars 1668. par les Sieurs van Beuningen & Trevor. 313
Seconde Réponſe au Mémoire de Meſſieurs les Ambaſſadeur & Envoyé de Hollande & d'Angleterre, le 9. Mars. 318
Lettre de Monſieur de Lionne à Meſſieurs van Beuningen & Trevor, le 9. Mars. 321
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 15. Mars. 326

Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 16. *Mars.* 332
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 22. *Mars.* 334
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 23. *Mars.* 343
Réponſe du Roi à la Légation des Electeurs & Princes à Cologne, le 22. *Mars.* 347
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 28. *Mars.* 356
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 29. *Mars.* 362
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 30. *Mars.* 368

AVRIL.

Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 5. *Avril.* 372
Lettre de Monſieur de Lionne, au Comte d'Eſtrades, le 6. *Avril.* 379
Traité par lequel l'Eſpagne engage quelques Villes aux Provinces-Unies pour les ſommes que leſdites Provinces lui font fournir. Fait à la Haye le 9. *Avril.* 381
Article ſéparé dudit Traité. 392
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 12. *Avril.* 393
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 13. *Avril.* 400
Traité entre Louis XIV. Roi de France, Charles II. Roi d'Angleterre, & les Provinces-Unies des Païs-Bas, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne. Fait à St. Germain en Laye le 15. *Avril.* 407

Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 20. Avril. 412
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 26. Avril. 414
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 27. d'Avril. 415
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Avril. 417

MAY.

Traité de Paix entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, conclû, arrêté & ſigné dans la Ville Impériale d'Aix-la-Chapelle, le 2 jour du mois de May. 418
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 3. May. 427
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 4. May. 428
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 10. May. 431
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 17. May. 439
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 24. May. 443
Memoire du Comte d'Eſtrades préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. May. 447
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 31. May. 448

SEPTEMBRE.

Lettre du Roi Très-Chrétien à Meſſieurs les Etats

TABLE.

Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, par laquelle il rapelle Monsieur le Comte d'Estrades, le 23. Septembre. 455

OCTOBRE.

Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrétien, touchant le rapel de Monsieur le Comte d'Estrades, le 17. Octobre. 457

FIN.